

FORMATIONS BANQUE FINANCE 2019

Sessions
garanties
dès **2**
participants

FISCALITÉ

**EXIGENCE
PRUDENTIELLE
ET REPORTING
FINANCIER**

**CONTEXTE
BANCAIRE ET
RÉGLEMENTATION**

**COMPTABILITÉ
BANCAIRE**

**COMPTABILITÉ
DES
ASSURANCES**

**CONTRÔLE
DE GESTION**

**AUDIT ET
CONTRÔLE,
RISQUES**

**FINANCE
D'ENTREPRISE
ET DE
BANQUE**

**ACTIVITÉS DE
MARCHÉ ET
BACK-OFFICE**

**FORMATIONS
EN ANGLAIS**

**GESTION
D'ACTIFS ET
SERVICES
FINANCIERS**

**ELEARNING
MICRO LEARNING
VISIOFORMATIONS**

**FORMATIONS
CERTIFIANTES**

Le mot du président



2018 a vu la mise en place de la nouvelle norme sur les instruments financiers IFRS 9. Un certain nombre d'établissements de crédit ont publié leurs comptes au 30 juin 2018 en appliquant pour la première fois cette norme. Nous accompagnerons en formation de nombreux services de la banque dans la compréhension et la mise en pratique de cette norme complexe.

2018 a vu aussi la mise à jour de « Pratique de la comptabilité bancaire », ouvrage comptable de référence dans le domaine de la comptabilité bancaire. Ainsi, les dernières nouveautés comptables, notamment IFRS 9 ont été intégrées.

En ce qui concerne les aspects prudentiels de la réglementation, les textes CRDV et CRR2 vont se mettre en place au sein de l'Union européenne de manière progressive et seront suivis par des textes complémentaires.

L'équipe pédagogique d'Afges accompagne les équipes de nos clients dans ces changements importants. Nous

continuons à développer les formations à l'international en mettant l'accent sur les formations en anglais dans tous les domaines, afin d'assurer aux banques une homogénéité des formations de leurs équipes dans le monde.

Nous avons renforcé nos équipes de back-office afin d'assurer aux Directions de ressources humaines, la meilleure qualité possible des dossiers de mise en place des formations. Enfin, nous avons accueilli de nouveaux associés, qui dans le domaine de l'assurance et de la maîtrise des risques, vont nous permettre de mieux répondre aux besoins de nos clients.

Nous espérons ainsi, par ces efforts de tous les instants, pouvoir vous accompagner dans votre volonté de former vos équipes pour s'adapter aux changements réglementaires dans les meilleures conditions.

Hugues BEAUGRAND
Président

Sommaire

- 03. Mot du président
- 05. Sommaire
- 06. Calendrier
- 15. Formations hors catalogue
- 17. Formations distancielles
- 18. Certificat d'expertise en comptabilité bancaire
- 20. Certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable
- 22. Certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance
- 24. Afges en bref
 - 24. Nos atouts
 - 24. Notre organisation
 - 25. Nos formations
 - 25. Nos petits déjeuners
 - 25. Nos références
 - 25. Location de salles
- 26. Nos associés
- 28. Nos intervenants
- 29. Nos partenariats
- 30. Nos éditions

Informations pratiques

- 201. Conditions générales de prestation, tarifs et conditions d'annulation
- 203. Bulletins d'inscription aux formations
Certificats et fiches de renseignements
- 209. Plan d'accès

Formation Banque Finance 2019

- 17 Formations distancielles
- 18 Certificats
- 35 Comptabilité bancaire
- 73 Comptabilité des assurances
- 93 Contexte bancaire et réglementation
- 101 Exigence prudentielle et reporting financier
- 127 Audit et contrôle, risques
- 153 Finance d'entreprise et de banque
- 157 Contrôle de gestion
- 169 Fiscalité
- 175 Gestion d'actif et services financiers
- 181 Activités de marché et back-office

Notre calendrier de formations 2019

Toutes nos formations Inter sont réalisables en Intra, en One-to-One et en anglais

Comptabilité bancaire p. 35

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
100 Initiation à la comptabilité 1 jour • 844 € HT	35		1 ^{er}		3	9		25	
 101CECB1 Comptabilité bancaire : opérations classiques 2 jours • 1 630 € HT	36		3-4		4-5	10-11		26-27	
102 Lire et comprendre les comptes d'une banque 3 jours • 2 247 € HT	37	20-22					9-11		
103 Comptabilité bancaire : cycle long 5 jours • 3 147 € HT	39				17-21				9-13
 104CECB4 Consolidation des comptes : l'essentiel 2 jours • 1 630 € HT	41		11-12		17-18	19-20			5-6
105 IFRS sur les instruments financiers (IFRS 9) : les nouvelles règles comptables 1 jour • 844 € HT	42	19					15		
106 IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel 1 jour • 844 € HT	43	18				10			
107 IFRS dans les établissements de crédit : approfondissement 3 jours • 2 247 € HT	44			22-24			14-16		9-11
 108 IFRS: the essentials 1 jour • 844 € HT	46	25					4		
 109 Banking accounting 2 jours • 1 630 € HT	47			27-28				21-22	
110 Consolidation des comptes : approfondissement 3 jours • 2 247 € HT	48				26-28				4-6
111 Opérations de crédit-bail et de location 2 jours • 1 630 € HT	49		11-12					21-22	
112 Comptabilité des opérations de hors bilan 1 jour • 844 € HT	50				19			22	
113 Dépréciations et provisions 2 jours • 1 630 € HT	51				13-14		14-15		

Comptabilité bancaire

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 114CECB2 Comptabilité des titres et autres non-dérivés 2 jours • 1 630 € HT	52		4-5		6-7	12-13		7-8	
115 Comptabilité des opérations en devises 2 jours • 1 630 € HT	53			16-17			17-18		
 116CECB3 Comptabilité des produits dérivés 3 jours • 2 247 € HT	54		8-10		12-14	16-18			2-4
117 Comptabilité des opérations de marché : l'essentiel 3 jours • 2 247 € HT	55			20-22			9-11		
118 Comptabilité des produits et des opérations structurés 2 jours • 1 630 € HT	57				24-25		17-18		
119 Élaboration et interprétation du tableau de flux de trésorerie 1 jour • 844 € HT	58				5	27			
120 Avantages au personnel, IAS 19 1 jour • 844 € HT	59			21					2
121 Bases des impôts différés dans les établissements de crédit 1 jour • 844 € HT	60		29					27	
124 Manuel des procédures comptables 1 jour • 844 € HT	61				26			5	
 125CECB6 Contrôle comptable bancaire 1 jour • 844 € HT	62		18		19	26			12
126 Audit comptable des établissements de crédit 3 jours • 2 247 € HT	63			27-29			2-4		4-6
 127CECBC1 Environnement comptable et contrôle interne 2 jours • 1 630 € HT	64		4-5					4-5	
 128CECBC2 Crédits à la clientèle 3 jours • 2 247 € HT	65			15-17			16-18		
 129 Bank accounting audit 2 days • 1 630 € HT	67								2-3
130 IFRS 16 : contexte et impacts 1 jour • 844 € HT	68	28					2		
131 Maîtrise des impacts IFRS 9 et Bâle III 2 jours • 1 630 € HT	69			23-24			14-15		
 132 Consolidation prudentielle : spécificités 1 jour • 844 € HT	71		17						11

Notre calendrier de formations 2019

Comptabilité des assurances p. 73

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 150CECCA1 Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance 2 jours • 1 630 € HT	73	18-19				12-13			
 151CECCA2 Comptabilité d'assurance 2 jours • 1 630 € HT	74		4-5			26-27			
 152CECCA3 Application des IFRS aux sociétés d'assurance 2 jours • 1 630 € HT	75		15-16				17-18		
 153CECCA4 Opérations en devises des sociétés d'assurance 1 jour • 844 € HT	76							13	
 154CECCA5 Bâtir le bilan économique sous Solvency II 2 jours • 1 630 € HT	77				20-21		7-8		
 155CECCA6 Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvency II 3 jours • 2 247 € HT	78							27-29	
 156CECCA7 Consolidation des sociétés d'assurance 2 jours • 1 630 € HT	79							7-8	
 157CECCA8 Fiscalité des opérations d'assurance 1 jour • 844 € HT	80							18	
160 Risque opérationnel dans l'assurance 2 jours • 1 630 € HT	81			23-24					
161 Audit d'une société d'assurance 2 jours • 1 630 € HT	82				6-7			4-5	
162 Solvency II : l'essentiel 1 jour • 844 € HT	83	27						12	
163 Gouvernance et gestion des risques : les enjeux du pilier 2 de Solvency II 2 jours • 1 630 € HT	84				24-25				
 164 IFRS 17 – Contrats d'assurance 1 jour • 844 € HT	85		3			11			
 165 Application d'IFRS 9 à l'assurance 1 jour • 844 € HT	86	20					11		
 166 Gestion des risques et contrôle interne dans l'assurance 2 jours • 1 630 € HT	87		16-17				8-9		
 167 Initiation à la réglementation aux calculs et à la comptabilisation des provisions techniques 2 jours • 2 165 € HT	88	18-19				30 sept.-1 ^{er} oct.			
 168 Initiation à la gestion actif-passif en assurance 1 jour • 1 051 € HT	89		1 ^{er}				3		
 169 Initiation aux calculs réglementaires du pilier 1 de Solvabilité 2 2 jours • 2 165 € HT	90			20-21		12-13			
 170 Découverte et sensibilisation au monde de l'assurance 2 jours • 1 630 € HT	91		11-12			26-27			
 171 La conformité et le contrôle interne dans le courtage d'assurance 1 jour • 844 € HT	92	22				13			

Contexte bancaire et réglementation p. 93

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
200 Réglementation bancaire et financière : l'essentiel 2 jours • 1 630 € HT	93		18-19					25-26	
201 Environnement de la banque 2 jours • 1 630 € HT	94	21-22				19-20			
202 Protection des données personnelles : quelles exigences pour les établissements bancaires et financiers pour se conformer au RGPD ? 1 jour • 844 € HT	95	27				25			
203 Panorama des évolutions réglementaires 1 jour • 844 € HT	96		2				8		
N 204 Pratiques commerciales bancaires et protection des intérêts des clients 2 jours • 1 630 € HT	97		15-16				17-18		
N 205 Quels leviers pour améliorer l'efficacité opérationnelle dans la banque 2 jours • 1 630 € HT	99				24-25	23-24			

Exigence prudentielle et reporting financier p. 101

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
300 Bâle III (CRR, CRD 4) : l'essentiel 1 jour • 844 € HT	101	27			19	9		12	
301 Bâle III (CRR, CRD4) : approfondissement 3 jours • 2 247 € HT	102				5-7	25-27			4-6
302 Bâle III, Pilier 2 : ICAAP, stress tests 1 jour • 844 € HT	104				28		14		
303 Bâle III (CRR CRD 4), fondamentaux du risque de crédit 2 jours • 1 630 € HT	106				3-4			25-26	
304 États COREP : l'essentiel 1 jour • 844 € HT	108	21						13	
305 États FINREP 1 jour • 844 € HT	109	20					9		
306 États COREP : risques de crédit 2 jours • 1 630 € HT	110			13-14				18-19	
307 Bâle III, ratios de liquidité : LCR, NSFR, ALMM 1 jour • 844 € HT	111		3			11			
308 Ratio de solvabilité 1 jour • 844 € HT	112				5			27	
309 Ratios prudentiels et les règles de gestion 2 jours • 1 630 € HT	113			27-28				25-26	

Exigence prudentielle et reporting financier (suite)

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
310 Reportings (SURFI/PROTIDE/BDP, ANACRÉDIT) 2 jours • 1 630 € HT	114	28-29				16-17			
 311CECB5 Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel 2 jours • 1 630 € HT	115		15-16		20-21	23-24			9-10
312 Fonds propres : passage du comptable au prudentiel et pilotage financier des banques 1 jour • 844 € HT	117				26	18			
313 Contrôle et révision des états prudentiels (Corep, LCR, grands risques) 2 jours • 1 630 € HT	118				27-28				12-13
 314 Basel III (CRR, CRD 4): the basics 1 day • 844 € HT	119					11			
 315 Aspects comptables, réglementaires et prudentiels des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique 2 jours • 1 630 € HT	120				19-20			14-15	
 316 Bâle III et sa finalisation 2 jours • 1 630 € HT	121	28-29				19-20			
 317 ANACREDIT 1 jour • 844 € HT	123	19						4	
 318 Fundamental Review of the Trading Book (FRTB) 1/2 journée • 612 € HT	124		17			25			
319 États FINREP NG (National Gaap) 1 jour • 844 € HT	125	26						6	

Audit et contrôle, risques p. 127

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
400 Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers 1 jour • 844 € HT	127				17			20	
401 Savoir optimiser son dispositif de contrôle permanent 2 jours • 1 630 € HT	128		8-9					18-19	
402 Contrôles des prestations essentielles externalisées 1 jour • 844 € HT	129			17					5
403 Savoir gérer sa communication orale en audit 2 jours • 1 630 € HT	130				11-12			12-13	
404 Savoir gérer sa communication écrite en audit 1 jour • 844 € HT	131				13			14	

Audit et contrôle, risques (suite)

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
405 Lutte anti-fraude : guide opérationnel 1 jour • 844 € HT	132			16					6
406 LCB/FT : Comment adapter son dispositif 1 jour • 844 € HT	133			29				8	
407 Gestion de crise, plan d'urgence et de poursuite de l'activité : les bonnes pratiques 1 jour • 844 € HT	134			13				20	
408 Audit du risque opérationnel 1 jour • 1 630 € HT	135			22		18			
409 Audit du risque de crédit 2 jours • 1 630 € HT	136				20-21			7-8	
410 Audit des activités de marché 2 jours • 1 630 € HT	137				6-7			12-13	
411 Mise en œuvre opérationnelle du dispositif de protection de la clientèle 1 jour • 844 € HT	138		3					15	
 412 Internal auditing in banking 2 days • 1 630 € HT	139				27-28	16-17			
N 413 Les enjeux de fraude fiscale (FATCA et EAI) 1 jour • 844 € HT	140		11				7		
N 414 Gérer les relations avec les autorités administratives et judiciaires 1 jour • 844 € HT	141	26				25			
N 415 Risques de non-conformité Gouvernance, organisation et maîtrise 2 jours • 1 630 € HT	142		1 ^{er} -2			23-24			
N 416 LCB/FT et analyse financière 2 jours • 1 630 € HT	143		18-19			30 sept. - 1 ^{er} oct.			
420 Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel 2 jours • 1 630 € HT	144	25-26						7-8	
421 Gestion actif/passif (ALM) : approfondissement 2 jours • 1 630 € HT	145			16-17				18-19	
422 Mesure et gestion des risques de marché 3 jours • 2 247 € HT	146		10-12			30 septembre - 2 octobre			
423 Mesure et gestion des risques bancaires 2 jours • 1 630 € HT	148		8-9				3-4		
424 Savoir appréhender et maîtriser les enjeux liés aux risques opérationnels 2 jours • 1 630 € HT	149			13-14					2-3
425 Risques des systèmes d'information 1 jour • 844 € HT	150				3			8	
426 Sécurité des systèmes d'information 1 jour • 844 € HT	151				4			7	
427 Cartographie des risques 1 jour • 844 € HT	152			15					4

Finance d'entreprise et de banque p. 153

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
500 Initiation à l'analyse des comptes de l'entreprise 2 jours • 1 440 € HT	153	21-22				16-17			
501 Maîtriser et analyser les comptes de l'entreprise 2 jours • 1 440 € HT	154				13-14			28-29	
502 Analyse financière des établissements de crédit 2 jours • 1 630 € HT	155			20-21				14-15	
N 503 Les crédits syndiqués 1 jour • 844 € HT	156		10					7	

Contrôle de gestion p. 157

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
600 Le contrôle de gestion dans la banque 2 jours • 1 630 € HT	157		8-9				3-4		
601 Coût et rentabilité des services et produits bancaires 1 jour • 844 € HT	158			20			16		
602 Processus d'élaboration budgétaire 1 jour • 844 € HT	159			21				6	
603 Tableau de bord des performances de banque et d'agence 1 jour • 844 € HT	160			22				27	
N 604 Analyse du Produit Net Bancaire 1 jour • 844 € HT	161		2				2		
N 605 Améliorer votre maîtrise d'Excel grâce au contrôle de gestion 2 jours • 1 630 € HT	162				3-4				2-3
N 606 Améliorer votre maîtrise d'Excel en prototypant les concepts ALM définis dans l'IRRBB 2 jours • 1 630 € HT	164	25-26				26-27			
N 607 Suivi de la marge d'intérêt d'une banque – approfondissement 2 jours • 1 630 € HT	166							21-22	
N 608 Mettre en œuvre une démarche ABC et ABB dans la banque sous EXCEL 2 jours • 1 630 € HT	167			27-28					

Fiscalité p. 169



	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
700CECB7 Fiscalité bancaire : l'essentiel 1 jour • 844 € HT	169		17		24	25			13
701 Résultat fiscal des établissements de crédit et ses spécificités 2 jours • 1 630 € HT	170				27-28			28-29	
702 Gestion et l'optimisation de la TVA dans les activités bancaires (et incidences sur la taxe sur les salaires) 2 jours • 1 630 € HT	171		18-19				14-15		
703 Contribution Économique Territoriale 1 jour • 844 € HT	172				12			21	
704 Fiscalité bancaire : fondamentaux et révision 3 jours • 2 147 € HT	173		3-5					20-22	
705 Actualité fiscale du secteur financier 1 jour • 844 € HT	174		1 ^{er}				10		

Gestion d'actif et services financiers p. 175

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
800 Fonds d'investissement : gestion et comptabilité 2 jours • 1 630 € HT	175		1 ^{er} -2			9-10			
801 Fonds d'investissement Audit et évaluation 1 jour • 844 € HT	176				20-21	23-24			
802 Comprendre le métier de contrôleur dépositaire d'OPC, pourquoi, comment 2 jours • 1 630 € HT	177			23-24				25-26	
803 Fonds Commun de Titrisation : gestion et comptabilité 2 jours • 844 € HT	178				13-14				5-6
804 MIF 2 / MIR 1 jour • 844 € HT	180	29						20	

Activités de marché et back-office p. 181

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
900 Fonctionnement des marchés financiers 2 jours • 1 630 € HT	181		15-16			12-13			
901 Le SEPA et les moyens de paiement 2 jours • 1 630 € HT	183			13-14				4-5	
902 Systèmes de paiement SEPA et Target 2 1 jour • 844 € HT	184			15				6	
903 Mathématiques financières : les fondamentaux 2 jours • 1 630 € HT	185	28-29				19-20			
904 Mode d'emploi des systèmes de règlement/livraison et de paiement 1 jour • 844 € HT	186	25				18			
905 Initiation aux produits dérivés : caractéristiques, mécanismes et utilisations 1 jour • 844 € HT	187	18				30			
906 Comprendre le rôle, les mécanismes, les instruments et les infrastructures des marchés financiers 1 jour • 844 € HT	188	20					1 ^{er}		
907 Comprendre les activités du back-office titres 2 jours • 1 630 € HT	189				24-25		10-11		
908 Maîtriser les caractéristiques et le fonctionnement des Opérations Sur Titres (OST) 2 jours • 1 630 € HT	190				3-4			28-29	
909 Gestion obligataire 2 jours • 1 630 € HT	191				17-18				9-10
910 Techniques de la titrisation 2 jours • 1 630 € HT	192				11-12				2-3
911 Produits de taux fermes et dérivés 3 jours • 2 247 € HT	194			13-15				12-14	
912 Swaps de taux 2 jours • 1 630 € HT	196	21-22					7-8		
913 Gestion des risques de positions de taux (prêts, investissements, dettes ou dérivés) et couverture contre le risque de taux 2 jours • 1 630 € HT	198		18-19				3-4		

Formations hors catalogue

Une liste de formations réalisées en inter ou en intra chez nos clients, à prendre telles quelles ou à adapter en fonction de vos besoins. Réalisables en inter à partir de deux participants, nous consulter pour des dates.

1. Comptabilité bancaire

- ▶ Comptabilité des entreprises industrielles et commerciales approfondissement.
- ▶ Impacts des IFRS dans l'analyse financière des Corporates.
- ▶ Le Commissariat aux comptes des établissements de crédit.
- ▶ Fusions : Régime juridique, fiscal et comptable.

2. Comptabilité des assurances

- ▶ La mise en œuvre de la directive distribution en Assurance (DDA).
- ▶ Initiation à l'actuariat assurance vie
- ▶ Initiation à l'actuariat assurance Non vie
- ▶ Les bases de l'actuariat.
- ▶ La fonction actuarielle dans le cadre de Solvabilité II.
- ▶ Qualité des données sous Solvabilité II.

3. Contexte bancaire et réglementation

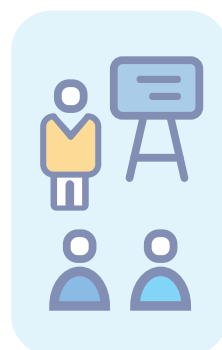
- ▶ Bilan et compte de résultat.
- ▶ Le rôle d'une Banque Centrale et les modalités de ses interventions.

4. Exigence prudentielle et reporting financier

- ▶ Modélisation du risque de crédit et stress tests.

5. Audit et contrôle, Risques

- ▶ Cybercriminalité.
- ▶ Audit des exigences qualitatives et comptables des établissements de crédit.
- ▶ Audit de la trésorerie.
- ▶ Auditer le rapport ICAAP.
- ▶ Audit de Bâle III.
- ▶ Audit de la VAR.
- ▶ Audit de l'ALM.
- ▶ Audit de la conformité.
- ▶ Audit des modèles internes du risque de crédit.
- ▶ Audit des créances sur les professionnels de l'immobilier.
- ▶ Audit des produits de taux et IRRBB
- ▶ Audit des produits monétaires et obligataires
- ▶ Sapin II.
- ▶ Techniques d'entretien d'investigation.
- ▶ Fraude documentaire.
- ▶ Maîtriser Excel dans les fonctions d'audit, contrôle et risques.
- ▶ Processus des Audits SI.



SESSIONS
ouvertes à partir
de 2 participants

- ▶ Gouvernance et gestion de la technologie de l'information.
- ▶ Acquisition, développement et Implémentation des Systèmes d'Information.
- ▶ Exploitation et Gestion des services des Systèmes d'Information.
- ▶ Protection des actifs informationnels (sécurité de l'information).
- ▶ La gestion des projets informatiques.
- ▶ Audit des petites filiales sur la base d'une étude de cas.
- ▶ Data Analytics et statistique appliquée à l'audit.

6. Finance d'entreprise et de banque

- ▶ Project finance.
- ▶ Crédits syndiqués.
- ▶ Crédits documentaires.
- ▶ Réforme des contrats de crédit immobilier.
- ▶ Analyser un bilan concessionnaire.
- ▶ Liquidité, financement et refinancement bancaire.
- ▶ Analyse des états financiers des groupes français (non côtés) ?
- ▶ Vocabulaire anglais pour le banquier.

7. Contrôle de gestion

- ▶ Mettre en œuvre une démarche ABC.
- ▶ Contrôle de gestion d'un centre de support d'une banque – Approfondissement.

8. Fiscalité

- ▶ Sociétés holding principes juridiques et fiscaux.

9. Parcours administrateurs (2 jours)

- ▶ Environnement réglementaire (2 heures).
- ▶ Présentation et étude d'états financiers (5 heures).
- ▶ Présentation des ratios (3 h 30).
- ▶ La gestion des risques structurels (3 h 30).

POUR TOUTE INFORMATION

- **Karim SBAI**
- Directeur Commercial
- sbai@afges.com
- 01 70 61 48 66 • 06 71 31 87 36

Formations distancielles



afges

Visio formations

La visio-formation est une technique de formation à distance mettant en présence des personnes situées en des lieux géographiques différents grâce à une interface web. Elle permet de multiplier les modalités d'apprentissage. Elle propose des cours en ligne, des exercices, quiz, etc. Elle offre plusieurs avantages :

- ▶ Une formation interactive, avec de grandes possibilités de personnalisation selon la typologie des collaborateurs, le thème, la culture de l'entreprise, etc.
- ▶ Tournée vers l'opérationnel ou la spécialisation.
- ▶ Des sessions courtes mais denses (1h30 maximum).
- ▶ Des gains de temps car les déplacements sont de fait réduits.
- ▶ Un partage des applications et des contenus d'apprentissage.
- ▶ Un faible coût par session.
- ▶ Un nombre de participants réduit (10 maximum).
- ▶ Une mise en œuvre simple (une planification est néanmoins à prévoir : date et horaire fixe, inscription nécessaire).

La visio-formation répond à un double objectif :

- ▶ Faciliter pour les animateurs l'interactivité et la flexibilité vis-à-vis des apprenants tout en conservant les bénéfices de la formation présentielle.
- ▶ Faire bénéficier les apprenants d'une souplesse dans l'écoute

tout en maintenant un contact visuel et suivi afin d'éviter l'isolement des formations à distance.

1. Comment participer à une visio-formation?

S'inscrire sur notre site ou sur notre catalogue à l'aide du bulletin d'inscription. Une convocation vous est adressée ainsi qu'une invitation sur votre calendrier.

En pratique pour le participant :

- ▶ En amont de la formation :
 - Recevoir et accepter une invitation sur votre calendrier.
- ▶ Le jour de la formation :
 - Se munir d'un casque et d'un micro devant son PC. La webcam n'est pas obligatoire.
 - Exécuter le lien envoyé dans l'invitation et s'identifier.
- ▶ Le participant est alors prêt à suivre la visio-formation.

2. Prix

- ▶ Inter : 99€ HT par session et par apprenant (ouverture garantie à 3 participants).
- ▶ Intra : 780€ HT par session (10 apprenants maximum).

3. Dates

- ▶ Selon demande.

artips
une dose d'art
au quotidien

Micro learning

Artips est une société née il y a 5 ans. En parallèle de son activité B2C (premier média culturel en ligne en France en termes d'audience), Artips a développé une solution de micro-learning. La pédagogie de cette plateforme est fondée sur le format court (sessions de 8 minutes) et le storytelling (chaque session est introduite par une anecdote mémorable envoyée par push) afin d'engager les apprenants et d'optimiser le taux de complétion.

L'idée est de donner envie d'apprendre autrement, grâce à un univers ludique et chaleureux et un ton très accessible.

Artips accompagne ses clients dans la création de formations sur mesure, de dispositifs de sensibilisation et d'acculturation.

FormaLearning
CRÉATEUR DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Elearning

Formalearning, créateur de ressources pédagogique, met à votre disposition son expertise pédagogique vous accompagne dans la construction de parcours de formation digitale, sur-mesure ou via son catalogue. Au cœur de la transformation digitale de l'entreprise, formalearning est un organisme de formation, adhérent à la ffp, spécialise dans les solutions de formation distancielles. L'activité de FormaLearning consiste à concevoir et à réaliser des solutions de formation distancielles, de type QUIZ, flash learning, rapid learning, TV learn, e-learning, serious game. Ces solutions de formation distancielles s'inscrivent dans une offre plus globale d'ingénierie pédagogique et de gestion de la formation à distance.

Certificat d'expertise en comptabilité bancaire



16
jours

1. Objectif du parcours/certificat

Le métier de comptable de banque présente des spécificités mises en exergue par des formations et des ouvrages dédiés depuis de très nombreuses années. Or, aucun certificat ne vient sanctionner les compétences acquises dans ce métier. Pour remédier à cette lacune, trois entités se sont regroupées pour mettre en place un certificat d'expertise de comptabilité bancaire sur 16 jours.

1.1. Un Certificat mis en place par trois partenaires

Pour assurer la qualité et la transparence de cet examen, trois partenaires se sont regroupés.

► **CNAM-INTEC** (Institut National des Techniques Économiques et Comptables du Conservatoire National des Arts et Métiers). Son rôle est notamment :

- De valider le contenu de la formation, les épreuves, la grille de notation, le profil des candidats et des enseignants.
- D'organiser l'examen.
- De délivrer les certificats.

► **ADICEF**. Avec une centaine de membres, l'ADICEF regroupe les représentants des principaux établissements de crédit de la place. Elle compte parmi ses membres des professionnels fortement engagés dans les processus d'élaboration des règles comptables de l'IASB intervenant dans les groupes de travail internationaux, européens et français.

Son rôle est notamment :

- D'exprimer les besoins de la profession.
- De définir le contenu minimal des connaissances que doit acquérir un comptable de banque, sorte de « cahier des charges ».

► **AFGES**, dont le rôle est notamment :

- De traduire les besoins de la profession en termes de modules de formations cohérents, pédagogiques et opérationnels.
- De mettre en œuvre les formations.
- De proposer les épreuves d'examen et la grille de notation.

1.2. Qui peut présenter cet examen ?

Pour permettre à un large éventail de candidats de présenter l'examen, les conditions sont relativement souples. Les conditions minimales sont les suivantes :

- Être titulaire d'un BTS comptable, DUT, DEA, DECG ou équivalent et avoir au moins une année d'expérience dans le service comptable d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement.
 - Ou d'une expérience de huit ans dans le service comptable d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement et sur examen de dossier.
 - Ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience.
- Une demande d'homologation du Certificat d'expertise en comptabilité bancaire est en cours auprès du Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).

1.3. Comment préparer cet examen ?

Pour réussir cet examen, il est proposé une solution souple, adaptée aux différentes situations, offrant une grande liberté.

- Le parcours le plus simple est de suivre le cycle certifiant. À l'issue de ce parcours, un examen est organisé (sur la dernière demi-journée).
- Pour les professionnels qui ne peuvent s'absenter sur une période aussi longue, il est possible de suivre ces différentes formations à la carte, en toute liberté, car AFGes les organise régulièrement tout au long de l'année.

2. Thèmes

Voir tableau ci-dessous.

3. Tarifs

- Cycle complet de 16 jours y compris l'examen : 9 036 € HT dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 3 247 € HT dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.

- Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 3 247 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

4. Examen et obtention du certificat

- QCU.
- Questions fermées.
- Questions ouvertes.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Px HT catalogue	Pages	Nbre jours	Dates
101CECB1	Comptabilité bancaire : opérations classiques	1 630 €	36	2	3 au 4 avril 2019 4 au 5 juin 2019 10 au 11 septembre 2019 26 au 17 novembre 2019
114CECB2	Comptabilité des titres et autres non-dérivés	1 630 €	52	2	4 au 5 avril 2019 6 au 7 juin 2019 12 au 13 septembre 2019 7 au 8 novembre 2019
116CECB3	Comptabilité des produits dérivés	2 247 €	54	3	8 au 10 avril 2019 12 au 14 juin 2019 16 au 18 septembre 2019 2 au 4 décembre 2019
104CECB4	Consolidation des comptes : l'essentiel	1 630 €	41	2	11 au 12 avril 2019 17 au 18 juin 2019 19 au 20 septembre 2019 5 au 6 décembre 2019
311CECB5	Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel	1 630 €	115	2	15 au 16 avril 2019 20 au 21 juin 2019 23 au 24 septembre 2019 9 au 10 décembre 2019
125CECB6	Contrôle comptable bancaire	844 €	62	1	18 avril 2019 19 juin 2019 26 septembre 2019 12 décembre 2019
700CECB7	Fiscalité bancaire : l'essentiel	844 €	169	1	17 avril 2019 24 juin 2019 25 septembre 2019 13 décembre 2019
122CECB8	Révision, préparation et entraînement à l'examen	2 247 €		2,5	25 au 27 juin 2019 matin 16 au 18 décembre 2019 matin
123CECB9	Examen CNAM	1 000 €		0,5	27 juin 2019 après-midi 18 décembre 2019 après-midi

Certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable



27
jours

1. Objectif du parcours/certificat

Le métier de contrôleur bancaire comptable exige des compétences de plus en plus pointues dans un environnement de plus en plus mouvant et complexe.

L'introduction des normes comptables internationales associées à des normes françaises spécifiques, suppose des compétences de plus en plus pointues et rend le contrôle particulièrement délicat. Le certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable (créé en 2011 pour la Banque de France), en partenariat avec AFGes et le Cnam a pour objectif de certifier la compétence des agents dans ces domaines, de faciliter la compréhension de la comptabilité bancaire et savoir contrôler les états financiers d'un établissement de crédit.

Ce certificat se déroule sur un cycle de 27 jours pendant 8 mois.

1.1. Un certificat mis en place par deux partenaires

Pour assurer la qualité et la transparence de cet examen, deux partenaires se sont regroupés.

- **CNAM-INTEC** (Institut National des Techniques Économiques et Comptables du Conservatoire National des Arts et Métiers), son rôle est notamment :
 - De valider le contenu de la formation, les épreuves, la grille

- de notation, le profil des candidats et des enseignants.
- D'organiser l'examen.
- De délivrer les certificats.

► AFGES, dont le rôle est notamment :

- De traduire les besoins de la profession en termes de modules de formations cohérents, pédagogiques et opérationnels.
- De mettre en œuvre les formations.
- De proposer les épreuves d'examen et la grille de notation.

1.2. Qui peut présenter cet examen ?

- 3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
- Bac +3.
- Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

2. Thèmes

Voir tableau ci-contre.

3. Tarifs

- Cycle complet de 27 jours y compris l'examen : nous consulter

4. Examen et obtention du certificat

- Contrôle continu dans cinq modules.
- Examen :
 - QCU.
 - Questions ouvertes.
 - Questions fermées.
- Oral.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Px HT catalogue	Pages	Nbre jours	Dates
127CECBC1	Environnement comptable et contrôle interne	1 630 €	64	2	4 au 5 avril 2019 4 au 5 novembre 2019
128CECBC2	Crédits à la clientèle	2 247 €	65	3	15 au 17 mai 2019 16 au 18 octobre 2019
129CECBC3	Activité de marché : introduction, titres et devises			5	Nous consulter
130CECBC4	Activité de marché : dérivés			5	Nous consulter
131CECBC5	Autres opérations bancaires			2,5	Nous consulter
705CECBC6	Fiscalité bancaire			1,5	Nous consulter
132CECBC7	États financiers individuels et consolidés			5	Nous consulter
133CECBC8	Révision, préparation et entraînement à l'examen			2,5	Nous consulter
134CECBC9	Examen CNAM	1 000 €		0,5	Nous consulter
135CECBC10	Oral CNAM	500 €		30 mn	Nous consulter

Certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

18
jours

1. Objectifs du certificat

Le certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance a pour but de former les contrôleurs comptables intervenant au sein des groupes d'assurance ou de bancassurance aux spécificités comptables et prudentielles de l'assurance et aux contrôles de 1^{er} et de 2^{ème} niveau.

Cette formation doit permettre aux candidats de s'assurer de la conformité des enregistrements comptables et du reporting financier et prudentiel dans les trois référentiels suivants : normes françaises, IFRS et Solvabilité 2.

Ce certificat se déroule sur un cycle de 18 jours.

2. Qui peut préparer cet examen ?

- 3 ans d'expérience en contrôle comptable.
- Bac +3.
- Entretien de validation des acquis et de l'expérience, si les deux premières conditions ne sont pas remplies.

3. Validation du certificat

- QCU.
- Questions ouvertes.
- Questions fermées.

4. Thèmes

Voir tableau ci-contre.

5. Tarifs

- Cycle complet de 18 jours y compris l'examen : 10 867,00 € HT dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 3 247 € ht dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 3 247 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Prix H.T. catalogue	Pages	Nombre de jours	Dates
150CECCA1	Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance	1 630 €	73	2	18 au 19 mars 2019 12 au 13 septembre 2019
151CECCA2	Comptabilité d'assurance	1 630 €	74	2	4 au 5 avril 2019 26 au 27 avril 2019
152CECCA3	Application des IFRS à l'assurance	1 630 €	75	2	15 au 16 avril 2019 17 au 18 octobre 2019
153CECCA4	Opérations en devises des sociétés d'assurance	844 €	76	1	13 novembre 2019
154CECCA5	Bâtir le bilan économique sous Solvabilité 2	1 630 €	77	2	20 au 21 juin 2019 7 au 8 octobre 2019
155CECCA6	Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvabilité 2	2 247 €	78	3	27 au 29 novembre 2019
156CECCA7	Consolidation des sociétés d'assurance	1 630 €	79	2	7 au 8 novembre 2019
157CECCA8	Fiscalité des opérations d'assurance	844 €	80	1	18 novembre 2019
158CECCA9	Révision, préparation et entraînement à l'examen	2 247 €		2,5	16 au 18 décembre 2019 matin
159CECCA10	Examen	1 000 €		0,5	18 décembre 2019 après-midi

Afges en bref



Nos chiffres clés 2017

- Près de 70 animateurs
- 5 230 apprenants
- 1 200 jours de formation
- Cotation Banque de France G3+

Créé en 1986 par des experts de la comptabilité bancaire, l'AFGES est un acteur majeur de la formation bancaire en France, ciblant le monde de la finance et de l'assurance.

Près de 70 animateurs, experts reconnus et passionnés par la formation professionnelle, assurent des formations chez nos clients, en visio-conférence ou encore dans nos salles de cours équipées des dernières technologies interactives, à deux pas de la Place de l'Étoile à Paris. Les plus grands noms du secteur bancaire en France (BPCE, SG, Crédit Agricole, BNPP, ACPR...), de nombreux cabinets d'audit ou encore les principales institutions financières publiques nous font confiance pour dispenser des formations d'excellence et participer ainsi au développement de l'expertise de leurs équipes.

Nos atouts

L'AFGES : une expertise reconnue :

- Une connaissance approfondie du terrain.
- Une anticipation permanente de la demande du marché de la formation.
- À la pointe de l'information et de l'actualité comptable et réglementaire.
- Des ouvrages de référence rédigés par nos animateurs et nos associés.

L'AFGES : une réponse réfléchie aux spécificités des métiers de la banque, des instituts financiers et de l'assurance.

- Développement de 3 certifications :
 - 2011 – Le certificat comptable bancaire.
 - 2015 – Le certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable.
 - 2016 – Le certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurances.

L'AFGES : une équipe compétente, soudée et dynamique

- Priorité : la qualité de nos prestations.
- Respect des délais et du process de nos partenaires.
- Objectif : aller au-delà des 95% de clients satisfaits (étude 2014).

L'AFGES : un centre de formation à dimension internationale

- Ouverture d'une filiale à l'étranger : Afges Maroc.
- Coordination et organisation de projets de formation à l'étranger.
- Cours de formation en langue anglaise sur la quasi-totalité des matières.
- Des partenaires dans plusieurs pays du monde : Algérie, Luxembourg et Afrique.

Notre organisation

5 animateurs-associés se répartissent l'organisation de nos principaux domaines d'intervention :



Comptabilité et risques comptables



Prudentiel (Bâle III, CRR, CRD IV)



Audit, risques et contrôle



Assurances



Fiscalité



Certificats

Nos formations

► Notre offre inter

L'AFGES propose une offre catalogue de 127 formations avec une **garantie de tenue de session à partir de 2 participants**.

Vous êtes intéressé par une formation mais les dates proposées ne vous conviennent pas ? Dès lors que vous réunissez deux participants, l'AFGES est en mesure d'ouvrir une nouvelle session sur simple demande de votre part, à la période de votre choix.

► Notre offre sur-mesure

L'AFGES conçoit des formations sur mesure, adaptées à vos besoins spécifiques.

À l'AFGES, l'identification de vos besoins passe par 5 étapes-clés :

- 1 Diagnostic : situation actuelle, objectifs opérationnels, profil des collaborateurs concernés, vos enjeux, vos contraintes.
- 2 Mise en place de l'ingénierie pédagogique : élaboration d'un déroulé pédagogique extrêmement précis sous la supervision de l'animateur retenu.
- 3 Organisation logistique de la formation : mise des supports à votre charte graphique si besoin, reprographie des supports, location de salle...
- 4 Animation de la formation.
- 5 Évaluation de l'atteinte des objectifs.

Nos animateurs interviennent aussi bien en France qu'à l'étranger, en français ou en anglais.

► Des formats variés

Vous souhaitez renforcer les compétences de l'un de vos collaborateurs ? L'AFGES vous propose des formations en one-to-one :

- Des formations personnalisées très pointues.
- Des formations en one-to-one sur mesure induisant une plus grande souplesse par rapport au programme défini.
- Des animateurs rompus à cet exercice de style.

Vous disposez de très peu de temps ? Depuis 2014, l'AFGES a ouvert des classes virtuelles permettant de répondre aux exigences de réactivité et de praticité.

Vous souhaitez former des salariés d'origine étrangère ? L'AFGES propose des formations conçues spécifiquement en anglais. De plus, la majeure partie de nos formations sont déclinables en anglais.

Nos petits déjeuners

L'AFGES organise, tout au long de l'année des petits déjeuners gratuits sur des thèmes d'actualité (IFRS, Bâle III, 5^e Directive Distribution Assurance, cybercriminalité...). Pour vous tenir informés, inscrivez-vous à notre newsletter sur la page d'accueil de notre site (www.afges.com) ou consultez notre rubrique Actualités.

Nos références

Les plus grands noms du secteur nous font confiance : BPCE, SG, Crédit Agricole, BNPP, ACPR, LBP, CIC, HSBC, NSMD... Mais aussi des établissements de crédit, des organismes de financement, des institutions financières publiques parmi lesquelles la Caisse des Dépôts et Consignation, le Crédit national, l'Agence française de développement...

Banques étrangères, organes centraux de Belgique, Suisse, Luxembourg, Portugal, Grèce, Maroc, Tunisie, Algérie, Haïti, Liban, Rwanda, Burundi, Cameroun... Auxquels il convient d'ajouter :

- Des cabinets d'audit et de Commissariat aux Comptes, de conseil et d'organisation.
- Des sociétés de logiciels informatiques telles que SOPRA et MUREX.

Location de salles

Vous organisez une session de formation intra entreprise et ne disposez pas de salle adéquate ?

L'AFGES met à votre disposition des salles de formation spacieuses et en premier jour :

- Pouvant accueillir de 2 à 15 participants.
- Équipées de tableaux blancs interactifs permettant l'enregistrement et la restitution des prises de notes en fin de formation.
- Une de nos salles (Antoine Sardi) équipée en visio-conférence est idéale pour des formations à distance.

Des boissons chaudes (café et thé) ainsi que des jus de fruit, viennoiseries sont à la disposition de vos participants.



Nos associés



Hugues BEAUGRAND
Président

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées (ESLSCA).
Comptabilité bancaire, audit et contrôle interne, exigence prudentielle et ALM.



Moulay A. AMAZIRH

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'Institut de Préparation aux Affaires, Diplômé de l'Institut d'Études Politiques.



Gérard MAROT

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Ingénieur, Maîtrise es sciences économiques, Maîtrise de gestion.
Comptabilité bancaire, exigence prudentielle, contrôle interne, systèmes d'information, organisation.



Pascal BROUTTIER

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées.
Comptabilité bancaire et fiscalité bancaire.



Hervé MANCERON

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé ESCP, DEA de gestion.
Comptabilité bancaire, réglementation bancaire et consolidation.



Marie-Paule DEGEILH

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables et membre de la commission BANQUE de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Docteur d'État en Droit.
Comptabilité bancaire.



Philippe DARRÉ

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées.
Comptabilité bancaire, analyse financière et audit comptable.



Béatrice BON MICHEL

Diplômée d'AUDENCIA et d'Études Comptables et Fiscales, Doctorat en sciences de gestion, membre de l'IFACI, de PRMIA et de Kortys Wg Gr.
Contrôle périodique (audit interne) et contrôle permanent, Risque opérationnel dont risque de non-conformité et risque LCB/FT.



Gaël LÉGER

MBA École nationale d'Assurance, Management de l'Entreprise d'Assurance, École de Commerce Clermont Ferrand, Option Finance et Contrôle de gestion.
Comptabilité des Assurances en normes françaises et IFRS, Solvency II, audit comptable et contrôle interne de l'assurance.



Karim SBAÏ

Directeur général et Directeur Commercial

Le département administratif et commercial



Maxence DUHAYON

Commercial Grands
Comptes Nord Europe



Claude MUSAVYI

Commercial Grands
Comptes Afrique



Sabrina FOSSION

Responsable administrative
INTRA/INTER
fossion@afges.com
01 70 61 48 60



Stéphanie BOBINET

Assistante formation
INTER
bobinet@afges.com
01 70 61 48 64



Camille THIESSART

Assistante formation
INTRA
thiessart@afges.com
01 70 61 48 81

Nos intervenants

Hervé AKOUN

Actuaire, membre diplômé de l'Institut des Actuaire Français (I.A.F.). ENSAE : École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique. Division : Statisticiens Économistes et Administrateurs (S.E.A).
Finance.

Yvan ALLIOLI

Associé Fondateur du cabinet APS Risk, ancien Manager de PWC Management Consulting.
Risques Opérationnels, Cartographie des risques, Lutte contre le risque de fraude, Contrôle et Audit Interne, Plan de Continuité d'Activité.

Patrick AUTEAU

Diplôme de l'école des cadres du Groupe des Caisses d'Épargne (label HEC), DESS de gestion des PME. Certification IFRS délivrée par l'ESSEC. Diplôme d'expertise comptable.
Comptabilité bancaire et réglementation bancaire.

Gaëlle AZRIA

Expert comptable, Directrice associée Conforméo, Diplômée de l'Institut Supérieur du Commerce de Paris.
Conformité, gestion des risques bancaires, audit et contrôle interne, dispositif de contrôle permanent, comptabilité bancaire et audit comptable.

Hicham BADDAG

Expert-comptable. Certifié CPA de l'AAOIFI (Bahrein). Certifié CIFE d'Ethica Institute of Islamic Finance (Dubai).
Finance islamique. Exigences prudentielles.

Christian BERTHEUIL

MBA University of Oregon (USA). DESCAF de l'École Supérieure de Commerce Poitiers.
Management, communication et relation client.

Evelyne BESSEAU

Expert Comptable, Maîtrise Économie Paris II, membre administrateur de l'ADICECEI et enseignant à l'Université (Angers et Rennes) en Comptabilité et audit bancaire.
Comptabilité bancaire.

Jean Philippe BORGIALLO

Maîtrise es Sciences économiques option Finance.
Contrôle permanent et périodique. LCB/FT. Exigences prudentielles. Pilotage financier; ALM, Contrôle de gestion bancaire.

Marie Fleur BOUILLON BONTE

Expert comptable et auditeur chez CIFRALEX, membre de l'Ordre des Experts Comptables et de l'ICAEW (Institute of Chartered Accountant in England and Wales). Licenciée en sciences économiques, MBA de gestion option finance, certificat IFRS (ESSEC).
Comptabilité bancaire. Audit comptable. Commissariat aux Comptes des Etablissements de Crédit.

Stéphane BOURDIN

DESS Informatisation des Entreprises. MIAGE - Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises.
Risques opérationnels.

David BOYER

Exécutif MBA HEC.
D.E.S.C.F.
Maîtrise d'Économie Appliquée, Université Paris 9 Dauphine.
Comptabilité, risques et audit de l'assurance.

Andréa BRIGNONE

Doctorat sciences économiques. IAE. Collège Libre des sciences sociales et économiques.

Finance et produits de marché. Gestion d'actifs et services financiers. Activités de marché et back office.

Gary CANTOR

Expert Comptable (Londres), FCA MBA (Finance & Accounting).
Comptabilité anglo-saxonne, IAS et française, comptes consolidés, analyse financière, fiscalité britannique, contrôle de gestion, privatisation et bourse.

Jean-François CARON

Diplômé de l'Université du Maine (Le Mans) en Macroéconomie et conjoncture économique.
Certificat Risk Management Assurance (CRMA).
Certified International Auditor (CIA).
Diplôme d'Études Supérieures Comptables et Financières (DESCF).
Diplôme d'Études Comptables et Financières (DECF).
Contrôle périodique et permanent. Contrôle de gestion.

Xavier CASAL

DES de droit public (Paris II), maîtrise de droit, chargé d'enseignement en master II de droit des affaires et en master II de droit fiscal à l'université Paris Panthéon Sorbonne.
Fiscalité bancaire.

Éric CHENEVIERE

Diplôme d'Actuaire.
D.E.U.G. de Sciences Économiques
Finance et produits de Marchés. Réglementation et culture bancaire.

Patrick CHOPARD

Niveau II, Certificat de Gestion De Patrimoine.
Droit civil, droit des sociétés et SCI, Immobilier..

Christophe CHOUARD

Certification AMF 2011.
HEC - MBA 1986.
École Centrale Paris.
Licence Sciences Économiques Paris I. Diplômé de l'École Supérieure de Gestion de Paris.
Gestion d'actifs et services financiers. Activités de marchés et back office.

Catherine CLEMENT CHABAS

Certificat IFRS Essec-PwC. Diplôme Expertise Comptable. Institut Commercial de Nancy. Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières Nancy II.
Comptabilité bancaire.

Marie COLLIN

Formation ENM (École de Magistature) pour être juge de proximité. 7^e promotion ESSEC Management (cours spécialisés en Marketing). Préparation d'un doctorat Sciences Politiques. DEA de Sciences Politiques à Paris X. Maîtrise de Droit, option Droit Public à Paris X.
Conformité.

Ange CUBEDDU

Cycle Matières Premières et Échanges Internationaux CNAM
Diplôme d'organisateur Informaticien, I.E.S.T.O., CNAM
DESS de gestion des entreprises, I.A.E., Paris
Licence de mathématiques. Faculté des Sciences de Nice.
Opérations de commerce international.

Gérard DENIS

Ingénieur, Diplôme Études Comptables et Fiscales, Certificat d'Aptitude et d'Administration des Entreprises (IAE Paris), DESS Contrôle de Gestion et Audit (IAE Paris) et DESS Systèmes d'Information (IAE Paris).
Contrôle de gestion, Mathématiques financières.

Olivier DE VULPIAN

Licencié es sciences économiques de la faculté de Paris X, ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Certifié par l'AIBD (association of international bond dealers).
Analyse financière, financement des entreprises, opération de haut de bilan.

Franck DOMENECH

Diplômé de l'Institut supérieur des affaires et de direction des entreprises à Paris.
Techniques et risques de l'assurance.

Gilles DREYFUSS

Certification AMF. Cycle d'Expertise Professionnelle Certifié – Expert métiers conformité du CFPB (en cours de formation).

Nos intervenants

Institut Technique de Banque. Maîtrise AES option Banque (IAE Lyon III). Diplôme Universitaire de Droit et pratiques bancaires (IAE Lyon III).
Gestion d'actifs et Services financiers.

Nicolas DUFOUR

Doctorat Comptabilité-Contrôle-Audit – CNAM. Master 2 Assurance-Finance - ENASS - 2009-2011. Master 2 Gestion - CNAM - 2009-2011.
Licence Droit des affaires-Gestion - Paris IX Dauphine.
LCB assurances.

Maxence DUHAYON

M2 Commerce - EM Strasbourg
Maîtrise Sciences de Gestion - IAE Lille.
Exigences prudentielles.

Meryem EL IDRISSE

DSG, cursus expert-comptable.
ESCP-Europe - Master in Management Grande École.
IFRS 16.

François FAURE

Certified ISO 31000 Risk Management Professional C31000™. Approved ISO 31000 Risk Management Lead Trainer CT31000™. CARM Institute ARM54 ESTI / ENA - Maîtrise spécialisée en gestion des risques sur les territoires. UTC - Institut de Management de l'Information (DESMI) Paris V - DESS Ergonomie Cognitive Paris XI Orsay - MST d'Ergonomie.
Risques des SI, Sécurité du SI. Plan de Continuité d'Activité. Gestion de Crise.

Hubert FROUIN

Ingénieur, Maîtrise es sciences économiques et Institut des Études Économiques, Sociales et Techniques de l'Organisation (IESTO).
Organisation bancaire, Systèmes de paiement et Instruments de paiement, SEPA.

Alain GHNASSIA

Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP). Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) (en cours). London Business School : Essentials of Leadership Program.
Exigences prudentielles – Contrôle périodique et permanent.

Aurélien GIRAUD VALÉRIAN

Diplôme d'École Supérieure de Commerce (Audencia Business School – Nantes) University of Cincinnati : Master of economics.
Prêts immobiliers (formation IOB SP). Gestion de patrimoine. Produits bancaires Fiscalité du particulier.

José GUIBERT

HEC Executive MBA à Paris, Actuaire du Centre d'Études Actuarielles à Paris, Dese et cycle C Finance d'entreprise et marchés, Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris, Ingénieur, Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier.
Risques de l'assurance et contrôle interne.

Véronique HAURANT

Maîtrise Sciences de Gestion(MSG) à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, DESS de Contrôle de Gestion et Audit à l'IAE de Paris.
Comptabilité bancaire.

Henri JACOB

Docteur en mathématiques, mention théorie des graphes, à l'université de Paris VI, D.E.A. d'économie monétaire à l'université Paris-Dauphine, licence d'Histoire à l'Université Paris I, Économiste de marché.
Exigence prudentielle et gestion des risques.

Michel Kaelin

Maîtrise de Sciences Juridiques Droit des Affaires.
Diplômé en DESS Gestion et Finances de l'Institut d'Administration des Entreprises. Diplôme d'études bibliques Université Domuni (Louvain-Belgique) 2015.
Analyse financière, financement des entreprises.

Edith LAQUENAIRE

Expert comptable. Maîtrise de gestion, DAUPHINE. DUT gestion des entreprises et des administrations, IUT de PARIS.
Comptabilité bancaire et analyse financière.

Jean-Marie LAY

Expert Comptable, Diplômé de L'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales). Activité de conseil Global Finance Expertise (GFE).
Comptabilité bancaire et exigence prudentielle.

Chloé MARAIS

DESS Actuariat de l'EURIA (EURO Institut d'Actuariat), Maîtrise d'ingénierie Mathématiques option Assurance.
Avantages au personnel, IAS19.

Philippe MARTINET

Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre de Paris, Diplômé de NEOMA Reims Management School, Administrateur de l'ADICECI, Consultant en systèmes d'information bancaire et évaluation des produits financiers.
Gestion d'actifs et services financiers.

Arnaud MAZOYER

Université Evry Val D'Essonne, Evry. IUT GEII.
Gestion des risques. Audit et contrôle interne.

Christine MERCURI

Gestion et Administration des Entreprises, cycle G.A.E, ESC Reims. DESS RH Consultation et Formation dans les organisations (Paris Dauphine). Coach: LKB School of Coaching. Certifiée Success Insights. Synergologie.
Management / Management de projet. Relation client / Techniques de vente/ Négociation. Prise de parole en public/ Conduite de réunion. Formation de formateurs. Coaching individuel et collectif.

Sandrine MOREAU

Master 1 de gestion des entreprises. Master 2 en gestion de patrimoine.
Gestion de patrimoine, Défisicalisation.

Juliette MOREL MAROGER

Qualification aux fonctions de Professeur des Universités.
Admissible au concours d'agrégation en droit privé et sciences criminelles. Qualification aux fonctions de Maître de conférences en droit privé.
Doctorat en droit, Mention très honorable avec les félicitations du jury, obtenu à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne sous la direction de P. Mayer.
DEA de Droit Privé - Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
Risques et LCB/FR.

Evelyne NGNOTUE

École Centrale Paris : Option mathématiques appliquées à la finance, filière stratégie marketing finance. École Supérieure d'Electricité (SUPELEC). Lycée AUX Lazaristes (Classes préparatoires, obtention de l'équivalence DEUG Physique.
Exigences prudentielles.

Michèle PESCHET

Diplôme d'Études Supérieures en économie, Diplôme d'Études Comptables Supérieures, MBA HEC.
Gestion des risques et ALM.

Daniel PION

HEC (1983). Science Po – Paris (1983). Mastère 1 de Droit privé international – Paris XI (1980).
Gestion des risques financiers.

Véronique PROSPER

DESS en droit des affaires et fiscalité, ancien auditeur et avocat en droit des affaires.
Fiscalité bancaire.

Elisabeth RAISSON

EDHEC, Lille, spécialisation Finance d'Entreprise.
Gestion d'actifs et services financiers.

Teddy RAMANAKASINA

Executive Education HEC, France. Executive MBA Audencia, France. ÉSIG, École Supérieure d'Informatique de Gestion.
Audit des Systèmes d'Information.

Guillaume RAMOND

Actuaire qualifié IA. Diplômé d'Expertise-comptable. Ingénieur SUPELEC. Diplômé de l'ESSEC
Actuariat des assurances (tarification, provisionnement, ALM, Solvabilité 2, IFRS).

Luc RETAIL

École Nationale Supérieure de la Police Nationale - Formation de commissaire de police sur deux ans. École Supérieure des Inspecteurs de Police - Formation d'inspecteur de Police et Officier de Police Judiciaire. DEA

droit des contrats et droit économique.
LCB/FT

BRUNO RISSER

Master II IHFI – finance. ITB – ingénierie financière
Gestion des risques. Audit et contrôle interne.

Véronique SAINT AMAND

Diplômée de l'École Nationale d'Assurances. DEUG Lettres Classiques (préparation École normale supérieure).
Contrôle interne assurances.

Stéphane SALLÉ

Diplômé de l'École Nationale Supérieure des Ingénieurs Électriciens de Grenoble, Doctorat de l'Institut National Polytechnique de Grenoble en Automatique et Traitement du Signal, Certification d'Aptitude.
Contrôle de Gestion. ACM. Risques de marché.

Helen SPRAGGETT

Université d'Aston (GB), BSc (Hons) Gestion (1987). Diplômé Expertise Comptable, ICAEW (1991). Certificat Auditeur interne (CIA-2009).
Audit et contrôle interne, Gestion des risques.

Geoffroy SURBLED

Analyste financier SFAF. Néoma Business School (ex ESC Rouen). MBA New York University - Stern.
Analyse financière. Ingénierie financière. Evaluation des sociétés. Fusions-acquisitions et capital investissement /LBO.

Amal TAOUR

Expert-comptable et Commissaire aux comptes. Master 2 - Droit et Fiscalité de l'entreprise - Paris II Panthéon-Assas.
Audit et contrôle interne. Fiscalité. Droit.

Sonia VERRECCHIA

DESS en Gestion des Entreprises (CAAE-IAE) – Maîtrise en Droit
Audit et contrôle interne. Relations inter-personnelles et communication.

Olivier VICTOR

ESC Tours (ESEM) : option Finance
Comptabilité, risques et audit de l'assurance.

Sarah WIGGETT

University of Birmingham (GB), Bachelor of Commerce (Hons degree). (1991) Associate Member Of The Association of Corporate Treasurers. ACT (1994) SFA Securities & Derivatives Representative (1998).
Corporate Treasury risk management. Foreign exchange and interest rate derivatives.

Hervé ZANY

ESCAE Amiens. Certified Fraud Examiner (ACFE USA).
Investigation financière.

Nos partenariats



OCBF

L'Office de Coordination Bancaire et Financière est une association professionnelle indépendante et ancrée dans la place financière qui réunit des professionnels de la banque et de la finance pour des rencontres de Directions Générales. Depuis plus de seize ans, nous entretenons des relations privilégiées avec OCBF Services et Formation qui négocie pour ses adhérents des partenariats avec des prestataires et des formateurs, dont nous faisons partie, spécialisés dans le monde bancaire.



Global Finance Algeria

G.F.A est une société de conseil et de formation spécialisée dans les métiers de la banque. Grâce à des méthodes didactiques adaptées et à un important réseau de consultants formateurs propres ou affiliés à ses partenaires, ses clients bénéficient d'une formation ou de conseils de qualité leur permettant d'améliorer sans cesse leurs compétences dans le domaine notamment de la gestion des risques, Comptabilité bancaire, IFRS, la réglementation bancaire, Corporate finance, Trade finance, la finance islamique...).



PERFORMIUM Finance

Spécialisés en Risk Management & Relation Clients dans le domaine Banque Assurance, nos consultants experts vous accompagnent sur des missions de Conseil - Formation - Recrutement.

Dans le cadre de notre partenariat avec l'AFGES, nous organisons des formations dans le Nord & l'Est de la France, et au Benelux. Nos valeurs fondatrices : écoute, respect des engagements, réussite collective, résultats.

Nos références : SG, Cofidis, BPCE, Crédit Immobilier de France, Banque Accord, CA...



Artips

Artips est une société née il y a 5 ans. En parallèle de son activité B2C (premier média culturel en ligne en France en termes d'audience), Artips a développé une solution de micro-learning. La pédagogie de cette plateforme est fondée sur le format court (sessions de 8 minutes) et le storytelling (chaque session est introduite par une anecdote mémorable envoyée par push) afin d'engager les apprenants et d'optimiser le taux de complétion. L'idée est de donner envie d'apprendre autrement, grâce à un univers ludique et chaleureux et un ton très accessible. Artips accompagne ses clients dans la création de formations sur mesure, de dispositifs de sensibilisation et d'acculturation.



Formalearning

Formalearning, créateur de ressources pédagogique, met à votre disposition son expertise pédagogique vous accompagne dans la construction de parcours de formation digitale, sur-mesure ou via son catalogue. Au cœur de la transformation digitale de l'entreprise, formalearning est un organisme de formation, adhérent à la ffp, spécialisée dans les solutions de formation distancielles. L'activité de Formalearning consiste à concevoir et à réaliser des solutions de formation distancielles, de type QUIZ, flash learning, rapid learning, TV learn, e-learning, serious game. Ces solutions de formation distancielles s'inscrivent dans une offre plus globale d'ingénierie pédagogique et de gestion de la formation à distance.



evalbox

evalbox, plateforme professionnelle de gestion et d'évaluation de connaissances (entraînements, évaluations, examens, certification), qui permet de construire des tests et QCM en ligne ou sur papier (avec correction automatique des scans) : Outil de formation et d'évaluation dans l'éducation, outil d'évaluation des connaissances et compétences dans l'entreprise qui fait face aux nouvelles exigences de la réforme de la formation professionnelle, outil de sélection dans les cabinets de recrutements qui doivent départager des candidats postulant à une offre d'emploi, ou même outil de certification dans les sociétés agréées pour délivrer des formations certifiantes.

AFGES Maroc



En date du 23 février 2016, nous avons créé AFGES Maroc.

Filiale de facturation, cette entité vise un double objectif :

- Nous rapprocher de nos clients Marocains,
- Leur permettre de faire prendre en charge leurs formations par l'OFPPT, tout en continuant à proposer des formations de qualité et en restant compétitifs.



PRATIQUE DE LA COMPTABILITÉ BANCAIRE – IFRS (ÉDITION 2018)

1072 pages • 110 €

Hugues BEAUGRAND

Au sein de l'Union Européenne, les établissements de crédit cotés sont depuis 2005 en IFRS pour leurs comptes consolidés. En France, leurs comptes individuels restent en normes françaises. Il nous a semblé nécessaire dans cette septième édition de cet ouvrage de séparer les règles en normes françaises pour les comptes sociaux et les règles IFRS pour les comptes consolidés. Cet ouvrage ne traite donc uniquement que des règles IFRS pour les comptes consolidés des établissements de crédit. Les normes françaises appliquées dans les comptes sociaux en France sont traitées dans un ouvrage séparé. La démarche adoptée pour chacune des

activités bancaires (trésorerie, crédits, dépôts, titres, devises et produits dérivés) présente systématiquement les points suivants :

- Les aspects économiques et techniques pour comprendre la substance de l'opération et permettre ainsi une juste interprétation, non seulement de la comptabilisation, mais aussi des risques et de la rentabilité ;
- L'évaluation et la comptabilisation de chaque transaction selon le référentiel IFRS ;
- De nombreux exemples pratiques avec des schémas comptables pour rendre claires et compréhensibles des opérations parfois complexes.
- Les prolongements prudentiels en environnement Bâle 3 (CRR et CRD IV).



PRATIQUE DE LA COMPTABILITÉ BANCAIRE – NORMES FRANÇAISES (ÉDITION 2018)

772 pages • 70 €

Hugues BEAUGRAND

Depuis 1981, date de la première publication de cet ouvrage, Antoine SARDI n'avait eu de cesse d'améliorer les différentes éditions. Sa disparition soudaine nous a profondément touché et nous avons décidé de continuer à poursuivre la publication de « Pratique de la comptabilité bancaire ». Cette septième édition comprendra deux volumes, l'un concernant la comptabilité bancaire en normes françaises pour les comptes sociaux et l'autre concernant la comptabilité bancaire en normes IFRS pour les comptes consolidés, tout au moins en France. Ce volume concerne uniquement les normes françaises applicables sur les comptes sociaux des établissements de crédit en France. Comme l'avait écrit Antoine SARDI, la comptabilité n'est pas une finalité mais un outil ayant

pour objectif de traduire une réalité économique dans toute sa richesse et sa diversité. Aussi, la démarche adoptée pour chacune des activités bancaires expose systématiquement :

- Les aspects économiques et techniques pour comprendre la finalité de l'opération et permettre ainsi une juste interprétation, non seulement de la comptabilisation mais aussi des risques et de la rentabilité ;
- L'évaluation et la comptabilisation de chaque transaction selon le référentiel français, en particulier le règlement ANC 2014-07 ;
- De nombreux exemples pratiques avec des schémas comptables pour rendre claires et compréhensibles des opérations parfois complexes, avec leurs conséquences fiscales s'il y a lieu.

SAVOIR CONJUGUER CONTRÔLE PERMANENT ET EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Béatrice BON MICHEL

Dans un contexte où la gestion des risques s'invite au sein de tous les processus et où les exigences de conformité imprègnent les dispositifs de contrôle, il est essentiel d'aborder les contrôles permanents sous l'angle de l'efficacité opérationnelle. Les coûts des contrôles doivent s'apprécier par rapport aux risques significatifs et toute la démarche, du plan de contrôle à la communication doit servir le pilotage des objectifs opérationnels.

Si ces principes paraissent évidents en théorie, dans la réalité de l'organisation, la superposition, depuis plusieurs années, d'exigences réglementaires a réduit l'efficacité de certains contrôles au détriment de l'efficacité opérationnelle. Il s'agit ainsi de repenser ces dispositifs pour leur redonner flexibilité et adéquation au service de la stratégie et des métiers et servir ainsi une gouvernance par les risques.

À paraître



MON PRÊT IMMOBILIER

389 pages • 39 €

Aurélien GIRAUD VALÉRIAN

Ce guide présente de façon très pratique et concrète tout ce qu'il faut savoir sur le prêt immobilier et l'assurance de prêt. S'appuyant sur plus de 220 exemples concrets commentés, et plus de 310 astuces, il constitue un outil indispensable pour les futurs acquéreurs qui souhaitent optimiser la négociation de l'ensemble des éléments de leur prêt immobilier. Il a été rédigé par un professionnel du secteur bancaire et du financement : Aurélien GIRAUD VALÉRIAN. L'ouvrage s'appuie aussi sur les commentaires de professionnels réputés du secteur : Caisse d'Épargne (Franck CAZE, Maxime ROUSSEAU, Laurent COLLET), Notaires (David PARENT et François POURRIER), Crédit Foncier de France (Agnès BENNI et Inès WEICHERDING), Avocat fiscaliste (Valentin MATHIEU), Magnolia Assurance (Gérald LOOBUYCK et Astrid COUSIN), Assurée (Cynthia AOUIZERATE), BRED Banque Populaire (Annie BELMONTE-MAUROIS), PARTNERS FINANCES (Pascal CORMIER), etc. Ce livre développe de façon très approfondie et très pédagogique les thèmes suivants : Le contrat d'avant-vente (Promesse et compromis de vente) : Quel formalisme choisir ? Faut-il passer par un Notaire ? Pourquoi ?

La situation financière de l'emprunteur : Combien puis-je acquérir et emprunter ? Comment est étudié l'endettement ? Comment sont analysés les différents

revenus ? Tous les prêts immobiliers : Quels sont ces montages qui font gagner de l'argent à la banque et au client ? Comment emprunter 30 000 € de plus sur la même durée, le même taux, tout en conservant la même mensualité ? Quelles sont les options à maîtriser ? Pourquoi faut-il négocier la transférabilité ? Qu'est-ce que l'exonération des pénalités de remboursement anticipé ? Comment utiliser les options de modularités et de suspension de prêt ?

Les garanties de prêts immobiliers : Quelles sont les garanties les plus adaptées et les moins chères selon les projets à financer ?

Les assurances de prêts immobiliers : Quelles assurances puis-je sélectionner ? Comment puis-je choisir une assurance qui couvre mieux et qui coûte moins cher ? Quelles sont les couvertures indispensables ?

Tous les mécanismes des opérations de crédits : Quelle est la différence entre un prêt amortissable et un prêt *in fine* ? Quel est l'objectif d'un différé partiel ou total ?

Faire renégocier son prêt ou le faire racheter : comment calculer le gain exact d'un rachat de prêt ? Comment connaître la date à partir de laquelle le rachat devient « gagnant » en prenant en compte tous les frais annexes ?



LE PLAN COMPTABLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

60 pages • 15 €

Antoine SARDI

Un petit manuel clair et pratique sur le plan comptable des établissements de crédit. La liste des comptes, sous forme de tableaux, avec des explications et

les commentaires essentiels sur chacun d'eux. Un manuel de référence à avoir en permanence sous la main.

Édition 2012



PRATIQUE DE LA COMPTABILITÉ BANCAIRE

1450 pages • 110 €

Antoine SARDI

La sixième réédition de l'ouvrage de référence de la comptabilité bancaire depuis 1981 est parue au quatrième trimestre 2012. Une édition entièrement mise à jour avec les dernières nouveautés comptables internationales et françaises dont IFRS 9, les nouvelles normes de consolidation et Bâle III.

Un ouvrage de près de 1600 pages qui couvre l'ensemble des domaines comptables et de la surveillance prudentielle.

La nouvelle édition continue d'adopter la démarche qui a fait son succès. Chacune des activités bancaires est systématiquement traitée selon trois aspects :

- Les aspects économiques et techniques pour comprendre la finalité de l'opération et permettre ainsi une juste interprétation, non seulement de la comptabilisation, mais aussi des risques et de la rentabilité ;
- L'évaluation et la comptabilisation de chaque transaction selon le référentiel IFRS et le référentiel français ;
- De nombreux exemples pratiques avec des schémas comptables selon le double référentiel pour rendre claires et didactiques des opérations parfois complexes.

À ce titre, l'ambition de cet ouvrage est de continuer à fournir un outil pratique pour aider les professionnels à gérer le présent et à préparer le changement.

Édition 2012



Édition 2002



AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE BANCAIRES

1100 pages • 145 €

Antoine SARDI

Aux risques traditionnels de l'activité bancaire, se sont ajoutés depuis quelques années de nouveaux risques liés aux mutations du système bancaire et à l'émergence des nouveaux marchés. La maîtrise de ces risques, par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne global et rigoureux, devient un objectif essentiel, mis en exergue

par l'ensemble de la profession, et notamment par les autorités de tutelle (par le règlement CRBF 97-02).

Cet ouvrage, entièrement refondu en 2002, a l'ambition de contribuer modestement à l'édification de ce dispositif. Il se veut résolument pratique pour mettre à la disposition des acteurs du contrôle.

À paraître
Nouvelle édition



FONDS D'INVESTISSEMENT, RÉGLEMENTATION, ÉVALUATION, GESTION COMPTABLE

Philippe MARTINET et Hugues BEAUGRAND

Actuellement en Europe, les fonds d'investissement représentent une source de financement de plus de 15 000 milliards d'euros, soit deux fois plus qu'en 2007. Les formes juridiques se sont à la fois transformées et complexifiées pour répondre aux demandes sociétales et économiques des différents acteurs :

- La diversification de l'épargne : placements financiers, réserve de trésorerie, complément de retraite, assurance-vie, plan d'intéressement des salariés, objectifs éthiques, financement des start-up ;
 - Le volet défiscalisation pour les revenus ou la fortune : FCPI, FCPR, OPCI, FIP... ;
 - Le capital investissement pour accompagner le développement ou la transmission des PME/ETI ;
 - La recherche de ressources financières au travers des OT (organismes de titrisation) ;
 - Le financement à moyen/long terme des infrastructures et du tissu des ETI européennes.
- Parallèlement à ces aspirations, deux méga-crisis financières récentes (les subprimes et les dettes souveraines en euros) puis l'affaire Madoff, ont conduit les autorités de régulation à de vastes chantiers de réforme :
- Les directives UCITS IV et V sur les produits et les dépositaires, avec notamment la mise en place du DICI (document d'information clé pour l'investisseur) et du SRRI (indicateur synthétique de risque et de rendement) ;
 - La directive AIFM sur les fonds d'investissement alternatifs ;
 - Le nouveau corpus MIF 2 avec deux directives et un règlement applicables en 2018, afin de mieux organiser la protection des investisseurs et l'organisation des marchés ;
 - Les produits PRIIPS - produits d'investissement packagés et produits d'assurance pour le grand public ;

- Enfin, pour 2019, le règlement STS sur une titrisation « Simple, Transparente, Standardisée », pour relancer ce mode de refinancement spécial des banques.

Dans ce contexte, cet ouvrage apporte aux professionnels les trois dimensions de maîtrise de l'Asset management :

- Une synthèse des nouveaux dispositifs réglementaires et juridiques ;
- Les approches révisées de valorisation des parts de fonds, suite aux crises financières ;
- Les modalités de comptabilisation des opérations, en référence au règlement récent publié par l'Autorité des Normes Comptables sur les Organismes de Placement Collectif à Capital Variable.

Sont ainsi abordés, au travers de nombreux cas pratiques et d'illustrations d'actualité :

- Les objectifs de gestion des produits avec leurs composants ;
- Les schémas de comptabilisation applicables aux OPC, pour certains dérogatoires aux principes du PCG et aux normes IAS/IFRS ;
- Les recommandations de l'AMF sur l'organisation des différentes fonctions des prestataires de service d'investissement (établissement de crédit, entreprise d'investissement, sociétés de gestion).

Un glossaire actualisé des acronymes et des termes financiers permet une vraie compréhension de l'asset management.

Cet outil de synthèse complet est à destination des auditeurs, des RCCI/RCSI, des professionnels comptables, et d'une façon générale, de tous les acteurs impliqués dans l'industrie spéciale des fonds d'investissement.

Légende



Certificat



One to One



Présentiel



Français/Anglais



Visio formations

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Philippe DARRÉ
Marie-Paule DEGEILH
Gaëlle AZRIA
Véronique HAURANT

Date
1^{er} avril 2019
3 juin 2019
9 septembre 2019
25 novembre 2019

100
Initiation à la comptabilité

Comptabilité
bancaire

Initiation à la comptabilité

Objectif général

- Situer le rôle de la comptabilité dans son contexte économique.
- Identifier les enjeux des différentes méthodes d'évaluation.
- Traduire les opérations courantes en comptabilité.
- Pratiquer la comptabilité des opérations courantes.
- Esquisser la construction d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Introduire la comptabilité dans un environnement bancaire.
- Se préparer à suivre des formations plus spécifiques (comptabilité bancaire, titres, dérivés, devises, etc.).

Participants

- Personnes qui n'ont jamais fait de comptabilité, ou qui n'ont pas pratiqué, et qui souhaitent acquérir les bases minimales pour mieux comprendre leur environnement comptable et dialoguer avec les comptables.
- Personnes qui souhaitent suivre des formations comptables et qui ont besoin de bases.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucun prérequis n'est exigé.

PROGRAMME

1 Pourquoi la comptabilité ?

Les états financiers.
Pour quel usage ?
Quels sont les éléments du bilan et du compte de résultat ? Présentation simplifiée.
Quelques conventions de classement.
Les éléments : actifs, passifs, capitaux propres, charges et produits.
Distinction entre un actif et une charge.

2 Problématique centrale : quelle méthode d'évaluation ?

Cours historique versus juste valeur.
Amortissements et dépréciations.
Application des deux méthodes pour un même patrimoine.

3 Mécanique comptable

Le couple débit/crédit.
La partie double.
Leur application au bilan et au compte de résultat.
Les flux de trésorerie et les engagements ; application.
Quelques astuces pour construire un schéma comptable.

4 Comptabilité réciproque ou « miroir »

Actif chez l'un, dette chez l'autre !
Les relations du compte « banque » entre client et banquier.

Pourquoi un crédit chez le banquier et un débit chez le client.
Illustration du jeu de miroir.
La réconciliation entre les deux comptes.

5 Principe de séparation des exercices

Pourquoi le découpage d'une entreprise en périodes comptables ?
Flux de trésorerie et comptabilité d'engagements.
Les deux approches « Accrual basis » versus « Cash basis »
et la technique qui en découle, le « cut-off ».

6 Plan de comptes (ou plan comptable)

Pourquoi un plan de comptes ?
Passage d'intitulés littéraires à des intitulés codifiés.
Plan comptable général et plan de comptes des établissements de crédit.

7 Vers la comptabilité bancaire

Les activités bancaires fondamentales.
Leur traduction dans un bilan et un compte de résultat simplifiés d'une banque.
Les fondamentaux qu'il ne faut perdre de vue pour passer à la comptabilité bancaire.



Cycle certifiant

Comptabilité bancaire : opérations classiques

Objectif général

- Situer l'activité bancaire dans son environnement économique et réglementaire.
- Identifier les comptes du PCEC utilisés par ces opérations.
- Traduire ces opérations sous forme de schémas comptables.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Identifier les divergences entre référentiels IFRS et français.
- Illustrer les principales opérations par les états financiers d'établissements bancaires.
- Se préparer à suivre des formations plus spécifiques (titres, dérivés, devises...).

Participants

- Responsables comptables, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet et auditeurs internes et externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) offert.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

PROGRAMME

1 Introduction

L'activité bancaire et l'organisation de la profession.
Les normes comptables (IFRS et françaises).
Les états réglementaires (SURFI, COREP, FINREP).
Les principes de contrôle interne comptable.

2 Les activités bancaires classiques

Démarche pédagogique commune à toutes les activités bancaires classiques. Chacune des activités ci-après sera examinée sous 4 aspects :

- 1 Les aspects économiques et techniques.
- 2 La présentation du plan de comptes (PCEC).
- 3 La comptabilisation en IFRS et en normes françaises.
- 4 Des exercices et cas pratiques avec les schémas comptables.

Les opérations interbancaires et de trésorerie :

- Les objectifs de la trésorerie d'une banque.
- Le traitement comptable.

Les crédits à la clientèle :

- Les aspects économiques des crédits clientèle :
 - Crédits commerciaux.
 - Crédits de trésorerie.
 - Crédits immobiliers.
 - Crédits consortiaux.
 - Locations financières.
 - Autres.

– Le traitement comptable des crédits :

- Les règles générales.
- La notion de taux d'intérêt effectif (TIE).

Le traitement du risque de crédit.

Les normes françaises :

- L'identification des créances douteuses.
- Les dépréciations individuelles.
- La norme IFRS 9 (même niveau que normes françaises).
- La notion d'Expected loss.
- Les trois étapes de la dépréciation en IFRS 9.

Les dépôts de la clientèle :

- Aspects techniques et économiques.
- Comptabilisation.
- La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.
- Les comptes du PCEC.
- Les caractéristiques de certains dépôts : comptes sur livret, d'épargne à régime spécial, comptes à terme, bons de caisse.
- Les comptes à vue.

L'activité titres (présentation succincte) :

- Les portefeuilles titres en normes françaises.
- Les portefeuilles titres en normes IFRS.
- Opérations titres pour le compte de la clientèle.

Les moyens de paiement et les systèmes de règlement :

- Les moyens de paiement.
- Les systèmes de paiement.
- Les commissions sur moyens de paiement.

Les immobilisations (présentation succincte).

Les provisions pour risques, fonds propres et divers.

Récapitulation du hors bilan (les engagements de financement et de garantie ont déjà été examinés avec les crédits).

La formation du résultat.

Les états financiers.

Lire et comprendre les comptes d'une banque

Objectif général

- Découvrir l'ensemble des états financiers que doivent produire les banques.
- Comprendre la présentation des comptes sociaux bancaires.
- Se familiariser avec les contenus spécifiques du bilan et du compte de résultat.
- Savoir utiliser le Plan de Comptes des Établissements de Crédit (PCEC).
- Se repérer dans l'organisation comptable des banques.
- Décrypter le processus d'arrêté des comptes.
- Acquérir les bases de la comptabilité générale.
- Acquérir les bases pour comptabiliser des opérations simples, monter un bilan, un compte de résultat et un tableau de l'annexe.
- Se préparer à suivre des formations spécifiques (comptabilité bancaire : opérations classiques, titres, dérivés, devises, etc.).

Participants

- Personnes qui n'ont jamais fait de comptabilité bancaire et qui ont besoin d'acquérir les bases minimales pour lire et comprendre les comptes des banques et ou dialoguer avec les collaborateurs des directions financières des banques.
- Personnes qui souhaitent suivre d'autres formations comptables et qui ont besoin de bases.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Document de référence d'un établissement bancaire.
- Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) offert.
- Alternance de théorie, d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, mises en situation, puzzles, tests, questions/réponses
- Cas fil rouge d'une journée pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucun prérequis n'est exigé.

PROGRAMME

1 Les banques, des sociétés commerciales pas comme les autres

La banque : ses métiers, son rôle et ses obligations.

2 Les différents états financiers que doivent produire les banques

Les comptes publiables : sociaux et consolidés.
Les reportings réglementaires : SURFI et FINREP.
La liasse fiscale.

3 Les documents constitutifs des états financiers, généralités

Le bilan.
Le hors bilan.
Le compte de résultat
L'annexe.

4 Les comptes sociaux publiables des banques : présentation

La présentation du bilan.
La présentation du hors bilan.
La présentation du compte de résultat.
La présentation de l'annexe.
Les liens entre ces différents documents.
Zoom sur les différences de présentation avec les comptes sociaux des sociétés commerciales non bancaires.

5 Les comptes sociaux publiables des banques : contenu du bilan et du hors bilan

Zoom sur les éléments spécifiques du bilan bancaire :
– Les titres.
– Les provisions en moins de l'actif et au passif.
– Présentation de l'aide-mémoire, contenus des postes du bilan.

6 Les comptes sociaux publiables des banques : contenu du compte de résultat

Zoom sur les éléments spécifiques du compte de résultat bancaire :
– Les commissions.
– Le PNB.
– Le coût du risque.
– Présentation de l'aide-mémoire, contenus des postes du compte de résultat.

7 Les méthodes d'évaluation des opérations

Le coût historique.
La valeur de marché.
Le coût amorti.
Incidences sur le bilan et le comptes de résultat.

8 Le Plan de Comptes des Établissements de Crédit (PCEC) et les attributs (dimensions, critères)

Présentation du PCEC.
Les différences entre le PCEC et le Plan de Comptes Général (PCG).
Les attributs : définition et pour quoi faire ?



PROGRAMME

9 L'organisation comptable des banques

Rôles et responsabilités des back-offices, des middle-offices, des directions comptables et de la direction financière en dehors et lors des arrêts de comptes.

10 Le processus d'arrêt des comptes dans les banques

L'organisation des arrêts.

Les tâches à réaliser par toutes les sociétés bancaires et non bancaires.

Les tâches d'arrêt spécifiques aux banques.

11 Les bases de la comptabilité générale

Les 10 grands principes de la comptabilité française.

Les écritures comptables courantes et d'inventaire.

Les documents comptables : journal, grand livre, balance, états de synthèse.

La piste d'audit.

12 Comptabiliser les opérations et procéder aux écritures d'inventaire

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants comptabilisent les opérations proposées dans le cas et procèdent aux éventuelles écritures d'inventaire à passer pour pouvoir arrêter les comptes.

13 Comptabiliser les opérations et procéder aux écritures d'inventaire (suite)

Correction avec le formateur.

14 Monter la balance comptable de clôture à partir des écritures

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants montent la balance de clôture qui permettra de construire le bilan, le compte de résultat et un tableau de l'annexe.

Correction avec le formateur.

14¹ Construire le bilan et le compte de résultat

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants montent le bilan et le compte de résultat à partir de la balance comptable de clôture.

Correction avec le formateur.

14² Construire le bilan et le compte de résultat (suite)

Correction avec le formateur.

14³ Construire un tableau de l'annexe

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants confectionnent un tableau de l'annexe à partir de la balance comptable et des hypothèses des cas écritures.

Correction avec le formateur.

Durée
5 jours

Prix
repas inclus
3 147 € HT

Animateurs
Hervé MANCERON
Marie-Paule DEGEILH
Philippe DARRÉ
Jean-Marie LAY
Hugues BEAUGRAND
Gérard MAROT
Véronique HAURANT

Date
17 au 21 juin 2019
9 au 13 décembre 2019

103
Comptabilité bancaire :
cycle long

Comptabilité
bancaire

Comptabilité bancaire : cycle long



Objectif général

- Situer l'activité bancaire dans son environnement économique et réglementaire.
- Souligner les aspects techniques et économiques des opérations.
- Traduire les opérations en comptabilité sous référentiels IFRS 9 et français.
- Identifier les divergences entre référentiels IFRS et français.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Participants

- Responsables et agents comptables et back-offices, informaticiens, auditeurs et inspecteurs.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques (cahier d'exercices avec corrigés).
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) offert.

Connaissances requises

- Bonne connaissance en comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

PROGRAMME

1 Introduction

L'activité bancaire et l'organisation de la profession.
Les normes comptables (IFRS et françaises).
Les états réglementaires (SURFI, COREP, FINREP).
Les principes de contrôle interne comptable.

2 Les activités bancaires classiques

Démarche pédagogique commune à toutes les activités bancaires classiques. Chacune des activités ci-après sera examinée sous 4 aspects :

- 1 Les aspects économiques et techniques.
- 2 La présentation du plan de comptes (PCEC).
- 3 La comptabilisation en IFRS et en normes françaises.
- 4 Des exercices et cas pratiques avec les schémas comptables.

Les opérations interbancaires et de trésorerie :

- Les objectifs de la trésorerie d'une banque.
- Le traitement comptable.

Les aspects économiques des crédits clientèle :

- Crédits commerciaux.
- Crédits de trésorerie.
- Crédits immobiliers.
- Crédits consortiaux.
- Locations financières.
- Autres.

Le traitement comptable des crédits :

- Les règles générales.
- La notion de Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

Le risque de crédit.

Les normes françaises :

- L'identification des créances douteuses.
- Les dépréciations individuelles.

La norme IFRS 9 :

- La notion d'« expected loss ».
- Les trois étapes de la dépréciation.

Les dépôts de la clientèle :

- Les différents types de collecte.
- Le traitement comptable.

Les moyens de paiement et les systèmes de règlement.

Présentation synthétique :

- Des immobilisations, des provisions pour risques, fonds propres et divers.
- Du hors bilan.
- Des états financiers.

3 Les titres et autres non dérivés

La comptabilisation des titres en normes françaises :

- Les titres de transaction.
- Les titres de placement.
- Les titres d'investissement.
- Les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les concepts de « business model » et de test SPPI.

Les différentes catégories d'actifs financiers :

- Les actifs au coût amorti.
- Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
- Les actifs en juste valeur par résultat.
- Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
- L'option juste valeur par résultat à l'actif.

Les passifs financiers :

- Les portefeuilles.
- L'option juste valeur par résultat au passif.
- Le cas du risque de crédit propre.

Les opérations de pension :

- Aspects économiques.
- Aspects juridiques.
- Aspects comptables.

Les prêts et emprunts de titres.

Les opérations de pension :

- Aspects économiques.
- Aspects juridiques.
- Aspects comptables.
- Les prêts et emprunts de titres.

PROGRAMME

4 Les opérations en devises

Les notions essentielles : position de change et position de trésorerie.

Textes applicables et monnaie de comptabilité : IAS 21 et 39, ANC 2014-07 (Ex. CRBF 89-01 et 90-01).

La mécanique de la comptabilisation des opérations en devises :

- La comptabilité multi-devises.
- Les comptes de position de change.
- La réévaluation.

Opérations de change au comptant :

- Aspects techniques et économiques.
- Marché des changes, cotation au certain, cotation à l'incertain.
- Évaluation et comptabilisation.

Opérations de change à terme :

- Aspects techniques et économiques.
- Cours du terme ; report et déport.
- Cotation des contrats de change à terme.
- Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
- Couverture en IFRS et normes françaises.

Prêts et emprunts en devises :

- Caractéristiques techniques et économiques.
- Comptabilisation et évaluation ultérieures.
- Dépréciations des créances douteuses en devises.

NB : D'autres opérations en devises seront examinées dans la partie 5 « Produits dérivés ». Notamment les options de change et les swaps de devises.

5 Dérivés

Les swaps de taux d'intérêt :

- Mécanisme d'un swap de taux d'intérêt et son usage en fonction des différentes stratégies.
- Esquisse de leur comptabilisation.

Valorisation d'un swap :

- Les étapes de la valorisation d'un swap.
- Approche simplifiée.

Dérivés en normes françaises :

- Les textes applicables.
- Les quatre catégories :
 - Microspéculation.
 - Microcouverture.
 - Macrocouverture.
 - Gestion globale d'un portefeuille de transactions.

Comptabilisation des dérivés en IFRS : principes généraux :

- Définition et champ d'application d'un dérivé.
 - Principes généraux de comptabilisation en trading.
- Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture :

- Principes généraux de la comptabilité de couverture.
- Couverture de la juste valeur.
- Couverture des flux de trésorerie.
- Le « carve out ». Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en IFRS.
- Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en IAS 39.

Les principes d'IFRS 9 en terme de couverture :

- Les changements de la comptabilité de couverture.
- Les nouvelles règles pour les dérivés incorporés.
- Les impacts prévisibles.

Application à d'autres dérivés :

- Caps, floors, collars.
- Futures.
- FRA.
- Autres.

Consolidation des comptes : l'essentiel

Cycle certifiant

Objectif général

- Maîtriser le processus d'ensemble de la consolidation.
- Distinguer les différents types de contrôle.
- Appliquer les différentes méthodes de consolidation associées.
- Maîtriser les principales écritures propres à la consolidation.
- Présenter les états de synthèse consolidés.

Participants

- Collaborateurs ayant récemment rejoint ou s'apprêtant à rejoindre un service de consolidation.
- Analystes financiers voulant comprendre les techniques de consolidation utilisées dans les comptes qu'ils analysent.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaître l'essentiel des principes comptables bancaires français et IFRS.



PROGRAMME

1 Le cadre légal

Normes françaises et normes internationales IFRS.

2 Les différents types de contrôle

Définition du contrôle exclusif, du contrôle conjoint et de l'influence notable (IFRS 10, 11 et IAS 28).
Traitement des entités structurées (IFRS 10).
Informations à fournir sur les intérêts dans les autres entités (IFRS 12).

3 Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêt

Définition, mode de calcul et utilité du % d'intérêt et du % de contrôle.

4 Le périmètre de consolidation

Les critères, les seuils, les exclusions possibles ou obligatoires.

5 Les méthodes de consolidation

Processus d'élaboration du bilan et du compte de résultat consolidés en fonction de la méthode applicable : intégration globale ou mise en équivalence.

6 Les retraitements préalables

Les retraitements d'homogénéité préalables : instruments financiers, provisions, amortissements, crédit-bail...
L'ajustement des comptes réciproques.
Les retraitements d'homogénéité préalables : instruments financiers, provisions, amortissements, crédit-bail...
L'ajustement des comptes réciproques.

7 Conversion des comptes des sociétés étrangères (IAS 21)

Le rôle clé de la monnaie de fonctionnement.
Méthode du cours de clôture.
Méthode du cours historique.

8 Notions sur les impôts différés

Présentation de la norme IAS 12.
Impôt exigible vs impôt différé.
Les sources d'impôt différé.
Informations à fournir.

9 Élimination des opérations réciproques et des résultats internes

Élimination des opérations internes sans impact sur le résultat.

10 Élimination des titres consolidés : IFRS 3

La méthode de l'acquisition.
Déterminer le montant des titres à éliminer, les valeurs d'entrée des actifs, des passifs, des minoritaires, du goodwill.
Spécificités des sociétés associées.

11 Les états de synthèse consolidés

Bilan, compte de résultat, annexe, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres.

IFRS sur les instruments financiers (IFRS 9) : les nouvelles règles comptables

Objectif général

- Identifier les changements récents et les projets en cours.
- En évaluer les impacts.
- Se préparer ainsi aux changements en les anticipant.

Participants

- Tout public intéressé par l'évolution des normes comptables IFRS pour les banques et des projets en cours.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des IFRS.

PROGRAMME

Avertissement : le programme peut varier en fonction de l'actualité

1 Introduction

Expliquer l'environnement réglementaire.

Les problématiques comptables :

- Coût amorti.
- Juste valeur.
- Dépréciation.

Les faiblesses d'IAS 39.

2 IFRS 9 : classement et évaluation des instruments financiers

Les nouvelles catégories définies par IFRS 9 à l'actif :

- Le portefeuille au coût amorti :
 - Test sur le business model.
 - Instrument basique ou non basique (test SPPI sur les caractéristiques de l'instrument financier).
- Le portefeuille en juste valeur par résultat.
- Le portefeuille en juste valeur par OCI recyclable.

Les reclassements :

- Synthèse de passage des anciennes catégories vers les nouvelles.
- Exemples de comptabilisation du passage d'IAS 39 vers IFRS 9.

Les différents portefeuilles au passif :

- Les passifs au coût amorti.
- Les activités de trading.
- Les différentes « options juste valeur ».
- Le cas du risque de crédit propre (own credit risk).

Le format des états financiers des banques en IFRS 9 (ANC 2017-02).

3 IFRS 9 : dépréciation des actifs financiers

Les faiblesses du système actuel.

Le modèle de pertes attendues vs le modèle des pertes avérées.

Les notions de pertes attendues (EL) à 12 mois et à maturité.

Les trois portefeuilles d'évaluation du risque de crédit.

Le cas particulier de la dépréciation du portefeuille en juste valeur par OCI recyclable.

4 IFRS 9 : comptabilité de couverture

Désignation des instruments de couverture.

Définition des éléments couverts :

Les nouvelles conditions pour qualifier les opérations de couverture :

- Lien économique.
- Quasi absence du risque de crédit.
- Ratio de couverture.

Les trois comptabilités de couverture :

- Fair value hedge.
- Cash-flow hedge.
- Net investment hedge.

Cas particuliers :

- La valeur temps des options.
- Le report de port.

Couverture d'un groupe d'éléments.

Discussion paper sur la macro-couverture.

5 Les autres points d'actualité

Point sur l'actualité comptable en fonction des nouveaux textes et projets.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Pascal BROUTTIER
Marie-Paule DEGEILH
Gérard MAROT
Hugues BEAUGRAND
Jean-Marie LAY
Véronique HAURANT
Hervé MANCERON

Date
18 mars 2019
10 septembre 2019

106
IFRS dans les établissements
de crédit : l'essentiel

Comptabilité
bancaire

IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel



Objectif général

- Comprendre l'essentiel des normes comptables internationales (IFRS 9) dans l'environnement bancaire.
- Identifier les principales divergences par rapport aux normes locales.
- Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Participants

- Toute personne souhaitant avoir une vue d'ensemble sur les IFRS, en comprendre l'essentiel sans avoir besoin d'entrer dans le détail.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales de la banque et de la finance.

PROGRAMME

1 Champ d'application et caractéristiques des IFRS

L'organisation de l'IASB.
La mise en place des IFRS dans l'Union européenne.

2 Instruments financiers non dérivés (IFRS 9)

Les deux grandes méthodes comptables
– Le coût amorti.
– La juste valeur.
La notion de « business model » et de test SPPI.
Les différents portefeuilles d'actifs :
– Les actifs au coût amorti.
– Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
– Les actifs en juste valeur par résultat.
– Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
– L'option juste valeur par résultat.
Les différents portefeuilles au passif :
– Les passifs au coût amorti.
– Les passifs en juste valeur par résultat.
– L'option juste valeur au passif.
– Le cas de la comptabilisation du risque de crédit propre.
Le traitement du risqué de crédit :
– La notion d'« expected loss ».
– Les trois étapes de la dépréciation.

3 Instruments financiers : dérivés (IFRS)

La comptabilisation des dérivés en trading.
Les conditions pour qualifier un dérivé de couverture :
– Les tests d'efficacité.
– La documentation.
La comptabilité de couverture :
– La couverture en juste valeur.
– La couverture en flux de trésorerie.

4 Comptes consolidés

Comptes des groupes de sociétés : IFRS 10/11/12 et IAS 28.
Les trois modes de contrôle et les méthodes de consolidation associées.

5 Provisions et avantages du personnel

Provisions, passifs et actifs éventuels, IAS 37 :
– Les conditions de comptabilisation des provisions.
– Cas spécifiques.
Avantages au personnel, IAS 19 :
– Le coût des services rendus et le coût financier.
– Les écarts actuariels.

6 Autres normes

Les autres normes seront vues en fonction des demandes des participants.

IFRS dans les établissements de crédit : approfondissement

Objectif général

- Utiliser les IFRS dans un environnement bancaire.
- Souligner les normes plus particulièrement importantes pour les établissements de crédit, IFRS 9 et IAS 39 (dérivés) notamment.
- Traduire ces normes en schémas comptables dans les situations les plus courantes.
- Identifier les changements en cours pour mieux les anticiper.
- Illustrer la pratique des IFRS par les états financiers d'établissements bancaires.
- Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Participants

- Responsables comptables, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet et auditeurs internes et externes, personnels des back et middle-offices, etc.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de comptabilité générale et de la banque.

PROGRAMME

1 Champ d'application et caractéristiques des IFRS

L'organisation des IFRS.
Processus d'adoption d'une norme.
Convergence internationale.
Caractéristiques des IFRS.
Panorama des normes publiées et cadre conceptuel.

2 Instruments financiers

Champ d'application et définitions :
– Présentation des normes concernées.
– Définition d'un instrument financier.
– Les méthodes comptables utilisées :
• Le coût amorti.
• La juste valeur (IFRS 13).
• La dépréciation.
• Le coût.
– Présentation d'IFRS 9.
Instruments financiers non dérivés :
– Notion de « business model ».
– Notion d'instrument basique (test SPPI) et non basique.
– Actifs au coût amorti :
• Définition.
• Traitement comptable.
– Les actifs en juste valeur par résultat :
• Définition.
• Traitement comptable.
– Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable :
• Les actions stratégiques.
• Traitement comptable.
– Les passifs au coût amorti.
– Les passifs en juste valeur par résultat :

- L'activité de trading.
- Les options en juste valeur par résultat.
- Le cas du risque de crédit propre.

La notion de perte attendue (Expected credit loss).

Les trois étapes de la dépréciation :

- L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
- L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
- L'étape 3 et les actifs non performants.

3 Instruments financiers : dérivés

Les règles comptables générales :

- Le portefeuille de trading.
- Le concept de clean price et de dirty price.
- La CVA et DVA.

Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Comptabilité de couverture :

- Principes généraux de couverture :
• La problématique.
• Les tests d'efficacité.
• La documentation.
- Couverture en juste valeur :
• Explication économique.
• Traitement comptable.
- Couverture en flux de trésorerie :
• Explication économique.
• Traitement comptable.
• La notion de dérivé hypothétique.
- Couverture d'un investissement net à l'étranger :
• Explication économique.
• Traitement comptable.

PROGRAMME

– La macro couverture :

- Explication du risque global de taux.
- Traitement comptable du « carve out ».

4 Immobilisations et dépréciations

Immobilisations corporelles, IAS 16.
Immeubles de placement, IAS 40.
Immobilisations incorporelles, IAS 38.
Contrats de location, IAS 17 et IFRS 16.

5 Provisions et avantages du personnel

Provisions, passifs et actifs éventuels, IAS 37.
Avantages au personnel, IAS 19 révisée.

6 Autres normes

En fonction des questions des participants :
– Impôts sur le résultat, IAS 12.
– Tableau des flux de trésorerie, IAS 7.
– Présentation des états financiers.
– IFRS 15.
– Autres.

IFRS: the essential

General objectifs

- Using IFRS in a banking environment.
- Highlighting the standards that are particularly relevant for credit institutions.
- Translating those standards into accounting schemes in the most common situations.
- Assessing their impact on financial position and performance.

Participants

- Accounting managers, accountants, IT specialists, organisers, project teams and internal and external auditors, back and middle-office staff, etc.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Exercise materials and case studies with an answer key.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisites

- Familiarity with general accounting practices and the banking sector.

PROGRAMME

1 Scope of application and features of IFRS

Aims of the IASB.

The choices made by the European Union.

The French issue.

Situation in Europe and the rest of the world.

Overview of published standards.

2 Financial instruments: definition and accounting principles

Defining financial instruments.

The various methods:

– Amortised cost.

– Fair value.

– Impairment.

– Notion of business model and SPPI test.

– Summarized overview of IAS 39.

3 Non-derivative financial instruments

Assets at amortized cost:

– Conditions of classification.

– Accounting schemes.

Assets at fair value through OCI:

– Content.

– Accounting schemes.

– Specific case of assets at fair value through non-recyclable OCI.

Assets at fair value through PL:

– Content.

– Accounting schemes.

– Specific issue of the “fair value option”.

Notion of “expected loss”.

The three buckets of the impairment.

Liabilities at amortized cost.

Liabilities at fair value:

– Trading.

– Fair value option.

– The specific case of the own credit risk.

4 Derivative financial instruments

Trading classification.

Conditions for classifying a derivative as a hedging item.

The issue.

The three main conditions (imder IAS 39).

Fair value hedge:

– Definition.

– Accounting schemes.

Bank accounting

General objectifs

- Defining the main accounting rules defined by IFRS 9 in a bank environment.
- Understanding the basic banking activities.
- Translating these activities into accounting entries.
- Being able to understand the main features of the financial statements.
- Preparing to follow more complex trainings.

Participants

- Beginners in banking accounting.
- IT and administrative staff, internal and external auditors, management control department.
- Generally, people who want to have a general overview of the banking accounting without entering into the most complex details.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, tests, questions, answers to verify, revise and confirm the experiences.

Pre-requisites

- General knowledge about accounting and banking.



PROGRAMME

1 Banking accounting environment

Basic rules of banking accounting.

Individual and consolidated financial statements:

- Targets of the different financial statements.
- Content of the banking accounts.

Different used accounting methods:

- The amortized cost method.
- The fair value method.
- The impairment method.
- Presentation of IFRS 9.

2 Lending transactions

Lending operations:

- Short-term loans.
- Equipment loans.
- Housing loans.

3 The credit risk

The notion of "expected loss".

The three buckets of impairment.

4 Customer accounts

Customer accounts:

- Current accounts.
- Special savings accounts.
- Time deposit accounts.

5 Other transactions and accounts

Means of payment.

Notion of suspense accounts.

Provisions.

Tangible and intangible assets.

6 The classification and measurement

The different portfolios defined by IFRS 9:

- Assets at amortized cost,
 - Notion of "business model".
 - SPPI test.
- Assets at fair value through OCI (recyclable and non-recyclable).
- Assets at fair value through PL:
 - General rules.
 - Specific case of the fair value option.
- Liabilities at amortized cost.
- Liabilities at fair value:
 - Trading.
 - Fair value option.
 - The own credit risk.

7 Introduction to derivatives

Economic approach of a swap.

Notion of value of a swap.

Derivatives classified as held-for-trading.

Fair value hedge accounting.

Consolidation des comptes : approfondissement

Objectif général

- Maîtriser les problèmes soulevés par la conversion des comptes des sociétés étrangères, les impôts différés et les variations de pourcentage de participation.
- Établir le tableau de variation des capitaux propres.

Participants

- Responsables comptables et leurs collaborateurs en charge des opérations de consolidation.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Celles correspondant à la formation « Consolidation des comptes : l'essentiel ».

PROGRAMME

1 Rappel de l'essentiel

Les obligations imposées par les différents textes : état de l'art et évolutions.

Pourcentage d'intérêt/pourcentage de contrôle.

Périmètre de consolidation.

Méthodes de consolidation (IFRS 10, 11 et IAS 28).

Retraitements d'homogénéité.

Ajustement et élimination des comptes réciproques.

Élimination des opérations internes.

2 Conversion des comptes des sociétés étrangères (IAS 21)

Le rôle clé de la monnaie de fonctionnement.

Méthode du cours de clôture.

3 Mise en œuvre des impôts différés (IAS 12)

Les principes : approche bilantielle, conception étendue, report variable.

Définitions : impôt exigible/impôt différé ; valeur comptable/fiscale des actifs et des passifs.

Les sources d'impôt différé.

Évaluation et comptabilisation.

Présentation au bilan et informations à fournir en annexe.

4 Première entrée d'une entreprise dans le périmètre IFRS 3

Coût d'acquisition des titres.

Juste valeur des actifs et passifs acquis.

Option pour le traitement des minoritaires.

Traitement du goodwill.

Spécificités des entreprises associées.

Évaluation postérieure.

5 Les variations de pourcentage d'intérêt : IFRS 10, IFRS 11, IAS 28

Augmentation du pourcentage d'intérêt *sans* changement de méthode.

Augmentation du pourcentage d'intérêt *avec* changement de méthode.

Diminution du pourcentage d'intérêt *sans* changement de méthode.

Diminution du pourcentage d'intérêt *avec* changement de méthode.

6 Le tableau de variation des capitaux propres (TVCP)

Les composantes du tableau.

Principes d'élaboration.

Opérations de crédit-bail et de location (IFRS 16)



Objectif général

- Maîtriser les mécanismes des comptabilités financières et sociales spécifiques aux sociétés de crédit-bail et de location.
- Appliquer des exemples en normes françaises et IFRS en anticipant les impacts IFRS 16 et IFRS 9.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, contrôleurs de gestion, auditeurs internes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques : calculs financiers, schémas comptables, détermination de la réserve latente.
- Approche événementielle exhaustive sur la vie des contrats de location.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes notions de comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 Les marchés de la location financière

Les différents contrats de location et les chiffres clés.

2 Contrats de location – Règles françaises

Textes de référence.

Applications en « comptabilité sociale » :

- Schémas comptables détaillés.
- Événements antérieurs à la mise en loyer.
- La mise en loyer.
- Événements postérieurs à la mise en loyer.

3 Contrats de location – Approche financière

Déclassement en douteux.

Résiliation.

ITNL - Immobilisations Temporairement Non Louées.

Récupération du matériel - vente - solde de dossier.

Option d'achat (levée anticipée ou à l'échéance).

Applications en « comptabilité financière » :

- Principes de la comptabilité financière.
- Exemple du suivi parallèle entre « social » et « financier ».

4 Les reportings réglementaires

Place des contrats de location dans le déclaratif réglementaire.

États SURFI.

Reporting COREP et FINREP.

Impacts sur les ratios prudentiels : solvabilité, liquidité.

Nouvelles dispositions du MSU.

5 Contrats de location, règles internationales IAS 17/IFRS 16 et autres

Les variétés de contrats de location :

- Locations de véhicules.
- Formes particulières de location.
- Lease back.
- Types de montages avec des opérations de crédit-bail.
- Aspects fiscaux des contrats de location pour les preneurs.
- IFRS 16 - Contrats de lease :
- Définitions et points de repères.
- Modalités d'application des règles d'IFRS 16.
- Illustrations (y compris effets FTA).
- Comptabilisation des locations financement.
- Comptabilisation des locations opérationnelles.
- Options de comptabilisation et impacts :
- Identification et contrôle des actifs.
- Choix des durées.
- Taux d'actualisation.
- Ré-estimations annuelles.
- Traitement des coûts liés aux contrats.

6 Enjeux et évolutions

IFRS et système d'information.

Dispositions transitoires.

Nouvelles données à gérer.

Liens avec IFRS 9 sur les instruments financiers :

- Classification évaluation et dépréciation.

Comptabilité des opérations de hors bilan

Objectif général

- Découvrir le contenu du hors bilan (classe 9).
- Connaître les règles et principes de comptabilisation.
- Approfondir et illustrer l'enregistrement comptable des principales opérations de hors bilan.
- Faire le lien avec l'approche IFRS au bilan (valorisation des engagements et des éventuelles provisions sur engagements).

Participants

- Responsables et collaborateurs comptables.
- Personnel des back-offices, des services audit, inspection et contrôle.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité de base.

PROGRAMME

1 Présentation générale du hors bilan

Les différentes sous-classes du hors bilan : définitions et contenu.
Les comptes rattachés à chaque sous-classe.
Les attributs d'identification du hors bilan.
Les principaux états périodiques relatifs au hors bilan.

2 Principes généraux de comptabilisation des opérations de hors bilan

Mécanisme comptable.
Exemple de comptabilisation.
Les difficultés spécifiques à la comptabilisation et au contrôle du hors bilan.

3 Comptabilisation des opérations de hors bilan

Les engagements de financement.
Les engagements de garantie.

Les engagements sur titres.
Les opérations en devises.
Les instruments financiers à terme.

4 La prise en compte du hors bilan dans les ratios

Ratio de solvabilité.
Grands risques.

5 Les informations à fournir dans les comptes annuels

Liste des informations à fournir.

6 Le hors bilan et les IFRS

Relation entre le hors bilan et les IFRS (valorisation).

Dépréciations et provisions

Objectif général

- Présenter le cadre réglementaire applicable aux dépréciations et aux provisions.
- Approfondir et illustrer les différents traitements liés à ces provisions :
 - Évaluation.
 - Comptabilisation en normes françaises et normes IFRS.
 - Fiscalité.
- Connaître les informations financières à communiquer et les impacts sur les principaux ratios.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations, et cas pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance de la comptabilité bancaire est souhaitée.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, contentieux, exploitation et back-office.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

PROGRAMME

1 Introduction

Évolution et situation des dépréciations et des provisions dans les établissements de crédit.
Les différentes catégories de dépréciations et de provisions.

2 Cadre réglementaire, comptable et fiscal

Les textes comptables français en vigueur :

- Comptabilisation initiale.
- Identification et traitement du risque de crédit.

Les normes IAS/IFRS applicables.
Traitement IFRS 9 : définition, classification et calcul.
Les règles fiscales.
Rappel des obligations liées aux dépréciations et aux provisions dans le cadre du contrôle interne.

3 Les dépréciations (normes françaises et IFRS)

Principales définitions : créances douteuses, impayées, restructurées, etc.
Évaluation, comptabilisation et traitement fiscal des dépréciations.
Le traitement de chaque type de dépréciation sera illustré par un exemple après avoir présenté les règles applicables :

- Traitement des créances douteuses.
- Traitement des créances douteuses compromises.
- Traitement des créances restructurées.

Dépréciation des titres.
Dépréciation des immobilisations (et notamment le risque immobilier).

4 Les provisions (de passif)

Principales définitions : risques pays, FRBG, provisions pour risques et charges, provisions réglementées.
Évaluation, comptabilisation et traitement fiscal des provisions.
Le traitement de chaque type de provision sera illustré par un exemple après avoir présenté les règles applicables.

- Provisions pour risques et charges :
 - Provisions pour engagements de retraites.
 - Provisions pour risques pays.
 - Provisions pour engagements par signature.
 - Les engagements sur les contrats d'épargne logement.
 - Les risques opérationnels.
- FRBG.
- Provisions réglementées.

5 Informations à communiquer

Dans les comptes sociaux et les comptes consolidés.
Dans les états réglementaires (situation et tableaux annexes).
Analyse du contenu de documents de référence d'établissements de crédit.

6 Impacts sur les ratios

Ratio de solvabilité.
Grands risques.



Comptabilité des titres et autres non-dérivés

Objectif général

- Définir les différentes natures de titres et les concepts.
- Situer l'activité titres dans son environnement financier et comptable.
- Traduire l'activité en comptabilité IFRS 9 et normes françaises.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité titres.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.
- Évaluer les changements en cours pour les anticiper (IFRS 9).
- Illustrer l'activité titres dans les états financiers.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, des back-offices, de l'inspection et du contrôle de gestion dans les établissements de crédit.
- Responsables administratifs ayant la charge du portefeuille titres.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité » ou « Comptabilité bancaire : opérations classiques ».

PROGRAMME

1 Introduction aux titres et autres non dérivés

Présentation du référentiel comptable IFRS et « French ».
Différentes natures de titres en fonction de caractéristiques économiques.
Présentation du cadre comptable (PCEC).
Les différentes méthodes de comptabilisation :
– Coût amorti.
– Juste valeur.
– Dépréciation.
Présentation d'IFRS 9.

2 La comptabilisation des titres en normes françaises

Les titres de transaction.
Les titres de placement.
Les titres d'investissement.
Les parts dans les entreprises liées.
Les titres de participation et autres titres détenus à long terme.

3 La comptabilisation des titres en normes IFRS 9

Instruments financiers non dérivés :
– Notion de business model ».
– Notion d'instrument basique (test SPPI) et non basique.
– Actifs au coût amorti :
• Définition.
• Traitement comptable.
– Les actifs en juste valeur par OCI recyclable :
• Définition.
• Traitement comptable.
– Les actifs en juste valeur par résultat :
• Définition.
• L'option juste valeur due à la distorsion comptable.
• Traitement comptable.

– Les actifs en juste valeur par OCI non Recyclable :
• Les actions stratégiques.
• Traitement comptable.
– Les passifs au coût amorti.
– Les passifs en juste valeur par résultat :
• L'activité de trading.
• Les options en juste valeur par résultat.
Le cas du risque de crédit propre.

4 Le risque de crédit en IFRS 9

La notion de perte attendue (Expected credit loss).
Les trois étapes de la dépréciation :
– L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
– L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
– L'étape 3 et les actifs non performants.

5 Cession et transfert de titres et autres non-dérivés

Les opérations de pensions (Repo).
Les opérations de prêts et emprunts de titres.
Les opérations de titrisation.
Les critères de comptabilisation et de décomptabilisation.

6 Informations relatives aux instruments financiers, filtres prudentiels et divers

Présentation (IAS 32) et informations IFRS 7.
Les filtres prudentiels sous Bâle III.
Comptabilité espèces et systèmes de règlement livraison.

Comptabilité des opérations en devises



Objectif général

- Expliquer le mécanisme des opérations en devises et son impact sur le risque et le résultat de change.
- Traduire l'activité devises en comptabilité IFRS et normes françaises.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité en devises.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et back et middle-offices, de l'audit, du contrôle de gestion, de l'informatique, de l'étranger et de l'international.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes bases de comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité » ou « Comptabilité bancaire : opérations classiques ».

PROGRAMME

1 Position de change et position de trésorerie

Les notions essentielles : position de change et position de trésorerie selon l'approche patrimoniale et l'approche opérationnelle.
Les objectifs de l'activité devises.
Principes de contrôle interne et de gestion du risque de change.

2 Mécanisme comptable des opérations de change

Mécanisme de transfert des devises.
Mécanisme des comptes, techniques de position de change et contrevaletur de position de change.
Réévaluation des opérations de bilan et hors bilan.

3 Évaluation et comptabilisation

Textes applicables et monnaie de comptabilité : IAS 21, IAS 39 et IFRS 9, règlement ANC 2014-07 (ex. CRBF 89-01).
Usage de comptes techniques de position de change et contrevaletur de position de change.
Distinction entre éléments monétaires et éléments non monétaires en IAS 21 et éléments immobilisés et autres éléments en normes françaises.
Principes de comptabilisation et d'évaluation.

4 Opérations de change au comptant

Aspects techniques et économiques des opérations de change au comptant.
Marché des changes, cotation au certain et à l'incertain.
Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Opérations de couverture.

5 Opérations de change à terme

Aspects techniques et économiques des opérations de change à terme.
Cours du terme ; report et déport.
Cotation des contrats de change à terme.
Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Couverture en IFRS et normes françaises.
Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

6 Prêts et emprunts en devises

Caractéristiques techniques et économiques.
Comptabilisation et évaluation ultérieures.
Dépréciations des créances douteuses en devises.

7 Titres en devises

Exceptions au principe général en IFRS.
Exceptions au principe général en normes françaises.

8 Swaps de devises

Swap de trésorerie ou swap de change.
Swap financier de devises.
Comptabilisation et évaluation.

9 Intérêts implicites

Définition des intérêts implicites :
– Expression du report-déport dans les deux devises.
– Impact dans la position de change de la valeur actuelle de l'engagement.
– Conséquence sur les schémas comptables du change à terme.
Couverture des intérêts non courus en devises.

10 Options de change

Caractéristiques techniques et économiques.
Paramètres et principe de valorisation.
Quelques options de change exotiques (barrières, asiatiques...).

Comptabilisation initiale.

Évaluation et comptabilisation ultérieures.

11 Opérations clientèle en devises

Contexte.
Particularités des opérations clientèle.
Comptabilisation des opérations clientèle.

Cycle certifiant

Comptabilité des produits dérivés

Objectif général

- Expliquer le mécanisme économique et technique des produits dérivés et leur usage.
- Traduire l'activité en IFRS et en normes françaises selon les stratégies trading ou couverture.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité des produits dérivés.
- Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, des back et middle-offices, de l'inspection, du contrôle de gestion, de l'informatique, du back-office et de l'étranger.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes bases de comptabilité et notions sur les produits dérivés.

PROGRAMME

1 Introduction : instruments et marchés de produits dérivés

Différentes natures d'instruments financiers.
Différents types de marchés de produits dérivés.
Caractéristiques des marchés réglementés et des marchés de gré à gré.
Usage des contrats.

2 Les swaps de taux d'intérêt

Environnement économique des swaps de taux.
Principes de valorisation.
Détermination de la juste valeur selon IFRS 13.
Les trois niveaux hiérarchiques.

3 Comptabilisation des dérivés en IFRS

Principes généraux :
– Principes généraux de comptabilisation.
– Schémas comptables de base : changements de juste valeur, flux d'intérêt, intérêts courus.
Comptabilité de couverture :
– Principes généraux de la comptabilité de couverture.
– Couverture de juste valeur.
– Couverture de flux de trésorerie.
– Tests d'efficacité : méthode du swap hypothétique.
– Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture.
Macro couverture.
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.
Dérivés incorporés. Séparer ou pas ? (Bifurcation).

4 Le remplacement d'IAS 39 : IFRS 9

Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.
Les changements proposés pour la comptabilité de couverture.

Les nouvelles conditions de la mise en place de la comptabilité de couverture.

Les cas particuliers :

- La valeur temps des options.
- Le report-déport.
- L'option juste valeur et le risque de crédit.

5 Comptabilisation des dérivés en normes françaises

Les quatre catégories :
– Microspéculation.
– Microcouverture.
– Macrocouverture.
– Gestion globale d'un portefeuille de transaction.
Le traitement des soultes.

6 Application aux autres contrats

Présentation économique des options.
Présentation simplifiée du modèle Black-Scholes.
Les grecs des options.
Le traitement comptable des options.
Les autres dérivés.
Cap, floor, collar.
Options sur swaps de taux (swaption).
Les futures de taux.
Les FRA.
Autres dérivés.

7 Présentation des dérivés et des informations à fournir dans les états financiers

Problème de la compensation (netting) (IAS 32).
Les principales informations à fournir dans les états financiers (IFRS 7).

Comptabilité des opérations de marché : l'essentiel



Objectif général

- Définir les différentes natures d'instruments financiers et les concepts.
- Situer l'activité de marché dans son environnement financier et comptable.
- Traduire l'activité en comptabilité IFRS 9, IAS 39 (dérivés) et en normes françaises.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.
- Évaluer les changements en cours pour les anticiper (IFRS 9).
- Illustrer l'activité titres dans les états financiers.
- Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Participants

- Personnel des services comptables, back-offices, d'audit et d'organisation.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

PROGRAMME

1 Les titres et autres non dérivés

Présentation du référentiel comptable IFRS et « french ».
Définition d'un instrument financier.
Différentes natures de titres en fonction de caractéristiques économiques.
Présentation du cadre comptable (PCEC) et du poids des titres dans le bilan consolidé des banques françaises.
Les méthodes comptables utilisées :
– Le coût amorti.
– La juste valeur.
– La dépréciation.
Les titres en normes françaises :
– Les titres de transaction.
– Les titres de placement.
– Les titres d'investissement.
Les titres en normes IFRS 9 :
– Notions de « business model ».
– Définition des tests SPPI (instruments basiques) et notion de dérivés incorporés.
Les portefeuilles d'actifs en IFRS 9 :
– Les actifs au coût amorti.
– Les actifs en juste valeur OCI recyclable.
– Les actifs en juste valeur.
– Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
– L'option juste valeur pour les passifs.
Les passifs financiers en IFRS 9 :
– Les passifs au coût amorti.
– Les passifs en juste valeur :

- Les activités de trading.
- Les options « juste valeur ».
- Le cas de la comptabilisation du risque de crédit-propre.

Les nouvelles règles de dépréciation :
– La notion de pertes attendues (EL) 12 mois et à maturité.
– Les trois étapes de la dépréciation.
Les opérations de pension livrée.
Les prêts et emprunts de titres.

2 Les opérations en devises

Présentation des notions essentielles de position de change et position de trésorerie par l'approche patrimoniale et l'approche opérationnelle.
Présentation des comptes techniques de position de change et de contrevaletur de position de change.
Réévaluation des opérations de bilan et hors bilan.
Opérations de change au comptant :
– Aspects techniques et économiques.
– Marché des changes, cotation au certain, cotation à l'incertain.
– Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Opérations de change à terme :
– Aspects techniques et économiques.
– Cours du terme ; report et déport.
– Cotation des contrats de change à terme.
– Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
– Couverture en IFRS et normes françaises.
Prêts et emprunts en devises et titres en devises :
– Aspects techniques et économiques.
– Comptabilisation et évaluation ultérieures.
– Dépréciations des créances douteuses en devises.

NB : d'autres opérations en devises seront examinées dans la partie 3 « Produits dérivés ». Notamment les options de change et les swaps de devises.

3 Dérivés

Introduction :
– Les différentes natures d'instruments financiers et les différents types de marchés de produits dérivés.
– Caractéristiques des marchés réglementés et des marchés de gré à gré.
– Usage des contrats.
– Poids des dérivés dans le bilan (et le hors bilan) dans les banques.
Les swaps de taux d'intérêt :
– Mécanisme d'un swap de taux d'intérêt et son usage en fonction des différentes stratégies.
Valorisation d'un swap :

PROGRAMME

- Les étapes de la valorisation selon méthode obligataire et du coût de remplacement.

Les conventions-cadre de compensation (master agreement).

Comptabilisation des dérivés en IFRS : principes généraux hors couverture :

- Définition et champ d'application d'un dérivé.
- Principes généraux de comptabilisation.
- Schémas comptables de base : changements de juste valeur, flux d'intérêt, coupon courus.

Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture :

- Principes généraux de la comptabilité de couverture.
- Couverture de la juste valeur.
- Couverture des flux de trésorerie.
- Tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs.
- Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en IAS 39.

Autres couvertures et dérivés incorporés :

- Macro couverture.
- Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.
- Dérivés incorporés. Séparer ou pas ? (bifurcation).

Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

Le remplacement d'IAS 39 : IFRS 9 (phase 3) :

- Les changements pour la comptabilité de couverture.

- Les nouvelles règles pour les dérivés incorporés.

- Les impacts prévisibles.

- Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en fonction d'IFRS 9.

Comptabilisation des dérivés en normes françaises :

- Les textes applicables.
- Les quatre catégories : micro-spéculation (cat a), micro-couverture (cat b), macro-couverture (cat c), gestion globale d'un portefeuille de transaction (cat d).

Application aux autres contrats : les options :

- Options : mécanisme et valorisation.
- Présentation simplifiée du modèle Black-Scholes.
- Aperçu sur les options exotiques.

Application aux autres contrats : les autres contrats :

- Cap, floor, collar.
- Options sur swaps de taux (swaption).
- Contrats sur actions et sur indices boursiers sur marchés réglementés.
- Options sur matières premières (commodities).
- Contrats sur marchés organisés de taux (contrat notionnel et Euribor).
- Options de change.
- Dérivés de crédit.
- Swap financier de devises.
- Equity swaps, FRA.

Comptabilité des produits et des opérations structurés



Objectif général

- Acquérir des éléments de méthodologie pour appréhender l'économie des produits et opérations structurés, leur décomposition en opérations élémentaires et leur prise en compte efficace dans les systèmes d'information et de contrôle de la banque.
- Maîtriser les principes fondamentaux de classification, de comptabilisation et de valorisation des produits structurés en comptabilité (norme comptable IFRS 9 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018 et normes comptables françaises) en partant de leur économie et des opérations sous-jacentes.
- Identifier les différents types de risques à maîtriser dans le cadre du traitement et du contrôle des produits et opérations structurés.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, de la gestion des titres, de l'inspection, du contrôle de gestion, du contrôle interne, de l'informatique, du middle-office, du back-office et des opérations avec l'étranger.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes bases de comptabilité générale bancaire et notions sur l'économie des produits structurés.

PROGRAMME

1 Présentation des produits et opérations structurés

Présentation économique des produits et opérations structurés.
Éléments de méthodologie d'analyse de l'économie des produits et opérations structurés (identification des opérations sous-jacentes, etc.).
Typologie de produits et opérations structurés.
Les acteurs et les volumes dans les établissements de crédit.

2 Présentation des produits sous-jacents

Les supports.
Les options.
Les éléments de valorisation des options.
Les « grecs » des options.
Les différentes options.
Les autres produits sous-jacents.

3 Les différentes stratégies proposées aux clients

Les objectifs de gestion des clients.
Les produits sans garantie de capital.
Les produits garantissant le capital.

4 Le traitement comptable

En normes comptables internationales (norme IFRS 9 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018) et en lien avec l'économie des produits structurés :

– L'analyse de l'économie des opérations et la problématique de l'homogénéisation de l'évaluation des opérations élémentaires du portefeuille ou de la stratégie.
– Les différentes méthodes comptables (juste valeur, coût amorti et dépréciation).
– Les différents portefeuilles comptables.
– Instruments en juste valeur par résultat (non SPPI, non HTC et FVO).
– Classifications coût amorti, juste valeur par OCI recyclable ou non recyclable par résultat et juste valeur par résultat (par défaut ou sur option).
– Les autres dettes.
– La problématique des dérivés incorporés.
En normes comptables françaises.
Analyse critique pratique d'une stratégie et de son traitement comptable par les services de la banque.

5 Le contrôle des risques

Les risques de marché.
Calcul du risque sur les positions de la banque.
Le risque comptable.
Les autres risques (liés à la couverture, à l'organisation, au déboucllement, etc.).

Élaboration et interprétation du tableau de flux de trésorerie

Objectif général

- Le tableau de flux de trésorerie consolidé est un état obligatoire en normes IFRS.
- Sa lecture apporte des informations extrêmement précieuses sur les flux de l'année d'un groupe, en les éclatant entre les opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.
- L'objectif de cette formation est de savoir :
 - Élaborer le tableau de trésorerie en règles françaises et en normes IFRS.
 - Savoir l'interpréter.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance générale des IFRS et maîtrise des principes de consolidation française.

Participants

- Consolidateurs, responsables administratifs et financiers, comptables impliqués dans l'établissement d'une consolidation aux normes IFRS.

PROGRAMME

1 Réglementation

Rappel de la réglementation française et IFRS.
Identifier les obligations en matière de publication.
Faire une analyse comparative des différents référentiels.

2 Choix de la méthode de présentation

Méthode directe ou indirecte.

3 Construction du tableau des flux de trésorerie consolidé

Ventilation des flux, exploitation, investissement, financement.
Incidence des retraitements de consolidation :

- Les contrats de location financement.
- Les impôts différés.
- Les méthodes d'évaluation.

Impact des éliminations des prestations intragroupe :

- Les flux réciproques.
- Les contrats internes.
- Les dividendes.

Incidence des variations de périmètre :

- Les acquisitions et les cessions d'entreprises.
- Les acquisitions complémentaires de titres.

Les fusions et autres opérations de restructuration :

- Prendre en compte les sociétés mises en équivalence.

4 Informations complémentaires à fournir en annexe

Présentation des informations complémentaires à fournir en annexe.

5 Revue des pratiques de présentation des groupes

Présentation des TFT de certains groupes bancaires.

Avantages au personnel, IAS 19

Objectif général

- Définir les principaux concepts des avantages au personnel en norme IAS 19.
- Maîtriser la méthodologie générale de calcul.
- Savoir apprécier les hypothèses actuarielles retenues et à retenir.
- Évaluer des engagements tels que les IFC.
- Calcul des écarts actuariels.
- Comprendre les principes généraux de la comptabilisation des avantages au personnel en normes IAS 19.

Participants

- Responsables et collaborateurs comptables.
- Commerciaux des compagnies d'assurance, agents généraux, courtiers spécialisés en retraite.
- Directeur des ressources humaines, Compensation and Benefit Manager.
- Actuaire, chargé d'études actuarielles, chargés d'études de produits de retraite collective.
- Directeur financier, directeur administratif et financier, Directeurs généraux.
- Responsables de fonds de pension.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Avoir suivi la formation « IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel » ou un niveau équivalent.

PROGRAMME

1 Introduction

Enjeux et passifs sociaux en France.
Normes en contexte international.
IFRS et normes IAS.
Application de la norme IAS 19.
Recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

2 Définitions et principes IAS 19

Champ couvert par la norme.
Classification des avantages au personnel selon la norme.
Couvertures admises des engagements.

3 Calculs des engagements en IAS 19

Lexique.
Principes d'évaluation.
Règle d'attribution des droits.
Méthodologie d'évaluation des engagements.

4 Hypothèses d'évaluations actuarielles

Principe.
Hypothèses internes à l'entreprise.
Hypothèses externes à l'entreprise.
Données salariales.
Impacts des hypothèses sur l'engagement.

5 Comptabilisation en IAS 19

Principe.
Comptabilisation au bilan.
Comptabilisation au compte de résultat.
Principes des écarts actuariels.
Principes de traitements des événements exceptionnels.
Informations à fournir en annexes.

6 Cas pratiques

Exercices et cas pratiques.





Bases des impôts différés dans les établissements de crédit

Objectif général

- Comprendre le concept de détermination des impôts différés et savoir l'appliquer à la banque.
- Identifier et maîtriser les principales difficultés.
- Mesurer l'impact des normes de consolidation françaises et IFRS (IAS 12) sur les impôts différés.
- Intégrer les conséquences de l'intégration fiscale sur les impôts différés.
- Etablir une Preuve d'impôts.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et de consolidation.
- Responsables et collaborateurs fiscaux de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de fiscalité et de banque.
- Notions de comptabilité en normes IFRS ou de consolidation.

PROGRAMME

1 Grands principes

Norme IAS 12.
Impôt exigible et impôt différé.
Approche bilantielle.
Report variable.

2 Détermination de l'impôt/Comptabilisation de l'impôt

Impôt différé en IFRS.

3 Impacts sur les traitements consolidés

Opérations de consolidation.
L'intégration fiscale et ses conséquences sur l'impôt différé.

4 Spécificités bancaires

Instruments financiers (JVR non recyclable-JVR recyclable, dérivés).
Prêts conclus à des conditions hors marché.

5 Cas de synthèse

Cas pratique d'ensemble.

Manuel des procédures comptables



Objectif général

- Définir le manuel de procédures comptables et rappeler les obligations comptables et réglementaires.
- Proposer un contenu et fixer les limites.
- Donner des règles pour la constitution et la mise à jour.
- Illustrer son contenu par des exemples.

Participants

- Personnel des services comptables, de contrôle, d'audit et d'organisation.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Contexte et environnement

Un cadre normatif.
Des grandes fonctions obligatoires.
Des organes de contrôle.
Le contrôle interne.

2 Cadre légal et réglementaire

Le cadre comptable.
Le cadre réglementaire et prudentiel.
Les contraintes fiscales.

3 Objectifs du manuel comptable

Les objectifs du manuel.

4 Public concerné

Le public concerné.

5 Proposition de contenu

Démarche préalable à l'élaboration du manuel des procédures comptables :

– Définir l'objectif.

– Fixer les règles de mise à jour.

Le contenu du manuel sera défini en tenant compte :

- Des applicatifs et du système d'information.
- De l'organisation comptable existante et de ses objectifs.
- Des contraintes réglementaires définies par l'arrêté du 3 novembre 2014 concernant le contrôle interne.

Conseils et recommandations.

Documents illustrant la présentation des différentes composantes du manuel des procédures comptables.

6 Paramétrage comptable

Présentation de l'organisation générale des traitements.

Identification des différentes étapes conduisant au paramétrage.

Liste des prérequis.

Contrôles à mettre en place.

Les 10 règles clés pour assurer un bon paramétrage.

Contrôle comptable bancaire

Objectif général

- Souligner le rôle et les enjeux du contrôle interne comptable.
- Identifier les différentes obligations liées au contrôle interne comptable.
- Définir le positionnement adéquat d'un contrôle comptable de 2^{ème} niveau.
- Partager les bonnes pratiques dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comptable adapté.
- Dégager des axes de contrôle par nature de comptes et d'opérations.

Participants

- Comptables, contrôleurs internes permanents et comptables, auditeurs internes, membres de l'inspection générale.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1 Environnement général du contrôle interne

Les risques majeurs inhérents à l'activité bancaire.
Acteurs et organisation du contrôle interne.
Le cadre légal et réglementaire, l'arrêté du 3 novembre 2014.
Définition et objectifs du contrôle interne.
Principes du dispositif de contrôle interne (permanent et périodique).

2 Les exigences et bonnes pratiques du contrôle interne comptable

Le risque comptable.
Spécificités de la comptabilité bancaire.
Organisation de la fonction comptable.
Objectifs et organisation du contrôle interne comptable.
Principes organisationnels et répartition des responsabilités entre les acteurs internes et externes.
La piste d'audit.
Manuel de procédures comptables.
Procédure de justification des comptes.
Les techniques de justification des comptes.
Typologie des comptes selon une approche par les risques : mise en place de la classification des risques comptables.
Les outils du contrôle comptable (boîte à outils) : présentation des programmes standards de contrôle.

3 La mise en œuvre du contrôle interne comptable par famille de comptes et par activité

Chacune des activités sera examinée selon la méthodologie suivante :
– Les risques et les objectifs du contrôle comptable.
– Les comptes du PCEC.
– Par nature de compte, un aperçu des contrôles possibles de premier et de deuxième niveau et les programmes de contrôle associés.
– Le Hors Bilan et les comptes de résultat seront traités au fur et à mesure des activités les concernant.

N.B. Un rappel des règles comptables de chaque activité selon le référentiel français et les IFRS sera effectué (mais elles sont présumées connues des participants).

- Les opérations avec la clientèle (crédits, créances douteuses, dépôts).
- Les opérations interbancaires et de trésorerie.
- Les titres.
- Les autres actifs et passifs.
- Les comptes de régularisation et autres comptes à risque.

Audit comptable des établissements de crédit

Objectif général

- Identifier les risques bancaires dans un environnement comptable.
- Construire une démarche d'audit adaptée aux risques comptables.
- Construire un programme d'audit.
- Pratiquer l'audit comptable des principales activités bancaires.
- Souligner les normes comptables plus particulièrement importantes pour les établissements de crédit, IFRS 9 notamment.

Participants

- Auditeurs, inspecteurs et contrôleurs internes/contrôleurs comptables.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances bancaires ou comptables ou d'audit.

PROGRAMME

1 Environnement bancaire et financier

L'activité bancaire et financière.

L'organisation de la profession, le nouveau dispositif européen.

2 Environnement comptable

Les normes comptables IFRS et françaises.

Les spécificités de la comptabilité bancaire.

Le Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC).

Le système de collecte d'information (SURFI, FINREP, COREP).

3 Environnement de l'audit comptable

Le contrôle interne comptable et l'arrêté du 3 novembre 2014.

Les « meilleures pratiques » du contrôle interne comptable bancaire :

– Les différents niveaux de contrôle :

- La révision comptable.
- Le contrôle permanent.
- Le contrôle périodique.

– La notion de compte sensible.

– Le manuel de procédures comptables.

Les différents types de contrôle et des outils : sondages, examen analytique, contrôle de substance, lettrage, etc.

Démarche et techniques d'audit comptable (boîte à outils) :

– Présentation des programmes standards d'audit comptable.

Méthodologie d'audit commune à toutes les activités

Chacune des activités sera examinée selon la méthodologie suivante :

- Caractéristiques économiques et techniques de l'activité.
- La comptabilisation.
- Les risques et les objectifs de l'audit comptable.
- Les contrôles possibles et les programmes de contrôle associés.

4 Audit de l'activité de crédit

Crédits :

– Présentation de l'activité de crédit.

– Typologie des crédits.

– Comptabilisation des crédits.

– Audit comptable des crédits

– Contrôles spécifiques sur certains types de crédits.

Créances douteuses et dépréciées :

- Critères de classement des créances douteuses et dépréciées.
- La notion de perte attendue (Expected credit loss).

Les trois étapes de la dépréciation selon IFRS 9 :

- L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
- L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
- L'étape 3 et les actifs non performants.

– Évaluation du montant de la dépréciation (ou provision).
Comptabilisation des créances douteuses et dépréciées.
L'audit des créances douteuses et dépréciées.

5 Audit de l'activité de marché

Approche préalable : robustesse du système de contrôle interne.

Dispositif applicable à toutes les opérations de marché :

– Les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014.

– Les points sensibles de l'audit comptable.

Les opérations interbancaires et les pensions :

– Présentation du marché interbancaire.

– Définition d'une pension.

– Comptabilisation.

– Audit.

Les titres :

– Notion de « business model ».

– Notion d'instrument basique (test SPPI) et non basique.

– Catégories de titres selon IFRS 9 :

- Actifs au coût amorti.
- Actifs en juste valeur par OCI recyclable.
- Actifs en juste valeur par résultat.
- Actifs en juste valeur par OCI non recyclable.

– Évaluation et comptabilisation selon la catégorie.

– Audit des titres.

Les dérivés :

– Définition d'un dérivé.

– Comptabilisation des dérivés en IFRS : principe général.

– Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture.

– Choix de maintenir l'application d'IAS 39 ou d'opter pour IFRS 9 en matière de documentation de la comptabilité de couverture et de tests d'efficacité.

– Audit des dérivés.

Les opérations en devises (présentation succincte) :

– Comptabilisation des devises dans les deux référentiels.

– Audit des opérations en devises.

6 Audit des autres activités

Les dépôts et comptes de la clientèle.

Les services d'investissement.

L'activité internationale.

Les provisions pour risques.

Les immobilisations.

Les capitaux propres.

Les comptes de régularisation et autres comptes.

Les comptes suspens.

Les opérations hors bilan.

Le compte de résultat.



Cycle certifiant

Environnement comptable et contrôle interne

Objectif général

- Identifier les exigences de la réglementation bancaire en matière de contrôle comptable.
- Appréhender le double référentiel comptable.
- Définir les risques comptables.
- Maîtriser la méthodologie de contrôle des différents risques comptables.
- Souligner le rôle des acteurs du dispositif de contrôle interne comptable.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôles (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Conditions d'accès

- 3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
- Bac +3.
- Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

PROGRAMME

1 L'environnement comptable

L'activité bancaire et l'organisation de la profession.

Les normes comptables IFRS :

- Les acteurs : IFRS Foundation, IASB, IFRS Interpretation Committee.
- Processus d'adoption d'une norme par l'IASB.
- Les acteurs européens : EFRAG, Comité d'examen des avis sur les normes comptables, ARC, Commission et Parlement européens.
- Processus d'adoption d'une norme en Europe.
- Caractéristiques des IFRS.
- Présentation générale des IFRS en vigueur et en préparation.
- Focus sur la norme IFRS 9
- Les IFRS dans le monde.

Le Cadre conceptuel IFRS.

Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs (IAS 8).

Les normes comptables françaises :

- Spécificités de la comptabilité bancaire.
- Les acteurs successifs du référentiel comptable français.
- Présentation des principaux règlements et avis spécifiques aux établissements de crédit.
- Évolutions passées et prévisibles.
- Critères de sélection des textes comptables.

Le plan comptable des établissements de crédit (PCEC).

Les états réglementaires (SURFI, FINREP, COREP).

Présentation des états financiers des principaux groupes bancaires.

2 Environnement du contrôle interne comptable

Les risques majeurs inhérents à l'activité bancaire.

Dispositif général du contrôle interne : définition du contrôle interne, les acteurs du contrôle interne, composantes du contrôle interne selon l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le risque comptable et ses conséquences :

- Comptes non justifiés : exemples, conséquences, notion de « contrôles généraux ».
- Mauvaise application des normes comptables : exemples, conséquences, notion de « contrôles spécifiques ».
- Spécificités de la comptabilité bancaire et l'organisation de la fonction comptable qui en découle.

Dispositif de contrôle interne comptable :

- Les trois niveaux de contrôle : qui fait quoi ? Définition, rôle de chaque acteur, les critères d'évaluation.
- Le rôle des fonctions « contrôles comptables » et « contrôle permanent ».
- Niveau 3 : le contrôle périodique : définition, rôle.
- Les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les différents niveaux de contrôle.

– Les relations avec les organes externes de contrôle (inspection du groupe, commissaires aux Comptes, ACPR, BCE, etc.)

– Typologie des différentes faiblesses constatées.

– Les meilleures pratiques.

Typologie des comptes selon une approche par les risques. Notation des comptes par niveau de risque (comptes sensibles) : définition et exemples. Alimentation manuelle. Comptes de stocks et comptes suspens.

La piste d'audit : approche statique et approche dynamique. Impacts pratiques de ces deux notions pour les inspecteurs.

Manuel de procédures comptables :

- Organisation comptable de l'établissement (charte comptable).
- Plan de comptes et fiches de comptes (cœur du dispositif).
- Système d'information comptable et financier.
- Normes comptables.
- Schémas comptables.
- Organisation de la justification des comptes.

La communication des établissements de crédit dans leurs états financiers sur le risque comptable : les meilleures pratiques.

Le cadre légal et réglementaire, l'arrêté du 3 novembre 2014.

Les différents types de contrôle et des outils : sondages, examen analytique, contrôle de substance, lettrage, etc.

Les référentiels d'audit : Normes d'Exercice Professionnel (NEP), COSO, etc.

Démarche et techniques d'audit comptable (boîte à outils) :

- Quatre techniques pour justifier les comptes.
- Trois étapes pour réaliser un audit comptable.
- Huit programmes standards à la disposition de l'auditeur.

La mise en œuvre de l'audit comptable :

- Objectifs, risque d'audit, limites.
- Prise de connaissance, importance de la bonne compréhension de l'activité et des risques.
- Évaluation de la qualité du contrôle interne.
- Planification de la mission.
- Le programme d'audit.
- Étapes de l'audit comptable.
- Synthèse de la mission.
- Prérequis de l'auditeur.

3 Contrôle continu (si cycle certifiant)

Travaux en atelier sur un cas au choix.

Exposé oral de chaque sous-groupe.

Débriefing avec l'animateur et les participants.

Notation faisant partie de la note finale.

Crédits à la clientèle

Cycle certifiant

Objectif général

- Rappeler les aspects économiques et techniques des crédits à la clientèle.
- Définir et appliquer les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces opérations selon les normes comptables françaises et internationales (IFRS).
- Appréhender les particularités économiques et comptables de certains types de crédits (opérations hors marché, découverts, factoring, crédits à la consommation, etc.).
- Maîtriser les impacts de la norme comptable IFRS 9 en matière de dépréciation des actifs sains (comptabilisation des pertes attendues dès l'engagement hors bilan et la production des crédits).
- Maîtriser le concept de créance douteuse et le fait générateur de la dépréciation des créances (risque de crédit avéré).
- Maîtriser le risque comptable de ces opérations et identifier les points de contrôle fondamentaux.
- Intégrer les outils, procédures et techniques de contrôle.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôle (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Conditions d'accès

- 3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
- Bac +3.
- Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.



PROGRAMME

1 Les crédits : principes généraux

Définition d'un crédit selon le Code monétaire et financier et IAS 39.
Aspects techniques et économiques d'un crédit.

La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.
Les comptes du PCEC relatifs aux crédits.

La comptabilisation des crédits :

- Comptabilisation initiale : les commissions et frais payés ou reçus relatifs aux crédits.
- Comptabilisation ultérieure : méthode du coût amorti (cas général).
- Règles générales de traitement comptable des commissions (syndication, engagements, garantie, etc.).

Sélection de l'échantillon à contrôler (y compris les engagements de financement et de garantie) : segmentation des crédits :

- Échantillon des corporates.
- Échantillon de la clientèle de détail.
- Échantillon des autres crédits.

Démarche en trois étapes de l'audit comptable des crédits :

- Existence, justification, classification, exhaustivité : les moyens d'atteindre cet objectif. Points de vigilance : crédits fictifs, classification des crédits, engagements de financement et de garantie. Focus sur le programme G6 (hors bilan).
- Évaluation correcte des crédits. Application du programme de contrôle. Points de vigilance : autorisation des encours, notation des crédits, qualité de l'analyse financière et du dossier administratif, crédits à risque, déclassement des créances douteuses. Conclusions : qualité des portefeuilles de crédit, ajustements éventuels.
- Résultat : focus sur le programme G5 (résultat). Points de vigilance : rentabilité des crédits, capitaux moyens, taux moyens.

2 Les crédits : caractéristiques de certains crédits

Les particularités de certains crédits seront examinées sous le double aspect technique/économique et comptable :

- Découverts.
- Cessions de créances professionnelles.
- Affacturage.
- Crédits consortiaux.
- Crédits à la consommation et revolving.
- Prêts à l'habitat et à taux zéro.
- Crédit-bail et locations : dans les comptes sociaux, dans les comptes consolidés, IAS 17. Les caractéristiques d'IFRS 16.

IFRS 9 : les nouveaux portefeuilles (modèles de gestion) :

- Coût amorti.
- Juste valeur par OCI recyclable par résultat.
- Juste valeur par résultat.

Les nouveaux concepts :

- Le business model.
- Les tests SPPI (instrument financier basique).

Les particularités de certains crédits seront examinées sous le double aspect technique/économique et comptable :

- Engagements de garantie : garanties financières, dérivés de crédit pour le vendeur et l'acheteur de protection.
 - Prêts hors marché et engagements de prêter à un taux hors marché.
 - Prêts à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par option.
 - Financements spécialisés : typologie Bâle III, spécificités.
 - Financements structurés : caractéristiques, comptabilisation.
- Contrôles spécifiques portant sur certains types de crédits : opérations hors marché ou évaluées à la juste valeur, découverts, crédits spéciaux, créances subordonnées, opérations de location, affacturage, etc.

3 Les crédits : pertes attendues, créances douteuses et dépréciations

Modèle IFRS 9 et norme française (ex. CRC 2002-03) :

- Définition selon les référentiels IFRS, français, Bâle III.

PROGRAMME

- Notion de douteux compromis.
- Intérêts sur créances douteuses ou dépréciées.
- Dépréciations : estimation, prise en compte des garanties, actualisation.
- Reprises liées à l'amélioration des perspectives de recouvrement.
- Reprises liées au passage du temps.
- Passage en pertes.
- Créances restructurées.
- Provisions pour risques des engagements de financement ou de garantie.
- Provisions fiscales ou comptables en normes françaises.
- Les règles définies par IFRS 9.
- Modèle de dépréciation : pertes attendues, provisions ex ante.
- Paramètres bâlois pour estimer la perte attendue et la perte inattendue.
- Quels PD, LGD, EAD ? Approche Bâle III.
- Les trois statuts (buckets) d'IFRS 9.
- Ajustement prudentiel pertes attendues/provisions et dépréciations Bâle III.

Sélection de l'échantillon à contrôler (y compris les engagements douteux).

Démarche en trois étapes de l'audit comptable des créances douteuses sur base individuelle :

- Existence, justification, classification, exhaustivité : les moyens

d'atteindre cet objectif. Points de vigilance : exhaustivité des créances douteuses (relation avec l'audit des crédits).

- Évaluation correcte des dépréciations et provisions. Application du programme de contrôle. Points de vigilance : évaluation prudente des montants recouvrables, actualisation, robustesse et prudence du système de dépréciations des portefeuilles de petites créances homogènes. Risque de traitement comptable des créances restructurées.
- Résultat : focus sur le programme G5 (Résultat). Points de comparaison : historique, autres établissements comparables, moyenne de la profession.

Risque de non permanence des méthodes de calcul des dépréciations et des provisions (analyse de l'évolution des composantes du « coût du risque »).

Risque de mauvaise prise en compte des dépréciations et provisions dans le calcul des pertes attendues à déduire des fonds propres (Bâle III).

4 Contrôle continu (si cycle certifiant)

Travaux en atelier sur un cas au choix.

Exposé oral de chaque sous-groupe.

Débriefing avec l'animateur et les participants.

Notation faisant partie de la note finale.

Bank accounting audit

General objectifs

- Defining the main accounting rules defined by IFRS 9 in a bank environment.
- Understanding the accounting risks.
- Being able to propose improvements in the accounting organization.
- Being a credible partner for the financial departments of the bank.

Participants

- Statutory auditors and their co-workers, auditors, internal inspectors and internal controllers.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Alternating examples, practical exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, questions/answers to verify, revise and confirm the experiences.

Pre-requisites

- General knowledge about accounting and banking.

PROGRAMME

1 Banking environment

Individual and consolidated financial statements:

- Targets of the different financial statements.
- Content of the accounts.

Main principles of bank accounting:

- Amortized cost.
- Fair value.
- Impairment.

2 Principles of accounting internal control

The different levels of controls (definition and links):

1. Operational control of the accounts.
2. Permanent control.
3. Periodic control.

Definition of "account justification".

Typology of accounts (sensitive accounts).

Accounting procedures manual.

3 Retail and corporate bank

Lending operations:

- Short-term loans.
- Equipment loans.
- Housing loans.
- Finance lease.

The credit risk:

- Definition of the "expected credit loss"
- The three buckets of the impairment.
- Checking the classification of assets and their impairment.

Customer accounts:

- Current accounts.
- Special savings accounts.
- Other accounts.

Suspense accounts.

Other activities:

- Tangible and intangible assets.
- Miscellaneous debtors and creditors.
- Overhead costs.

4 Treasury

Loans and borrowings:

- Without guarantee.
- Securities sold or purchased under repurchased agreement (REPO).

Assets at amortized cost:

- Notion of business model.
- "SPPI" test.

Assets at fair value through OCI (recyclable and non-recyclable)

Assets at fair value through PL:

- General rules.
- The fair value option.

Liabilities:

- Liabilities at amortized cost.
- Liabilities at fair value:

- Trading.
- Fair value option.
- The own credit risk.

5 Derivatives

Derivatives classified as HFT:

- CVA and DVA.
- Clean price vs dirty price.

Conditions to classify a derivative as a hedging financial instrument.

The fair value hedge.

The cash flow hedge.

The other derivatives (briefly).

ONE
ONE



IFRS 16 : contexte et impacts

Objectif général

- Situer les impacts de la nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location.
- Maîtriser le contenu des nouveaux agrégats financiers attendus : « droit d'utilisation » et « obligation locative ».
- Analyser les impacts sur l'activité des sociétés financières.

Participants

- Responsables des fonctions comptables, contrôleurs de gestion, auditeurs internes.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques : calculs financiers sur le droit d'utilisation et les dettes de loyers, schémas comptables.
- Approche événementielle exhaustive sur la vie des contrats de location.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bon niveau en comptabilité bancaire.
- Notions sur les IFRS.

PROGRAMME

1 Pourquoi et comment des normes internationales ?

Les acteurs de conception : IASB et FASB.
Le processus d'élaboration : les exposés-sondages.
Les instances de validation européennes.
Le cadre conceptuel de l'IASB.
Les principales normes applicables aux établissements financiers.

2 IFRS 16 - Contrats de location

Analyse d'impact et macro-chiffrage.
Comparaison par rapport à la situation actuelle.
Synthèse d'IFRS 16 selon les 4 phases :
– Recognition.
– Measurement.
– Presentation.
– Disclosure.
Approche par les « droits d'utilisation » et les « dettes de loyers » actualisées. Distinction des montants entre loyers et services.
Impacts sur l'EBITDA et sur les ratios d'endettement des preneurs.

3 IFRS 16 - Contrats de location chez les preneurs

Présentation des options de la norme :
– Identification et contrôle des actifs.

– Choix des durées.
– Taux d'actualisation.
– Traitement des coûts liés aux contrats.
Disclosures et informations annexes.

4 Impacts d'IFRS 16 chez les bailleurs

Dispositions transitoires.
Modification des clauses contractuelles.
Refonte des échéanciers.
Communication financière aux preneurs.
Évolution des traitements comptables :
– Déclassement en douteux.
– Résiliation.
– ITNL - immobilisations temporairement non louées.
– Récupération du matériel - vente - solde de dossier.
– Option d'achat (levée anticipée ou à l'échéance).
– Traitement des réserves latentes.
Liens avec IFRS 9 sur les instruments financiers :
– Classification évaluation et dépréciation.

Maîtrise des impacts IFRS 9 et Bâle III



Objectif général

- Expliciter les grands principes des normes IFRS en matière de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers (norme comptable IFRS 9, essentiellement).
- Identifier les principales divergences par rapport aux normes et principes comptables applicables en France (PCG et ex règlements CRC relatifs aux titres, aux opérations en devises et aux swaps financiers de taux d'intérêts).
- Appréhender les principaux retraitements des capitaux propres comptables IFRS pour déterminer les fonds propres prudentiels selon les règles Bâle III (règlement CRR).
- Appliquer en pratique les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches en faisant précisément le lien entre la logique prudentielle et les conventions comptables (en particulier sous l'angle de la marge permettant de faire face au coût des fonds propres nécessaires au titre du risque de crédit).
- Prendre connaissance des nouveaux ratios (LCR, NSFR et de levier) prévus par le dispositif Bâle III (règlement CRR).

Participants

- Collaborateurs comptables.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la banque.
- Bases de comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 IFRS - Champ d'application, caractéristiques et cadre conceptuel

Caractéristiques des normes IFRS.

Champ d'application des normes IFRS.

Principales normes et évolutions en cours.

Les caractéristiques du cadre conceptuel des normes comptables IFRS :

- Caractéristiques qualitatives.
- Comptabilisation des 5 éléments des états financiers.

2 IFRS - traitement des instruments financiers non dérivés

Normes applicables.

Définition et caractéristiques des instruments financiers.

Définition de la juste valeur et de la hiérarchie de détermination de la juste valeur.

Traitement comptable des titres et des autres instruments financiers non dérivés; comparaison avec les normes françaises (ex règlement CRBF 90-01).

Présentation des classements IFRS 9 selon le modèle de gestion et le caractère basique ou non de l'instrument financier (coût amorti, juste valeur par OCI recyclable ou par résultat)

Dépréciation des actifs financiers. Prise en compte des pertes attendues dès l'origine, y compris lors de l'engagement.

Traitement des passifs financiers.

3 IFRS - traitement des instruments financiers dérivés

Définition d'un dérivé.

Economie générale des stratégies ou des portefeuilles incluant des dérivés.

Règles générales d'évaluation et de comptabilisation des dérivés.

Objectifs et conditions de la couverture.

Modalités pratiques de comptabilisation (dérivé de couverture et élément couvert).

Option juste valeur.

Traitement des dérivés incorporés.

4 Norme comptable IFRS 9

Contexte et date d'application de la norme.

Grands principes de classement et d'évaluation des actifs financiers (coût amorti ou juste valeur par résultat).

Juste valeur par OCI.

Comptabilité de couverture.

Dépréciation dès l'engagement (expected loss / incurred loss).

5 Fondements de BÂLE II et principaux changements introduits par BÂLE III

Fondements des règles prudentielles Bâle II.

Contexte de l'évolution et principales modifications introduites par le dispositif Bâle III.

6 Détermination des fonds propres

Fondements de l'approche prudentielle (fonds propres et maîtrise de la solvabilité effective à un an).

Incidence de l'augmentation du niveau des fonds propres et solutions permettant d'accroître les fonds propres.

Composition des fonds propres, éligibilité des ressources et niveau de ratio «fonds propres / risques pondérés» à respecter.

Logique de la pondération à 1250% et de l'option pour la déduction des fonds propres.

Notion de pertes attendues et de pertes non attendues.

Principales déductions des capitaux propres comptables et filtres prudentiels.

PROGRAMME

Évolutions du contenu des fonds propres et des déductions ou filtres prudentiels entre Bâle II et Bâle III (pertes et profits latents, en particulier). Particularités des fonds propres prudentiels en règles françaises (FRBF et provision pour risques généraux).

7 Risque de crédit et marge minimale

Détermination des expositions au risque de crédit. Incidence du coût amorti.
Modalités de détermination des risques pondérés en approche standard.
Modalités et conditions de mise en oeuvre de l'approche basée sur la notation interne (IRB - Internal rating based).
Mécanismes d'atténuation du risque de crédit et incidence sur l'exposition au risque de crédit.
Prise en compte des pertes attendues (expected losses / dépréciations comptables) et impact de la norme IFRS 9 qui modifie les règles de dépréciation comptable.

8 Ratios de liquidité (LCR ET NSFR)

Présentation du numérateur (actifs liquides de très bonne qualité) et le dénominateur (sorties nettes de trésorerie à un mois) du ratio de liquidité à un mois : LCR (Liquidity Coverage Ratio).
Explicitation des règles et modalités pratiques de détermination du ratio sur la base d'un exemple chiffré (cf. exercice).
Présentation des composants du ratio de ressources stables : NSFR (Net Stable Funding Ratio).

9 Ratio de levier

Contexte du ratio.
Détermination des composantes du dénominateur du ratio (actifs et engagements pondérés).

Consolidation prudentielle : spécificités

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre et maîtriser les spécificités de la consolidation prudentielle telles que précisées dans le règlement UE n° 575/2013 du 26 juin 2013 du Parlement et du Conseil (ci-dessous le « CRR ») par rapport à la consolidation comptable.

Participants

- Consolidateurs comptables désireux de connaître ou de s'ouvrir aux spécificités de la consolidation prudentielle.
- Auditeurs internes et externes et leurs collaborateurs voulant se familiariser avec les exigences posées par le CRR par rapport à la consolidation comptable dans le cadre de futures missions.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Avoir suivi la formation « La consolidation des comptes : l'essentiel » ou des connaissances avérées en consolidation.

PROGRAMME

1 Le cadre légal et réglementaire

Consolidation comptable : normes françaises et normes internationales IFRS (rappel).

Consolidation prudentielle : CRR et normes techniques associées.

2 Les différents types de liens entre les sociétés d'un même groupe

Liens de contrôle traités par les normes comptables (rappel) : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable.

Autres liens contenus dans le CRR.

3 Le périmètre de consolidation

Les critères, les seuils, les exclusions possibles ou obligatoires :

– Rappel rapide IFRS.

– Dispositions contenues dans le CRR.

4 Les méthodes de consolidation

Les différentes alternatives en fonction de la nature des liens entre les sociétés du groupe.

Processus d'élaboration du bilan et du compte de résultat consolidés propres à chaque méthode :

– Intégration globale (rappel rapide).

– Mise en équivalence (rappel rapide).

– Autres méthodes prudentielles : intégration proportionnelle et agrégation.

5 Les états de synthèse consolidés

Les états publiés (rappel rapide) : bilan, compte de résultat, annexe, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres.

Les états prudentiels FINREP : bilan, compte de résultat et capitaux propres.

6 Passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

Composition des fonds propres (CT1/AT1/T2) et exigences de fonds propres : rappel rapide

Retraitements issus de la technique des comptes consolidés qui permettent de passer des capitaux propres comptables au fonds propres prudentiels consolidés : écretement des minoritaires, goodwill, impôts différés actifs, titres mis en équivalence.

7 Informations à publier dans le cadre du pilier 3

Principes généraux.

Tableau de passage du périmètre comptable au périmètre prudentiel.

Exigences de publication relatives aux fonds propres consolidés.



Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître les normes applicables à l'assurance.
- Comprendre le fonctionnement d'une société d'assurance.
- Analyser les impacts de la mise en place des IFRS et de Solvabilité II pour une société d'assurance.

Participants

- Tous les collaborateurs d'une compagnie notamment ceux des services comptables, contrôle interne, risques ou financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune.



PROGRAMME

1 La dimension juridique de l'assurance

Le schéma général de l'assurance.
Précisions de vocabulaire.
Classification des garanties.
Typologie des sociétés d'assurance et principe de spécialisation.

2 Les dimensions statistique et économique

Mécanisme de compensation des risques et mutualisation.
Loi des grands nombres et conditions d'application.
La place de l'assurance dans l'économie.
L'organisation du contrôle des assurances.
Les risques et les types d'actuariat.

3 Comptabilité et assurances

Les comptes annuels : bilan, compte de résultat.
L'enregistrement des opérations.
Le principe de prudence.
La comptabilité en partie double, journal et grand livre.
Exemples.

4 L'analyse des comptes

Les ventilations possibles du compte de résultat.
La représentation des engagements.

5 Le cadre réglementaire

Les provisions techniques en non vie et en vie.
Comparaison.

6 Le cadre prudentiel des entités non soumises à Solvabilité II

Les placements et leur évaluation.
Les règles et limitations.
La marge de solvabilité.

7 Le nouveau cadre prudentiel (Solvabilité II)

Définitions.
Mécanisme d'élaboration.
Processus de calcul, modèle standard versus modèle interne, premières analyses d'impacts.
Le système de gouvernance, les exigences du système de gouvernance, le contrôle interne, la supervision prudentielle.
Les trois types de reporting, le calendrier de livraison du reporting.

Comptabilité d'assurance

Objectif général

- Connaître le cadre réglementaire de la comptabilité d'assurance.
- Connaître les règles d'enregistrement comptable des opérations d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers sans expérience de la comptabilité d'assurance.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.

PROGRAMME

1 Introduction

Les grands principes de l'assurance.
La classification des opérations d'assurance.
Rappels sur les principes généraux comptables.
Spécificité de la comptabilité d'assurance.

2 Le cadre réglementaire spécifique de l'assurance

Le Code des Assurances.
Les règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.
Structure du plan comptable 2016.
La cinématique des flux comptables et leur transcription dans les états financiers.

3 Les normes relatives à la comptabilisation des actifs des sociétés d'assurance

Les placements des sociétés d'assurance et le principe de la personne prudente.
Nomenclature et classification des actifs.
Évaluation, comptabilisation et présentation des instruments financiers.

4 Les normes relatives à la comptabilisation des opérations avec les tiers

Opérations réalisées avec les assurés.
Opérations réalisées avec les intermédiaires.
Opérations réalisées avec les agents.

5 Les normes relatives à la comptabilisation des passifs des sociétés d'assurance

Les grands principes d'enregistrement des engagements vis-à-vis des assurés :
– Les provisions techniques d'assurance vie.
– Les provisions techniques d'assurance dommages.
– Les autres provisions techniques.

6 Les normes relatives à la comptabilisation du résultat des sociétés d'assurance

L'enregistrement des opérations.
Les agrégats du compte de résultat.
Les ratios d'analyse de la performance.

7 La comptabilité des opérations de coassurance et de réassurance

La comptabilité de la coassurance.
La comptabilité de la réassurance.

8 Les opérations en devises

Comptabilité mono-devises.
Comptabilité multi-devises.

9 La comptabilité des opérations hors bilan

Avais, cautions et garanties (reçus ou donnés).
Les valeurs reçues en nantissement.
Les instruments financiers à terme.

10 Les règles comptables applicables aux comptes consolidés des sociétés d'assurance

Les textes de référence.
Les principaux retraitements de consolidation.

11 Les règles relatives à l'information prudentielle à destination de l'ACPR

Les états de reporting trimestriels.
Les états de reporting annuels et les rapports narratifs.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 630 € HT

Animateurs
David BOYER
Gaël LEGER
Olivier VICTOR

Date
15 au 16 avril 2019
17 au 18 octobre 2019

152CECCA3

Application des IFRS
aux sociétés d'assurance

Comptabilité
des assurances

Application des IFRS aux sociétés d'assurance

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître les normes applicables à l'assurance.
- Analyser les impacts de la mise en place des IFRS pour un groupe de sociétés d'assurance ou de bancassurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Collaborateurs des services de consolidation.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale, comptabilité d'assurance.



PROGRAMME

1 Introduction

Rappel du champ d'application des normes IFRS en France.
Recensement des normes applicables.
Une norme spécifique aux opérations d'assurance : IFRS 4.

2 Contexte spécifique de l'assurance

Rappel des spécificités de l'assurance : cycle de production inversé, adossement actif passif, contraintes réglementaires.
IFRS 4 phase 1 : une norme provisoire.

3 Les normes relatives à la comptabilisation des actifs des sociétés d'assurance

Classification IFRS des actifs et passifs financiers et règles de valorisation associées selon IAS 39*.

(*NB : les assureurs peuvent, sur option, différer l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2021)

Évaluation, comptabilisation et présentation des actifs immobiliers.

Dépréciation.

Dérivés.

Opérations de couverture.

Les évolutions induites par la norme IFRS 9.

4 Les normes relatives à la comptabilisation des passifs des sociétés d'assurance

Rappel sur les règles de comptabilisation des engagements d'assurance.
La notion de risque significatif d'assurance et la classification des contrats.

Séparation des composantes d'un contrat.

Comptabilisation des passifs des contrats régis par IFRS 4.

Comptabilité reflet : le mécanisme de la participation aux bénéfices différée.

Le test de suffisance des passifs.

Comptabilisation des passifs des contrats soumis à IAS 39 / IFRS 9.

IFRS 17 : principaux concepts et évolutions par rapport à la norme actuelle.

5 Les normes relatives à la réalisation des comptes consolidés

Les principes de consolidation en normes françaises.

Impacts d'IFRS 10, 11 & 12.

Conversion des comptes des entreprises étrangères (IAS 21).

Regroupements d'entreprises (IFRS 3).

Impôts sur le résultat (IAS 12).

6 Les normes relatives à la présentation de l'information financière

La norme IAS 1 : Présentation des états financiers.

La norme IAS 7 : Tableau des flux de trésorerie.

La norme IFRS 8 : Information sectorielle.

La recommandation du CNC 2013-05.

Cycle certifiant

Opérations en devises des sociétés d'assurance

Objectif général

- Connaître les règles de comptabilisation des opérations en devises dans les sociétés d'assurance.
- Identifier, mesurer et analyser les impacts de change dans le bilan et le compte de résultat.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers traitant des opérations en devises étrangères.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, titre IV.
- Norme IAS 21.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.

PROGRAMME

1 Introduction

Origine du texte.
Contraintes réglementaires associées aux opérations en devises dans le Code des Assurances.
Définitions.

2 Comptabilité mono-monétaire

Principe général.
Opérations en devises non significatives.
Règles de conversion des opérations en devises.

3 Comptabilité pluri-monétaire

Principe général.
Éléments structurels :
– Titres de participation.
– Dotations aux succursales étrangères.
Éléments opérationnels :
– Placements financiers et immobiliers (acquisition, valorisation en date d'inventaire, cession, produits et charges associés).
– Opérations de change au comptant.
– Instruments financiers à terme (entrant ou pas dans le cadre de stratégies autorisées).

– Immobilisations incorporelles ou corporelles autres que les immeubles.
– Provisions techniques et réserves spécifiques (valorisation en date d'inventaire et impact en résultat).
– Autres éléments du résultat.

4 Comptes consolidés relevant du règlement du CRC n°2000-05

Conversion des comptes d'entreprises établissant leurs comptes en monnaies étrangères :
– Méthode de conversion.
– Entreprises situées dans des pays à forte inflation.
– Couvertures.
– Informations à faire figurer dans l'annexe.

5 Comptes consolidés en IFRS

Présentation de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » :
– Définitions.
– Principe général.
– Principaux retraitements par rapport aux normes françaises.

Bâtir le bilan économique sous Solvency II

Cycle certifiant

Objectif général

- Construire, à partir des référentiels comptables en normes françaises et IFRS, le bilan économique Solvency II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolideurs et responsables du reporting comptable et prudentiel.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité d'assurance.
- Normes IFRS appliquées à l'assurance.

PROGRAMME

1 Introduction

La genèse et les objectifs de Solvency II.
L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.
Les règles de valorisation des éléments du bilan selon Solvency II.
Conséquences sur les données comptables.
L'obligation de réconciliation entre comptabilité et Solvency II : comptes sociaux et comptes consolidés.

2 L'organisation préalable à la production du bilan économique

Réconciliation multi-normes et production du reporting prudentiel.
Les nouveaux états de reporting prudentiel.
L'approche bilanciale.
Conséquences sur les données, les outils et les processus.

3 Valorisation des actifs et passifs ne faisant pas l'objet de principes de valorisation spécifiques dans Solvency II

Principes génériques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

4 Valorisation des actifs incorporels dans Solvency II

Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

5 Valorisation des participations dans Solvency II

Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Notion de participations stratégiques et cohérence avec la notion de participation en comptabilité.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

6 Valorisation des provisions techniques dans Solvency II

Rappel sur les règles de valorisation des provisions techniques.
Présentation de la formule standard.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

7 Valorisation des passifs éventuels et des passifs financiers dans Solvency II

Rappels sur la notion d'actifs et passifs éventuels.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

8 Valorisation des impôts différés dans Solvency II

Notion d'impôt différé.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

9 Composition et hiérarchie des fonds propres dans Solvency II

Hiérarchie (niveau de qualité) des fonds propres définie par Solvency II.
Composition de chaque niveau de fonds propres et critères d'admissibilité à la couverture de la marge de solvabilité.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

10 Consolidation sous Solvency II

Définition du périmètre de consolidation.
Règles de consolidation applicables.



Cycle certifiant

Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvency II

Objectif général

- Connaître les états de reporting prudentiel du pilier 3 de Solvency II.
- Identifier les informations nécessaires à la réalisation du reporting.
- Réconcilier les états avec les données comptables.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers des sociétés d'assurance.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Documentation e-SURFI Assurance (ACPR).
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité d'assurance.

PROGRAMME

1 Introduction à Solvency II

La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?

L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.

Les enjeux de Solvency II pour les sociétés d'assurance.

2 Le reporting prudentiel selon le pilier 3 de Solvency II

Les objectifs du reporting réglementaire.

La fréquence et le contenu du reporting : trimestrielle et annuelle.

Les états quantitatifs (Quantitative Reporting Templates), solo et consolidés

Les reporting narratifs : le reporting à destination du public (Solvency and Financial Conditions Reporting) et celui à destination du régulateur (Regular Supervisory Reporting).

3 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels

Cartographie du reporting par échéance, solo et consolidé.

Identification des principales informations contenues dans ces rapports (bilan, inventaire des placements, structure des fonds propres, provisions techniques, marge de souscription, montant de fonds propres minimal et montant de fonds propres cible).

4 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les états relatifs aux actifs

S.06.02.01 et S.06.02.04 (trimestriel, solo et consolidé) : liste des actifs.

S.07.01.04 (annuel, solo et consolidé) : placements structurés.

S.08.01.01 et S.08.01.04 (trimestriel, solo et consolidé) : dérivés.

S.09.01.01 et S.09.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : rendement.

S.06.01.01 et S.06.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : fonds (transparisation).

S.10.01.01 et S.10.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : prêts/emprunts et pensions de titres.

S.11.01.01 et S.11.01.04 (annuel, solo et consolidé) : actifs détenus en garantie.

5 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les états relatifs aux provisions techniques

S.12.02.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : par LOB et par pays.

S.13.01.01 (annuel, solo et consolidé) : cash flows futurs.

S.14.01.01 (annuel, solo et consolidé) : obligations.

S.15.01.01 (annuel, solo et consolidé) : variable annuities.

S.19.01.01 (annuel, solo et consolidé) : variation des PSAP.

S.20.01.01 (annuel, solo et consolidé) : triangles de liquidation.

S.21.02.01 (annuel, solo et consolidé) : risques non vie.

6 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les états relatifs à la détermination de la marge

S.05.01.01 (annuel, solo) : activité par pays.

S.05.02.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : primes, sinistres et frais annuels.

7 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les autres états (réassurance ...)

S.30.01.01 et S.30.02.01 (annuel, solo et consolidé) : 10 plus forts risques cédés en facultative.

S.30.03.01 et S.30.04.01 (annuel, solo et consolidé) : programme de réassurance de N+1.

S.31.01.01 (annuel, solo et consolidé) : part des réassureurs.

S.31.02.01 (annuel, solo et consolidé) : cession à des entités ad hoc.

S.23.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : synthèse des fonds propres.

S.02.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : bilan économique.

S.02.02.01 (annuel, solo et consolidé) : actifs et passifs par devises.

S.03.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : hors bilan.

8 Les états de reporting nationaux complémentaires ACPR

Contexte et justification du maintien.

Liste des états nationaux statistiques.

9 Le Regular Supervisory Report

Les principales rubriques du reporting.

L'organisation relative à la production du reporting.

Détail du contenu.

Délais de production.

10 Le Solvency and Financial Conditions Report

Les principales rubriques du reporting.

L'organisation relative à la production du reporting.

Détail du contenu.

Délais de production.

Consolidation des sociétés d'assurance

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître les principes de consolidation des sociétés d'assurance.
- Appliquer les techniques de consolidation aux opérations d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Règlement CRC 2000-05.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale, comptabilité d'assurance.



PROGRAMME

1 Introduction

Les grands principes de l'assurance.
La classification des opérations d'assurance.
Spécificité de la comptabilité d'assurance.

2 Le règlement CRC 2000-05 : principes de consolidation et principaux retraitements en normes françaises

Présentation des principes généraux relatifs à la consolidation.
Présentation des techniques de consolidation (intégration globale, mise en équivalence).
Principaux retraitements de consolidation, en assurance vie et en assurance dommages.

3 Définition et mode de calcul du contrôle exclusif, du contrôle conjoint et de l'influence notable (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

Rappel sur les critères d'analyse du contrôle en normes françaises.
Définition du contrôle selon IFRS 10.
Déclinaison de la notion de contrôle aux entités traditionnelles et aux entités structurées.
Cas particulier des fonds support des contrats d'assurance.

4 Définition du périmètre de consolidation (critères, seuils) et des informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)

Définition des seuils de consolidation.
Justification de la non consolidation en application du principe d'importance relative.
Les contraintes d'information induites par IFRS 12.

5 Choix de la méthode de consolidation et conséquences pratiques

Conséquences de l'intégration globale (accès aux données, compatibilité avec les délais d'arrêté, processus opérationnel).
Conséquences de la mise en équivalence (impact sur les agrégats des états financiers, valorisation de la quote-part de situation nette...).

6 Présentation et publication des états financiers, individuels et consolidés, en normes françaises et en IFRS

Les états financiers (IAS 1, recommandation 2013-R-05 de l'Autorité des Normes Comptables).
Focus sur la note 1 « Principes et méthodes comptables ».
Annexes spécifiques à l'assurance.

7 Consolidation sous Solvency II

Principes généraux relatifs à la consolidation prudentielle.
Définition du périmètre de consolidation prudentielle.
Titres de participation stratégique.
Principaux retraitements de consolidation.

8 Consolidation des filiales d'assurance d'un groupe bancaire

Principaux retraitements.
Problématiques opérationnelles.

Cycle certifiant

Fiscalité des opérations d'assurance

Objectif général

- Connaître les règles fiscales applicables aux opérations d'assurance.
- Identifier, mesurer et analyser les impacts de ces règles dans le bilan et le compte de résultat.

Participants

- Collaborateurs des services comptables des sociétés d'assurance.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.
- Notions de fiscalité.

PROGRAMME

1 Introduction

Origine du texte.
Contraintes réglementaires associées aux opérations en devises dans le Code des Assurances.
Définitions.

2 Fiscalité de l'assurance vie

Principe général.
Prélèvements sociaux sur la rémunération des contrats d'épargne.
Gestion des prélèvements libératoires.
Fiscalisation des plus-values réalisées.

3 Taxes sur les conventions d'assurance (assurance dommages)

Principe général.
Inventaire des garanties soumises à la taxe sur les conventions d'assurance.
Règles de comptabilisation (fait générateur de l'inscription en comptabilité, paiement).

4 Autres impôts, taxes et contributions diverses associées à l'activité d'assurance

Taxe sur les excédents de provisions des sociétés d'assurance dommages.
Contribution aux frais de contrôle ACPR.
Contributions au Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires et au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.
Taxes et contributions diverses (attentats, catastrophes naturelles...).

5 Détermination du résultat fiscal

Principe général de déductibilité des provisions techniques.
Principales déductions et réintégrations relatives aux opérations d'assurance.

6 Impôts différés, contrôle et preuve d'impôt

Règles relatives aux impôts différés en normes françaises.
Présentation de la norme IAS 12 et de l'interprétation IFRIC 21.
Inventaire des principaux retraitements entraînant la constatation d'un impôt différé.

Risque opérationnel dans l'assurance

Objectif général

- Maîtriser le nouveau contexte réglementaire.
- Appréhender les événements de risques récemment subis par la communauté financière.
- Réussir la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel.
- Choisir des méthodes et des outils appropriés.

Participants

- Directeurs des risques.
- Directeurs audit, auditeurs.
- Responsables conformité.
- Responsables et correspondants risques opérationnels.
- Fonctions contrôle permanent et périodique.
- Responsables des assurances.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Maîtriser les enjeux et le contexte réglementaire

Illustration de la matérialisation du risque opérationnel au travers d'incidents récents.

Les directives Solvabilité II, les textes de l'EIOPA.

La définition du risque opérationnel.

La pyramide du contrôle.

L'évaluation du risque opérationnel selon la formule standard de la réforme Solvabilité II.

Les saines pratiques.

2 Mettre en place une organisation dédiée au traitement des risques opérationnels

Filières Risque Opérationnel : les différents acteurs et leurs rôles.

Les fonctions en adhérence avec les fonctions clés « Gestion des risques et contrôle permanent et conformité » : missions, articulations.

Les correspondants « Contrôle interne » au sein des directions : missions.

Coordination avec les fonctions de contrôle (permanent/conformité/périodique).

3 Cartographier les risques opérationnels

L'approche par processus.

Le modèle de données sous-jacent ou la modélisation des risques opérationnels.

Un exemple de nomenclature des risques opérationnels.

Les risques de non-conformité.

Les risques frontières.

Les priorités dans le déploiement des contrôles.

4 Mettre en place une base de pertes et d'incidents

Définitions et périmètre : pertes, presque pertes, manque à gagner, etc.

Organiser la base de collecte des données d'incidents : rôles et responsabilités, seuils de collecte, etc.

Proposition d'un workflow de collecte des incidents.

Difficultés pratiques : incidents à longue durée de vie, risques frontières, incidents multiples, etc.

Lien entre anomalie de contrôle permanent et incident.

Réconciliation avec les bases existantes.

5 Mesurer les risques opérationnels : quelles méthodologies

Les différentes méthodologies quantitatives et qualitatives : Loss Distribution Approach, Scorecards, Key Risk Indicators, etc.

Le déploiement de ces méthodologies : laquelle choisir, quelle évolution avec la maturité acquise...

La valeur ajoutée d'un dispositif de management des risques opérationnels et du dispositif de contrôle permanent.

6 La gouvernance des risques opérationnels

Rôles et responsabilités des différents acteurs.

Notion de risque majeur : quel seuil ? Argumentation.

Tableau de bord des principaux risques majeurs.

7 Suivre et maîtriser les risques opérationnels

Tableau de bord des principaux risques majeurs (suite).

Les éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques opérationnels : dispositif de contrôle, Plan de Continuité d'Activité, assurabilité des risques opérationnels, etc.

Les indicateurs clés par type de risque opérationnel : typologie, définition et mise en œuvre.

Exemple de cartographie.

8 Appréhender les outils et les systèmes à mettre en place

Les fonctionnalités clés : évaluation, collecte, quantification, reporting interne et réglementaire.

Panorama des outils existants sur le marché.



Audit d'une société d'assurance

Objectif général

- Connaître et appliquer la démarche d'audit.
- Identifier les risques propres à l'activité d'assurance.
- Bâtir un programme d'audit pour une société d'assurance.

Participants

- Auditeurs et responsables de contrôle interne.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Outre la connaissance de l'activité d'assurance et des grands schémas organisationnels de l'activité, la connaissance des règles comptables (françaises et IFRS) applicables à l'activité d'assurance est souhaitable.

PROGRAMME

1 Introduction

Présentation du modèle économique de l'assurance.
Cartographie des risques associés à l'activité d'assurance.
Nomenclature des opérations d'assurance.
Introduction à Solvabilité II et aux contraintes réglementaires liées au contrôle interne et à la maîtrise des risques.

2 Les placements des sociétés d'assurance

Sélection, valorisation et comptabilisation des placements (acquisition, valeur d'inventaire, cession).
Focus sur la gestion actif/passif en assurance vie (étude des problématiques spécifiques aux placements des sociétés d'assurance).
Étude de la rentabilité des placements.

3 La tarification et la souscription des contrats

Revue du processus de souscription (canaux de distribution – notamment Internet –, information précontractuelle, respect de la réglementation de la consommation, pièces justificatives...).

Analyse des critères de tarification (par risque, par garanties, exclusions, franchises...), revue des dossiers rejetés.

Revue des provisions techniques.

Focus sur certaines provisions techniques : provision globale de gestion et provision pour aléa financier en assurance vie, provisions pour risques en cours en assurance non vie.

4 La gestion administrative des contrats

Gestion des avenants au contrat.
Quittancement des primes.

Gestion des renouvellements.
Gestion des rachats et résiliations.

5 La gestion des sinistres

Analyse du processus de traitement administratif des déclarations de sinistres (modes de déclaration, délais...).

Analyse du processus d'évaluation des sinistres (détermination de la responsabilité, application des garanties et exclusions, expertises...).

Revue des dossiers de sinistres et des provisions pour sinistres à payer.

Contrôle des règlements de sinistres effectués.

Détermination statistique des sinistres tardifs (IBNR).

Analyse macro de la sinistralité (coût des sinistres, frais de gestion...), par portefeuille, branche, garantie... (triangles de liquidation en non vie).

Provisions pour risques croissants, provisions d'égalisation.

Analyse des dossiers sinistres litigieux ou contentieux.

Modalités de prévention et de détection des fraudes.

6 Le programme de réassurance

Étude du programme de réassurance (nature des contrats, par garantie, branche ou portefeuille).

Détermination du résultat de souscription brut et net de réassurance.

Analyse de la solidité financière des réassureurs et des garanties reçues.

7 Indicateurs financiers et comptables

Revue des provisions techniques (y compris la part des réassureurs).

Analyse de la marge technique et financière.

Solvency II : l'essentiel

Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par Solvency II.
- Identifier les problématiques comptables associées à la mise en place de la directive Européenne Solvency II.
- Analyser les principales évolutions méthodologiques liées à Solvency II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolideurs et responsables du reporting comptable et prudentiel.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance et/ou de la banque.

PROGRAMME

1 Introduction

La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?
L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.
Les enjeux de Solvency II pour les sociétés d'assurance.
Les effets de la transposition de la Directive dans le droit français.

2 Le pilier 1 de Solvency II et les exigences quantitatives

Identification des garanties incluses dans le périmètre.
Calcul des provisions techniques selon la méthode du best estimate.
Définition de la marge de risque.
Présentation de la formule standard.
Calibrage des différents risques de la formule standard.
Le recours aux modèles internes.

3 Le pilier 2 de Solvency II et les exigences relatives à la gestion des risques et à la gouvernance

La définition du profil de risque spécifique de l'entité d'assurance.
La mise en œuvre de l'approche Entreprise Risk Management et le dispositif d'atténuation des risques.

Le schéma général de gouvernance défini par Solvency II.
Les responsabilités des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions-clés.
Le rapport sur les risques propres et la solvabilité (rapport ORSA).

4 Le pilier 3 de Solvency II et les exigences relatives au reporting prudentiel

La cartographie des différents reportings quantitatifs (états QRT, rapport BCE, état sur la stabilité financière, états nationaux spécifiques).
Les rapports narratifs à destination du régulateur (RSR) et du public (SFCR).
Les règles de valorisation des éléments du bilan économique Solvency II.
La composition des fonds propres sous Solvency II et les règles de couverture, l'exigence de capital minimum et de capital cible.
L'obligation de réconciliation entre le référentiel local et Solvency II : comptes sociaux et comptes consolidés.



Gouvernance et gestion des risques : les enjeux du pilier 2 de Solvency II

Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par Solvency II en matière de gouvernance et de gestion des risques.
- Identifier les problématiques associées à la mise en place d'une organisation et d'un contrôle interne approprié des organismes d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des directions financières ou des directions des risques.
- Auditeurs internes ou externes.
- Administrateurs des organismes d'assurance (sociétés, mutuelles et institutions de prévoyance).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance et/ou de la banque.

PROGRAMME

1 Introduction

La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?

L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.

Les enjeux de Solvabilité II pour les sociétés d'assurance.

Les effets de la transposition de la Directive Solvency II dans le droit français.

2 La cartographie des risques liés à l'activité d'assurance

Rappels sur le modèle économique de l'assurance.

Les risques liés aux placements.

Les risques liés aux garanties octroyées aux assurés.

Le risque opérationnel dans l'assurance.

Les risques liés aux techniques de transfert des risques.

3 Le dispositif de contrôle et d'atténuation des risques

La mise en œuvre de l'approche Entreprise Risk Management.

La définition du dispositif de contrôle interne.

Les techniques d'atténuation des risques.

Les techniques de transfert des risques (réassurance, titrisation...).

Le dispositif de suivi et de contrôle des risques.

4 L'impact du contrôle des risques sur l'exigence de fonds propres

Les principes génériques de détermination du besoin en fonds propres selon Solvency II.

Les différents modules de risques pris en compte dans la formule standard.

Les leviers de pilotage de l'exigence de fonds propres par l'atténuation des risques.

La gestion des fonds propres.

5 Le schéma général de gouvernance

Le principe des quatre yeux.

Le principe de la personne prudente.

Le principe de proportionnalité.

Les trois lignes de défense.

Les dirigeants effectifs.

Les responsables des fonctions-clés (actuariat, gestion des risques, conformité, audit).

L'organe d'administration, de gestion et de supervision.

6 Les rôles respectifs des responsables de fonctions clés, des dirigeants effectifs et des administrateurs

Rôle et prérogatives des responsables des fonctions clés.

Point sur le cumul et la sous-traitance des fonctions clés.

Rôle et prérogatives des dirigeants effectifs.

Rôle et prérogatives des administrateurs.

7 Les politiques écrites et la mise en œuvre du contrôle interne

Le socle minimal absolu : gestion des risques, contrôle interne, audit interne, externalisation (article L354-1 du Code des assurances).

Les politiques écrites nécessaires : conformité, compétence et honorabilité, ORSA, actuariat, gestion du risque de souscription, provisionnement, réassurance, communication d'informations à destination du public et aux fins de contrôle, rémunérations.

Les autres politiques écrites : gestion du risque opérationnel, contrôle interne, continuité d'activité, sous-traitance, conformité, gestion actif-passif, gestion du risque d'investissement, gestion du capital... Qualité des données (gouvernance associée, dispositif de contrôle permanent).

Sous-traitance (exigences de la Directive, procédures de sélection et de supervision des prestataires importants ou critiques).

8 Le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Évaluation du besoin global de solvabilité.

Conformité continue avec les exigences réglementaires de capital.

Conformité continue avec les provisions techniques.

Écarts par rapport aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis.

Lien avec le processus de gestion stratégique et le cadre décisionnel.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par la norme IFRS 17.
- Identifier les problématiques comptables associées à la mise en place de la norme IFRS 17.
- Comparer la norme avec le référentiel Solvabilité II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolidateurs et responsables du reporting comptables et prudentiels.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des IFRS.
- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance.



PROGRAMME

1 Introduction

IFRS 4 : une norme provisoire.

La genèse et les objectifs d'IFRS 17.

Les problématiques associées à IFRS 17 : périmètre d'application, méthodes de valorisation des engagements vis-à-vis des assurés, modalités de reconnaissance du résultat.

2 Classement et évaluation initiale des contrats d'assurance

Identification des contrats inclus dans le périmètre d'IFRS 17.

Critères de classement des contrats d'assurance.

L'approche des blocs (building blocks approach).

L'approche de la commission variable (variable fee approach).

L'approche simplifiée (premium allocation approach).

Les contrats dits onéreux.

3 Valeur des contrats à la date d'inventaire et effets de première application

Principes de calcul du best estimate.

Principes de calcul de l'ajustement pour risque.

Effets de variations du best estimate et de l'ajustement pour risque.

Modalités de reconnaissance de la marge contractuelle de services.

Effets de première application.

IFRS 17 – Solvabilité II : divergences et convergences.

4 La reconnaissance du résultat d'assurance et les informations annexes

Calcul du résultat de souscription :

– Détermination du produit d'assurance.

– Constatation des sinistres survenus.

– Évaluation des frais directement imputables aux contrats.

Calcul du résultat opérationnel :

– Évaluation des frais non directement imputables aux contrats.

– Produits financiers et charge d'intérêt.

Détermination du résultat courant.

Informations à communiquer en annexe.

NOUVEAUTÉ

Application d'IFRS 9 à l'assurance

Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par la norme IFRS 9.
- Identifier les problématiques comptables associées à la mise en place de la norme IFRS 9 chez un assureur.
- Comprendre les enjeux relatifs au report d'application obtenu par les assureurs.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolidateurs et responsables du reporting comptables et prudentiels.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des IFRS.
- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance.

PROGRAMME

1 Genèse de la norme et principales divergences avec IAS 39

Origine et structure de la norme.
Principales divergences avec IAS 39.

2 Classement et évaluation des instruments financiers

Arbre de décision de classement des instruments financiers.
Principes généraux.
Actifs financiers au coût amorti.
Actifs financiers en juste valeur par OCI recyclable.
Actifs financiers en juste valeur par résultat.
Actifs financiers en juste valeur par OCI non recyclable sur option.
Passifs financiers.
Reclassements ultérieurs.

3 Dépréciation selon le modèle des pertes attendues

Caractéristiques générales.
Les trois étapes de la dépréciation.

Le modèle des pertes attendues.
Calcul de la dépréciation.
Comptabilisation de la dépréciation.

4 Instruments financiers à terme et comptabilité de couverture

Objectifs et champ d'application.
Critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture.
Comptabilisation des relations de couverture.

5 Première application et report d'application

Conséquences comptables de l'application rétrospective.
Enjeux du report d'application.
Gestion actif-passif : interactions avec IFRS 4 et IFRS 17.

Gestion des risques et Contrôle interne dans l'assurance

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Connaître les exigences liées au pilier 2 de Solvency 2, présentation de l'environnement réglementaire.
- Identifier et évaluer les principaux risques opérationnels liés aux processus majeurs d'une entreprise d'assurances.
- Mettre en place une démarche de contrôle pour les maîtriser.

Participants

- Responsables opérationnels ou responsables de gestion des risques et/ou des fonctions de contrôle.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Sensibilisation aux risques liés aux activités d'assurance et à l'environnement de contrôle au sein d'une entreprise d'assurances.

PROGRAMME

1 Introduction

Solvency 2 : 3 piliers.
Le pilier 2 : les activités de contrôle.

2 Environnement réglementaire et exigences du contrôle interne

Conformité du système de contrôle interne au COSO.
Rôle de l'Autorité de tutelle : ACPR.
Missions, compétences, sanctions.

3 Connaître ses processus et identifier ses risques opérationnels

Identifier les processus principaux d'une entreprise d'assurance : opérationnels, supports et stratégiques.
Définition d'un risque opérationnel (causes et conséquences).
Identifier les risques opérationnels majeurs liés aux processus.
Évaluer ces risques en prenant en compte leur intensité et leur fréquence de survenance.

4 Organisation d'un dispositif de gestion des risques

Principes et gouvernance.
Les différentes lignes de défense :

- La 1^{ère} ligne : les opérationnels.
- La 2^{ème} ligne : les fonctions de contrôle (risque et conformité).
- La 3^{ème} ligne : l'audit interne.

5 Les typologies de contrôle

La priorisation des contrôles en fonction des risques majeurs.
Les contrôles de conformité.
Les contrôles à enjeux techniques.
Les « input » de la planification des contrôles de l'année.

6 Dérouler une mission de contrôle

- La phase de cadrage et de démarrage :
- La compréhension de la thématique.
 - La délimitation du périmètre et l'identification des zones de fragilité.
 - La détermination des points de contrôle et des modes de contrôle.
 - La rédaction d'un rapport de contrôle et de recommandations destinées à minorer les risques.



NOUVEAUTÉ

Initiation à la réglementation, aux calculs et à la comptabilisation des provisions techniques

Objectif général

- Connaître les grands principes comptables du secteur
- Connaître le plan comptable en vigueur
- Connaître le calcul des provisions techniques
- Savoir résoudre des cas pratiques sur quelques difficultés comptables et/ou actuarielles

Participants

- Collaborateurs des directions comptables, directions des risques, directions contrôle de gestion, directions actuariat et directions financière
- Commissaires aux Comptes, Experts-comptables et leurs collaborateurs

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance de notions théoriques et de cas pratiques à chaque fin de séquence.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.

PROGRAMME

1 Principaux aspects juridiques, comptables et fiscaux du secteur de l'assurance

Un secteur d'activité réglementé.
Le cadre réglementaire de la comptabilité des assurances.
Introduction aux principales spécificités fiscales du secteur de l'assurance.

2 Présentation de la comptabilisation des principales opérations techniques

Les particularités du plan comptable des assurances.
La comptabilisation des principales opérations techniques courantes.
La comptabilisation des principales opérations techniques d'inventaire.
La comptabilisation des frais généraux.

3 Présentation de la comptabilisation et de l'évaluation des placements financiers

Les règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs R343-9.
Les règles d'évaluation et de comptabilisation des autres actifs R343-10.
L'allocation des produits financiers aux comptes techniques et non technique.

4 Présentation des états financiers d'une entreprise d'assurance

Présentation du bilan.
Présentation du compte de résultat.
Présentation du hors bilan et de l'annexe.

5 Présentation de l'évaluation des provisions techniques de primes non vie

Les opérations de régularisation sur primes.
Les provisions pour risques d'insuffisance de primes.
Les provisions d'égalaion.

6 Présentation de l'évaluation des provisions techniques de sinistres non vie

Les provisions pour sinistres à payer.
Autres provisions de sinistres.

7 Présentation de l'évaluation des provisions mathématiques vie et de la provision globale de gestion

Provisions mathématiques des contrats à capital différé.
Provision mathématique des contrats d'épargne.
Provisions mathématiques des rentes de survie.
Provisions mathématiques des contrats temporaires décès.
Provision globale de gestion.

Initiation à la gestion actif-passif en assurance

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre les principaux risques ALM liés à l'environnement comptable, réglementaire et financier.
- Définition des indicateurs ALM statiques et introduction à l'analyse multivariée.
- Initiation aux indicateurs ALM dynamiques.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers.
- Contrôleurs de gestion.
- Auditeurs.
- Actuariers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité des placements financiers en assurance.
- Finance de marché.
- Mathématiques financières ou en probabilité.

PROGRAMME

1 Introduction aux risques ALM

Présentation des enjeux comptables :

- Provisions à caractère financier :
 - Provision pour dépréciation durable.
 - Provision pour risque d'exigibilité.
 - Provision pour aléas financiers.
- Réserves comptables :
 - Réserve de capitalisation.
 - Provision pour participations aux bénéfices.
 - Provision d'égalisation.
- Décomposition de la Marge financière :
 - Projection de Revenus.
 - Participation aux bénéfices et intérêts techniques distribués.
 - Equilibre comptable.
 - Externalisation de PVL.

Présentation des enjeux réglementaires

- Minimum de Participation aux bénéfices réglementaire :
 - Impact sur l'objectif de marge financière.
 - Particularité de la branche obsèques.
- Ratio réglementaire :
 - Focus sur le SCR de marché.

Présentation des risques ALM :

- Risque comptable.
- Risque de taux (contractuel et commercial).
- Risque de liquidité.
- Risque inflation.
- Risque de crédit.

2 Les principales modélisations ALM statiques

Immunsation contre le risque de taux :

- Les techniques classiques assurancielles :
 - L'adossement en duration.
 - L'adossement en trésorerie.

– Les techniques classiques bancaires :

- Impasse de taux.
- Impasse de liquidité.

Introduction à l'analyse multivariée :

- Analyse bivariée taux – crédit :
 - Illustration par une analyse SCR marché brut.

3 Introduction à l'analyse rendement/risque

Le modèle de Markowitz : application aux problématiques d'allocations stratégiques :

- Les effets de la diversification de portefeuille.
- Construction d'une frontière efficiente :
 - Filtre par l'appétence aux risques.

Optimisation rendement risque d'une poche obligataire :

- Formulation d'un programme d'optimisation multi- objectifs.
- Reprise du cas pratique taux-crédit.

4 Construire des indicateurs ALM dynamiques

Construction d'indicateurs dynamiques :

- Indicateurs d'optimisation :
 - Marge financière.
 - Free Surplus.
- Indicateurs « filtre » :
 - Taux de rendement comptable.
 - Taux servis.

Formulation de la problématique rendement-risque :

- Mesure de la performance (scénario central).
- Mesure du Risque (scénario adverse).

Pour aller plus loin : Indicateurs stochastiques :

- Mesure de la performance (espérance mathématique).
- Mesure du Risque (VAR, CVAR).



NOUVEAUTÉ

Initiation aux calculs réglementaires du pilier 1 de Solvabilité 2

Objectif général

- Connaître le cadre réglementaire Solvabilité 2.
- Comprendre les aspects quantitatifs du pilier 1 de Solvabilité 2.

Participants

- Collaborateurs des services comptables, actuariat, risque ou financiers.
- Contrôleurs de gestion.
- Auditeurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Mathématiques financières ou en probabilité.

PROGRAMME

1 Solvabilité 2 comme nouveau cadre réglementaire

Présentation de l'ancien cadre réglementaire.
Souligner les principales différences entre Solvabilité 2 et les autres régimes de régulation.
Présenter et appréhender les risques liés à l'activité d'assurance.
Retour sur les problématiques adressées par la directive S2 et mise en place de la directive.
Expliquer comment les différentes notions introduites dans le second et troisième pilier sont censées améliorer et renforcer la gouvernance au sein des entreprises d'assurance.

2 Évaluation économique des engagements d'assurance

Présenter la structure de la directive, les règles et paradigmes de calculs ainsi que la structure modulaire d'évaluation des risques et leur agrégation.
Comment passer du bilan comptable statutaire au bilan prudentiel Solvabilité 2.
Présenter le calcul des engagements en vision économique.

3 Évaluation des risques d'assurance

Quel montant de capital doit détenir un assureur ?
Quel type de capital détenir : hard capital, soft capital, dettes.

4 La comptabilité des opérations de coassurance et de réassurance

Type de capital.
Qualité du capital.
Définition du MCR et SCR : le capital comme une variation de fonds propres.
Horizon et niveau de confiance.
Modèle interne et formule standard.
Agrégation et corrélation.
Évaluation des différents risques.

5 Solvabilité 2 et la réassurance

Présenter les effets de la réassurance dans l'environnement S2.

6 Revue de Solvabilité 2 et dernières actualités

Pourquoi revoir S2 après 2 ans de mise en œuvre.
Questions posées et sujets soumis à revue en 2018 et en 2020.

7 Échanges, Q/A et conclusion

Les états de reporting trimestriels.
Les états de reporting annuels et les rapports narratifs.

Découverte et sensibilisation au monde de l'assurance

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre le marché de l'assurance et ses mécanismes.
- Identifier les différents acteurs et leurs importances.
- Distinguer les principaux contrats et garanties.

Participants

- Collaborateurs au sein d'une compagnie d'assurance ou d'un intermédiaire.
- Collaborateurs au sein d'une agence bancaire ou d'un établissement financier.
- Toute personne venant d'intégrer une structure assurance.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations, d'exercices pratiques et échanges d'expériences.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune.

PROGRAMME

1 Introduction

La genèse de l'assurance de l'antiquité à nos jours.
Rôle économique et définitions.
Évolutions.

2 Organisation et marchés

Chiffres marché français et reste du monde.
Assurances dommages et assurances de personnes.
Différentes structures des entreprises d'assurances et caractéristiques.
Modes de distribution.
Réglementation des assureurs.
Obligation des intermédiaires.
Organismes professionnels.
Directives Européennes.

3 Principes

Principes : principes forfaitaires, indemnitaires et subrogation de l'assureur.
Modes de gestion : capitalisation et répartition.
Coassurance et réassurance : définition et fonctionnement.
Les différents contrats : assurances de biens et de responsabilités.

Les assurances de responsabilités.
Les assurances dommages.
Le contrat auto et la Multirisque Habitation.
Les autres assurances IARDT.
Les assurances de personnes : contrats collectifs santé et vie, contrats individuels vie, maladie et accidents corporels.

4 Mécanismes

Principes : principes forfaitaires, indemnitaires et subrogation de l'assureur.
Modes de gestion : capitalisation et répartition.
Coassurance et réassurance : définition et fonctionnement.
Caractéristiques du contrat.
Parties prenantes.
Conditions.
Clauses.
Primes.



NOUVEAUTÉ

La conformité et le contrôle interne dans le courtage d'assurance

Objectif général

- Maîtriser les différents enjeux du contrôle interne et de la conformité dans le cadre de l'activité de courtier distributeur et délégataire d'assurance.
- Comprendre les différentes problématiques réglementaires et leurs impacts au sein d'un cabinet de courtage d'assurance.
- Avoir une vision précise des contrôles et actions à mettre en œuvre en vue de la maîtrise des risques et de la conformité du dispositif d'un cabinet de courtage.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables, directions des risques, directions contrôle de gestion, directions actuariat et directions financière.
- Responsables opérationnels ou responsables de gestion des risques et/ou des fonctions de contrôle.

Supports et moyens pédagogiques

- Support power point
- Alternance d'illustrations, d'exercices pratiques et de jeux de rôle.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune

PROGRAMME

1 Les enjeux

La politique de contrôle interne et de conformité.
Les conventions de distribution et de sous-traitance : point sur les clauses de contrôle interne.
Le contrôle exercé sur les sous-traitants critiques courtiers et délégataires.
La protection de la clientèle dans la distribution : devoir d'information et conseil, misselling.
La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, qu'est-il attendu des courtiers et délégataires ?
Les évolutions réglementaires récentes : DDA, RGPD, LCB-FT-, etc.
Focus sur les sanctions ACPR de courtiers, détail des griefs et points d'attention.

2 Étude de cas – Préparation d'audit de conformité et contrôle interne

Appréhender les audits des assureurs divers.
Mise en situation au travers d'un audit de courtier délégataire : lettre de

mission, collecte documentaire, préparation des entretiens, réponse aux rapports provisoire, traitement et suivi des recommandations.
Gestion documentaire et réponse aux différents audits.

3 Étude de cas – La gestion et remontée d'incidents opérationnels

Quels dispositifs et quels incidents remonter aux assureurs ?
Quel traitement au niveau du cabinet de courtage/délégataire
Mise en situation sur 3 types d'incidents : Fuite de donnée, réclamations sensibles, fraude externe.

Réglementation bancaire et financière : l'essentiel



Objectif général

- Présenter sous forme synthétique l'ensemble des textes réglementaires applicables au secteur bancaire et financier.
- Expliquer leur structure.
- Identifier leurs sources et comprendre leur hiérarchie.
- Se familiariser avec un vocabulaire et un environnement réglementaires complexes.

Participants

- Toute personne sur le point de rejoindre le secteur bancaire et financier.
- Collaborateurs récemment recrutés dans ce secteur.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

Introduction : le métier de banquier

La banque de détail, la banque d'investissement, la gestion d'actifs...
Risques de liquidité, d'insolvabilité, de marché, de non-conformité...

1 Les sources des textes législatifs et réglementaires français

Les textes et instances internationaux.
Les textes et instances européens.
Les textes et instances français.

2 Le code monétaire et financier

Les instruments financiers et les produits d'épargne.
Les opérations de banque et connexes et les services de paiement.
Les services d'investissement et connexes et les services de communication de données (APA, ARM...).

Les marchés : les plates-formes de négociation, les chambres de compensation et les dépositaires centraux.

Les prestataires de services bancaires, de paiement et d'investissement.

Les institutions en matière bancaire et financière.

3 Les textes réglementaires bancaires

Les conditions d'exercice : agrément, système de contrôle interne, prévention et résolution (MRU/FRU), systèmes de garantie, lutte contre l'évasion fiscale (FATCA, EAR, CRS...), pratiques commerciales, protection des données (RGPD).

Organisation des services communs : Centrale des risques, Anacredit, FICP.

Les caractéristiques des opérations : collecte des ressources et conditions de rémunération, blanchiment des capitaux.

Organisation du marché interbancaire et des TCN.

Les reportings sociaux et consolidés (publiés, SURFI, FINREP).

Les normes comptables France et IAS/IFRS.

4 Focus sur le règlement CRR

Pilier 1 : les fonds propres, le ratio de solvabilité
Le contrôle des grands risques, les coefficients de liquidité (LCR et NSFR), les outils complémentaires (ALMM) et les funding plans.
Le ratio de levier.
Pilier 2 : SREP/ICAAP/LAAP.
Pilier 3 : informations à publier.
Les états COREP.
Finalisation des accords de Bâle III : TLAC/MREL, output floor...

5 Les textes réglementaires financiers

MIF II et principaux règlements attachés (MIFIR...).

EMIR.

PRIPS.

Règlement général de l'AMF.

6 SEBC, BCE, BDF et politique monétaire

Les instruments : opérations d'open market, les facilités permanentes.

Les contreparties et les actifs éligibles.

Les procédures : appels d'offres et opérations bilatérales.

Les réserves obligatoires.

7 Ce qu'il faut retenir du code de la consommation

Dispositions concernant le crédit : crédit conso et crédit immobilier.

Traitement des situations de surendettement.

8 Collectes PROTIDE et balance des paiements

Balance des paiements : présentation générale de la collecte et définitions.

PROTIDE : Présentation générale de la collecte et définitions.

Environnement de la banque

Objectif général

- Familiariser les entrants dans l'établissement, à la culture bancaire générale nécessaire à :
 - La bonne compréhension de l'organisation de la profession.
 - La connaissance de base de la réglementation bancaire.
 - Le rôle de la profession dans le monde économique actuel.

Participants

- Nouveaux arrivants, jeunes diplômés n'ayant pas ou peu de connaissances des nombreux métiers de la banque.
- Juristes, communicants, informaticiens, etc

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une bonne culture générale économique de base.

PROGRAMME

1 Introduction : l'environnement bancaire

Historique.
Évolution.
Aspects législatifs.

2 Le rôle économique de la banque, les activités et les métiers dans le contexte mondial et européen

Activité et métiers bancaires.
Trois pôles majeurs d'activités.
Les services rendus à l'économie.
Les cibles de clientèle.

3 L'intermédiation bancaire

Les sept métiers de la banque universelle.
Les trois métiers de la banque d'investissement.
Les différentes ressources des banques et la collecte des dépôts.
La notion de marge d'intermédiation et la constitution d'un taux de prêt.

4 La prestation de services connexes

Assurer la relation clientèle.
Améliorer le PNB et ses composantes.
Opérations de change.

5 La prestation de service d'investissement

Que recouvrent les PSI ?
Quel est leur poids dans l'activité et la rentabilité des banques ?
Faut-il fixer des limites à leurs interventions pour compte propre ?

6 Les marchés financiers, organisation, rôles et intervenants

Schéma des marchés financiers.
Le marché unifié des capitaux.
Le découplage des marchés.
Le rôle des marchés et celui des banques dans les marchés.

7 Le marché monétaire et ses dérivés

Le rôle central du marché monétaire pour assurer la liquidité de l'économie.
Les produits, les maturités et les contraintes du marché monétaire.

8 Le marché interbancaire, son rôle et ses acteurs

Les intervenants du marché interbancaire.
La notion de refinancement des banques par les pensions.
L'équilibre des trésoreries bancaires.

9 Le rôle de la BCE et des BCN

La masse monétaire et ses composants.
La politique d'appels d'offre de la BCE.
La régulation et le prix de l'argent banque centrale.
Les politiques non conventionnelles.

10 Les différents taux d'intérêts, leur composition, leur choix et les instruments de couverture

L'EONIA et ses dérivés.
L'EURIBOR et ses dérivés.
Les taux fixes et la notion de signature.
Les principaux instruments de couverture.

11 Première approche du compte de résultat d'une banque

La notion de marge d'intermédiation.
Que représentent les commissions.
La notion de produit net bancaire.
Les conséquences sur la rentabilité des défauts de paiements.

12 Les contraintes réglementaires attachées à l'activité bancaire : agréments, contrôles

Le rôle des autorités de tutelle.
Les raisons de l'obligation de l'agrément.
Les nombreux organismes professionnels.

13 Les principaux ratios contraignant l'activité bancaire

La couverture à taux fixe.
La division des risques.
La liquidité.
Les réserves obligatoires.
Bâle III.
Quelles techniques possibles d'amélioration des ratios ?

Protection des données personnelles : quelles exigences pour les établissements bancaires et financiers pour se conformer au RGPD ?

Objectif général

- Comprendre les enjeux et les évolutions de la réglementation en matière de protection des données personnelles.
- Comprendre les exigences du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (« GDPR »).
- Prouver sa mise en conformité.
- Connaître l'étendue des pouvoirs des autorités de protection et leurs moyens de contrôle.
- Savoir cartographier les risques « Data Protection » et mener des Etudes d'Impacts sur la Vie Privée (PIA).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

Participants

- (CIL) Correspondants Informatique & Libertés et Correspondant Données Personnelles.
- Délégués à la Protection des Données / Data Protection Officer (DPO).
- Collaborateurs des filières Conformité/Risques Opérationnels.
- RCSI/RCCI.
- RSSI et équipes des Systèmes d'Information.
- Auditeurs internes, contrôleurs permanents.
- Juristes.
- Auditeurs externes, consultants.

PROGRAMME

1 Environnement et réglementation en matière de protection des données

Présentation du contexte et des enjeux de la protection des données. Synthèse des principales composantes du Règlement européen (UE) 2016/679 sur la Protection des données (RGPD/GDPR). Sources internationales et européenne du droit local. Rappel des définitions en la matière. Les risques encourus et leur « saine » gestion. Présentation de la CNIL en tant qu'autorité de protection nationale. Étendue et limites des missions des autorités de protection.

2 L'application du règlement au sein de l'organisation

Les attentes quant au rôle de Délégué à la Protection des Données (DPO) (fiche de poste). Les obligations réglementaires :

- Garantir les droits aux personnes concernées.
- Tenue du registre des traitements.
- Analyse d'impacts sur la vie privée (PIA).
- Demandes d'autorisation pour les traitements « sensibles ».
- Maintenir les niveaux de sécurité grâce aux mesures techniques et organisationnelles adéquates.
- Mettre en place le principe de « Privacy by design ».
- Encadrement des transferts internationaux.

La mise en œuvre des Packs Conformité (ou Labels / Certifications). La réalisation d'une cartographie des risques « données personnelles » par l'élaboration du registre des traitements et tenant compte de :

- L'identification des risques en lien avec les risques opérations (sécurité des systèmes d'information, cybercriminalité) et risques de non-conformité.
- L'évaluation des risques.
- La gestion et le pilotage des risques.
- Prise en compte dans la cartographie des risques de non-conformité. Quelles conséquences sur les PIA (Privacy Impact Analysis) ?

3 Le rôle des acteurs

Formation et sensibilisation des collaborateurs. Gouvernance du dispositif : implication des dirigeants et comitologie des acteurs : audit interne, déontologue, DP CIL. Le pilotage des différents acteurs : DPO/CIL, contrôles permanents/périodiques, Direction de la conformité, déontologues.

4 La mise en œuvre d'un dispositif de contrôle

Anticiper et prévenir les contrôles des Autorités de protection. Les éléments de réponse en cas de contrôles sur pièces. Comment prouver sa conformité ? Publicité du rapport, sanctions pénales, jurisprudence.

Panorama des évolutions réglementaires

Objectif général

- Se familiariser avec les différentes évolutions réglementaires actuelles et avoir une vue d'ensemble.
- Maîtriser les principales composantes de ces réglementations.
- Comprendre leur logique et les enjeux spécifiques pour la banque.

Participants

- Tout collaborateur de la banque souhaitant comprendre ce que certains thèmes recouvrent (Bâle III, EMIR, FATCA, etc.).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Chaque thème réglementaire fait l'objet d'une fiche de synthèse des éléments clés de la réglementation.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque.

PROGRAMME

1 Introduction

Les principales composantes de l'Union bancaire.
Les rôles de la BCE et de l'ABE.
Les enjeux comptables, prudentiels et de liquidité.

2 De Bâle II vers Bâle III et CRD 4

Faiblesse de Bâle II, objectifs de Bâle III.
Les exigences de fonds propres :
– Des exigences de qualité.
– Des exigences de montant.
La finalisation de Bâle III (évolution des méthodes).
Le ratio d'effet de levier.
Les coefficients de liquidité (LCR et NSFR).

3 Les nouvelles exigences informationnelles

Les exercices d'AQE.
Le SREP de l'ABE.
Les états COREP.
L'article 78 de l'ABE.
Le pilier 3.

4 De MIF I vers MIF II

Pourquoi MIF II ?
Les principales composantes de MIF II.
Les points d'attention sur le suivi de la mise en oeuvre.

5 EMIR

Le périmètre du règlement n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012.

Les acteurs.
Les impacts sur le circuit des dérivés.
Les enjeux pour les banques.
Les similitudes avec la loi Dodd Franck (DFA).

6 La directive AIFM

Les périmètres de la directive n°2011/61/UE du Parlement et du Conseil du 8 juin 2011.
Les acteurs.
Les principales composantes de la directive.
L'influence de la directive sur le rôle des acteurs (dont les conservateurs dépositaires).
Les liens AIFM et UCITS V.

7 La sécurité financière

Le contenu de la 4^e directive et 8^e directive.
Le règlement sur les virements de fonds.
Les principales recommandations et les évolutions à venir.
FATCA et AEOL.

8 La protection et sécurité des données

Le nouveau règlement concernant la protection des données personnelles (RGPD) (2018).
La Loi de Programmation Militaire (LPM) du 18 décembre 2013.

Pratiques commerciales bancaires et protection des intérêts des clients

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Analyser le périmètre des activités et des produits distribués par les institutions bancaires.
- Connaître la législation et réglementation encadrant la commercialisation des produits et services bancaires, y compris le processus de promotion et de démarchage.
- Comprendre les obligations qui en découlent et identifier les risques engendrés par des pratiques commerciales non-conformes commises par l'établissement bancaire lui-même ou par ses intermédiaires.
- Appréhender les axes de contrôle permettant de s'assurer de la conformité et de l'efficacité des dispositifs en place.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques/auditeurs internes et membres de l'Inspection générale.
- Collaborateurs en charge du traitement des réclamations.
- RCSI/RCCI.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.
- Connaissances de base des règles de bonne conduite entre l'établissement financier et la clientèle.

PROGRAMME

1 Produits et activités des établissements / Dispositions législatives et réglementaires

Produits et services distribués par les établissements bancaires / Dispositions législatives et réglementaires y afférents.
Description des produits distribués aux clients Particuliers et Professionnels et les exigences réglementaires associées

- Comptes de dépôt.
- Gestion et mise à disposition des moyens de paiement.
- Monnaie électronique.
- Comptes d'épargne (épargne réglementée, comptes à terme, ...).
- Comptes d'instruments financiers et de parts sociales (comptes support et segmentation des produits).
- Crédits (découverts, crédits à la consommation, crédits immobiliers, autres crédits) en mettant en évidence les points suivants :
 - Distinction entre contrats antérieurs à la réforme du code de la consommation et contrats postérieurs.
 - Distinction entre un prêt personnel et un crédit renouvelable.
 - Particularités du nouveau crédit immobilier.
 - Garanties et cautions.
 - Regroupement de crédits.

Ces produits seront présentés à travers notamment les dispositions législatives et réglementaires suivantes :

- Loi de séparation et de régulation des activités bancaire (Loi Moscovici).
- Loi relative au compte dormant et en déshérence (Loi Eckert).
- Loi relative au crédit à la consommation (Loi Lagarde).
- Loi sur la consommation (Loi Hamon).
- Ordonnance n° 2016-351 du 25 mars 2016 et Décret n° 2016-607 du 13 mai 2016 portant sur les contrats de crédit immobilier aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation.

2 Dispositifs de commercialisation et répartition des responsabilités entre les acteurs

Relations entre mandants et intermédiaires (IOBSP et Intermédiaires en Assurance) : répartition des responsabilités.
Conditions d'honorabilité, de compétence, d'habilitation et de protection (souscription d'assurance et garantie).
Points de vigilance sur la promotion, le démarchage et la vente à distance.
Les cas d'externalisation et les points d'attention spécifiques pour les contrôleurs.
Les actions en réponse des associations professionnelles : Charte AFCEI relative à l'inclusion bancaire et à la prévention du surendettement, recommandations FBF (en matière de mobilité, par exemple).
La création de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire (OIB).
La mission dévolue à la Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales (DCPC) au sein de l'ACPR.
Rôle du pôle ABE IS (Assurance Banque Épargne Info Services).

3 Dispositifs de commercialisation et répartition des responsabilités entre les acteurs

Identification des risques par thème :

- Connaissance de la clientèle.
- Information clients.
- Devoir de conseil.
- Protection des données personnelles.
- Prévention du surendettement.
- Traitement des réclamations clients.

Risques provenant d'activités externalisées en lien avec la commercialisation et la relation clientèle.
Mesure, gestion et surveillance de ces risques.

PROGRAMME

Présentation d'une méthode d'analyse de la qualité des cartographies en évaluant notamment la prise en compte d'indicateurs de risque pertinents et adaptés.

4 Cas pratique

À partir de la cartographie réalisée, identification des éléments essentiels du dispositif de contrôle interne que le contrôleur doit trouver sur place :

– L'environnement de contrôle avec les éléments suivants :

- Les procédures opérationnelles nécessaires : entrée en relation, ouverture des comptes, proposition des produits, octroi des services (crédits), suivi de la relation commerciale, clôture des comptes.
- Traitement des réclamations clients.
- Des règles de déontologie formalisées dans un code de bonne conduite et prévoyant des règles de gestion des conflits d'intérêts, l'octroi d'habilitations.
- Une politique de rémunération adéquate pour les personnels chargés de la commercialisation des produits (ref code de la conso et standards EBA).
- Un processus de validation des nouveaux produits.
- Un dispositif de contrôle des campagnes publicitaires.

Cas spécifique du traitement des réclamations :

– Identification des points de vérification à mettre en œuvre de la réception de la réclamation à son traitement en mettant l'accent notamment sur :

- Typologie des motifs et recevabilité.
- Circuit de prise en charge des réponses et indemnisation (éventuelle).
- Médiation.
- Prise en compte des axes d'amélioration sur le ou les processus visé(s) par la réclamation.

5 Documentation et obligations de reporting

Description des reporting suivants :

- Rapport annuel sur le contrôle interne et la maîtrise des risques.
- Questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (QPC²).
- Reporting en direction de l'OIB.

Utilisation effective des contrôles de cohérence « inter Reporting ».

Réalisation de recoupements entre le reporting et la réalité du terrain.

Quels leviers pour améliorer l'efficacité opérationnelle dans la banque

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Comprendre comment l'environnement économique et réglementaire ainsi que les évolutions continues technologiques et sociétales mettent sous pression les modèles opérationnels établis de la banque.
- Intégrer la nécessité de renouveler le modèle traditionnel.
- À partir de cas concrets et de missions de conseil menées dans ce domaine, identifier et détailler les différents leviers envisageables de l'amélioration opérationnelle :
 - Alignement de l'organisation.
 - Optimisation des processus métiers.
 - Rationalisation des infrastructures IT.
 - Pilotage de la performance.
 - Gestion des ressources humaines.
 - Mettre en perspective ces différents leviers (la durée et le niveau des résultats obtenus n'étant pas identiques d'un levier à l'autre).

Participants

- Responsables et collaborateurs des back et middle-offices, de l'inspection et de l'audit interne dans les établissements de crédit.
- Responsables métiers de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Des back offices de plus en plus sous pression

Présentation des différents challenges auxquels sont confrontés les back offices bancaires :

- Améliorer la qualité de service.
- Accroître l'efficacité opérationnelle.
- Rationaliser les organisations.
- Diminuer les risques opérationnels.
- Améliorer la motivation et l'implication des collaborateurs du back office.
- Développer l'expertise et les compétences des collaborateurs.

2 Présentation des leviers de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle

Alignement de l'organisation & du modèle de prestation de services.
Optimisation des processus métiers.
Rationalisation des infrastructures IT.
Pilotage de la performance.
Capital humain.

3 Levier 1 = Alignement de l'organisation & du modèle de prestation de services

Rationalisation des organisations (transversalisation des back offices, Shared Services Centers, centre de compétences...).

Externalisation des fonctions support / partenariats.

Socialisation des processus.

Customer Experience Factory.

Simplification des structures juridiques.

4 Levier 2 = Optimisation des processus métiers

Réduction des coûts de traitement des opérations tout en standardisant les processus, les outils et les modes opératoires.

Renforcement de la responsabilisation des équipes sur les processus end-to-end et la gestion par processus.

Straight Through Processing (STP).

Agilité, amélioration continue, Lean Management Six Sigma.

Dématérialisation, virtualisation, Robotic Process Automation (RPA).

Sécurisation des traitements & réduction des risques opérationnels.

5 Levier 3 = Rationalisation des infrastructures IT

Mise en place de solutions On shore, Offshore et/ou Near-Shore.

Efficacité de l'infrastructure IT et cybersécurité.

Modernisation de l'architecture IT (utilisation de solutions techniques innovantes : BPM, SOA, APIisation, intégration de systèmes et de nouvelles technologies).

Mise à niveau de la qualité et de la fiabilité des données et amélioration de la gestion de l'information : exploitation des données clients (customer analytics).

6 Levier 4 = Process analytics, pilotage de la performance

Pilotage financier, ABC/ABM.

Pilotage commercial.

Pilotage risques.

Pilotage qualité.

Pilotage de l'activité.

7 Levier 5 = Capital humain

Transformation des modes de travail.

Évolution du rôle des managers.

Culture digitale, innovation et service client.

Développement et gestion du capital humain.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
844 € HT

Animateurs
Henri JACOB
Jean-Marie LAY
Gérard MAROT
Evelyne NGNOTUE

Date
27 mars 2019
19 juin 2019
9 septembre 2019
12 novembre 2019

300
Bâle III (CRR, CRD 4) :
l'essentiel

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

Bâle III (CRR, CRD 4) : l'essentiel

Objectif général

- Acquérir une compréhension d'ensemble de l'essentiel du dispositif Bâle III.
- Situer les enjeux de la réglementation issue de Bâle III : « Capital Requirements Regulation (CRR) », « Capital Requirements Directive (CRD 4) » et actes délégués.
- Rappeler l'approche comptable et le passage à l'approche prudentielle de la solvabilité (fonds propres, risques attendus et non attendus, etc.).
- Expliquer les principaux mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux.
- Introduire aux évolutions réglementaires à venir (finalisation de Bâle III ; décembre 2017).

Participants

- Toute personne souhaitant maîtriser les aspects fondamentaux de Bâle III et l'impact du dispositif prudentiel sur l'économie générale des banques.
- Équipes des fonctions Finance et Risques des banques (approche du pilotage financier).
- Contrôleurs internes et externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

De Bâle I à Bâle III.
Transposition en Europe : Capital Requirements Regulation (règlement CRR) et Capital Requirements Directive (CRD 4) et actes délégués.
Régulation et supervision en Europe.
Exigences de déclarations : COREP, FINREP...
Perspectives : Finalisation de Bâle III.

2 Fonds propres Bâle III - CRR

Mécanisme du ratio de solvabilité et mécanisme de pondération.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
Le ratio minimal ; les coussins de protection, contracyclique et systémique.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.
Ratio de levier.

3 Risque de crédit

Principes généraux.
Approche standard : synthèse des principales pondérations.
Approche IRB : systèmes de notations internes, facteurs de risque (PD, LGD, EAD, M), classes d'actif et fonctions de pondérations associées.
Présentation synthétique de l'essentiel des autres aspects :
– Techniques d'atténuation du risque de crédit.
– Pertes attendues et provisions/dépréciations associées : modalités de calcul et d'ajustement des fonds propres.
– Actions selon l'approche IRB.
– Titrisation (Bâle II et la réforme Bâle II.5).
– Risque de contrepartie et risque CVA (Bâle II et la réforme Bâle III).
Présentation synthétique des réformes de finalisation de Bâle III sur le risque de crédit.

4 Risques de marche (portefeuille de négociation)

Périmètre et évaluation du portefeuille de négociation (trading book).
Exigence de fonds propres en approche standard.
Approche modèles internes : notion de Value-at-Risk (VAR).
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle II.5 - CRR.
Présentation synthétique des réformes de finalisation de Bâle III sur le risque de marché (Fundamental Review of the trading book - FRTB).

5 Risque opérationnel

Définition et méthodologies.
Approche de base (Basic Indicator Approach).
Approche standard.
Approche avancée (Advanced Measurement Approach ou AMA).
Synthèse des réformes de finalisation de Bâle III sur le risque opérationnel.

6 Ratios de liquidité

Contexte.
Ratio de liquidité à court terme (LCR).
Ratio de financement stable (NSFR).
Calendrier de mise en œuvre.

7 Piliers 2 et 3

Objectifs et contexte de la revue prudentielle.
Évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et de la liquidité interne (ILAAP).
Revue du processus par le superviseur (SREP).
Stress tests.
Pilier 3 : Informations à publier.

Bâle III (CRR, CRD 4) : approfondissement

Objectif général

- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de Bâle III : « Capital Requirements Regulation (règlement CRR) », « Capital Requirements Directive (CRD 4) » et actes délégués.
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Rappeler l'approche comptable et le passage à l'approche prudentielle.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches.
- Expliquer les ratios de liquidité et le ratio de levier prudentiels.
- Identifier les impacts sur les risques pondérés de la « finalisation de Bâle III » (texte de décembre 2017 applicable essentiellement à partir de 2022).

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.
- Bases de la comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

De Bâle I à Bâle III.
Transposition en Europe : Capital Requirements Regulation (règlement CRR), Capital Requirements Directive (CRD 4) et actes délégués.
Régulation et supervision en Europe.
Exigences de déclarations : COREP, Grands risques, FINREP, etc.
Finalisation de Bâle III (applicable essentiellement en 2022).

2 Fonds propres - CRR

Mécanisme du ratio de solvabilité.
Mécanisme de pondération.
Contenu des fonds propres comptables et passage aux fonds propres prudentiels.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
Ajustements réglementaires des fonds propres.
Traitement des primes d'émission, des intérêts minoritaires, des actifs d'impôt différé et des participations.
Le ratio minimal ; les coussins de protection, contracycliques et systémiques.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.

3 Risque de crédit : approche standard

Principes généraux.
Les organismes externes d'évaluation.
Grilles de pondération en fonction de la nature des expositions et de leur notation externe.
Synthèse des principales pondérations.
Modalité de reconnaissance et d'utilisation des organismes de notation externes.

4 Risque de crédit : approche IRB

Principes généraux.

Systèmes de notations internes.
Facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Classes d'actifs dans l'approche IRB et fonctions de pondération associées.

5 Risque de crédit : pertes attendues et dépréciations/provisions

Les pertes attendues : modalités de calcul.
Les provisions et les dépréciations associées. L'impact de la comptabilisation des « expected credit losses » dès l'origine ou l'acquisition des actifs (norme comptable IFRS 9 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018).
Le traitement de l'insuffisance ou de l'excédent de dépréciations/provisions (par rapport aux pertes attendues) par l'ajustement des fonds propres.

6 Risque de crédit : techniques d'atténuation du risque de crédit

Objectifs.
Protection de crédit financée : définition, instruments éligibles, approches simple et générale, approches IRB.
Protection de crédit non financée : définition, éligibilité des fournisseurs de protection, instruments éligibles, approche standard et approche IRB.

7 Risque de crédit : actions

Principes et définitions.
Méthode de pondération simple.
Méthode PD/LGD.
Méthode des modèles internes.

8 Risque de crédit : titrisation

Périmètre et définitions.
Exclusion des actifs titrisés par l'établissement originateur.
Approche standard.
Approche notation interne.

PROGRAMME

Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle II.5- CRR.
Risque de crédit transféré.

9 Risque de crédit : risque de contrepartie et risque CVA

Périmètre et définitions.

Les quatre méthodes de calcul de l'exigence de fonds propres.

Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (credit value adjustment - CVA).

Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle III - CRR.

10 Risque de crédit : finalisation de Bâle III

Objectif des réformes.

L'essentiel de l'approche standard révisée.

L'essentiel de l'approche IRB révisée.

L'essentiel des modifications sur les techniques ARC.

L'essentiel des modifications sur le risque de contrepartie.

11 Risque opérationnel

Définition et méthodologies.

Approche de base (basic indicator approach).

Approche standard.

Approche avancée (Advanced Measurement Approach ou AMA).

L'essentiel de la réforme de finalisation de Bâle III sur le risque opérationnel.

12 Ratios de liquidité Bâle III - CRR

Introduire des ratios de liquidité :

– Ratio de liquidité à court terme (LCR).

– Ratio de financement stable (NSFR).

Calendrier de mise en œuvre.

13 Ratio de levier

Objectifs.

Composition.

Calendrier de mise en œuvre.

L'essentiel de la réforme de finalisation de Bâle III sur le ratio de levier.

14 Piliers 2 et 3

Objectifs et contexte de la revue prudentielle.

Évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et de la liquidité interne (ILAAP).

Revue du processus par le superviseur (SREP).

Stress tests.

Pilier 3 : Informations à publier et relation avec IFRS 7.

Bâle III, Pilier 2 : ICAAP, stress tests

Objectif général

- Avoir une vision d'ensemble du pilier 2 de Bâle III et de ses impacts.
- Acquérir un niveau d'expertise permettant de manipuler aisément dans son activité opérationnelle les concepts d'ICAAP et d'ILAAP, de revue prudentielle (SREP), de risques traités dans le pilier 2, de stress tests.
- Savoir utiliser les calculs du pilier 2 et notamment les stress tests dans le pilotage de l'établissement.
- Comprendre les aspects essentiels du dispositif Bâle III.

Participants

- Contrôleurs de gestion. Financiers.
- Gestionnaires des risques et ALM.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances du pilier 1 de Bâle III.

PROGRAMME

1 Principes généraux du pilier 2

Objectifs et contexte de la revue prudentielle.

Principes du pilier 2 : responsabilité de la banque quant au processus interne d'évaluation des fonds propres, principaux secteurs de risques traités sous le pilier 2, meilleures pratiques.

Modifications du pilier 2 avec les nouvelles règles Bâle III - CRR-CRD 4 : coussins de fonds propres, MMD (Montant Maximum Distribuible).

2 Objectifs de l'ICAAP et de l'ILAAP

Évaluer le montant des fonds propres et de la liquidité en interne.

Analyser les risques les plus importants.

Planifier les mesures à prendre si les risques sont trop importants.

Projeter la situation financière et stratégique et la robustesse du bilan.

L'utilisation du pilier 2 dans l'activité de l'établissement.

Un exemple : l'ICAAP à la Deutsche Bank.

Rapports entre l'ICAAP et le Risk Appetite Framework (RAF).

3 Revue du processus par le superviseur et attentes de la BCE et de l'ACPR

Le processus.

Autorisation des approches avancées.

Méthodologie du système d'évaluation des risques.

Demandes des autorités de contrôle en 2016 en matière de pilier 2 :

– Évaluer la quantité et la composition du capital interne comparées aux fonds propres réglementaires du pilier 1.

– Montrer l'adéquation des processus de gestion des risques.

– Renforcer l'environnement de contrôle et de gestion des risques.

– Réduire les risques auxquels les banques sont exposées.

– Améliorer les processus ICAAP et ILAAP.

– Constituer un coussin de fonds propres en plus des normes minimum, ou améliorer la qualité de leurs fonds propres.

Les niveaux d'exigences en capital exigés en 2015 (ainsi que la fixation du montant maximum distribuible et lien avec les exigences de fonds propres du pilier 1).

Principes d'un coussin des fonds propres du pilier 2 imposé par le superviseur et qui vient s'ajouter aux coussins de fonds propres réglementaires du pilier 1 : le « Pillar 2 Requirement » (P2R).

Sanctions imposées par les superviseurs si les ratios ne sont pas respectés.

L'accent renforcé depuis 2016 sur l'ICAAP et l'ILAAP.

4 Risques traités par le pilier 1

Le risque de concentration : définition, principes, méthodes de mesure (ratios, modèles) :

– Définition.

– Principes.

– Méthode de mesure (ratios, modèles).

Les risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit : définition, procédures de contrôle :

– Définition.

– Procédures de contrôle.

– Actions correctrices demandées par les autorités de supervision en cas de maîtrise insuffisante des risques résiduels.

Les risques liés aux opérations de titrisation :

– Définition.

– Risques visés par le Comité de Bâle.

– Traitement de ces risques en pilier 2.

Le risque de liquidité :

– Définition.

– Le coût de liquidité ou spread de liquidité.

– La mesure du risque de liquidité : le gap ou impasse de liquidité.

– La réglementation Bâle III (pilier 1) : contexte, ratio de liquidité à court terme (LCR), ratio de financement stable (NSFR).

Réglementation concernant le risque de liquidité (pilier 2).

5 Facteurs non traités sous le pilier 1

Le risque stratégique et le risque lié à l'activité :

– Définition.

– Principes de gestion de ce risque.

Le risque de réputation :

– Définition.

– Principes de gestion de ce risque.

Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire :

– Définition.

PROGRAMME

- Incidence de la variation des taux d'intérêt sur le résultat de la banque et sur sa valeur économique.
 - Les sources de risque de taux d'intérêt : non-adossement entre ressources et emplois en matière de type de taux, déformation de la courbe des taux, risque de base, options cachées.
 - Banking book et trading book.
 - Les différentes mesures de risque de taux d'intérêt : méthode des impasses, méthode de la duration, méthode des simulations.
- Principes de maîtrise du risque de taux d'intérêt.

6 Stress tests

Objectifs.

Contexte.

Stress tests aux USA (FED).

Stress tests en Europe (ABE et BCE).

Stress test de l'ACPR.

Principaux types de stress tests : analyse historique, analyse de scénarios, analyse de sensibilité, reverse stress tests.

Stress tests : attentes de l'ACPR.

Les cinq catégories de stress tests les plus répandues en pilier 2.

Risques de marché :

– Définition du trading book.

– VaR normale.

– VaR stressée et stress tests.

Développement d'un programme effectif de stress tests : questions à considérer, considérations techniques, pratiques courantes dans les banques, meilleures pratiques.

– Notamment transformation d'un scénario de stress macroéconomique ou financier en hypothèses sur les variables de risque (corrélations entre variables macroéconomiques et paramètres Bâle II-III).

Utilisation des stress tests dans le pilotage de l'établissement : diffusion des résultats dans l'entreprise, notamment au management, analyse des résultats et prise de décisions adéquates pour réduire les expositions et les concentrations de risques jugées excessives.

Bâle III (CRR CRD 4), fondamentaux du risque de crédit

Objectif général

- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de Bâle III : « Capital Requirements Regulation (règlement CRR) » et « Capital Requirements Directive (CRD 4) ».
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Maîtriser les approches standard et IRB du risque de crédit.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous les différentes approches.
- Appréhender les techniques d'atténuation du risque de crédit.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables de la fonction ALM et risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la banque.
- Bases de la comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 Introduction : généralités sur le risque de crédit

Les risques bancaires : définition, principaux risques bancaires.
Les fonds propres économiques et prudentiels pour faire face à ces risques.
L'approche des autorités de contrôle.
Le risque de crédit : définition, lien avec les autres risques.
Risque de défaut et risque de migration.
Typologie des crédits.

2 Modèles de risque de crédit

Notations : agences de ratings, notation interne, méthodologie de notation (analyse financière, credit-scoring).
Facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Modèles de risque de crédit : objectifs et démarche, les principaux modèles (CreditMetrics, CreditRisk+, KMV, CreditportfolioView, autres modèles).

3 La réglementation Bâle III-CRR

De Bâle I à Bâle III.
Transposition en Europe : Capital Requirements Regulation (règlement CRR) et Capital Requirements Directive (CRD 4).
Le rôle de l'Autorité bancaire européenne (ABE), le mécanisme de supervision unique (MSU) et le mécanisme de résolution unique (MRU).
Les contrôles de l'ACPR, de l'ABE et de l'ESMA.
Exigences de déclarations : COREP, FINREP, etc.
Mécanisme du ratio de solvabilité.
Mécanisme de pondération.
Contenu des fonds propres comptables et passage aux fonds propres prudentiels.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
Ajustements réglementaires des fonds propres.
Le ratio minimal, les coussins de protection, contracycliques et systémiques.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.

4 Risque de crédit : approche standard

Principes généraux.
Les organismes externes d'évaluation.
Grilles de pondération en fonction de la nature des expositions et de leur notation interne.
Synthèse des principales pondérations.
Modalité de reconnaissance et d'utilisation des organismes de notation externes.

5 Risque de crédit : approche IRB

Principes généraux.
Systèmes de notations internes : exigences minimales.
Facteurs de risque : exigences minimales sur PD, LGD, EAD, M.
Classes d'actif dans l'approche IRB et fonctions de pondérations associées.

6 Risque de crédit : pertes attendues et dépréciations / provisions

Les pertes attendues : modalités de calcul.
Les provisions et les dépréciations associées : normes et procédures comptables françaises et IFRS, règles de calcul des provisions, approche IFRS 9, calcul des provisions de l'approche IRB.
Le traitement de l'insuffisance ou de l'excédent de dépréciations/provisions (par rapport aux pertes attendues) par l'ajustement des fonds propres.

7 Risque de crédit : techniques d'atténuation du risque de crédit

Objectifs.
Protection de crédit financée : définition, instruments éligibles, approches simple et générale, approche IRB.
Protection de crédit non financée : définition, éligibilité des fournisseurs de protection, instruments éligibles, approche standard et approche IRB.

PROGRAMME

8 Risque de crédit : titrisation

Périmètre et définitions.
Exclusion des actifs titrisés par l'établissement originateur.
Approche standard.
Approche notation interne.
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle II.5-CRR.

**9 Risque de crédit : risque de contrepartie
et Risque cva**

Périmètre et définitions.
Les quatre méthodes de calcul de l'exigence de fonds propres.
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (credit value adjustment - CVA).
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle III -CRR.

10 Ratios de liquidité Bâle III - CRR

Introduire des ratios de liquidité :
– Ratio de liquidité à court terme (LCR).
– Ratio de financement stable (NSFR).
Calendrier de mise en œuvre.

11 Piliers 2 et 3

Objectifs et contexte de la revue prudentielle.
Évaluation de l'adéquation du capital et de la liquidité internes (ICAAP et ILAAP).
Revue du processus par le superviseur (SREP).
Les principaux risques du pilier 2 (non traités en pilier 1) : risque de concentration, risque résiduel des techniques de réduction du risque de crédit, risque de titrisation.
Stress tests.
Pilier 3 : Informations à publier, relation avec IFRS 7.

États COREP : l'essentiel

Objectif général

- Comprendre et connaître l'essentiel des états relatifs au ratio de solvabilité, dénommés « états COREP ».
- Connaître les règles, les principes et les caractéristiques générales des états COREP.
- Approfondir et illustrer les modalités d'élaboration et de contrôle de ces états.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables chargés de l'élaboration et/ou des contrôles, personnel ayant en charge l'adaptation des systèmes permettant l'automatisation de ces états.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

De Bâle I à Bâle III.

Les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.

Le rôle de l'EBA et de la BCE.

Présentation générale des états COREP : liste, périodicité, délais et modalités de transmission.

2 Les états COREP relatifs aux fonds propres

Rappel sur les fonds propres :

- Composantes et contenu des fonds propres.
- Niveau de fonds propres.
- Période transitoire.

Examen des états COREP « CA » : CA1, CA2, CA3...

3 Les états COREP relatifs au risque de crédit

Rappel sur les règles de calcul du risque de crédit :

- Approche standard.
- Approche IRB.
- Atténuation des risques de crédit : protection de crédit financée, protection de crédit non financée.

Rappel sur les règles de calcul du risque de crédit :

- Risque de contrepartie.

Examen des états COREP « CR » : CR SA, CR IRB, CR GB, CR SETT...

4 Les états COREP relatifs aux risques de marché

Rappel sur les principes de calcul des risques de marché :

- Définition du PTF de négociation.
- Seuils.

- Les différents risques et principes de calcul.

Examen des états COREP « MKR » : MKR TDI, MKR EQU...

Examen de l'état COREP « CVA ».

5 Les états COREP relatifs aux risques opérationnels

Rappel sur les règles de calcul des risques opérationnels :

- Définition du risque opérationnel.
- Les différentes approches : base, standard et avancée.

Examen des états COREP « OPR » : OPR Detail...

États FINREP

Objectif général

- Connaître la réglementation, les enjeux et les principales caractéristiques des états FINREP, adapté à la norme IFRS 9.
- Présenter les états FINREP.
- Identifier et définir les données nécessaires.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et de consolidation chargés de l'élaboration et/ou des contrôles des états FINREP.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance générale de la comptabilité en IFRS est souhaitable.

PROGRAMME

1 Introduction

Origine du dispositif FINREP.
Champ d'application et périmètre.
Principes généraux relatifs à la structure et à la composition des états :
– Numérotation.
– Codification.
– Contenu des zones et lien avec les normes...
Périodicité et délais.

2 Textes et documents disponibles

Présentation générale des normes IFRS.
Norme IFRS 9 : classification et évaluation.
Directives européennes.
Règlements.
Reportings et instructions.

3 Le cadre réglementaire

Instruments financiers par nature.
Nomenclature des secteurs d'activités des contreparties.
Pays de résidence de la contrepartie.

Code NACE.

La ventilation des prêts et avances par type de produit, sûreté, objet, et garantie.
« Write-off » et « produits sur encours précédemment comptabilisés »
Variation cumulée négative de la juste valeur due au risque de crédit.
Couverture économique.
POCI (ou « actifs financiers dépréciés dès leur acquisition »).
Non Performing Exposure (NPE).
Forbearance Exposure.
Valeur brute comptable.
Etc.

4 Les états FINREP

Analyse des différents états et identification des différentes données nécessaires.
Pour chaque état, seront précisés les caractéristiques générales et les points d'attention.



États COREP : risques de crédit

Objectif général

- Permettre à tout participant de se familiariser avec les états COREP relatifs au risque de crédit.
- Comprendre le dispositif et les concepts.
- Maîtriser les modalités d'élaboration et de contrôle de ces états, et être capable de porter une appréciation sur la qualité des informations adressées à l'ACPR.

Participants

- Personnel de la comptabilité, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des états COREP.
- Toute personne souhaitant mesurer le lien entre son activité et les fonds propres nécessaires.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

De Bâle I à Bâle III.
Les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.
Le rôle de l'EBA et de la BCE.
Les enjeux et les raisons des dernières évolutions.

2 Le dispositif

Les textes et mesures associées (CRR et CRD 4).
Champ d'application et périmètre.
Contrainte réglementaire.
États et périodicité.
Délais et modalités de transmission.

3 Le calcul des fonds propres

Les textes.
Champ d'application.
Composition : T1 (CET1, AT1), Tier 2.
Ajustements.
Traitement des intérêts minoritaires, des actifs d'impôts différés et des participations.
Le niveau de fonds propres et les coussins.
Période transitoire.
Examen des états COREP « CA » (CA1, CA2, CA3...).

4 Méthodologie générale de calcul des risques de crédit

Principes de calcul.
Types d'exposition : éléments de bilan, éléments de hors bilan, instruments dérivés...
Catégories d'exposition.
Techniques de réduction du risque de crédit (protection de crédit financé, protection de crédit non financé).
Risque de contrepartie.

5 Approche standard

Principes généraux.
Catégories d'exposition et pondérations associées.
Principes d'élaboration et analyse de l'état COREP « CR SA ».
Cas pratique avec l'état COREP « CR SA ».
Contrôles à effectuer.

6 Approche IRB

Principes et conditions d'utilisation de l'approche IRB.
Les facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Système de notation interne et classes d'actifs.
Le traitement des pertes attendues.
Analyse des états COREP « CR IRB ».
Contrôles à effectuer.

7 Examen des autres états relatifs aux risques de crédit

Examen des états :
– CR GB : répartition par zone géographique.
– CR SETT : risque de règlement/livraison.
– CR EQU IRB : risque action.
– CR SEC : titrisation.

8 Rappel sur les risques opérationnels

Les différentes approches : de base, standard et avancée.
Analyse des états « OPR » et « OPR Détail ».

9 Les informations à publier sur le risque de crédit au titre du pilier 3

Liste des informations à publier.

10 Évolutions

Évolutions prévues pour le risque de crédit.

Bâle III, ratios de liquidité : LCR, NSFR, ALMM



Objectif général

- Connaître et comprendre les ratios de liquidité définis par Bâle III.
- Approfondir le contenu du ratio de liquidité court terme (LCR), du ratio structurel à long terme (NSFR) et des outils de suivi supplémentaires (ALMM, AMT).
- Être en mesure d'identifier les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

Origine du dispositif de liquidité Bâle III.
Présentation générale du dispositif.
Textes.

2 Le ratio de liquidité court terme (LCR)

Présentation générale du LCR : objectif, contrainte réglementaire, niveau d'application, mise en œuvre et période transitoire...
Coussin de liquidité :
– Définitions.
– Caractéristiques : exigences générales et exigences opérationnelles.
– Composition et pondérations associées.
Sorties de trésorerie :
– Taux de retrait.
Entrées de trésorerie :
– Taux d'entrée.
Sorties nettes de trésorerie.

3 Le ratio structurel de liquidité long terme (NSFR)

Objectif et contrainte réglementaire.
Composition.

Modalités de calcul.
Périodicité, période d'observation, date d'application.

4 Les outils de suivi supplémentaires (modèle ALMM)

Introduction et textes relatifs aux outils de suivi.
Liste des tableaux, périodicité, niveau d'application, date de mise en œuvre, période transitoire.
Définition, objectifs et composition de chaque outil de suivi :
– États pour les outils supplémentaires de suivi (AMT) :
• C66 : Tableau d'échéances.
• C67 : concentration des financements par contrepartie.
• C68 : concentration des financements par type de produit.
• C69 : prix pour différentes durées de financement.
• C70 : refinancements.
– États pour la concentration de la capacité de rééquilibrage :
• C71 : concentration de la capacité de rééquilibrage par émetteur/contrepartie.

5 Cas pratique

Calcul du ratio de liquidité court terme à partir d'un cas.
Mise à jour du reporting LCR.

Bâle III, ratio de solvabilité

Objectif général

- Découvrir le ratio de solvabilité (Bâle III) applicable aux établissements de crédit.
- Connaître les composantes des fonds propres (CET1, AT1, T1, T2).
- Connaître les méthodologies de calcul des exigences de fonds propres relatifs aux différents risques (crédit, marché et opérationnel).

Participants

- Tout collaborateur de banque.
- Prestataires informatiques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Le contexte

Identification des risques liés à l'activité bancaire.
Présentation des mesures de suivi mis en place par les autorités de contrôle.

2 Le dispositif général

Contexte et objectif.
Les textes et la documentation disponible (CRR, CRD 4).
Les 3 piliers du dispositif.
Établissements assujettis et ratio minimum.
Le reporting : périodicité, délais...

3 Les fonds propres

Objectifs, textes et champ d'application.
Contraintes réglementaires.
Composition : CET1, T1, T2, ajustements, traitement spécifiques...
Niveau de fonds propres et coussins.
Période transitoire.

4 Les risques de crédit

Approche standard :
– Les principes de calcul et les pondérations appliquées.
– Les techniques de réduction du risque de crédit.

– Le traitement des dérivés.
Approche IRB :
– Les conditions d'utilisation et les spécificités.

5 Les risques de marché

Définition et évaluation du portefeuille de négociation.
Les grands principes du calcul de l'exigence de fonds propres au titre des risques de taux, de variation des titres de propriété, du risque de change...

6 Les risques opérationnels

Définitions et méthodologies.
Définition et caractéristiques de chaque approche : de base, standard et avancée.

7 Informations à publier

Liste des informations à publier (pilier 3).

8 Évolutions

Les évolutions prévues dans le cadre de la finalisation Bâle III.

Ratios prudentiels et règles de gestion

Objectif général

- Se familiariser avec les outils de suivi et de mesure des risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.
- Comprendre les aspects économiques et réglementaires de chaque ratio transmis aux autorités de contrôle.
- Connaître la composition de chaque ratio.
- Être capable de les contrôler et de les valider.
- Découvrir les dernières évolutions.

Participants

- Responsables et collaborateurs en charge de l'élaboration ou du contrôle des ratios.

- Toute personne qui veut comprendre l'impact de son activité sur les ratios réglementaires.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Le contexte

Présentation des différents ratios, de leurs origines économiques, des objectifs et des modalités d'application.

Modalités de calcul des ratios sur base consolidée : mise en évidence des différences entre les approches comptables et prudentielles.

2 Le ratio de solvabilité

2¹ Le ratio de solvabilité : le dispositif général

Contexte, objectif, les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.

Les textes et documents disponibles : CRR, CRD 4...

Établissements assujettis et ratio minimum.

Les états : périodicité, délais, modalités de transmission...

2² Le ratio de solvabilité : fonds propres

Objectifs, textes et champ d'application.

Contraintes réglementaires et modalités de calcul.

Composition : CET1, AT1, T1, T2.

Ajustements (déductions et filtres prudentiels) et retraitements spécifiques (intérêts minoritaires, participations, actifs d'impôts différés).

Niveau de fonds propres.

Traitements pendant la période transitoire.

Présentation des états COREP « CA ».

Mise à jour des états COREP « CA » à partir des données de l'exercice sur les fonds propres.

2³ Le ratio de solvabilité : risque de crédit

Les principes de calcul.

Les techniques de réduction du risque de crédit.

Le traitement des dérivés (risque de contrepartie).

La méthodologie générale de calcul de l'approche standard :

– Principes généraux.

– Expositions.

– Catégories d'exposition.

– Principales pondérations.

– Présentation de l'état COREP « CR-SA ».

Approche IRB :

– Les principales caractéristiques des approches IRB.

– Examen de l'état COREP « CR-IRB ».

2⁴ Le ratio de solvabilité : risques de marché

Définition et évaluation du portefeuille de négociation.

Les différents types de risques et les règles générales de calcul des exigences de fonds propres au titre des risques de taux, de variation des titres de propriété, du risque de change...

Revue des états à remplir.

2⁵ Le ratio de solvabilité : risques opérationnels

Définitions et méthodologies.

Les différentes approches.

2⁶ Informations à publier

Liste des informations à publier (pilier 3).

3 Les ratios de liquidité

Présentation générale du dispositif (Bâle III).

Le ratio de liquidité à court terme à 1 mois (Liquidity Coverage Ratio (LCR)) :

– Définition.

– Objectifs.

– Coussin de liquidité : composition.

– Sortie de trésorerie : les taux de retrait.

– Entrée de trésorerie : les taux d'entrée.

– Sorties nettes de trésorerie.

Le ratio à long terme (Net Stable Funding Ratio (NSFR)) :

– Définition.

– Objectifs.

– Composition.

Les outils supplémentaires de suivi de liquidité : liste des tableaux, périodicité, niveau d'application, date de mise en œuvre, période transitoire.

4 Les grands risques

Présentation générale :

– Objectifs et périmètre.

– Définitions et textes.

– Modalités de calcul.

Le reporting.

5 Le ratio de levier

Présentation générale :

– Objectifs et périmètre.

– Définitions et textes.

– Modalités de calcul.

Le reporting.

6 TLAC, MREL

Présentation générale :

– Objectifs et périmètre.

– Définitions et textes.

– Modalités de calcul.



Reportings (SURFI/PROTIDE/ BDP, ANACRÉDIT)

Objectif général

- Comprendre le dispositif SURFI.
- Connaître et approfondir les modalités d'élaboration et de contrôle des états périodiques SURFI destinés à l'ACPR.
- Aider les participants à concevoir et à mettre en œuvre l'organisation et les contrôles nécessaires.

Participants

- Comptables et responsables de l'élaboration et/ou de la vérification des états SURFI destinés à l'ACPR.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance de la comptabilité bancaire est souhaitée.
- A défaut, la participation à la formation « Comptabilité bancaire » est conseillée.

PROGRAMME

1 Introduction

Historique.
Objectifs du dispositif.
Principales caractéristiques du dispositif.
Présentation générale du dispositif.

2 Cadre réglementaire

Principes généraux d'élaboration des reportings SURFI/PROTIDE/BDP.
Les règles comptables applicables :
– Aux comptes sociaux.
– Aux comptes consolidés.
Les exigences à remplir au titre du contrôle interne.

3 Le reporting SURFI : présentation générale

Présentation générale des tableaux :
– Plan de comptes PCEC.
– Identification et définition des principaux attributs.
Principes de codification, règles de contrôle...
Liste des tableaux à remettre.
Textes et documentation disponible.
Les systèmes de remise : tronc commun, seuils par activité.
Périodicité et délais.

4 Étude détaillée de certains tableaux SURFI

Analyse des tableaux les plus délicats.
Mise en exergue des évolutions récentes et en cours.

5 Cas pratique SURFI

Présentation du cas : données, hypothèses...
Sélection de quelques tableaux clés à remplir.

6 Focus sur les tableaux monétaires SURFI

Cadre juridique (textes BCE et BDF).
Modalités techniques de déclaration et de contrôle des remises.
Les évolutions récentes.

7 Les statistiques balance des paiements et position extérieure

Cadre juridique.
Méthodologie : concepts clés, définitions, structures et rubriques de la balance des paiements et de la position extérieure.
Modalités techniques de déclaration (notes techniques DGS).
Cohérence SURFI/BDP.

8 Les statistiques de détention de titres (PROTIDE)

Cadre juridique.
Présentation générale de la collecte.
Identification et description des données collectées.
Cohérence PROTIDE/SURFI.

9 Les aspects organisationnels et informatiques

Présentation des différentes organisations.

10 ANACREDIT

Définition.
Objectifs.
Présentation générale de la collecte et des données.
Mise en place.

11 Contrôles et vérifications à effectuer

Les contrôles avant/pendant/après les traitements SURFI.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 630 € HT

Animateurs
Gérard MAROT
Hervé MANCERON
Henri JACOB

Date
15 au 16 avril 2019
20 au 21 juin 2019
23 au 24 septembre 2019
9 au 10 décembre 2019

311CECB5

Reporting réglementaire
et prudentiel : l'essentiel

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel

Cycle certifiant

Objectif général

- Inventorier les différents reporting comptables et prudentiels à transmettre à l'ACPR.
- Comprendre le dispositif actuel.
- Connaître le contenu de chaque reporting.
- Découvrir les dernières évolutions.

Participants

- Personnel de la comptabilité, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

Historique.
Synthèse des reportings.
Respect du contrôle interne (Arrêté du 3 novembre 2014).

2 Le reporting SURFI

Objectifs et champ d'application.
Cadre réglementaire.
Présentation générale du dispositif.
Textes et documentation disponible.
Les dimensions (attributs).
Liste des états à remettre.
Présentation des dernières évolutions.
Système de remise : tronc commun, seuils par activité.
Périodicité et délais.

3 Les états FINREP

Définitions, objectifs et champ d'application.
Cadre réglementaire.
Présentation générale du dispositif FINREP.

4 Les états COREP

4¹ Présentation général du dispositif COREP

Bâle I à Bâle III, les 3 piliers et les différentes approches du dispositif.
Le dispositif général :

- Textes et contraintes réglementaires.
- Les états : périodicité, délais...

4² Le calcul des fonds propres

Composition des fonds propres : T1 (CET1, AT1) et T2.
Ajustements et traitements spécifiques.
Niveau de fonds propres et période transitoire.
Présentation générale des états COREP « CA ».

4³ Le calcul des risques de crédit

Champ d'application, périmètre et définitions.
Principe de calcul.
Approche standard :

- Principes généraux.
 - Expositions.
 - Catégories d'exposition.
 - Principales pondérations.
- L'essentiel de l'approche IRB.
Risque de contrepartie.
Réducteurs de risque.
Présentation des états.

4⁴ Le calcul des risques de marché

Principes de calcul.
Composition du portefeuille de négociation.
Seuils d'assujettissement.
Méthode générale de calcul des exigences de fonds propres.

4⁵ Le calcul des risques opérationnels

Définitions et méthodologies.
Les différentes approches.

4⁶ Liste des informations à publier

Liste des informations à publier (Pilier 3).

5 Le ratio de levier

Présentation générale :

- Objectifs et périmètre.
- Définitions et textes.
- Modalités de calcul.

Le reporting.

6 Les ratios de liquidité

Présentation générale du dispositif (Bâle III) :

- Ratio de liquidité à court terme à 1 mois (Liquidity Coverage Ratio (LCR)) : définition et objectifs, composition.
- Ratio à long terme (Net Stable Funding Ratio (NSFR)) : définition et objectifs, composition.
- Éléments de suivi de liquidité.

Les états relatifs à la liquidité.



PROGRAMME

7 Les grands risques

Présentation générale :

- Objectifs et périmètre.
- Définitions et textes.
- Modalités de calcul.

Le reporting.

8 Les Asset Encumbrance

Présentation générale :

- Objectif du reporting et textes.
- Définition, objectifs et contenu de chaque état.

Le reporting.

Fonds propres: passage du comptable au prudentiel et pilotage financier des banques

Objectif général

- Rappeler les concepts sous-jacents de la comptabilité générale et la notion de capitaux propres.
- Acquérir l'essentiel du dispositif Bâle III en matière de fonds propres prudentiels (nouvelle réglementation Bâle III « Capital Requirements Regulation – CRR »).
- Expliciter le passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels et la logique sous-jacente retenue par le régulateur.
- Identifier les conséquences de l'application de la norme IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018 (impact de première application et incidence sur les fonds propres prudentiels ; traitement des instruments de capitaux propres classés précédemment en « disponible à la vente ; enregistrement de dotations pour pertes attendues sur l'ensemble des actifs sains »).
- Expliquer les principaux mécanismes à mettre en œuvre pour déterminer le coût des fonds propres et le coût du risque de crédit dans le cadre du pilotage financier d'une banque.
- Comprendre l'organisation du pilotage financier des principales banques et l'évolution connue depuis la crise de 2007-2008.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finances, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales de l'économie bancaire.

PROGRAMME

1 Capitaux propres comptables et concepts sous-jacents

Définition des capitaux propres et concepts sous-jacents.
Approche par l'actif net ou la situation nette.
Position de subordination des actionnaires et conséquences comptables (rémunération aléatoire, principe comptable de prudence, etc.).
Enregistrement de la rémunération des porteurs de dettes externes et de celle des actionnaires. Coût des fonds propres et distribution de dividendes.

2 Approche des fonds propres prudentiels et de la notion de solvabilité

Économie d'une banque et rôle des fonds propres (approche en pire scénario à horizon d'un an).
Cercle vertueux de la solvabilité (approche par les risques pondérés ou par l'emploi des fonds propres).
Appréhender l'origine des exigences de fonds propres (risque de crédit non attendu, risque de marché et risque opérationnel).
Maîtriser le lien entre les exigences de fonds propres et les risques pondérés.

3 Fonds propres Bâle III - CRR

Périmètre de consolidation comptable (IFRS 10) et prudentiel.
Mécanisme du ratio de solvabilité et mécanisme de pondération.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2).
Impact de la norme comptable IFRS 9 applicable le 1^{er} janvier 2018 (impact de première application ; classification et évaluation).
Le ratio minimal ; les coussins de protection, contracyclique et systémique.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.
Analyse des principaux types de retraitements et de déduction.
Explication de la logique sous-jacente :

– Non valeurs.
– Résultat de valorisation non transformable ultérieurement en trésorerie (cash flow hedge).
– Résultat latent IFRS.
Actifs non recouvrables en situation de pire scénario.
Résultat volatil IFRS.
Incidence de la norme comptable IFRS 9 applicable le 1^{er} janvier 2018 (enregistrement des dotations pour pertes attendues sur l'ensemble des actifs sains évalués au coût amorti ou en juste valeur par OCI recyclable par résultat).
Pertes attendues au titre du risque de crédit non appréhendées par la comptabilité en approche « Incurred Losses », etc.

4 Lien entre la rentabilité minimale et le coût des fonds propres et du risque de crédit

Lien entre distribution, rémunération et niveau des fonds propres nécessaires pour couvrir un niveau donné de risques pondérés.
Appréhender avec un exemple l'impact marginal de la production nouvelle sur les fonds propres et la marge minimale nécessaire pour continuer à respecter un niveau donné de ratio de solvabilité.
Appréhender avec un exemple l'impact sur la rentabilité des différents types de garanties (incidence sur les facteurs de risque PD, LGD et EAD).

5 Organisation du pilotage financier dans les banques

Positions antagonistes du régulateur et de l'actionnaire.
Impact de l'évolution de la réglementation (sélectivité, productivité et recentrage sur les métiers de base rentables).
Organisations en place dans les principales banques (synthèse des informations contenues dans les documents de référence – pilier 3 de Bâle III).
Processus de pilotage financier.



Contrôle et révision des états prudentiels (Corep, LCR, grands risques)

Objectif général

- Connaître les obligations réglementaires relatives aux contrôles des ratios.
- Être capable de mettre en œuvre une démarche de révision des états prudentiels.
- Présenter une démarche de contrôle et des modèles de grilles de contrôle.

Participants

- Tout collaborateur de banque ayant un lien avec l'élaboration et le contrôle des ratios prudentiels.
- Auditeurs et réviseurs.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance générale des ratios prudentiels.

PROGRAMME

1 Le contexte

Importance des ratios et de la qualité des informations transmises aux autorités de contrôle.
Identification des risques.
Objectifs et champ d'application.

2 Les obligations réglementaires

Les textes :
– Arrêté du 3 novembre 2014.
– Textes BDF : normes minimales de qualité.
Les obligations réglementaires :
– Les 3 niveaux de contrôle.
– Piste d'audit.
– Qualité de l'information.
Rôle, fonctions et qualités du réviseur.

3 La démarche de contrôle

Objectifs des contrôles : 1^{er} niveau et 2^{ème} niveau.
Démarche et méthodologie de contrôle.
Les différents types de contrôle.
Planification et réalisation des contrôles.
Les différentes étapes du contrôle : préparation, contrôle, formalisation, suivi.

4 Les outils et moyens de contrôle

Les moyens et outils de contrôle.

5 Contrôle et révision

5¹ Révision et contrôle des fonds propres

Rappel de la composition des fonds propres.
Rappel du contenu des états « CA ».
Objectifs et champ d'application des contrôles.
Contrôles à effectuer :

– 1^{er} niveau.
– 2^{ème} niveau.
Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5² Révision et contrôle des états COREP

Rappel du contenu des états « COREP ».
Objectifs et champ d'application des contrôles.
Contrôles à effectuer :
– 1^{er} niveau.
– 2^{ème} niveau.
Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5³ Révision et contrôle du ratio de liquidité (LCR)

Rappel de la composition du ratio « LCR ».
Rappel du contenu des états « LCR ».
Objectifs et champ d'application des contrôles.
Contrôles à effectuer :
– 1^{er} niveau.
– 2^{ème} niveau.
Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5⁴ Révision et contrôle des grands risques

Rappel des règles relatives aux grands risques.
Rappel du contenu des états « LE ».
Objectifs et champ d'application des contrôles.
Contrôles à effectuer :
– 1^{er} niveau.
– 2^{ème} niveau.
Proposition de modèles de grilles de contrôle.

6 Cas pratique

Cas pratique en sous-groupes.
Correction du cas pratique.

Basel III (CRR, CRD 4): the basics

General objectives

- Acquiring the basics of the Basel III framework.
- Identifying the changes introduced by the Basel III Capital Requirements Regulation (CRR) and Capital Requirements Directive (CRD 4).

Participants

- Anyone wishing to master the fundamental aspects of Basel III and the impact of the prudential system on the general economy of the banks.
- Accountants and finance professionals.
- Financial controllers and ALM managers.
- Risk managers.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Alternating examples and practical drills.
- Single-choice quiz, tests, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisite

- Knowledge of the bank's activities.

PROGRAMME

1 Introduction: background, implementation, prospects

From Basel I to Basel III.
Transposition in Europe: Capital Requirements Regulation (CRR) and Capital Requirements Directive (CRD 4).
Regulation and supervision in Europe.
Reporting requirements (COREP/FINREP in accordance with CRR).
Finalisation of Basel III prospects.

2 Own funds Basel III – CRR

Mechanics of the solvency ratio and of weighting.
Own Funds components: Common Equity Tier 1 Capital (CET1), Additional Tier 1 Capital (AT1), and Tier 2 Capital (T2).
Comparing Basel II and Basel III own funds.
The minimum ratios, the capital buffers (conservation, countercyclical and systemic capital buffers).
Chronology from Basel I to Basel III.

3 Credit risk

General principles.
The Standardised Approach: summary of the main risk weights.
The IRB approach: the internal rating system, the risk factors (PD, LGD, EAD, M), the exposure classes and their risk weight functions.
Synthetic presentation of the other aspects.
– Credit risk mitigation.
– Expected loss amount and credit risk adjustments: calculation and own funds adjustment.
– Equity exposures under the IRB approach.
– Securitisation: Basel II and the new requirements introduced by Basel II.5 – CRR.
– Counterparty credit risk and CVA risk: Basel II and the new requirements introduced by Basel III – CRR.
Synthetic presentation of the Basel III finalisation reforms on credit risk.

4 Market risks (trading book)

Trading book scope and requirements.
The Standardised Approach.
The Internal Model Method: the Value-at-Risk concept.
The new requirements introduced by Basel II.5 – CRR.
Synthetic presentation of the Basel III finalisation reforms on market risks (Fundamental Review of the Trading Book).

5 Operational risk

Definition and methodologies.
The Basic Indicator Approach.
The Standardised Approach.
The Advanced Measurement Approach (AMA).
Synthetic presentation of the Basel III finalisation reforms on operational risk.

6 Liquidity ratios and other aspects of Basel III

Background.
The Liquidity Coverage Ratio (LCR).
The Net Stable Funding Ratio (NSFR).
Implementation schedule.
Introducing a leverage ratio.

7 The second and third pillars

The Internal Capital and Liquidity Adequacy Assessment Processes (ICAAP and ILAAP).
The Supervisory Review and Evaluation Process (SREP).
Stress tests.
Third Pillar: Information to be published.

NOUVEAUTÉ

Aspects comptables, réglementaires et prudentiels des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique

Objectif général

- Maîtriser les principes de la comptabilité bancaire et des Reporting réglementaire et prudentiel applicables aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique.

Participants

- Toute personne devant participer à la comptabilisation des opérations et à l'établissement des états publiables, réglementaires et prudentiels d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de la comptabilité générale.

PROGRAMME

1 Introduction

Les textes européens.
Les textes de transposition française.
Les activités d'un établissement de paiement.
Définition et liste des services de paiement autorisés.
Les activités d'un établissement de monnaie électronique.

2 Le référentiel comptable applicable au secteur bancaire

Le règlement ANC N°2014-07 applicable au secteur bancaire.
Analyse de la structure du PCEC (Plan Comptable des Établissements de Crédit).

3 La présentation des états publiables des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique

Présentation des états financiers des établissements dont la seule activité est la fourniture de services de paiement ou l'émission et la gestion de monnaie électronique.
Présentation des états financiers des établissements exerçant des activités de nature hybride.

4 La réglementation prudentielle applicable aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique

Les obligations de cantonnement.
Les exigences de fonds propres.
Le dispositif de contrôle interne applicable au secteur bancaire.
Le Reporting anti-blanchiment.
La balance des paiements (CRT).
Le rapport annuel de contrôle interne.
Le questionnaire de protection de la clientèle.

5 Les obligations de Reporting réglementaire applicables au secteur bancaire

Le Reporting SURFI :

- Contenu et structure.
- Les blocs de tableaux.
- Les taxonomies.
- Les contrôles.
- Le portail ONEGATE.
- Le Reporting COREP
 - Les principes de la réglementation prudentielle.
 - Champ d'application de la réglementation.
 - Structure du Reporting COREP.
 - Structure des principaux états.

6 Les obligations de Reporting SURFI applicables aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique

- Le Reporting SURFI d'un EP et EME :
- Les tableaux du socle commun.
 - Les tableaux relatifs aux blocs d'activité.
 - Les tableaux divers.
 - Les tableaux spécifiques aux EP.
 - Les tableaux spécifiques aux EME.

7 Les obligations de Reporting COREP applicables aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique

- Le Reporting COREP
- Les états CA.
 - Les états CRSA.
 - L'état CR_SEC_SA.
 - L'état CR_SEC_Details.
 - Les états spécifiques aux EP et EME :
 - CA_EP.
 - CAEFP_EME.

Bâle III et sa finalisation

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Expliquer et comprendre les réformes à venir (Finalisation de Bâle III) avec les nouvelles obligations réglementaires en cours et à venir.
- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de « Bâle IV » (finalisation de Bâle III : projets de CRR2, CRD5, BRRD1, BRRD2).
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance obligatoire de Bâle III.

ONE



PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

De Bâle III à « Bâle IV » (Finalisation de Bâle III).

Architecture de Bâle III : mécanisme du ratio de solvabilité, les trois piliers. Principaux textes en Europe de « Bâle IV » : proposition de la Commission Européenne (23 novembre 2016) : CRR2, CRD5, BRRD1, BRRD2.

Résumé des principales réformes : TLAC et MREL, révision du calcul de l'exigence de fonds propres, des risques pondérés et du ratio de levier, introduction d'un plancher de fonds propres (« output floor »).

2 Fonds propres - CRR

Rappels sur les fonds propres Bâle III :

- Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
- Ajustements réglementaires des fonds propres.
- Les ratios de solvabilité minimums ; les coussins de protection, de conservation, contracyclique et systémique.

Le ratio de levier :

- Contexte.
- Textes.
- Composantes.
- Révision du ratio de levier.
- Calendrier de mise en œuvre.

Le ratio TLAC :

- Objectifs.
- Textes.
- Composition.
- Composantes.
- Calendrier de mise en œuvre.

Le ratio MREL :

- Contexte.
- Texte.
- Périmètre.
- Composantes.
- Calendrier de mise en œuvre.

3 Ratios de liquidité Bâle III – CRR

Introduire des ratios de liquidité :

- Ratio de liquidité à court terme (LCR) : définition, caractéristiques, composition.

- Ratio de financement stable (NSFR) : définition, caractéristiques, composition.

Périodicité, période d'observation, date d'application.

4 Évolutions à venir de Bâle III : risque de crédit

L'approche standard Bâle III – CRR du risque de crédit :

Rappels succincts :

- Principes généraux.
- Les organismes externes d'évaluation.
- Grilles de pondération en fonction de la nature des expositions et de leur notation externe.

Les modifications prévues dans la nouvelle approche standard envisagée (« Finalisation de Bâle III »).

Impacts.

Nouvelle approche standard (suite).

Rappels succincts sur l'approche IRB.

Comparaison des taux de pondération moyens de l'approche standard et de l'approche IRB.

L'approche IRB révisée (finalisation de Bâle III) :

- Restriction du périmètre.
- Nouveaux planchers sur les facteurs de risque (« input floors »).

Titrisation :

- Rappels succincts sur la titrisation dans Bâle II – Bâle II.5 : périmètre et définitions, approche standard, approches notation interne, les exigences et pondérations introduites par Bâle II.5- CRR.
- Les nouvelles réglementations, en particulier la titrisation STS : texte, définition de la titrisation STS, périmètre.

Risque de contrepartie :

- Rappels succincts sur le risque de contrepartie dans Bâle III-CRR.
- Nouvelle méthode de calcul de l'exposition au risque de contrepartie sur les dérivés (SA-CCR) dans le CRR2.

5 Évolutions à venir de Bâle III : risque opérationnel

Rappels succincts sur le risque opérationnel dans Bâle III :

- Définition et méthodologies.
 - Approche de base (basic indicator approach).
 - Approche standard.
 - Approche avancée (Advanced Measurement Approach ou AMA).
- Nouvelles approches envisagées (non entérinées au Comité de Bâle) : une nouvelle approche standard :

PROGRAMME

- Un nouvel indicateur de référence, en remplacement du revenu brut positif.
 - Suppression de la référence aux lignes d'activité, remplacée par des tranches déterminées en fonction du niveau de l'indicateur de référence.
 - Application de coefficients marginaux aux tranches.
- Suppression de l'approche AMA.
Impacts.

6 Évolutions à venir : risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire

Définition de l'IRRBB.
Rappels sur le risque de taux d'intérêt.
Texte de réforme sur l'IRRBB.
Nouveaux scénarios de stress sur l'IRRBB.
Harmonisation des reportings.
Le calcul de la charge en fonds propres.
Les attentes concernant la supervision.

7 Évolutions à venir : risque de marché et FRTB

Définition de la FRTB.
Texte.
Principes généraux.
Principaux changements :
– Modification de la frontière banking book – trading book selon le type de portefeuille.

- Horizons de liquidité différents par type d'actifs.
- Révision de l'approche standard : la « Sensitivity-Based approach » (SBA) : notions de capital charge, default risk charge, residual risk add-on.
- Révision des mesures de risque de marché : le remplacement de la VaR par l'ES, notions de « Incremental Default Risk » (IDR), de « Capital add-on ».
- Renforcement des règles de validation des modèles internes de risque de marché : en particulier exigences de backtesting au niveau du desk de trading.
- Revue du risque CVA.
- Exigences de publication plus détaillées sur les charges en fonds propres pour risque de marché (pilier 3).
- Impacts.

8 Évolutions à venir : dispositif de résolution

Le plan de résolution, le bail-in, la garantie des dépôts.
La BRRD1.
La BRRD2 :
– Définition.
– Objectifs.
– TLAC et MREL.
MREL, Loss Absorption Amount (LAA) et Recapitalization Loss Amount (RCA).

ANACREDIT

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre le dispositif de collecte « ANACREDIT ».
- Connaître et approfondir les données ou informations à transmettre.

Participants

- Comptables et responsables de l'élaboration et/ou de la vérification des états SURFI destinés à l'ACPR.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.



PROGRAMME

1 Introduction

Définition.
Origine et objectifs.
Principes.
Textes.
Planning.

2 Présentation générale du système

Présentation générale :
– Informations à déclarer.
– Les tables et modèles.
– Les types et données.
– Collecte des données et niveau de déclaration.
– Mise en place progressive.
Textes et documents.
Les déclarants.
Modalités de déclaration.
Informations complémentaires demandées par la BDF.

Seuil de déclaration.
Transmission à la BCE (par la BDF).

3 Études de points spécifiques

Les encours :
– Opérations intra-groupe.
– Prêts, Titres.
– Traçabilité.
Les défauts et qualités des contreparties.
Les instruments de protection.
Les garanties et gages.
Période référence.

4 Processus de collecte

Soumission.
Compte-rendu d'anomalies.
Délai de correction.

NOUVEAUTÉ

Fundamental Review of the Trading Book (FRTB)

Objectif général

- Comprendre les raisons de la réforme.
- Acquérir une compréhension d'ensemble de l'essentiel du dispositif FRTB.
- Expliquer les principaux mécanismes et les concepts sous-jacents.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, audit, gestion des risques, ALM et contrôle de gestion.
- Toute personne souhaitant maîtriser les aspects fondamentaux de la FRTB.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation sous forme PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances sur les risques de marché et le dispositif Bâle III.

PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

Pourquoi la réforme de la FRTB ?

Textes.

Calendrier d'application.

Principales modifications introduites par la FRTB.

2 Révision de la frontière banking book – trading book

Objectifs.

Nouvelle définition du trading book.

Nouvelle définition du banking book.

Principales différences avec les définitions précédentes.

Traitement des transferts entre le banking book et le trading book.

3 Nouvelle approche standard (SA-TB)

Principes de base.

Fréquence de calcul et de reporting.

Les différents risques traités par l'approche SA-TB :

- Risque de taux d'intérêt global (RTG).
- Risque de spread de crédit hors titrisation.
- Risque de spread de crédit de titrisation.
- Risque de spread de crédit pour le portefeuille de négociation en corrélation.
- Risque de change.
- Risque actions.
- Risque sur produits de base.

Principes de calcul d'exigence de fonds propres :

- Charge pour le risque linéaire : risque delta, risque vega. Calculs de l'exigence de fonds propres en regard des risques delta et vega :
 - Sensibilité delta et vega à chaque facteur de risque.
 - Sensibilité pondérée par tranches.
 - Calcul des risques delta et vega en agrégeant les tranches.
- Charge pour le risque de courbure. Calculs d'exigence de fonds propres en regard du risque de courbure.
- Scénarios de corrélation et agrégation des exigences de fonds propres en regard des risques.
- Charge pour le risque de défaut. Calcul d'exigence de fonds propres.
- Majoration pour risque (add-on) résiduel.
- Définition et calcul des facteurs de risque RTG : facteurs de risque delta RTG, facteurs de risque vega RTG, facteurs de risque de courbure RTG.
- Définition et calcul des facteurs de risque sur écart de rendement (CSR)

pour les expositions hors titrisation : delta CSR, vega CSR, risque de courbure CSR.

Définition et calcul des facteurs de risque sur actions : delta sur actions, vega sur actions, risque de courbure sur actions.

Définition et calcul des facteurs de risque sur produits de base : delta sur produits de base, vega sur produits de base, risque de courbure sur produits de base.

Définition et calcul des facteurs de risque de change : delta sur change, vega sur change, risque de courbure sur change.

Coefficients de pondération et de corrélation réglementaires des risques delta, vega et de courbure : pour les risques RTG, CSR des positions hors titrisation, actions, sur produits de base, de change.

Exigence de fonds propres en regard du risque de défaut : montant des pertes de chaque instrument soumis au risque de défaut, compensations pour un même débiteur, pondérations réglementaires associées, calcul final de la charge pour risque de défaut. Exemple sur des positions hors titrisation, sur des actions.

4 Nouvelle approche fondée sur les modèles internes

Les raisons de la réforme ou les limites de la Value-at-Risk à 10 jours.

Les trois composantes du calcul de l'exigence de fonds propres :

- Calcul de l'Expected Shortfall qui remplace la VaR.
- Calcul d'une charge pour risques de défaut.
- Calcul d'un add-on.

Introduction d'horizons de liquidité distincts par types de risque et par type de sensibilité.

Exigences minimales générales.

Exigences minimales qualitatives, dont :

- Unité indépendante de contrôle des risques.
 - Validation des modèles au moins une fois par an.
- Exigences minimales quantitatives, dont :
- L'Expected Shortfall doit être calculé quotidiennement.
 - Seuil de confiance de 97,5%.
 - Formule pour calculer l'Expected Shortfall.

Critères de validation du modèle.

Définition et critères d'admissibilité des pupitres de négociation.

Définition des facteurs de risque.

Modèle interne pour calculer l'exigence en fonds propres pour risque de défaut : exigences minimales (sur le modèle, sur PD, sur LGD, ...).

États FINREP NG (National Gaap)

Objectif général

- Connaître la réglementation, les enjeux et les principales caractéristiques des états FINREP NG (National Gaap), à remettre par les établissements utilisant le référentiel comptable national.
- Présenter les états FINREP.
- Identifier et définir les données nécessaires.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et de consolidation chargés de l'élaboration et/ou des contrôles des états FINREP NG.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance générale de la comptabilité est souhaitable.

PROGRAMME

1 Introduction

Origine du dispositif FINREP.
Champ d'application et périmètre.
Évolution et extension du système d'origine.
Les différents systèmes de remise.
Périodicité et délais.

2 Textes et documents disponibles

Norme IFRS / Comptabilité française.
Directives européennes : nomenclatures économiques
Règlements.
Notes et instructions.

3 Caractéristiques générales

Principes généraux relatifs à la structure et à la composition des états :
– Numérotation.
– Codification.

– Contenu des zones et lien avec les normes...
Architecture des états.
Principales ventilations utilisées et les définitions.

4 Analyse des états FINREP NG

Présentation générale des différents états (ou tableaux) inclus dans le FINREP NG et identification des différentes données nécessaires :
– F01 00_NG Bilan.
– F02 00_NG Etat du résultat net.
– F04 00_NG Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de contrepartie.
– ...
Pour chaque état, seront précisés les caractéristiques générales, les données nécessaires, les liens avec les autres états et les points d'attention.



Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers

Objectif général

- Acquérir les bases essentielles en matière de contrôle interne des établissements financiers.
- Connaître et maîtriser les différentes obligations liées au contrôle interne.
- Comprendre l'articulation contrôle vs risque dans la banque.
- Faciliter la compréhension des dispositifs de contrôle interne mis en place.

Participants

- Tout collaborateur des établissements de crédit (manager, contrôleurs, auditeurs, etc.).
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Administrateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 La notion de contrôle interne

Le concept de contrôle interne (définition et éléments du dispositif, Cf. Coso).
Le contrôle interne par rapport aux autres notions de contrôle/risque.
Les spécificités du contrôle interne bancaire.

2 Connaître les principales exigences réglementaires relatives au dispositif

Présentation des principales évolutions liées à l'arrêté du 3 novembre 2014, la nécessaire cohérence entre maîtrise des risques et capital :
– L'intégration des exigences prudentielles.
– La gouvernance par les risques.
– Les enjeux des facteurs de risque
La notion de contrôle permanent/contrôle périodique.
Les sujets spécifiques :
– Les enjeux de conformité.
– Les prestations externalisées.
– Le contrôle interne des états financiers et extra-financiers
Les principaux états traitant du contrôle interne :
– Rapport annuel sur le contrôle interne.
– Rapport sur la surveillance des risques.

3 Organisation du dispositif de contrôle

Les différentes structures organisationnelles.
Le rôle du contrôle périodique.

La complémentarité contrôle permanent-périodique.
Le rôle des différents comités (comité d'audit et des risques, comité des risques et du contrôle interne, etc.)

4 Les principaux risques de la banque et les contrôles associés

Les principaux risques dits financiers :
– Risque de crédit.
– Risque de marché.
– Risque de liquidité.
– Risque de taux.
Les risques opérationnels :
– Risque de non-conformité (dont LCB/FT).
– Le PUPA (Plan d'urgence et de Poursuite des Activités).
– Le pilotage des PSEE.
– Autres risques opérationnels.
Risque stratégique et risque de réputation.

5 L'articulation risque et contrôle permanent

De la cartographie des risques au contrôle permanent.
Les types de contrôle permanent.
Les modalités de réalisation des contrôles permanents.
Les restitutions du contrôle permanent.
De la conformité des contrôles à l'efficacité des contrôles.



Savoir optimiser son dispositif de contrôle permanent

Objectif général

- Comprendre la place du contrôle permanent au sein du dispositif de contrôle interne (notamment au regard du contrôle périodique).
- Maîtriser les différentes méthodes permettant de déployer un dispositif efficace à partir d'un référentiel de contrôle.
- Acquérir des réflexes permettant de piloter son dispositif de contrôle permanent.
- Savoir communiquer et convaincre sur les dysfonctionnements significatifs.

Participants

- Collaborateurs en charge des contrôles en banque ou société de gestion.
- Collaborateurs des filières contrôle permanent et périodique.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Cas pratique qui sert de fil conducteur sur la deuxième journée.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances de banque ou d'audit.

PROGRAMME

1 Introduction : les nouveaux enjeux du contrôle interne

Des risques de mieux en mieux identifiés.
Un équilibre devenu nécessaire entre formalisation et efficacité.
Les attentes du régulateur sur le contrôle permanent.

2 La compréhension du contexte

Les éléments de l'environnement de contrôle :
– Objectifs.
– Responsabilités.
– Fiches de poste.
– Délégation – limite – autorisation.
Le contexte opérationnel.
Activité et performance (notamment notion de KPI).

3 L'approche par les risques

Identification des risques potentiels.
Mesure des risques.
Gestion des risques.
Pilotage des risques.

4 Risque et contrôle

Les liens risque – contrôle (impact x fréquence).
La typologie des contrôles (préventif – détectif – correctif).
L'identification des facteurs de risque.

5 L'analyse causale

L'apport des référentiels de contrôle (ex. Référentiel Coso).
Les différents types de cause.
L'importance de l'analyse causale pour préciser les plans d'actions.

6 Les atouts du contrôle permanent

Une professionnalisation des équipes et une traçabilité des travaux de contrôle.
Les difficultés du contrôle permanent : entre empathie et indépendance.

7 Les outils du contrôleur permanent

La démarche analytique.
La piste d'audit.
Le test de cheminement.
Le brainstorming.
La technique d'échantillon.
La documentation des constats.

8 Savoir construire son plan de contrôle

Les informations à disposition (rapports d'audit, information direction des risques, etc.).
La prise en compte des contrôles de niveau 1.
L'approche par les risques pour bâtir un contrôle 1 et 2 efficace.
De l'identification du dysfonctionnement au plan d'action.

9 Savoir piloter son dispositif

Le rôle des différents indicateurs de suivi des risques et des contrôles.
Les éléments permettant la mise à jour du dispositif.
La formalisation des informations : exemple de documents de reporting.
Les indicateurs pour évaluer la qualité de son dispositif.

10 La communication sur le dispositif de contrôle permanent

La nécessité de rédiger efficace.
Les pièges à éviter.
Les bonnes pratiques en matière de rédaction.
À partir des différents éléments structurés lors des cas pratiques, jeux de rôle pour savoir ce qu'il faut communiquer aux différents interlocuteurs : hiérarchie, collaborateurs, instance exécutive.

Contrôles des prestations essentielles externalisées

Objectif général

- Comprendre le dispositif réglementaire et normatif.
- Savoir déployer des méthodologies d'identification et d'évaluation des risques liés à l'externalisation compte-tenu du contexte réglementaire.
- Connaître les modalités de mise en œuvre d'un dispositif de supervision permanent et périodique des services externalisés et savoir les mettre en œuvre.
- S'appuyer sur les meilleures pratiques de place.

Participants

- Fonctions contrôle permanent, contrôle périodique, conformité.
- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Les principales notions attachées à la notion de PEE

Enjeux de l'externalisation pour l'industrie bancaire.

Définitions.

Contexte réglementaire : Arrêté du 3 Novembre 2014 relatif au contrôle interne.

Principales obligations : contrats et dispositif de contrôle.

Gouvernance et examen du contrôle des PEE.

Travaux de place et éléments normatifs.

2 Éligibilité, classification, approche par les risques

Critères d'éligibilité.

Principes de classification.

Typologie de risques associés à l'externalisation.

Approche par les risques des PEE :

– Critères quantitatifs.

– Risques qualitatifs.

Lien avec les cartographies des risques existantes.

3 Périmètre du contrôle interne des prestations essentielles externalisées

Contrôle de conformité et contrôle opérationnel.

Les principaux éléments constitutifs du périmètre de contrôle :

- Conformité contractuelle.
- Situation financière du prestataire.
- Agréments, certifications et qualité.
- Dispositif général de gouvernance et de contrôle interne.
- Contrôle interne de la prestation fournie.
- Dispositif de traitement des incidents relatifs à la prestation.
- Fiabilité des états de suivi et de reporting.
- Systèmes d'information et continuité d'activité.

4 Mise en œuvre du contrôle permanent et périodique des prestations essentielles externalisées

Rôle et responsabilités des différents organes de contrôle et des opérationnels en charge de la prestation.

Définition d'un niveau de surveillance adapté.

Typologie des contrôles sur pièces et sur place.

Élaboration d'un plan de contrôle permanent des PEE.

Élaborer un plan et guide d'audit des PEE.

Particularités des audits de PEE.

Audits dédiés vs audits mutualisés.

Suivi des recommandations d'audit des PEE.



Savoir gérer sa communication orale en audit

Objectif général

- Acquérir un plus grand professionnalisme dans la conduite des entretiens et des réunions menés pendant la mission d'audit.
- Faire adhérer les audités aux constats et recommandations.
- Désamorcer les situations de tensions
- Appliquer des techniques de négociation et de dynamique de groupe lors des réunions d'audit

Participants

- Auditeurs et Inspecteurs juniors et seniors.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Les cas pratiques s'inscrivent dans une logique pédagogique d'entraînement et d'identification d'axes de progrès individuels. Entretiens d'investigation, entretiens de négociation de validation de constats. L'auditeur identifiera le « profil » de l'audité et devra adapter ses questionnement et comportement.

Connaissances requises

- Avoir déjà préférablement participé à quelques missions d'audit et réalisé des entretiens.

PROGRAMME

1 Réunir les conditions d'une bonne communication

L'écoute, l'empathie, le piège de l'apparence.
S'appuyer sur la valeur ajoutée de l'auditeur pour traiter les objections liées à l'image de l'audit.
Présenter ce qu'est un état d'esprit « win-win ».
L'iceberg de la relation.

2 Conduire la réunion d'ouverture de la mission

Comprendre et organiser l'enjeu de la réunion d'ouverture.
Les idées-clés d'une réunion d'ouverture.
Les sujets à traiter en priorité.
Les points à clarifier dès le départ.

3 Conduire un entretien d'investigation

Les différentes étapes de l'entretien d'investigation :
– La préparation.
– Les figures imposées de l'ouverture structurée à la conclusion.
– La prise de notes fiables et l'exploitation des informations.
– Le compte-rendu d'entretien.
– Les points d'attention dans le cadre de l'entretien d'audit.
Mises en situation avec débriefing détaillé des observateurs et de l'animateur - Points de force et axes de progrès individuels.

4 Utiliser des outils méthodologiques et comportementaux

L'acquisition d'outils permettant de récupérer des informations utiles à la mission
– L'écoute attentive.
– Le vocabulaire à utiliser et les pièges à éviter.
– La pertinence du questionnement.
– La reformulation et les synthèses partielles.

5 Utiliser des outils méthodologiques et comportementaux

Identifier « le profil ou le style » des interlocuteurs pour adapter sa communication.

6 Anticiper les situations de tensions

Apport technique et méthodologique pour permettre d'identifier les raisons ou les causes d'insatisfaction qui rendent la situation difficile.
Mise en œuvre d'une communication et d'un comportement « assertifs ».
Identification de ses attitudes pièges lors d'un entretien difficile.
Développer ses capacités relationnelles.

7 Conduire un entretien de validation

Les différentes étapes de l'entretien de validation : démarrage, présentation hiérarchisée des constats et des préconisations.
Traitement des objections et argumentation.
Conclusion.
Les techniques de négociation pour faire passer ses constats et ses recommandations.
Distinction entre l'essentiel et l'accessoire.

8 Gérer la réunion de clôture de la mission

Identification des conditions de réussite forme/fond.
Gestion des difficultés relationnelles au regard des aspects de dynamique de groupe ; l'influence du groupe ; les pressions potentielles (même implicites).
Gestion de sa propre neutralité.

Savoir gérer la communication écrite en audit

Objectif général

- Comprendre les enjeux de la communication écrite en audit.
- Enrichir son expression écrite pour satisfaire aux impératifs d'un écrit utile.
- S'entraîner à la rédaction pour développer sa technique.
- Prendre en compte les attentes des différents destinataires.

Participants

- Auditeurs et Inspecteurs juniors et seniors.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de base en audit interne.

PROGRAMME

1 Les objectifs de l'écrit

Les différents écrits en matière d'audit.
La construction des paragraphes.
L'articulation des phrases.
L'enchaînement des idées.

2 L'articulation des idées

Les objectifs de l'écrit et les buts à atteindre.
Ce qui se cache derrière les mots (les faits, le sens littéral, la connotation, les opinions, les interprétations...).

3 Les fiches de constat

Les préalables à l'écrit : organiser sa pensée, surpasser les freins à l'écriture, identifier ses cibles et leurs attentes potentielles.
Les enjeux des fiches de constats.
La structuration des idées pour présenter des constats clairs.

4 La rédaction de synthèse

La fiche de pré-diagnostic.
Les éléments du rapport.

Les différentes parties :

- Les 3 fonctions de l'introduction.
- Les caractéristiques du développement (corps du rapport).
- La synthèse ou conclusion.

5 La technique d'écriture

La ponctuation.
Les termes qui rendent compte du rapport entre les idées.
Les termes qui permettent d'articuler le discours.
Les erreurs à éviter.

6 La rédaction d'un rapport : procédés d'écriture

L'importance du titre qualifiant.
La rédaction de la synthèse.
La logique de raisonnement selon la significativité du risque.



Lutte anti-fraude : guide opérationnel

Objectif général

- Cerner les principaux enjeux relatifs à la lutte contre la fraude au sein des établissements.
- Appréhender les événements de fraude récemment subis par la communauté financière pour savoir anticiper le risque futur.
- Mettre en place et optimiser son dispositif de lutte anti-fraude.
- Savoir choisir et mettre en œuvre des méthodes et des outils appropriés.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables des risques opérationnels.
- Responsables conformité.
- Responsables filière fraude.
- Fonctions audit et contrôle permanent.
- Collaborateurs d'établissements financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Le cadre réglementaire et les acteurs clés

Textes et accords internationaux.
Présentation des moyens de prévention de la fraude au niveau international.
Environnement normatif du domaine.
Prise en compte dans le cadre de la réglementation bancaire : Bâle III, Arrêté du 3 Novembre 2014 relatif au contrôle interne.

2 La notion de fraude

Définitions et notions voisines de la fraude (détournement de fonds, blanchiment, abus de biens sociaux, corruption, conflits d'intérêt, etc.).
Typologies de fraude (interne/externe, logique/physique, cyber-attaque etc.).
Profil des fraudeurs et motivations.
Coût de la fraude dans le secteur bancaire.

3 L'exposition au risque de fraude

Diagnostiquer les vulnérabilités.
Cartographier le risque de fraude interne et externe.
Spécificités des cartographies sur le risque de fraude.

4 Le dispositif anti-fraude

Prévention et moyens à mettre en place :
– Organisation et procédures.
– Sécurité logique et physique.
– Charte anti-fraude.
Fraude et dispositif de contrôle interne :
– Lien entre fraude et contrôle interne.
– Évaluation de l'origine des anomalies.
– Tests de procédures confirmant ou non les anomalies.
Surveillance et détection :
– Surveillance.
– Indicateurs d'exposition.
– Outils de détection.
– Systèmes d'alertes.
Traitement du cas de fraude :
– Procédures.
– Communication.
– Mesures conservatoires d'urgence, etc.

LCB/FT : Comment adapter son dispositif



Objectif général

- Maîtriser les principaux enjeux et les points clés de la lutte contre le blanchiment/financement du terrorisme (intégrant la fraude fiscale et la corruption).
- Comprendre, dans ce contexte, la réglementation et ses récentes évolutions (transferts de fonds, monnaie électronique, renforcement de l'approche par les risques).
- Intégrer les spécificités liées à la transposition de la 4^e et 5^e directive et à la réglementation sur les transparences des données à enjeu fiscal.
- Accéder aux meilleurs pratiques et être capable de mettre en place un dispositif efficace de LCB/FT.

Participants

- Contrôleurs permanents ou périodiques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Collaborateurs en charge de la conformité.
- Autres collaborateurs concernés par les dispositifs LCB/FT.

Supports et moyens pédagogiques

- La matinée sera construite autour de quiz portant sur les principaux thèmes. Les réponses au quiz permettront d'appréhender de manière ludique et précise les contextes réglementaires et les attentes des régulateurs.
- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices et de cas pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance générale en banque.

PROGRAMME

Les parties 1, 2 et 3 seront abordées à partir de quiz support aux échanges et à l'explicitation des enjeux réglementaires.

1 Généralités : les composantes du blanchiment et financement du terrorisme

Les définitions et les processus de blanchiment de capitaux.
Les définitions et les techniques de financement du terrorisme.
Les techniques de corruption.
Notion de fraude fiscale et de paradis fiscaux.

2 Le cadre légal et réglementaire international

La 4^e directive européenne.
La lutte contre le terrorisme.
Le dispositif de gel des avoirs.
Les évolutions internationales relatives à la réduction de l'évasion fiscale (FATCA, AEOI).
La loi du 3 juin 2016 (financement du terrorisme).
La réglementation sur les virements internationaux.
Les recommandations du GAFI.
Les reportings réglementaires.

3 Les attentes du régulateur

Les évolutions de l'arrêté du 3 novembre 2014 et du RG AMF.

Les lignes directrices de l'ACPR.

Les principaux enseignements des sanctions du régulateur :

- Bénéficiaire effectif.
- PPE.
- Atypicité des flux.
- Documentation et traçabilité.

4 Les éléments-clés des dispositifs

Les dispositifs clés :

- La classification des risques : le cœur du dispositif.
 - Renforcement des exigences en matière d'identification client.
 - Approche par les risques clients/opérations.
 - Bénéficiaire effectif.
 - Suivi de la relation.
 - Tierce introduction.
- Le rôle des outils de profilage.

5 Savoir déployer un dispositif de contrôle efficace

Le dispositif de prévention (les acteurs, les procédures, la formation, le suivi, la documentation et leur conservation).

Le contrôle permanent du dispositif (niveau 1 et 2).

Le dispositif déclaratif (COSI et TRACFIN).

Gestion de crise, plan d'urgence et de poursuite de l'activité : les bonnes pratiques

Objectif général

- Maîtriser les concepts et le contexte réglementaire.
- Réussir la mise en place d'un PUPA (Plan d'urgence et de Poursuite de l'Activité).
- Comprendre les étapes du processus de la gestion de crise.
- Appréhender les postures associées.

Participants

- Responsables PUPA (business continuity manager).
- Directeurs des risques.
- Directeurs des risques opérationnels.
- Correspondants PUPA et risques opérationnels.
- Fonction contrôle permanent et périodique.
- Directeurs des systèmes d'Information.
- Responsable de la sécurité des systèmes d'information.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Le contexte réglementaire

Système de management pour la GCA (Norme ISO22301).
Obligation de l'arrêté du 3 novembre 2014.
Bâle II, saines pratiques en matière de gestion des risques opérationnels.
Cadre normatif et éléments de terminologie : PUPA, PSI, PSM, DMIA, PDMA, etc.

2 La mise en œuvre d'un PUPA

Les différents acteurs et leurs rôles : la filière PUPA.
Le Business Impact Analysis (BIA) :
– L'approche processus critiques, grilles d'analyses d'impacts.
– La définition des scénarii de sinistre.
– Exercices d'applications.
La définition d'une stratégie de continuité :
– L'analyse des besoins en continuité.
– Le cahier des charges PUPA.
– Internalisation vs externalisation/les solutions mixtes.
La documentation du PUPA :
– La documentation « idéale » et les difficultés de maintenance.
– Les typologies de procédures PUPA : alerte, contournement, repli, continuité en mode dégradée, retour.
– Le plan de communication de crise, interne et externe.
Les tests PUPA :
– Le plan de test.
– L'organisation, le pilotage, et le debriefing.
– Le caractère probant des tests.

– Les tests de place, l'intégration des prestataires de services essentiels externalisés.

3 Le processus de la gestion de crise et les postures associées

Les bonnes pratiques de la gestion de crise :
– Réduire le temps de réponse initial, évaluer la crise, mobiliser les organisations et les hommes, occuper le terrain et communiquer.
Les étapes du processus de gestion de crise :
– Principes de politique de gestion de crise : réception d'une alerte et analyse de l'incident.
– Activation de la cellule de crise.
– Coordination et activation des dispositifs de secours.
– Retour à la normale et clôture de la crise.
Définir, sur la base de scénarios de sinistre élaborés par les participants, la posture à adopter à partir des 5 questions clés :
– De quoi s'agit-il ?
– Où sont les pièges, les erreurs à éviter ?
– Quels sont les acteurs ?
– Quelles sont les décisions à prendre ?
– Quelles sont les actions à lancer ?
Les objectifs de cette simulation sont de permettre :
– La bonne compréhension et la bonne application des règles de gestion de crise.
– La maîtrise des principes de fonctionnement.
– La maîtrise des procédures d'urgence.

Audit du risque opérationnel

Objectif général

- Comprendre les enjeux liés à la gestion du risque opérationnel.
- Maîtriser les évolutions réglementaires en matière de risque opérationnel.
- Savoir élaborer une méthodologie adaptée aux spécificités du risque opérationnel selon les métiers.
- Être capable d'apprécier la pertinence et l'efficacité des dispositifs mis en place.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/contrôles périodiques, auditeurs externes.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.

PROGRAMME

1 Les éléments constitutifs du risque opérationnel

Le contexte réglementaire :

- Définition et composantes du risque.
- Les méthodes d'évaluation.

L'intégration de la gestion du risque au sein de la gouvernance.

L'articulation de la gestion du risque et les contrôles permanents.

2 Identifier les principaux risques liés au risque opérationnel

La gouvernance du dispositif :

- La comitologie.
- Les acteurs.
- Risque opérationnel et SREP.

Les éléments du dispositif risque opérationnel : collecte des pertes internes et externes, évaluation des facteurs de risque, élaboration de scénario.

L'utilisation des données selon les méthodes retenues dans le cadre des exigences prudentielles.

- Méthode de base.
 - Méthode standard.
 - Méthode avancée.
 - Évolution vers la Méthode Standard Avancée (SMA).
- Les différents types de risque opérationnel et les indicateurs d'évaluation du risque (Key Risk Indicator-KRI).
- Les modalités de pilotage du risque opérationnel.
- Les spécificités des exigences de conformité.

3 Mise en œuvre d'une démarche

Appréciation des éléments du dispositif.

Démarche d'audit sur les différentes composantes.

Recherche de preuve(s).

Construction d'un Questionnaire de Contrôle Interne (QCI) et définition du programme de travail.



Audit du risque de crédit

Objectif général

- Maîtriser les enjeux de la gestion du risque de crédit.
- Connaître les exigences prudentielles en matière de risque de crédit.
- Savoir auditer la pertinence des méthodes d'évaluation des fonds propres.
- Appréhender les différentes étapes du processus crédit et le rôle des différents acteurs.
- Savoir apprécier la conformité et la fiabilité des dispositifs de contrôle interne de la filière crédit.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/contrôles périodiques, auditeurs externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.

PROGRAMME

1 Les enjeux des exigences prudentielles, de Bâle II vers Bâle III

Architecture de Bâle II.
Transposition en France.
De Bâle II à Bâle III puis finalisation Bâle III.

2 La méthode standard

Principes généraux.
Les organismes de notation externes.
Calcul de l'exposition au risque de crédit.
Taux de pondération par catégorie d'exposition.
Les évolutions attendues quant à la méthode standard.

3 Les méthodes IRB

Principes généraux.
Systèmes de notation interne.
Facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Classes d'actifs dans l'approche IRB :
– Les différentes classes d'actifs.
– La fonction de pondération corporate.
– Les fonctions de pondération de la clientèle de détail (habitat, revolving, autres crédits de détail).
Pertes attendues et provisions.

4 Les techniques de réduction du risque de crédit

Les différentes catégories de réducteurs de risque.
Sûretés réelles ou collatérales : les différentes approches, les sûretés éligibles et leur traitement.
Compensations de bilan.
Sûretés personnelles ou garanties : les différentes approches, garants éligibles et traitement des sûretés personnelles.

5 Les différentes caractéristiques des crédits

Les différents types de crédit : leurs caractéristiques, les risques spécifiques pour la banque : risque de crédit et connexe.

6 Comprendre les enjeux de la réglementation

Les principes essentiels de l'arrêté du 3 novembre 2014.
Les enjeux en matière de dispositif de contrôle.

7 Savoir analyser les enjeux en matière de gouvernance

Cas pratique sur un thème d'audit au niveau d'une direction des risques de crédit.

8 Le processus crédit

Les différents risques sur les étapes du processus (crédit, opérationnel).
Le dispositif de contrôle interne attendu (approche par l'arrêté du 3 novembre 2014) et les guides pratiques de l'Autorité Bancaire Européenne).

9 La comptabilisation des crédits

Les principes comptables essentiels (bilan, hors bilan et compte de résultat).
La gestion des douteux/contentieux.
Les crédits restructurés.
Le coût du risque.

10 L'audit des événements sur crédit

L'audit des découverts.
L'audit des douteux-contentieux.

Audit des activités de marché

Objectif général

- Appréhender les différentes composantes de l'activité d'une salle de marché et le rôle des différents acteurs.
- Maîtriser les enjeux de la gestion du risque de marché.
- Connaître les exigences réglementaires (en termes de fonds propres et de dispositifs de contrôle interne).
- Détailler, à partir d'exercices et cas pratiques, les différentes composantes d'une mission d'audit appliquée aux activités de marché.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/contrôles périodiques, auditeurs externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.
- Connaissances de base en mathématique financière.

PROGRAMME

1 Les éléments constitutifs du risque de marché

Les différents instruments.
Les différents modes de gestion.
Les différents marchés.
Les composantes de leur valorisation.

2 La valorisation des instruments

La valorisation des instruments de taux.
La valorisation des instruments à revenus variables.
(Les options seront vues en J2).

3 Connaître le cadre réglementaire

Les exigences en matière de surveillance prudentielle.
Le dispositif de contrôle selon l'arrêté du 3 novembre 2014.

4 Identifier les principaux risques liés à l'activité de marché

L'organisation d'une salle des marchés.
La gestion des risques de la salle des marchés (organisation, acteurs, processus).
Les différents dispositifs mis en place : rôle du back et du middle-office.

5 Cas pratique

Structuration de la démarche selon les différents thèmes intéressants l'audit des activités de marché (contrepartie, marché, résultats, etc.).
Définition des référentiels de contrôle.
Illustrations des contrôles à mener sur place.

6 Mesure du risque de taux d'intérêt

Sources et effets du risque de taux d'intérêt.
Évaluation du risque de taux d'intérêt : valeur actuelle d'un instrument de taux, duration, sensibilité.

7 Mesure du risque de change

Les opérations de change : au comptant, à terme, options de change, swaps de devises.
La position de change.

8 Mesure du risque actions

Return et volatilité d'une action, d'un portefeuille actions.
Le modèle de marché et les bêtas.

9 Mesure du risque options

Définition d'une option.
Valeur d'une option : valeur intrinsèque et valeur-temps.
Paramètres de sensibilité de la valeur d'une option : les grecques.
Modèles d'évaluation de la valeur d'une option et des grecques : Cox-Ross-Rubinstein et Black-Scholes.

10 La value-at-risk

Origine de la VaR.
Définition de la VaR.
Limites de la VaR.
L'usage de la VaR : détermination des limites internes, calcul de l'exigence de fonds propres.
Le modèle RiskMetrics :

- Principes de base et hypothèses du modèle.
- Calcul de la VaR pour un actif.
- Calcul de la VaR pour un portefeuille diversifié.
- Approche RiskMetrics pour les instruments de taux d'intérêt.
- Avantages et inconvénients du modèle RiskMetrics.

L'analyse historique :

- Principes et hypothèses.
- Exemple.
- Avantages et inconvénients de l'approche historique.

Les simulations Monte-Carlo :

- Principes et hypothèses.
- Exemple.
- Avantages et inconvénients de la méthode.

Exigences minimales dans le calcul de l'exigence en fonds propres de Bâle II par la méthode des modèles internes (méthodes VaR) :

- Le dispositif Bâle II sur le calcul de l'exigence en fonds propres.
- Les exigences minimales pour utiliser les modèles internes (modèles VaR).
- Les modifications de Bâle III sur le calcul de l'exigence de fonds propres en méthode des modèles internes et leur impact en matière de fonds propres.



Mise en œuvre opérationnelle du dispositif de protection de la clientèle

Objectif général

- Comprendre les enjeux d'un dispositif de protection des intérêts de la clientèle.
- Appréhender les contraintes organisationnelles induites par les exigences législatives et réglementaires.
- Maintenir à jour les procédures opérationnelles et de contrôle des risques de non-conformité associées à la protection de la clientèle.
- Savoir répondre au questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques/auditeurs internes et membres de l'Inspection générale.
- Collaborateurs en charge du traitement des réclamations.
- RCSI/RCCL.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.
- Connaissances de base des règles de bonne conduite entre l'établissement financier et la clientèle.

PROGRAMME

1 Présentation du socle légal et réglementaire relative à la protection de la clientèle

Dispositions législatives et réglementaires entourant la protection des intérêts des clients :

- Code de la Consommation.
- Code Monétaire et Financier.
- Loi de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires.
- Loi sur la consommation (Loi « Hamon »).

Loi relative au compte dormant et en déshérence (loi Eckert) :

- Transposition de la directive européenne sur le crédit immobilier.
- Orientations de la Commission Européenne, etc.

Les actions en réponse des associations professionnelles.

Une mission dévolue à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Rôle du pôle ABE IS (Assurance Banque Épargne Info Services).

2 Description des obligations qui en découlent et des risques associés

Typologie d'obligations :

- Identification et connaissance de la clientèle.
- Devoir d'information précontractuelle et contractuelle.

- Devoir de conseil.
 - Traitement des réclamations.
 - Focus sur la procédure de traitement des réclamations clients en réponse à la recommandation ACPR du 14 novembre 2016).
 - Gestion des incidents de paiement.
- Cartographie des risques relatifs à la protection de la clientèle.

3 Dispositifs opérationnels de contrôle permanent entourant les pratiques de protection des intérêts du client

Bonnes pratiques au sein des établissements bancaires et financiers : des initiatives adaptées à la catégorie de clients, la protection des clients « fragiles », des démarches « responsables ».

Inventaire des procédures opérationnelles concernées.

Dispositifs de conformité et de déontologie.

Implications pour les contrôleurs permanents (1^{er} et 2^{ème} niveaux) et périodiques.

Gouvernance et reporting interne.

Questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (QPC2).

Duration
2 days

Price
lunch included
1 630 € HT

Trainers
Béatrice BON MICHEL

Date
27 au 28 juin 2019
16 au 17 septembre 2019

412

Internal auditing in banking

Audit et
contrôle,
risques

Internal auditing in banking

General objective

- Understanding risks in financial world : know key areas of banking to ensure that one could appreciate the inherent risks link to banking activities
- Identify key points of control.
- Understand the internal audit role within the bank organization.
- Acquire skills to conduct internal audit assignments according to these various risks.

Participants

- Internal and external auditors, internal controllers, risk managers, compliance officers and controllers.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Exercise materials and case studies with an answer key.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisite

- Knowledge of basic audit techniques and banking operations.

PROGRAMME

1 The major risks of the banking activity

The traditional risks in a bank credit, market, operational and compliance.
The role of the corporate governance.

2 Internal control

The definition of Internal Auditing
The Pivotal Document for Change (COSO)
The recommendations of the Basel Committee.
Critical analysis and explanation of the text.

3 Internal audit

The role and key issues of internal audit.
The importance of the internal audit plan: a wide view across the range of risks within the organization.
The internal audit and the other actors of the evaluation.
Periodic control and permanent controls: complementary steps.
Methodology of an internal auditing mission.
Presentation of the different guidelines used by the auditor.

4 Specific audit methodologies according to the different bank risks

Every activity of the bank will be detailed according to the various risks to ensure that one could appreciate the risks inherent in the activities conducted.

Field studied:

- The market activities.
- The operational processes linked to the market activities.

Field studied:

- The credit activities: specific internal control activities.
- Capital requirement (Basel II and III): another way to analyze credit activities.

Field studied:

- Operational risk specificity (human by nature).
- Ways to evaluate operational risk managing process.
- Operational risk management (from risk assessment to the reporting to the Top Management).

Field studied:

- Compliance risk components: an old subject with new methods.
- A specific internal audit approach.



NOUVEAUTÉ

Les enjeux de fraude fiscale (FATCA et EAI)

Objectif général

- Connaître le dispositif réglementaire relatif à FATCA et EAI (Echange Automatique d'Information).
- Savoir appliquer dans la relation client les attendus en termes de lutte contre la fraude fiscale.
- Savoir identifier les points essentiels de contrôle liés à ces réglementations.

Participants

- Fonctions Conformité, Back et middle office, commerciaux.
- Fonction contrôles (permanent et périodique)

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance bancaire requise.

PROGRAMME

1 Le contexte réglementaire

Les enjeux de la fraude fiscale.

Situer ce sujet dans le cadre global de la Sécurité Financière.

Les réponses des pays :

- La réponse américaine : FATCA.
- La réponse OCDE : EAI-CRS (Directive DAC2).
- Les différences FATCA et AEOL.

2 Les enjeux dans le processus d'entrée en relation et la gestion des référentiels

Ce qui est attendu des établissements financiers.

La notion de résidence fiscale.

Les différentes situations de résidence fiscale selon l'histoire personnelle du client.

La détermination des statuts dans le cadre des personnes morales (entité financière, non financière, active, passive etc.) :

- Les critères de détermination.

Le renforcement des exigences liées au bénéficiaire effectif (personne(s) contrôlante(s)).

Les documents à collecter.

Les contrôles de cohérence à réaliser.

Les changements de circonstance.

Les responsabilités du client.

3 Les enjeux de reportings

La périodicité des déclarations.

Le contenu des déclarations.

Les contrôles en amont des déclarations.

Le cas de la retenue à la source punitive (Fatca)

Les contrôles par les administrations fiscales.

Les sanctions potentielles.

4 Les liens FATCA et Qualified intermediary (QI)

Le rôle des établissements en tant que QI.

Les nouvelles exigences du QI.

L'imbrication entre FATCA et QI : un effet de levier en termes de risque.

5 Mise en œuvre du contrôle permanent et périodique

Les contrôles au niveau des Groupes Affiliés Etendus (GAE)

Les contrôles au niveau des back et middle office, référentiel et équipe Taxe.

La démarche de contrôle permanent.

Gérer les relations avec les autorités administratives et judiciaires

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Anticiper et gérer les différents contrôles des autorités de tutelle et administratives.
- Gérer les demandes et actes des autorités répressives et judiciaires.
- Connaître les droits et les obligations de chacun dans le cadre de ces relations avec l'administration et la justice.

Participants

- Membres des instances de gouvernance.
- Collaborateurs en charge de la conformité et des risques.
- Contrôleurs permanents ou périodiques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exemples.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune.

PROGRAMME

1 Introduction

Le principe des demandes et interventions de l'administration au sein des entreprises.

Éléments statistiques.

Les différents types de contrôle interventions et demandes d'administrations :

- Objets et finalités de ces demandes et interventions.

2 Les droits et obligations respectives lors d'un contrôle

Les principes de bonne conduite inhérents à toute mission

Les chartes de conduite et déontologiques des missions sur place :

- Pouvoirs et obligations des agents administratifs et judiciaires.
- Droits et obligations des personnes physiques et morales.

3 Anticipation, préparation et gestion d'un contrôle administratif

Les méthodes d'anticipation des contrôles

La préparation du contrôle

La gestion du contrôle :

- Gestion du temps.

- Gestion des besoins et demandes des contrôleurs.
- Le suivi du contrôle.
- La phase finale.

4 Les relations avec les autorités répressives et judiciaires

Rappel des différentes procédures judiciaires et leurs impacts dans les relations avec les services judiciaires et répressifs.

Les réquisitions et demandes de renseignements :

- Les différents types de demandes et leur coût.
- Les mentions obligatoires.
- La gestion et le traitement des réquisitions (délais et contenu).
- Anticipation et approche par les risques.

Les perquisitions et saisies :

- Les obligations et devoirs des parties prenantes.
- La gestion du stress des collaborateurs et la communication interne et externe.

Les auditions et interrogatoires :

- Les différents types d'auditions et interrogatoires (témoins et mis en cause).
- Préparation et gestion d'une audition.
- Cas particulier de la garde à vue.

ONE
ONE



NOUVEAUTÉ

Risques de non-conformité Gouvernance, organisation et maîtrise

Objectif général

- Comprendre les enjeux du risque de non-conformité pour les établissements bancaires et financiers.
- Connaître les composantes des principales réglementations.
- Connaître l'organisation et les dispositifs à mettre en place au sein des établissements.
- Savoir appréhender les points de contrôle-clé selon les axes de la conformité.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques/auditeurs internes et membres de l'Inspection générale.
- RCSI/RCCI.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1 Introduction

Illustrations par quelques scandales qui ont défrayé la chronique. Les enjeux du risque de non-conformité (réputation, réglementaire, sanctions etc.). Compréhension de l'évolution des enjeux depuis quelques années.

2 Définitions et positionnement du risque de non-conformité

Définition du risque de non-conformité.
Les liens entre éthique, déontologie et non-conformité.
Les interactions avec le dispositif de contrôle interne.
Contexte.
– L'influence du Comité de Bâle (les 12 principes en matière de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité).
– Arrêté du 3/11/2014.
Pour chacun des thèmes suivants et par rapport au périmètre, les principaux enjeux seront définis :
– La Sécurité Financière.
– La déontologie des collaborateurs.
– La déontologie vis-à-vis des marchés.
– Protection de la clientèle et des épargnants.
Positionnement du risque de réputation : risque à part entière ou impact ?

3 Gouvernance et conformité

Les implications des instances de gouvernance : rôle des dirigeants effectifs et de l'organe de surveillance.
Le « tone from the top » et sa traduction concrète.
La comitologie (3 comités obligatoires selon le paquet Bâle III en fonction de la taille des établissements).
Les enjeux de gouvernance pour les grands groupes internationaux

qui doivent prendre en compte des réglementations dans divers environnements juridiques.

4 Organisation du dispositif en interne

Le responsable de la conformité.
Rôle et responsabilité (notamment dans le cadre de supervision internationale).
Des procédures spécifiées dans les textes :
– Formation-sensibilisation.
– Remontée des dysfonctionnements.
– Nouvelles activités-produits.
– Règles de conservation et d'archivage (en référence aux recommandations de la CNIL concernant l'archivage).
Les différents reportings issues de la Direction de la Conformité.
Les interactions avec les autres acteurs du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques (Direction du contrôle permanent, équipes du contrôle périodique, Direction Juridique, Responsable de la fonction de gestion des risques) : exemples d'organisation.

5 Cartographie des risques de non-conformité et plans de contrôle

Mise en œuvre d'une démarche générale de cartographie au sein d'un établissement de crédit (gouvernance du dispositif, qualité des procédures, dispositif d'information et de communication, pilotage notamment).
Comment à partir de la cartographie des risques de non-conformité appréhender les contrôles permanents et périodiques nécessaires aux vues du profil, des activités, métiers, organisation et appétit pour les risques des établissements assujettis contrôlés.

LCB/FT et analyse financière

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Connaître la documentation comptable et les aspects juridiques et fiscaux des sociétés.
- Comprendre la logique générale de la comptabilité, d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Connaître les principaux schémas de blanchiment et de fraudes fiscales dans le milieu de l'entreprise.
- Être capable de procéder à des analyses financières sur des clients « entreprises et personnes morales » présentant une anomalie ou un risque LCB-FT, à partir de ces documents comptables, de la connaissance client et des relevés et opérations bancaires.

Participants

- Analystes Compliance LCB-FT.
- Expert-comptable, Commissaires aux Comptes.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations, d'exercices pratiques
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune



PROGRAMME

1 Comprendre les mécanismes comptables et financiers de l'entreprise

Revue des différents statuts.

La finalité des types de sociétés :

- Aspects juridiques et fiscaux.
 - Représentants légaux et associés/actionnaires & bénéficiaires effectifs.
- Les documents comptables obligatoires.

Étude des flux de l'entreprise :

- Capital social.
- Charges/produits.
- Les investissements.
- Les opérations d'inventaire.

Présentation de la liasse fiscale

Explication du fonctionnement :

- Actif/passif.
- Capitaux propres.
- Compte de résultat.

2 Analyser les documents financiers

Identification des principaux points et indicateurs d'anomalies et de risques à la lecture d'une liasse fiscale :

- Principales incohérences, discordances et anomalies.
- Les comptes courants associés.

Éléments de fiscalité :

- Les différents régimes fiscaux.
- La TVA.

Fraudes fiscales et Carrousels TVA :

- Schémas types de fraudes et carrousels TVA.

3 L'analyse financière & les risques LCB-FT

Indicateurs de risques et connaissance client :

- Types et historiques des sociétés et représentants légaux et associés.
- Noms commerciaux, enseignes et marques.
- Activités et Situation géographique.

Indicateurs de risques au regard des comptes produits et opérations.

Principes méthodologiques de l'analyse financière.

Les pièces justificatives relatives à l'identification et la connaissance client.

Le dossier d'analyse financière :

- Les éléments d'analyse (bilan, comptes, opérations ...).
- Les interrogations et informations externes (NAF FIBEN INFOGREFFE FCC...).

Les éléments complémentaires :

- Les justificatifs demandés au client.
- Les appels interbancaires.

Présentation de différents dossiers et recherche par les participants des éléments significatifs pour se prononcer sur les risques LCB-FT ou de fraudes fiscales.

Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel

Objectif général

- Appréhender la gestion globale du bilan à l'aide de cas pratiques.
- Maîtriser les mécanismes de mise en œuvre.

Participants

- Dirigeants de banques, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM, trésoriers, responsables financiers, contrôleurs de gestion, responsables d'études informatiques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et de la gestion financière.

PROGRAMME

1 Introduction à la gestion actif/passif

L'intermédiation bancaire.
Le bilan bancaire.
Origine et effets des risques structurels
Principes et outils de la gestion des risques structurels.

2 Le risque de liquidité et sa gestion

Origine et effets du risque de liquidité.
Spread de liquidité.
Illustration : les crises financières de 2007-2008 et 2011-2012.
Mesure du risque de liquidité :
– Le besoin de financement.
– Le gap de liquidité.
– Les réserves de liquidité.
– Le positionnement de marché.
– Gap dynamique de liquidité.
– Stress scénarii de liquidité.
Gestion du risque de liquidité.
Dispositif réglementaire relatif au risque de liquidité :
– Le ratio LCR.
– Le ratio NSFR.

3 Le risque de taux d'intérêt et sa gestion

Origine et effets du risque de taux.
Illustrations du risque de taux.

Première mesure du risque de taux : le gap de taux.
Illustrations du gap de taux.
Deuxième mesure du risque de taux : sensibilité.
Gestion du risque de taux.
Taux de cession interne.
Dispositif réglementaire relatif au risque de taux.

4 Le risque de change et sa gestion

Origine et effets du risque de change.
Périmètre du risque de change dans le cadre de l'ALM.
Mesure du risque de change : la position de change.
Gestion du risque de change.

5 Le rôle de l'ALM dans une banque

Interaction ALM avec les directions commerciales et marketing : rôle dans le pilotage commercial et la détermination de la tarification.
Interaction ALM avec la direction financière : rapport ALM – contrôle de gestion.

Gestion actif/passif (ALM) : Approfondissement

Objectif général

- L'ALM comme outil stratégique de pilotage du bilan et du résultat.
- Comprendre la mesure et la gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt.
- Comprendre la modélisation ALM.
- Piloter les risques ALM dans le cadre d'un comité ALM.

Participants

- Dirigeants de banques, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM, trésoriers, responsables financiers, contrôleurs de gestion, responsables d'études informatiques, direction stratégique, auditeurs internes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et de la gestion financière.
- Avoir suivi la formation « Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel ».

PROGRAMME

1 Rappel sur les notions de base

Rappels sur les risques structurels.
Rappels sur la courbe des taux d'intérêt.

2 Échéancement des postes du bilan

Problématique de l'échéancement et principes de modélisation.
Remboursements anticipés.
Dépôts non échancés et principe de modélisation.
Engagements hors bilan.
Réserves obligatoires.
Débiteurs.

3 Indicateurs et couverture des risques structurels

Risque de taux et gap de taux fixe.
Duration du gap de taux.
Risque de taux et MNI.
Risque de taux et VAN.
Risque de taux spécifique : risque de base et risque de fixing.
Introduction à l'ALM dynamique.
Couverture du risque de taux et normes comptables.

4 Le risque de liquidité

Indicateurs sur la situation de liquidité :
– Besoin de financement.
– Gap de liquidité statique.
– Gap de liquidité dynamique
– Stress scénarii et plans d'urgence.
– Réserves de liquidité.

Les financements.
Ratios réglementaires.
Gestion du risque de liquidité :
– Couverture de l'impasse.
– Gestion des ratios réglementaires.

5 Taux de cession interne

Principe d'adossement notionnel.
Définition.
Utilisation de la courbe swap.
Détermination des TCI.
Exemple de calcul pour un profil amortissable (non linéaire).

6 Règlementation

Bâle III, CRR, CRD4.
Ratios de liquidité Bâle III.

7 Les fonds propres dans le cadre de la gestion des risques structurels

Définitions.
Principes sur le remplacement des fonds propres.

8 Préparer et animer son comité ALM

Organisation du comité ALM.
Fonctionnement du comité ALM.
Attributions du comité ALM.
Indicateurs à présenter au comité ALM.
Ordre du jour du comité ALM.



Mesure et gestion des risques de marché

Objectif général

- Avoir une vision d'ensemble des marchés financiers et des risques qui leur sont associés.
- Connaître les indicateurs essentiels des risques de marché : duration, sensibilité, bêta, grecques, Value-at-Risk.
- Connaître les principaux modèles d'évaluation des risques de marché.
- Appréhender les principales stratégies de gestion des risques de marché.
- Connaître la réglementation bancaire sur les risques de marché, notamment le dispositif Bâle III, CRR, CRD 4.
- Appréhender l'essentiel de la réforme FRTB.
- Connaître l'essentiel de l'organisation des activités de marché dans une banque.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, audit, gestion des risques, ALM et contrôle de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de mathématiques et statistiques de base.

PROGRAMME

1 Introduction

Présentation des marchés financiers.
Les risques liés aux activités de marché.

2 Mesure des risques de marché

Mesure du risque de taux d'intérêt :

- Les instruments de taux : définition, catégories (taux, change, actions, matières premières).
- Marchés monétaire et obligataire.
- Types de taux d'intérêt : taux fixes et variables.
- Les produits dérivés de taux : principaux produits (swaps de taux, FRAs, contrat EURIBOR, contrat euro-notionnel, options de taux...).
- Sources et effets du risque de taux d'intérêt.

Mesure du risque de taux d'intérêt :

- Évaluation du risque de taux d'intérêt : valeur actuelle d'un instrument de taux, duration, sensibilité.
- Les différentes méthodes de mesure du risque de taux d'intérêt : méthode des impasses, méthode de la duration, méthode de simulation.

Mesure du risque de change :

- Les opérations de change : au comptant, à terme, options de change, swaps de devises.

– La position de change.

Mesure du risque actions :

- Définition d'une action.
- Les opérations sur actions.
- Return et volatilité d'une action, d'un portefeuille actions.

Le modèle de marché et les bêtas.

Mesure du risque options :

- Définition d'une option.
- Valeur d'une option : valeur intrinsèque et valeur-temps.
- Paramètres de sensibilité de la valeur d'une option : les grecques.

Modèles d'évaluation de la valeur d'une option et des grecques : Cox Ross-Rubinstein et Black-Scholes.

3 La value-at-risk

Démarche simplifiée de la VaR :

- Origine de la VaR.
- Définition de la VaR.

– Limites de la VaR.

– L'usage de la VaR : détermination des limites internes, calcul de l'exigence de fonds propres.

Le modèle RiskMetrics :

- Principes de base et hypothèses du modèle.
- Calcul de la VaR pour un actif.
- Calcul de la VaR pour un portefeuille diversifié.

Le modèle RiskMetrics :

- Méthode des variances-covariances.
- Approche RiskMetrics pour les instruments de taux d'intérêt.
- Avantages et inconvénients du modèle RiskMetrics.

L'analyse historique :

- Principes et hypothèses.
- Exemple.

Avantages et inconvénients de l'approche historique.

Les simulations Monte-Carlo :

- Principes et hypothèses.
- Calcul de la VaR d'une option à partir des simulations Monte-Carlo.
- Avantages et inconvénients de la méthode.

4 La gestion des risques de marché

La gestion du risque de taux d'intérêt :

- La couverture du risque de taux : utilisation des contrats à court terme et à long terme, utilisation des options de taux.
- L'arbitrage et le risque de taux : l'utilisation des contrats à terme (euro-notionnel, Euribor).
- La spéculation et le risque de taux : achat et vente de puts.

La gestion du risque de change :

- La couverture du risque de change : utilisation des options de change.
- La spéculation et le risque de change : utilisation de contrats à terme et d'options.

La gestion du risque actions :

- La couverture du risque actions : utilisation du marché au comptant ; exemple de gestion à partir du bêta du portefeuille, assurance de portefeuille ; utilisation des contrats futures, des options.
- L'arbitrage et le risque actions : utilisation des contrats à terme et des options.

– La spéculation et le risque actions : achat et vente de puts.

La gestion du risque sur les options :

- Sensibilité d'un portefeuille d'options.

PROGRAMME

- Gestion de la position Delta.
- Gestion de la position Gamma.
- Gestion de la position Véga.
- Le smile de volatilité.

La gestion du risque au moyen de la VaR :

- Exemple d'un portefeuille de change.
- Exemple d'un portefeuille diversifié d'actions.

La fixation des limites :

- Les différentes limites de risque : limites d'activité, limites de position.
- La méthode traditionnelle de calcul des limites : limite en sensibilité.
- La méthode de calcul des limites en VaR.

5 L'organisation des activités de marché dans une banque

Le rôle des différents acteurs :

- Le Front-Office.
- Le Back-Office.
- Le Middle-Office.

Le dispositif de suivi des risques :

- La Direction des risques.
- Le niveau I de suivi des risques.
- La Direction des contrôles permanents.
- La Direction du Contrôle périodique.

6 Règlementation Bale iii sur les risques de marché

L'exigence de fonds propres pour risques de marché :

- Généralités : le dispositif Bâle II, définition réglementaire du trading book, règles d'évaluation du trading book, règles de gestion, règles générales pour la détermination des risques de marché du point de vue réglementaire.
- Modalités de calcul : risques couverts, les deux méthodes de calcul d'exigence de fonds propres.
- Exigences minimales pour l'utilisation de la méthode des modèles internes.
- Le calcul de l'exigence de fonds propres selon la méthode des modèles internes (Bâle II.5) : VaR normale, VaR stressée, Incremental Risk Capital Charge (IRC), Comprehensive Risk Measure (CRM).

L'exigence de fonds propres pour risques de marché :

- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de change par la méthode standard.

- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de taux par la méthode standard : risque général (méthode des impasses, méthode de la duration), risque spécifique, risque sur pensions livrées.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque actions par la méthode standard.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque sur produits de base par la méthode standard.

L'exigence de fonds propres pour risques de marché :

- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risques optionnels par la méthode standard.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de règlement-livraison par la méthode standard.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour dépassement des grands risques par la méthode standard.
- Le risque de contrepartie : définition, exigence de fonds propres pour risque de contrepartie.
- Les modifications de Bâle III : le contexte de Bâle III, principales modifications à l'approche standard (risque spécifique), principales modifications à l'approche modèles internes.

Evolutions à venir : la "Fundamental Review of the Trading Book" (FRTB) :

Définition de la FRTB.

Texte du Comité de Bâle.

Principes généraux.

Calendrier attendu.

Principaux changements :

- Modification de la frontière banking book – trading book.
- Révision de l'approche standard : la « Sensitivity-Based approach » (SBA) : notions de capital charge, default risk charge, residual risk add-on.
- Révision des mesures de risque de marché : le remplacement de la VaR par l'Expected Shortfall, notion de « Incremental Default Risk » (IDR).
- Renforcement des règles de validation des modèles internes de risque de marché : en particulier exigences de backtesting au niveau du desk de trading.
- Impacts.

Mesure et gestion des risques bancaires

Objectif général

- Identifier les principaux risques bancaires.
- Avoir une vision d'ensemble sur le processus de gestion de ces risques.
- Bien appréhender leur mesure.
- Avoir des notions de base sur leur couverture.
- Intégrer le vocabulaire technique permettant de mieux dialoguer avec les équipes risques et gestion financière.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, audit, gestion des risques, ALM et contrôle de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes notions bancaires et financières.
- Notions de mathématiques et statistiques de base.

PROGRAMME

1 Les risques bancaires

Définition.

Les différents risques bancaires.

Le processus de gestion des risques.

Les fonctions clés de la gestion des risques.

Le système de contrôle interne.

L'évolution des méthodes de mesure et de gestion des risques bancaires.

Les fonds propres économiques et prudentiels pour faire face à ces risques.

L'approche des autorités de contrôle.

2 Les fonds propres

Le rôle des fonds propres.

L'allocation des fonds propres.

Le dispositif Bâle III.

3 Mesure et gestion du risque de crédit

Les concepts fondamentaux et les facteurs de risque.

Les réducteurs de risque.

Les agences de rating et la notation interne : méthodologie et notes.

Les modèles de risque de crédit : objectifs et démarche, les modèles

CreditMetrics (JP Morgan) et CreditRisk+ (CSFB), autres modèles.

Limites et usages de ces modèles.

La traduction de ces modèles dans le ratio de solvabilité Bâle III (approche IRB).

Les modifications de Bâle III, CRR, CRD 4.

4 Mesure et gestion du risque de liquidité

Origine et effets du risque de liquidité.

Spread de liquidité.

Illustration : les crises financières de 2007-2008 et 2009-2012.

Mesure du risque de liquidité : les indicateurs.

Gestion du risque de liquidité.

Dispositif réglementaire relatif au risque de liquidité.

5 Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Origine et effets du risque de taux.

Illustrations du risque de taux.

Première mesure du risque de taux : le gap de taux.

Deuxième mesure du risque de taux : sensibilité.

Gestion du risque de taux.

Dispositif réglementaire relatif au risque de taux.

6 Le risque de change

Origine et effets du risque de change.

Périmètre et mesure du risque de change.

Gestion du risque de change.

7 Le risque opérationnel

Généralités.

Définition.

Méthodologie.

Critères d'éligibilité.

Savoir appréhender et maîtriser les enjeux liés aux risques opérationnels

ONE
ONE



Objectif général

- Maîtriser le contexte réglementaire et les nouveaux enjeux relatifs au risque opérationnel.
- Identifier les bonnes pratiques à partir des récentes affaires et des sanctions prononcées.
- Réussir la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel.
- Choisir des méthodes et des outils appropriés à la gestion du risque opérationnel.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonctions Contrôle permanent et périodique.
- Responsable des assurances.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Les enjeux du risque opérationnel

Illustration de la matérialisation du risque opérationnel au travers d'incidents récents.

Contexte réglementaire : Bâle II, Bâle III, arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

La définition du risque opérationnel.

Les 3 approches du calcul d'exigence de fonds propres et les réformes en cours (vers la méthode Standard Measurement Approach).

Les saines pratiques (à partir du document de Bâle).

2 Une organisation dédiée au traitement des Risques Opérationnels

Filière Risque Opérationnel : les différents acteurs et leurs rôles.

Coordination avec les fonctions de contrôle (permanent/conformité/périodique).

Les bonnes pratiques organisationnelles (Comité de Bâle).

3 La cartographie des Risques Opérationnels

L'approche par processus.

Les méthodes d'auto-évaluation des risques.

Les bonnes pratiques.

Les modalités de réalisation pour faire de la cartographie un outil de pilotage.

Les difficultés pratiques.

4 La base de pertes et d'incidents

Définitions et périmètre.

Organisation de la base de collecte des données d'incidents : rôles et responsabilités, seuils de collecte, etc.

Difficultés pratiques : incidents à longue durée de vie, risques frontières, etc.

5 La mesure des risques opérationnels dans le cadre des approches avancées

Les éléments constitutifs de l'approche avancée : données internes, données externes, analyse en scénarios, environnement opérationnel et de contrôle interne.

Les méthodes quantitatives et qualitatives.

Les évolutions à venir en terme de méthode : la méthode standard avancée (SMA).

6 Le suivi et la maîtrise des Risques Opérationnels

Les éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques opérationnels : dispositif de contrôle, Plan de Continuité d'Activité.

Assurabilité des risques opérationnels, etc.

Les indicateurs-clés de risque opérationnel : typologie, définition et mise en œuvre.

Le tableau de bord Risque Opérationnel.

7 Le reporting réglementaire COREP

Les états liés au Risque Opérationnel.

Principes de construction.

8 Les outils et les systèmes à mettre en place

Les fonctionnalités essentielles : évaluation, collecte, quantification, reporting interne et réglementaire.

Panorama des outils existants sur le marché.

Risques des systèmes d'information

Objectif général

- Acquérir une culture informatique au travers du concept de système d'information et de ses différentes composantes.
- Comprendre les spécificités du système d'information (SI) bancaire.
- Identifier, investiguer et évaluer les risques propres au système d'information.
- Acquérir la capacité opérationnelle d'intégrer ces risques dans la réalisation des contrôles.

Participants

- Responsables des risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonction Audit-inspection et Contrôle permanent.
- Responsables informatiques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Identification et évaluation des risques IT

Le contexte du management du risque IT.
Les concepts clés du risque IT.
La relation entre le risque IT et les autres fonctions :
– Risque IT et plan de continuité d'activité.
– Risque IT et Audit.
– Risque IT et sécurité de l'information.
Capacité, tolérance et appétit du risque.
Culture du risque et communication.
Les éléments du risques (facteurs, actifs, menaces, vulnérabilités...).

Concepts et principes de la sécurité de l'information.
Environnements du risque IT (Matériel, Applications...).

Méthodes d'identification du risque.
Les scénarios du risque.
Les techniques d'évaluation du risque.
Analyse des scénarios de risque (organisation, politique, procédure).
Maîtrise des contrôles en place (audit, PCA, CMMI...).

Risques IT et analyse des contrôles.
Méthodologie d'analyse de risque.
Documenter le risque IT dans un registre.

2 Dispositifs de maîtrise associés aux risques IT (REPOSE & MONITORING)

Alignement des risques aux objectifs opérationnels.
Les options de réponse aux risques IT (Accepter, Traiter, Transférer, Éviter).
Les techniques d'analyse.
La conception des contrôles IT et son implémentation.
les typologies de risques (inhérent, résiduel, actuels).
Les objectifs de contrôles (Processus, Sécurité IT, management des données, projets, cycle de vie des applications, opérations...).

L'impact des nouvelles technologies.
Key Risk Indicator (KRI) – indicateur des risques.
Key Performance Indicator (KPI) – indicateur de performance.
Extraction et collecte des données pour la maîtrise des risques IT.
Typologie d'évaluation des contrôles (audit, test de vulnérabilités, test d'intrusion, maîtrise des sous-traitants et partenaires).
Analyse des résultats de contrôles.

Sécurité des systèmes d'information



Objectif général

- Appréhender les enjeux, les concepts, les aspects normatifs et réglementaires de la sécurité du système d'information au sein de l'entreprise.
- Élaborer la politique de sécurité de l'entreprise.
- Savoir utiliser une méthodologie de la sécurité de l'information (ISO27001, COBIT 5.0).
- Comprendre les missions du Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI).
- Élaborer le reporting et le contrôle permanent de la SSI.

Participants

- DSI ou responsable du service informatique.
- Responsable Sécurité du Système d'Information (RSSI).
- Chef de projet informatique en charge du projet sécurisation.
- Fonction Audit et Contrôle permanent et périodique.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Enjeux, concepts, aspects normatifs et réglementaires de la sécurité du système d'information

Les enjeux et les concepts de la sécurité du système d'information au sein de l'entreprise.

Le panorama de la sécurité :

- La sécurité physique.
- La sécurité de la production.
- La sécurité des applications et des données.
- La sécurité des télécoms (accès distants, mobilité...).

Les normes de référence, les aspects légaux et réglementaires :

- Les normes internationales.
- La protection des personnes.
- Les obligations de sécurité des données.
- Le droit des salariés.
- La « cyber surveillance ».
- Bien comprendre l'objectif des normes et leur intérêt pour l'entreprise.

2 La politique de sécurité du système d'information de l'entreprise

L'élaboration d'une politique de sécurité :

- Définition.
- Objectifs.
- Contraintes.
- Structure.
- Contenu.
- Bénéfices.
- Liaison avec les aspects normatifs et réglementaires.

L'analyse de risques :

- Les principales méthodes.
- Les avantages/limites méthode par méthode.
- L'analyse des vulnérabilités.
- Le plan d'action.
- La classification des risques.

3 La politique de sécurité du système d'information de l'entreprise

Cas d'utilisation pratique du référentiel ISO27001 :

- Présentation générale du référentiel ISO 27001.
- Illustration des domaines et sous domaines :
 - Politique de sécurité.
 - Organisation de la sécurité de l'information.
 - Ressources Humaines.
 - Gestion des actifs.
 - Gestion des accès.
 - Sécurité des opérations.
 - Acquisition, développement et maintenance.

Cas d'utilisation pratique du COBIT 5.0 :

- Présentation générale du COBIT 5.0 :
 - Aligner, Planifier et Organiser (APO).
 - Bâtir, Acquérir et Implanter (BAI).
 - Livrer, Servir et Soutenir (LSS).
 - Surveiller, Evaluer et Mesurer (SEM).

4 Les missions du Responsable de la Sécurité du Système d'Information

Le RSSI dans l'entreprise :

- Missions.
- Profils.
- Rattachement.

Les responsabilités du RSSI :

- Les responsabilités en matière de transparence et de gestion des risques, de mise en œuvre de plan de secours, de contrôle interne, de mise en œuvre de politique de contrôle éthique des comportements et de cyber surveillance.
- Le statut particulier du RSSI au regard des règles de responsabilités civiles, pénales, fiscales, de préservation du secret de données personnelles et importance de la gestion des preuves et des délégations de pouvoir.

Cartographie des risques

Objectif général

- Comprendre les enjeux de la cartographie des risques.
- Savoir réaliser une cartographie des risques opérationnels.
- Savoir adapter ses méthodes selon les contextes.
- Savoir piloter sa cartographie.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonctions contrôle permanent, contrôle périodique, conformité.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Introduction et concepts

Contexte réglementaire : arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, Bâle III.

Risques majeurs de l'activité bancaire.

2 La cartographie des risques

Objectifs de la cartographie des risques.

Approche par processus.

Identification des événements de risques :

– Typologies de risques bancaires : arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne et Bâle III.

– Risques frontières.

Modalités pratiques de mise en œuvre d'une cartographie :

– Les acteurs.

– Les principes d'animation.

Évaluation et niveau d'exposition :

– Évaluation qualitative ou à dire d'experts : choix des échelles de cotation d'impacts et de probabilités de survenance, principaux

éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques, cotation inhérente et résiduelle.

– Évaluation quantitative : modèles de VAR, méthodes de scénario.

Représentations des cartographies des risques : formes tableaux, représentations graphiques, etc.

Les indicateurs de risques : typologies, construction et suivi.

3 Mise à jour des cartographies

Les modalités de mise à jour des cartographies (incidents, facteurs externes et internes etc.).

Back Testing.

Les fiches post mortem.

Coordination avec les revues des autres fonctions de contrôle.

4 Les outils de cartographie des risques

Principales fonctionnalités.

Panorama des acteurs et des responsabilités.

Initiation à l'analyse des comptes de l'entreprise

Objectif général

- Comprendre la logique générale de la comptabilité et l'élaboration d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Connaître les mécanismes d'établissement des comptes annuels.
- Comprendre la situation financière d'une entreprise et son évolution prévisible.
- Découvrir les outils de diagnostics financiers.
- Faciliter les échanges dans les domaines financiers avec la clientèle.
- Être capable de se faire rapidement une opinion d'ensemble de la qualité d'un dossier.

Participants

- Chargés de clientèle entreprise.
- Commerciaux comptes professionnels.
- Juristes désirant se doter de bases financières.
- Back-office crédits.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations, d'exercices pratiques et de dossier de Crédit.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Fiche mémo pour synthétiser les connaissances.

Connaissances requises

- Très peu ou pas de connaissance comptable.

PROGRAMME

1 Comprendre les mécanismes comptables et financiers de l'entreprise

Revue des différents statuts :

- Entreprise individuelle.
- SARL.
- SAS.

Étude des flux de l'entreprise :

- Le capital.
- Les charges.
- Les produits.
- Les investissements.
- Les opérations d'inventaire.

2 Analyser les documents financiers

Explication du fonctionnement :

- De l'actif.
- Des capitaux propres.
- Des dettes.

Explication du fonctionnement :

- Du besoin en fonds de roulement.
- Du fonds de roulement.

Le compte de résultat :

- Les différents types de charges et de produits.
- La composante du résultat.
- Les soldes intermédiaires de gestion.

Éléments de fiscalité :

- La TVA.
- L'impôt société.

3 Notions d'analyse financière et de diagnostic financier

Les différentes composantes de la trésorerie.

La capacité d'autofinancement (calcul ratio).

Les enjeux du prêteur.

Présentation de différents dossiers et recherche par les participants des éléments significatifs pour se prononcer sur la qualité du dossier.



Maîtriser et analyser les comptes de l'entreprise

Objectif général

- Maîtriser les mécanismes comptables et financiers de l'entreprise.
- Analyser la situation financière d'une entreprise et son évolution prévisible.
- Connaître les outils de diagnostics financiers et les éléments de finance d'entreprise.
- Prendre des décisions de financement.

Participants

- Chargés de clientèle entreprise.
- Commerciaux grands comptes.
- Personnes de l'encadrement.
- Participants aux comités de crédit.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances comptables et d'analyse financière.
- Participation à la formation « Initiation à l'analyse des comptes ».

PROGRAMME

1 Vérification des connaissances

Test de connaissance sur les principales notions comptables et financières.
Corrigé et commentaires.

2 Mécanismes comptables et financiers de l'entreprise

Étude des flux de l'entreprise :

- Le capital.
- Les charges et les produits.
- Les investissements.
- Les opérations d'inventaires.

Analyse des grands équilibres.

Comment retraiter un bilan avec une approche trésorerie ?

- Le bilan fonctionnel.
- Le bilan liquidité.

Présentation du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement.

Équilibre du haut de bilan.

Ratios de besoins en fonds de roulement.

Analyse des soldes intermédiaires de gestion :

- La valeur ajoutée.
- L'excédent brut d'exploitation.

Retraitements à effectuer pour affiner l'analyse.

Passer de l'analyse comptable à une approche financière.

- La capacité d'autofinancement.

3 Acquérir des notions de base de finance d'entreprise

Présentation de la méthode d'élaboration du tableau de flux et des différentes sources de trésorerie.

Analyse des différents postes.

L'analyse financière d'une entreprise :

- Présentation des documents mis à disposition.
- Présentation des méthodes d'analyse.

– Analyse critique de l'évaluation.

Étude de la consolidation :

- Le cadre réglementaire.
- Présentation des normes IFRS.
- Les différentes méthodes de consolidation.

Le financement de l'entreprise :

- La rentabilité du capital.
- Le choix d'investissement.
- Le financement du haut de bilan : présentation synthétique des différents types de financement (LBO, emprunt obligataire, augmentation de capital...).

– Les investissements : principe et fonctionnement. Notions de rentabilité d'un investissement.

La prévention des entreprises :

- La pré-détection.
- Le diagnostic.
- Les mesures de restructuration.

Analyse financière des établissements de crédit

Objectif général

- Permettre aux participants de comprendre à partir des états financiers les risques auxquels sont exposés les établissements de crédit et d'analyser les composantes de leur rentabilité. Cette analyse prend en compte les différents métiers et les stratégies de ces établissements.
- Maîtriser les grands principes de classification, d'évaluation et d'enregistrement des grandes familles d'opérations en fonction des nouvelles règles IFRS 9 dans le cadre des principaux métiers.
- Connaître le contenu des états financiers publiables et savoir les analyser, en particulier leurs annexes (document de référence).
- Comprendre le lien entre les états financiers et les informations relatives aux risques (pilier 3 de Bâle III) incluses dans le document de référence.
- Acquérir des éléments de méthodologie d'analyse ou d'investigation à utiliser lors des analyses ou des contrôles sur place.

Participants

- Collaborateurs des services des études comptables, du contrôle comptable, du contrôle de gestion, de l'évaluation du risque de crédit et de l'audit interne des établissements de crédit.
- Collaborateurs des agences de notation.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bases de comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 L'activité bancaire à travers les états financiers

Rappel de l'économie des activités bancaires et des objectifs de l'analyse financière.

Rappel du contenu des informations et analyses financières disponibles.

Les soldes intermédiaires de gestion et les principaux ratios.

2 Les conventions et règles comptables

Rappel des principes et règles nécessaires pour l'analyse :

- La présentation des différents postes du bilan.
- Les méthodes comptables utilisées en fonction de la nature des instruments financiers (basiques ou non) et du modèle de gestion (détenue durable ou non).

– La relation emplois-ressources.

L'explication des agrégats comptables se fera en regard de l'activité économique des établissements de crédit.

Identification des points clés ou sensibles utiles pour procéder à une analyse financière pertinente.

Analyse de l'application des normes comptables à un type d'opération.

Elaboration d'une trame de synthèse de l'information financière.

Les différents métiers bancaires :

- La banque de détail classique.
- La banque de financement et d'investissement.

– Le financement spécialisé.

– Les banques d'affaires et de gestion d'actifs.

Analyser les états financiers publiables d'une grande banque.

3 Les informations relatives aux risques

Les états financiers fournissent des informations sur les risques et leur gestion par les établissements de crédit.

Le lien entre les besoins en fonds propres et la rentabilité des banques.

Définition des différents risques :

- Risques de crédit.
- Risques de marché.
- Risques opérationnels.
- Autres risques.

4 Organisation de la banque et éléments de méthodologie d'analyse

Organisation de la production de l'information financière et prudentielle par les banques.

Présentation d'éléments de méthodologie pour procéder aux analyses et contrôles sur place.



NOUVEAUTÉ

Les crédits syndiqués

Objectif général

- Conforter, voire initier, les chargés d'affaires entreprises et leurs directeurs dans la connaissance et la maîtrise des crédits syndiqués afin qu'ils soient mieux armés pour proposer, distribuer ce type de financement à leurs clients et contribuer efficacement au montage des dossiers avec le middle Office de la Direction du Marché des entreprises.
- Savoir déceler dans les besoins de financement exprimés par leurs clients, l'opportunité de leur proposer un crédit en pool, tout en leur permettant de mieux appréhender les risques et déterminer une tarification ad'hoc.
- Présenter l'offre bancaire en crédits syndiqués et les types de financement.
- Connaître les différents schémas contractuels mis en place par les banques.
- Identifier plus spécifiquement les responsabilités et les missions de chaque intervenant, notamment, de l'agent.
- Maîtriser les clauses juridiques spécifiques.

Participants

- Collaborateurs du réseau : les chargés d'affaires entreprises et leurs directeurs

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exemples pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires.
- Bonne connaissance du monde de l'entreprise.
- Connaissances en matière économique, comptable et analyse financière.

PROGRAMME

① Le crédit syndiqué : une opportunité commerciale

Définition.

Offre bancaire en crédits syndiqués.

Typologie des financements.

Rôles du Front office dans la distribution de crédits en pool.

– Identification d'un financement éligible au crédit en pool.

– Appréhension des risques et détermination d'une tarification ad'hoc.

② Le syndicat : ses différents acteurs et leurs rôles

Les différents schémas contractuels mis en place par les banques.

Le rôle du syndicat :

– Mise en place et respect du « sui generis ».

– Répartition des risques.

– Clauses juridiques spécifiques.

Les différents acteurs et leurs rôles :

– Inventaire et rôle (Membre, Chef de file, Agent, Arrangeur, Bookrunner, Garant, ...).

– Responsabilité contractuelle et réglementaire.

③ Le processus de mise en syndication

L'instruction du dossier :

– Revue des éléments constitutifs de l'analyse de l'investissement.

– Revue du contexte juridique et des risques associés.

La négociation des conditions commerciales auprès du client.

La phase précontractuelle à la rédaction du contrat auprès du syndicat :

– Diffusion des informations au syndicat provenant du client (memorandum...).

– Négociation de la documentation contractuelle : étude des principales clauses contractuelles et des covenants.

– Négociation des conditions commerciales.

La rédaction et la signature du contrat (term sheet...).

– Inventaire des différentes parties constituant un contrat :

- Définition des critères à respecter.

- Description détaillée des événements, des responsabilités de chacun.

- Conditions du prêt

- Déclarations et engagements de l'emprunteur (lettres d'opinion...).

– Inventaire des clauses définissant les conditions du prêt tant pour son octroi que pour sa défense d'encours (pièges à éviter).

L'offre de crédit et son acceptation par le client.

④ Les missions et les responsabilités de l'agent

L'agent, le coordinateur du syndicat.

Son positionnement par rapport au syndicat.

La nature juridique de ses relations avec l'emprunteur et les autres banques du syndicat.

Sa responsabilité au titre de la gestion du crédit et des sûretés.

Gestion des mouvements de fonds.

Défense d'encours.

Gestion des covenants et waivers.

Gestion des sûretés.

Information aux membres du syndicat.

Le contrôle de gestion dans la banque

Objectif général

- Avoir une compréhension globale de la fonction du contrôle de gestion.
- Maîtriser l'utilisation des méthodes et outils du contrôle de gestion.
- Savoir analyser les différentes composantes de la mesure de la performance.
- Savoir participer au processus budgétaire.

Participants

- Directeurs généraux.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires.
- Connaissances en matière économique, comptable et analyse financière.

PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Présentation de la fonction, de ses missions et de ses objectifs.
Spécificités bancaires.
Organisation du contrôle de gestion.
Contrôleur de gestion : profil et place dans la banque.

2 La mesure de création de valeur

Contenu du PNB.
Marge de transformation.
Principaux ratios.
Différents encours.

3 La mesure des coûts et charges

Coût des opérations bancaires.
Différents types de coûts.
Seuil de rentabilité.
Lever opérationnel.
Prix de cession interne.
Analyse des interactions avec l'ALM.
Analyse des frais généraux.
Affectation des charges.
Méthode ABC.
Méthode ABM.

4 Mesure des performances bancaires

Catalogue de produits.
Facturation des prestations.
Résultats par axes de rentabilité (centre/produit/client).
Allocation des ressources rares de la banque.

5 Le rôle du système d'information

Natures d'information à traiter.
Relation entre contrôle de gestion et système d'information.
Architectures fonctionnelles.

6 Budget et contrôle budgétaire

Processus d'établissement des budgets.
Coordination des moyens et des plans d'actions de la banque.
Suivi budgétaire.
Pratiques budgétaires alternatives.

7 Tableau de bord des performances

Objectifs et organisation des tableaux de bord.
Conception du tableau de bord.
Construction du tableau de bord.



Coût et rentabilité des services et produits bancaires

Objectif général

- Connaître les principes et les enjeux du contrôle de gestion.
- Savoir analyser les différentes composantes de la mesure de la performance bancaire.
- Maîtriser les mécanismes de répartition des charges.
- Comprendre les principes et les enjeux de l'allocation des ressources en milieu bancaire.

Participants

- Dirigeants de banque.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables d'agence.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une bonne connaissance de la banque et de la comptabilité analytique est vivement recommandée.

PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Présentation de la fonction, de ses missions et de ses objectifs.
Spécificités bancaires.
Organisation du contrôle de gestion.

2 Mesure des performances et de la rentabilité

PNB (structure - contenu) :
– Par produit et service.
– Par activité ou par métier.
– Par client et groupe de clients...
Marges de taux.
Décomposition et analyse des performances par centre de profit.

3 La mesure des coûts et charges

Différentes méthodes et approches de calcul des coûts.
Catalogue des produits et services.
Prix de cession interne.
Analyse des interactions avec l'ALM.
Analyse des frais généraux.
Affectation des charges.
Méthode ABC.
Méthode ABM.

4 Allocation des ressources rares

Allocation sur fonds propres prudentiels.
Ratios de rentabilité.

Processus d'élaboration budgétaire

Objectif général

- Maîtriser les différentes approches d'élaboration budgétaire dans un établissement bancaire.
- Mettre en application les différentes méthodes de contrôle et de suivi budgétaire.
- Savoir utiliser les techniques d'élaboration des actions correctives.

Participants

- Directeurs généraux.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables de centre de profit.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la banque et des opérations bancaires.

PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Rappels des missions et objectifs du contrôle de gestion.
Spécificités du secteur bancaire.
De l'importance du budget dans la gestion prévisionnelle de la banque.

2 Principes d'élaboration du budget

Définition et principes.
Fixation des objectifs : méthode, nature et contenu.
Déclinaison des contraintes liées aux ressources rares de la banque.

3 Mise en œuvre du processus budgétaire

Chronologie d'un processus budgétaire.
Rôle des acteurs du processus budgétaire.

4 Suivi budgétaire

Périodicité du suivi.
Utilisation de tableaux de bord.
Gestion des écarts.
Suivi des actions correctrices.

5 Alternatives de l'approche budgétaire

Budget Base Zéro.
Budget à base d'activités.



Tableau de bord des performances de banque et d'agence

Objectif général

- Comprendre les principes et les enjeux d'un tableau de bord bancaire.
- Mettre en évidence les indicateurs pertinents.
- Donner une méthodologie de mise en œuvre d'un tableau de bord.
- Maîtriser le fonctionnement d'un tableau de bord.

Participants

- Dirigeants de banque.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables d'agence.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Activités bancaires et contrôle de gestion.

PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Présentation de la fonction, de ses missions et de ses objectifs.
Spécificités bancaires.
Organisation du contrôle de gestion.

2 Les objectifs des tableaux de bord

Utilité d'un tableau de bord.
Besoin d'un outil spécifique pour le pilotage en environnement bancaire.
Tableau de bord et motivation.

3 Le contenu d'un tableau de bord

Identification des indicateurs de la performance.
Paramètres structurants (fréquence, support diffusion).
Commentaires.
Présentation.

4 La mise en place d'un tableau de bord

Méthodologie et étapes de mises en place.
Rôle du contrôle de gestion.
Conduite du changement.
Convergence/divergences avec le contrôle interne et le contrôle qualité.
Architecture du système d'information associé.

5 La vie d'un tableau de bord

Utilisateurs d'un tableau de bord (direction générale, directions centrales, centres de profit).
Suivi des indicateurs.
Besoin de maintenance.
Procédure de maintenance.

Analyse du Produit Net Bancaire

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Conforter les collaborateurs de la Fonction « Contrôle de gestion » dans leurs connaissances et techniques de constitution et d'analyse du PNB afin qu'ils soient mieux armés pour proposer des leviers d'amélioration de la performance et contribuer efficacement au pilotage de la rentabilité du CIF.
- Maîtriser les différentes articulations entre la comptabilité générale, l'ALM et le contrôle gestion à propos du bilan et du PNB.
- Maîtriser les techniques de refinancement et leurs impacts sur la décomposition et l'analyse du PNB.
- Connaître les différents axes d'analyse des écarts de la marge nette d'intermédiation, tant pluriannuels que par rapport à un prévisionnel.
- Savoir analyser les différentes composantes de la mesure de la MNI et du PNB, tant en valeur absolue qu'en valeur relative.
- Identifier plus précisément et spécifiquement les bons axes d'analyse et leviers de pilotage du PNB.
- Rappeler les différents types d'intérêts utilisés en crédit immobilier selon le choix d'amortissement choisi du capital (in fine, échéances constantes...).

Participants

- Collaborateurs de la Fonction « Contrôle de gestion ».

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la Fonction « Contrôle de gestion ».
- Bonne maîtrise de l'utilisation des méthodes et outils du contrôle de gestion.
- Bonne connaissance des opérations bancaires.
- Bonnes connaissances en matière économique, comptable et analyse financière.

PROGRAMME

1 Les différentes composantes du PNB

Définition / Détermination du PNB :

- Différentes composantes (MNI, Commissions...).
- Articulation entre elles.
- Recentrage sur l'activité de gestion d'un portefeuille de crédits immobiliers.
- Articulation avec le bilan comptable.

Typologie des données utilisées et produites :

- Origine de la donnée.
- Articulation avec la comptabilité et la base de gestion.
- Utilisation de la balance comptable.
- Notion de coût historique, coût amorti vs juste valeur.
- Notion de bilan moyen pondéré.

PNB et ratios :

- Identification des différents ratios réglementaires utilisant le PNB : calcul, analyse et utilité (ROA...).
- Identification des différents ratios de pilotage utilisant le PNB : calcul, analyse et utilité (Coefficient d'exploitation...).

2 Refinancement des crédits et couverture

Présentation des différentes techniques de refinancement :

- Définition.
- Distinction entre financement et refinancement.
- Typologie des marchés (marchés obligataires, financiers, titrisation, couverture).
- Taux de cession interne :
- Prix de cession interne.
- Marge commerciale / Marge de transformation.
- Interactions avec l'ALM.

Sensibilité du PNB au risque de liquidité et au risque de taux :

- Importance des règles d'écoulement et des options cachées dans l'analyse des variations d'encours tant constatées qu'anticipées.
- Impact des couvertures.
- Impact des stress scenarii dans le pilotage du PNB.

3 Le PNB, une mesure du rendement ou de la rentabilité des activités

- La mesure du rendement par les taux d'intérêt :
- Notion de rendement brut.

- Les différents types d'intérêts utilisés en crédit immobilier selon le choix d'amortissement choisi du capital (in fine, échéances constantes...).
 - Notion de taux d'intérêt effectif global (TEG) (calcul, fonctionnement, impact).
 - Notion de rendement net par adossement.
- La mesure de la contribution d'une opération bancaire à la constitution du PNB :
La mesure de la rentabilité d'une opération bancaire.
L'analyse de la structure du PNB.
La mesure des performances bancaires :
- Quid du coût des opérations bancaires ?
 - PNB / Résultat par axes de rentabilité (déclinaison du PNB en centre, produit, portefeuille).
 - Allocation des ressources rares.

4 L'analyse de la Marge Nette d'Intermédiation (MNI)

La signification de la MNI :

- La traduction de l'intermédiation bancaire.
 - Son évolution dans le temps entre désintermédiation et ré-intermédiation.
 - Le poids des réglementations successives dans son pilotage.
- L'origine des écarts entre 2 périodes par l'analyse des effets (prix, volume, structure, croisé) :
- Analyse de la déformation du bilan et de son écoulement.
 - Analyse de l'impact sur la MNI par la méthode des effets.
- La MNI prévisionnelle :
- Elaboration du bilan moyen pondéré.
 - Intégration des données de l'ALM dont les TCI.
 - Analyse des écarts entre réalisés et prévisionnel avec atterrissage.

5 Les autres composantes du PNB autres que la MNI

Les commissions :

- Définition, typologie (développement, gestion, incident, flat, stock).
 - Répartition, ventilation entre commissions et coûts des opérations bancaires au sens large.
 - Gestion et analyse de l'étalement en relation avec la comptabilité (IFRS).
 - Gestion des exonérations, des extournes.
 - Détermination du manque à gagner.
- Les produits et accessoires.
Les plus ou moins gains financiers.



NOUVEAUTÉ

Améliorer votre maîtrise d'Excel grâce au contrôle de gestion

Objectif général

- Gagner en maîtrise des fonctions avancées d'Excel en l'utilisant comme un outil de prototypage de vos outils de contrôle de gestion.
- Maîtriser et appliquer les concepts clefs de contrôle de gestion pour analyser les performances financières d'une banque.
- Acquérir les principes essentiels de structuration des données et des onglets Excel pour garantir des fichiers robustes, efficaces et maintenables par une équipe de contrôleurs de gestion.
- Utiliser l'outil de création automatique et d'édition de macros pour maquetter des outils d'automatisation des traitements sous VBA pour Excel.
- Construire et maîtriser le contenu d'un fichier Excel qui pourra servir de base à la construction de vos fichiers futurs.
- Manipuler les données réelles d'une banque et produire une présentation en Powerpoint d'analyse des performances financières de cette banque.

Participants

- Directeurs financiers et directeurs de contrôle de gestion de banques de tailles réduites.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint distribuée au format pdf.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques sous EXCEL.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Kit pédagogique pour la mise en œuvre des concepts de contrôle de gestion dans un fichier Excel.
- Données financières sur plusieurs années d'une banque de crédit à la consommation.

Connaissances requises

- Bonne connaissance d'Excel avec une utilisation quotidienne de cet outil depuis trois années minimum dans un contexte professionnel.
- Connaissances en contrôle de gestion et en comptabilité bancaire (bilan et compte d'exploitation d'une banque).
- Expériences de la méthode d'analyse par les processus.

PROGRAMME

1 Mesurer et évaluer la performance financière d'une banque

Le rôle d'une banque et les spécificités du secteur bancaire.
Le bilan et le compte d'exploitation d'une banque.
Les ressources rares financières et le pilotage financier intégré d'une banque.
Donner une vision économique de l'activité d'une banque à partir des données comptables publiées au BALO.

2 Charger les données et définir les traitements

Analyser les données disponibles pour définir un modèle conceptuel des données (MCD).
Exemple d'un modèle conceptuel de données de pilotage d'une trésorerie d'une banque.
Charger les données d'entrée à partir de fichiers externes, de bases de données ou de fichiers Excel.
Définir un processus de traitement progressif des données et de contrôle des données et des résultats des traitements.
Utiliser les tableaux croisés dynamiques, les tableaux de données et les filtres avancés pour charger et traiter des données.
Utiliser les fonctions RECHERCHEV, RECHERCHEH, INDEX, EQUIV pour récupérer des données et produire des livrables formatés.

3 Analyser le Produit Net Bancaire et des différents agrégats du compte d'exploitation

La décomposition du PNB d'une banque et zoom sur la marge nette d'intérêt (MNI).

Du PNB au Résultat Net en passant par le Résultat d'Exploitation.
Analyser les évolutions du compte d'exploitation par structure et par nature économique (effet volume, taux, mix produit).

4 Agir sur les graphiques Excel

Produire / construire les données sources d'un graphique.
Créer et modifier des formules matricielles.
Créer un graphique et comprendre les différents types de graphique sous Excel.
Les différentes zones d'un graphique sous Excel et apprendre à les modifier.

5 Utiliser quelques fonctions avancées d'Excel pour traiter les erreurs (pour les plus rapides de la partie 4)

Les fonctions Excel qui permettent de gérer les erreurs.
Les structures conditionnelles (si ... alors ...), les tests logiques ET / OU.
La mise en forme conditionnelle des cellules.
La mise en forme du format d'une cellule (monétaire, date, ...).
La fonction « texte » de construction d'un texte dynamique pour commenter automatiquement les graphiques ou les livrables.
La génération automatique de commentaires sous Excel.

6 Connaître les ratios de pilotage d'une banque

Les différents ratios de pilotage de l'activité d'une banque.
Le coefficient d'exploitation, le RoE (rentabilité des fonds propres).
Les taux de marges brutes et nettes d'intérêt.

PROGRAMME

Les retraitements normatifs pour un pilotage fin des entités opérationnelles d'une banque (fonds propres normatifs, IS normatif, ...) et la mise en évidence des résultats « sous-jacents » ou « récurrents ».

7 Manipuler les fonctions avancées d'analyse statistique d'Excel pour traiter les données

Les fonctions statistiques proposées par Excel.

Les fonctions temporelles et de somme conditionnelle.

La régression linéaire simple ou multi-variables et les mesures de la qualité des paramètres estimés.

Les lois de probabilité usuelles et la génération de nombres aléatoires pour les simulations.

Construction d'un compte d'exploitation normatif et de ratios de pilotage normatifs pour un pilotage de l'activité « par écart avec la tendance historique ».

8 Acquérir quelques principes pour construire des fichiers Excel plus robustes et assurant une production collective de qualité

Quelques règles d'or issues de l'expérience concernant la structuration des données manipulées (entrées, sorties, paramètres).

Quelques règles d'or issues de l'expérience concernant la structuration et l'ordonnancement des traitements.

Les fonctions d'import / export de données sous Excel.

La protection d'une cellule, d'une feuille ou d'un fichier Excel.

9 Manipuler les outils de simulation sous Excel et, pour les plus rapides, comprendre les macros et l'adaptation / reprise d'un code VBA Existant

Les fonctions « valeur cible », « gestionnaire de scénarios » et introduction à l'utilisation du solveur Excel.

Les zones nommées et utilisation dans des formules.

Créer une macro VBA avec l'outil d'enregistrement Excel.

Editer et modifier une macro existante.

Les structures des données / objet Excel manipulables sous VBA.

Quelques exemples de tableaux de reporting ou tableaux bord de pilotage d'une banque.

NOUVEAUTÉ

Améliorer votre maîtrise d'Excel en prototypant les concepts ALM définis dans l'IRRBB

Objectif général

- Gagner en maîtrise des fonctions avancées d'Excel en l'utilisant comme un outil de prototypage de vos outils de gestion actif – passif (ALM) d'une banque.
- Maîtriser et appliquer les concepts clefs de gestion actif – passif (ALM) d'une banque notamment ceux issus du texte d'avril 2016 du comité de Bâle sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire - IRRBB.
- Acquérir les principes essentiels de structuration des données et des onglets Excel pour garantir des fichiers robustes, efficaces et maintenables par une équipe de gestionnaires ALM.
- Utiliser l'outil de création automatique et d'édition de macros pour maquetter des outils d'automatisation des traitements sous VBA pour Excel.
- Construire et maîtriser le contenu d'un fichier Excel qui pourra servir de base à la construction de vos fichiers futurs.
- Manipuler les données réelles d'une banque et produire une présentation en PowerPoint de suivi des risques de taux et de change de cette banque.

Participants

- Directeurs financiers et directeurs de gestion actif-passif de banques de tailles réduites.
- Gestionnaires ALM.
- Contrôleurs de gestion d'une activité de crédit devant analyser et comprendre l'évolution de la Marge Nette d'Intérêt.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion ou d'ALM

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint distribuée au format pdf.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques sous EXCEL.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Kit pédagogique pour la mise en œuvre des concepts de gestion ALM dans un fichier Excel.
- Données financières sur plusieurs années d'une banque de crédit à la consommation.

Connaissances requises

- Bonne connaissance d'Excel avec une utilisation quotidienne de cet outil depuis trois années minimum dans un contexte professionnel.
- Connaissances en matière de bilan bancaire et gestion actif-passif (ALM).
- Expériences de la méthode d'analyse par les processus.

PROGRAMME

1 Mesurer et évaluer les risques ALM d'une banque

Le rôle d'une banque et les spécificités du secteur bancaire.
Le bilan et le compte d'exploitation d'une banque.
Les risques actif-passif / ALM d'une banque et la gestion ALM d'une banque (centralisation des positions, Taux de Cession Interne, ...).
Les impacts des risques de taux et de change sur la valeur d'une banque et la marge d'intérêt (marge exposée, adossement / couverture des positions).

2 Charger les données et définir les traitements

Analyser les données disponibles pour définir un modèle conceptuel des données (MCD).
Charger les données d'entrée à partir de fichiers externes, de bases de données ou de fichiers Excel.
Définir un processus de traitement progressif des données et de contrôle des données et des résultats des traitements.
Utiliser les tableaux croisés dynamiques, les tableaux de données et les filtres avancés pour charger et traiter des données.
Utiliser les fonctions RECHERCHEV, RECHERCHEH, INDEX, EQUIV pour récupérer des données et produire des livrables formatés.

3 Analyser les Gaps de Taux et la sensibilité de la Marge d'Intérêt

L'échéancement des postes du bilan par intervalles temporels.
La courbe des taux et les chocs de taux proposés par le Comité de Bâle.
La marge brute et la marge nette d'intérêt (MNI) d'une banque.
Donner une vision échancée de l'activité d'une banque à partir des données comptables publiées au BALO.

4 Agir sur les graphiques Excel

Produire / construire les données sources d'un graphique.
Créer et modifier des formules matricielles.
Créer un graphique et comprendre les différents types de graphique sous Excel.
Les différentes zones d'un graphique sous Excel et apprendre à les modifier.

5 Utiliser quelques fonctions avancées d'Excel pour traiter les erreurs (pour les plus rapides de la partie 4)

Les fonctions Excel qui permettent de gérer les erreurs.
Les structures conditionnelles (si ... alors ...), les tests logiques ET / OU.

PROGRAMME

La mise en forme conditionnelle des cellules.
La mise en forme du format d'une cellule (monétaire, date, ...).
La fonction « texte » de construction d'un texte dynamique pour commenter automatiquement les graphiques ou les livrables.
La génération automatique de commentaires sous Excel.

6 Connaître les ratios de pilotage financier d'une banque et les ratios prudentiels iRRBB Δ EVE et Δ NI

Trois ratios de pilotage de l'activité d'une banque : le coefficient d'exploitation, le RoE (rentabilité des fonds propres) et le CET1.
L'Economic Value of the Equity (EVE) et la mesure de sa sensibilité à des chocs de taux (Δ EVE).
La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt à des chocs de taux (Δ NI).
Cas des dépôts sans échéance (Non-Maturity Deposit - NMD).
Cas des remboursements anticipés (conditional prepayment rate – CPR).

7 Manipuler les fonctions avancées d'analyse statistique d'Excel pour traiter les données

Les fonctions statistiques proposées par Excel.
Les fonctions temporelles et de somme conditionnelle.
La régression linéaire simple ou multi-variables et les mesures de la qualité des paramètres estimés.
Les lois de probabilité usuelles et la génération de nombres aléatoires pour les simulations.

Construction d'un modèle d'écoulement des crédits comprenant des remboursements anticipés.

8 Acquérir quelques principes pour construire des fichiers Excel plus robustes et assurant une production collective de qualité

Quelques règles d'or issues de l'expérience concernant la structuration des données manipulées (entrées, sorties, paramètres).
Quelques règles d'or issues de l'expérience concernant la structuration et l'ordonnement des traitements.
Les fonctions d'import / export de données sous Excel.
La protection d'une cellule, d'une feuille ou d'un fichier Excel.

9 Manipuler les outils de simulation sous Excel et, pour les plus rapides, comprendre les macros et l'adaptation / reprise d'un code VBA existant

Les fonctions « valeur cible », « gestionnaire de scénarios » et introduction à l'utilisation du solveur Excel.
Les zones nommées et utilisation dans des formules.
Créer une macro VBA avec l'outil d'enregistrement Excel.
Editer et modifier une macro existante.
Les structures des données / objet Excel manipulables sous VBA.
Quelques exemples de tableaux de reporting ou tableaux bord de gestion des risques de taux et de change d'une banque.

NOUVEAUTÉ

Suivi de la marge d'intérêt d'une
banque – approfondissement

Objectif général

- Maîtriser les concepts de base de la gestion actif – passif ou Asset and Liability Management (ALM) pour analyser et piloter la marge d'intérêt d'une banque.
- Appréhender les informations présentes dans le bilan et hors bilan d'une banque pour améliorer le suivi de la marge d'intérêt d'une activité.
- S'affranchir des effets stocks du bilan par la construction de la Marge d'Intérêt Actuarielle.
- Construire un budget pluriannuel de marge d'intérêt prenant en compte le stock et son vieillissement couplé à la nouvelle production et son vieillissement.
- Mettre en œuvre un contrôle budgétaire de la marge d'intérêt d'une activité de crédit permettant d'isoler rapidement les effets volume, mix crédit et taux.
- Mesurer et comprendre les conséquences sur la marge d'intérêt de stress sur la vitesse d'écoulement des dépôts à vue, des taux de remboursement anticipés.
- Comprendre la modélisation par tableau-matrice et mettre en œuvre **intégralement avec Excel** toutes les techniques exposées.

Participants

- Dirigeants de banques ayant une part significative du PNB en marge d'intérêt, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM.
- Directeurs financiers et directeurs de contrôle de gestion.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques sous EXCEL.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Kit pédagogique réduit pour la mise en œuvre des outils sous Excel dans son équipe.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et de leurs traductions dans les états financiers d'une banque.
- Connaissances en matière comptable, contrôle de gestion et gestion financière.
- Bonne connaissance d'Excel.

PROGRAMME

1 Notions de la gestion actif – passif ou Asset and Liability Management (ALM) nécessaires à l'analyse de la Marge d'Intérêt

Rappels sur les éléments financiers décrivant l'activité d'une banque : Le bilan et le hors bilan : deux outils d'analyse et de pilotage de la Marge d'Intérêt.

Rappels sur les risques structurels de taux, change et liquidité.

Rappels sur la courbe des taux d'intérêt.

Revue des index habituels et utilisation de la courbe swap.

2 Échéancement des postes du bilan et du hors bilan. Impacts sur la marge d'intérêt

Problématique de l'échéancement et principes de modélisation (convention versus modélisation).

Modélisation des remboursements anticipés, engagements hors bilan, fonds propres.

Dépôts non échéancés et principe de modélisation.

Adossement à un centre de trésorerie.

Principes d'adossement notionnel, de refinancement implicite ou explicite, de macro ou micro couverture.

Détermination des Taux de Cession Internes.

3 Jeu de groupe pour revoir et synthétiser les principales notions vues dans la matinée

Analyser le bilan d'une agence simplifiée et construire les gaps de taux et de liquidité.

Séparer la marge commerciale de la marge de transformation.

Construire et mettre en place les instruments de couverture des gaps de taux et de liquidité.

Modélisation des modèles habituels d'analyse des évolutions sous Excel par calcul direct via des tableaux – matrices.

4 Analyse de la marge d'intérêt d'une banque

Analyser le bilan d'une banque et construire les gaps de taux et de liquidité.

Séparer la marge commerciale de la marge de transformation.

Estimer la sensibilité du résultat aux modèles utilisés pour les postes d'actif (taux de défaut et taux de remboursement anticipé) et de passif (maturité des fonds propres et des DAV).

5 Construction et analyse de la marge d'intérêt actuarielle

Comprendre les impacts du stock sur le compte d'exploitation mensuel. Estimer la dynamique d'écoulement du stock en fonction du type de crédit ou de clientèle.

Savoir isoler et commenter les apports de la nouvelle production et des actions commerciales de la période récente.

6 Construction d'un budget pluriannuel d'une agence bancaire et d'une banque

Rappel des principes généraux du processus budgétaire.

Particularités liées à l'activité de crédit.

Construire un budget pluriannuel de marge d'intérêt prenant en compte le stock et son vieillissement couplé à la nouvelle production et son vieillissement.

Stresser les hypothèses budgétaires pour tester la sensibilité au taux de remboursements anticipés, de vitesse d'écoulement des dépôts à vue.

7 Suivi budgétaire de la marge d'intérêt

Décomposition de la marge d'intérêt en effet volume, mix produit et taux. Isoler les effets stock versus nouvelle production.

Comprendre et savoir rechercher les changements dans les taux.

8 Tableaux de bord de reporting et de pilotage

Principes généraux sur les tableaux de bord et leur construction.

Différence entre reporting et tableau de pilotage.

Présentation de tableaux de bord d'une agence bancaire.

Présentation de tableaux de bord d'un centre ALM.

Présentation de tableaux de bord d'une banque de détail.

Échanges entre les expériences des apprenants.

Mettre en œuvre une démarche ABC et ABB dans la banque sous EXCEL

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre la méthode Activity Based Costing et l'appliquer avec succès.
- Approfondir la méthode ABC : apports par rapport aux méthodes basées sur les coûts complets.
- Comprendre la modélisation par tableau – matrice et mettre en œuvre **intégralement sous Excel** l'Activity Based Costing.
- Identifier les gisements d'efficacité opérationnelle permis par le benchmarking des fonctions transverses.
- Acquérir une compréhension globale de la démarche « Activity Based Budgeting ».
- Comprendre la modélisation par tableau – matrice et mettre en œuvre **intégralement sous Excel** l'Activity Based Budgeting.
- Construire un outil de suivi des coûts issu des démarches d'analyse de la valeur par les processus.
- Découvrir l'ABC et l'ABB comme un modèle d'analyse de la performance globale de la banque.

Participants

- Directeurs financiers et directeurs de contrôle de gestion.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage de SI de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques sous EXCEL.
- Synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Kit pédagogique réduit pour la mise en œuvre de la démarche ABC et ABB dans son équipe.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et des mécanismes de consommation des ressources (unités d'œuvre).
- Connaissances en matière comptable, contrôle de gestion et analyse financière.
- Connaissance de la méthode d'analyse par les processus.

PROGRAMME

1 Définition et apports de la Comptabilité à Base d'Activités ou Activity Based Costing

Présentation des limites de la comptabilité analytique classique.
Les subventionnements liés aux méthodes classiques de facturation ou d'allocation des coûts.
Description de la méthode ABC et principaux principes.
Les enjeux d'amélioration de l'efficacité opérationnelle grâce à l'Activity Based Management.
Comprendre les spécificités du secteur bancaire.

2 La mise en œuvre de la méthode ABC

Les principales étapes du déploiement de la méthode ABC :
– Caractériser les ressources consommées à réallouer et les objets de marge à analyser (produits, clients, ligne métier...).

– Décrire et sélectionner les processus et activités.
– Définir les différents types d'inducteurs de ressources et d'activités.
– Allouer les frais généraux aux activités et les coûts des activités aux objets de marge.

Passer de la comptabilité analytique classique à la méthode ABC : revue des inducteurs classiques des principales fonctions transverses.

3 Présentation de la modélisation de la méthode ABC par des tableaux-matrices

La méthode à Base d'Activités vue comme un changement de description des dépenses de la banque :
– Passage de l'espace des ressources à l'espace des activités.

– Passage de l'espace des activités à l'espace des objets de marge.
Caractéristiques des tableaux – matrices représentant ces passages.
Modélisation à l'aide des fonctions de calcul d'Excel.

4 Application : cas de la refacturation des dépenses d'un centre de conservation de titres aux agences bancaires

Présentation du cas de la banque Premier :
– Description des principales activités d'un centre opérationnel de conservation de titres.
– Identification d'inducteurs de ressources et d'activités.
– Refacturation des prestations de back-office aux agences gérant la relation avec les clients.
Synthèse du cas : avantages et limites de la méthode ABC.

5 La mise en œuvre de la méthode Activity Based Budgeting

Les différentes fonctions d'un budget.
Les limites d'un budget classique et les axes d'amélioration.
Les grands principes du budget à base d'activités : de l'ABC à l'ABB.
Cas du suivi budgétaire d'un centre de coût avec isolement des effets volume, mix services et produits, structure de production et prix.

6 Présentation de la modélisation de la méthode Activity Based Budgeting par des tableaux-matrices

La méthode à ABB vue comme un changement de description des volumes de produits / services à fournir par la banque :



PROGRAMME

- Passage de l'espace des objets de marge à l'espace des activités.
 - Passage de l'espace des activités à l'espace des ressources.
- Modélisation à l'aide des fonctions de calcul d'Excel.
Représentation des effets à isoler dans le cadre du suivi budgétaire.

7 Application : cas du budget d'un centre de conservation de titres

Présentation du cas de la banque Premier :

- Description des hypothèses de variation des volumes de produits et services à assurer par le centre opérationnel de conservation de titres.
- Modélisation des améliorations d'efficacité opérationnelle.
- Prise en compte des sous ou surcapacités.

Synthèse du cas : suivi budgétaire en cas de démarche ABB.

8 Extensions possibles de l'ABC/ABB : vers une mesure de RoE par processus

Cas d'une description des processus avec plusieurs couches successives d'activités : modélisation par des changements successifs de repères.

Cas du Time Driven Activity Based Costing.

Traitement de l'amortissement sur plusieurs exercices des dépenses.

Mesure de la rentabilité des processus d'une banque : traitement des revenus et de la consommation des ressources rares d'une banque.

Durée
1 jourPrix
repas inclus
844 € HTAnimateurs
Véronique PROSPER
Pascal BROUTTIERDate
17 avril 2019
24 juin 2019
25 septembre 2019
13 décembre 2019Fiscalité bancaire :
l'essentiel

Fiscalité bancaire : l'essentiel

Objectif général

- Acquérir un aperçu général des obligations fiscales d'une banque, intégrant les dernières évolutions législatives.
- Comprendre l'essentiel des principaux impôts et taxes.
- Développer les réflexes indispensables en fiscalité des banques et des entreprises et ainsi que le vocabulaire adapté.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables et collaborateurs du contrôle interne, du management risk, des projets structurés de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de comptabilité et de banque.

PROGRAMME

① L'impôt sur les sociétés

Du résultat comptable au résultat fiscal.
Produits imposables.
Conditions générales de déductibilité des charges.
Traitement fiscal des opérations propres au cycle d'activité bancaire.
Détermination du résultat fiscal.
L'intégration fiscale.

② La TVA bancaire

Économie générale de l'impôt et particularismes du secteur bancaire et financier.
Champ d'application de la TVA.
Régime des déductions de TVA.
La TVA et les opérations internationales.

③ La taxe sur les salaires

Champ d'application.
Rapport d'assujettissement.

④ La Contribution Économique Territoriale

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

⑤ Autres impôts et taxes

Présentation des autres principaux impôts et taxes dont :
– Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S).
– Taxe sur les bureaux en Ile-de-France.
– Taxe de risque systémique.



Résultat fiscal des établissements de crédit et ses spécificités

Objectif général

- Comprendre les principes généraux de formation du résultat fiscal.
- Identifier les rectifications extra comptables permettant de déterminer le résultat fiscal.
- Savoir calculer l'impôt société, et établir les tableaux de résultat (2058 A et B) de la liasse fiscale.
- Maîtriser la détermination du résultat fiscal dans un établissement de crédit.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de fiscalité et de banque.

PROGRAMME

1 Introduction

Les enjeux.

2 Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat imposable.
Relation résultat comptable/résultat fiscal.
Reports déficitaires.

3 Champ d'application

Personnes imposables.
Activités imposables.
Territorialité.
Spécificités bancaires : quasi-capital des succursales étrangères, base d'imputation des crédits d'impôt.

4 Portée fiscale des principes comptables

Autonomie, annualité, indépendance, engagement.

5 Retraitements fiscaux

Produits d'exploitation, produits financiers.
Dividendes.

Plus-values sur titres.
Provisions et charges à payer.
Provisions et amortissements.
Charges financières.
Autres charges, abandons de créances.
Recapitalisation d'une filiale.
OPCVM et écarts de change.

6 Calcul et paiement de l'impôt

L'impôt société.
Les contributions : additionnelles.
Les crédits d'impôt.
Les acomptes et le solde d'impôt.

7 Déclaration de résultat

Élaboration des formulaires 2058 A et B.

8 Cas pratique

Examen d'une liasse.

Gestion de la TVA dans les activités bancaires (et incidences sur la taxe sur les salaires)



Objectif général

- Présenter le régime général de la TVA.
- Appréhender les notions de champ et hors champ.
- Appréhender les notions d'assujetti et de redevable.
- Situer les spécificités du régime de la TVA du secteur bancaire dans le régime général de la TVA.
- Appréhender le régime du droit à déduction et les spécificités du secteur bancaire.
- Optimiser la gestion de la TVA.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services financiers, comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de fiscalité et de banque.

PROGRAMME

1 Évolution nationale et européenne de la TVA dans les établissements de crédit

L'évolution historique tant française et européenne.

L'extension du champ d'application de la TVA aux activités bancaires et financières.

2 Présentation des textes régissant la TVA en milieu bancaire

Directives européennes.

Code général des impôts.

Doctrine administrative du BOFIP.

3 Champ d'application de la TVA aux opérations bancaires et financières

Précisions sur la notion de champ d'application de la TVA.

Opérations imposées de plein droit.

Opérations exonérées de plein droit.

Opérations imposées sur option.

Présenter les règles de territorialité des prestations de services : les mesures en vigueur et les règles applicables au 1^{er} janvier 2015.

Présenter les règles spécifiques applicables aux remboursements de frais.

Présenter les règles spécifiques aux groupements de moyens dans les activités bancaires et financières.

4 Régime des déductions

Précisions sur le droit à déduction de la TVA.

Limitations générales du droit à déduction.

Notion d'assujettis partiels et de redevables partiels.

Principes généraux de l'exercice du droit à déduction.

Règle de l'affectation.

Modalités de calcul du coefficient de déduction de la taxe d'amont.

Notion de secteurs distincts d'activité.

Principes généraux et sectorisation en milieu bancaire.

Les différentes régularisations du droit à déduction :

– Les différentes régularisations annuelles.

– Les différents cas de régularisations globales.

5 Exercice global sur les notions acquises pendant la formation

Exercice global reprenant l'ensemble des règles applicables au regard de la TVA en milieu bancaire.

Présentation du régime de la taxe sur les salaires :

– Champ d'application.

– Redevable de la taxe.

– Base sur laquelle est assise la taxe sur les salaires.

– Modalité du calcul de la taxe due par les assujettis et redevables partiels.

Contribution Économique Territoriale

Objectif général

- Permettre aux participants de maîtriser les mécanismes de la Contribution Économique Territoriale.
- Appréhender ses deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).
- Maîtriser les mesures d'écurement et de plafonnement de la CET.
- Optimiser et sécuriser sa gestion.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services financiers, comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est requise.

PROGRAMME

1 Composition de la Contribution économique Territoriale (CET)

Les impôts de la fiscalité directe locale et la place de la CET dans le dispositif des impôts locaux.
La cotisation foncière des entreprises.
La cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

2 La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Champ d'application.
Territorialité.
Base d'imposition :
– Période de référence.
– Réductions applicables à la base d'imposition.
Établissement de la cotisation :
– Lieu d'imposition :
• Répartition de la base d'imposition.
– Annualité de l'impôt :
• Cessation d'activité, changement d'exploitant, transfert du lieu d'activité, création d'établissement.
– Obligations déclaratives.
Calcul de la cotisation :

– Cotisation minimum.
Paiement de la cotisation.
Contrôle et contentieux.

3 La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Champ d'application.
Calcul de la cotisation :
– Détermination de la base imposable.
– Détermination du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée.
– Définition du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée pour les entreprises du secteur financier, établissements de crédit et entreprises agréées.
Définition du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée pour les entreprises du secteur de l'assurance.
Établissement et paiement de la cotisation :
– Contrôle et contentieux.

4 Les dégrèvements de CET

Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée.

Fiscalité bancaire : fondamentaux et révision



Objectif général

- Connaître les principes généraux des impôts, droit et taxes dus par les banques compte tenu des dernières évolutions du droit positif.
- Identifier les éléments d'assiette de calcul des différentes impositions et comprendre leur traitement dans les déclarations fiscales.
- Savoir concevoir et/ou dérouler un programme de contrôle des impositions, de leur déclaration et paiement et du risque fiscal de la banque.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables.
- Responsables et collaborateurs des services fiscaux.
- Responsables et collaborateurs des services de contrôle interne/ inspection générale.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Imprimés fiscaux.
- Alternance de présentation des règles et de nombreux cas pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Culture du contrôle et de l'environnement bancaire.
- Notions de comptabilité et de fiscalité.

PROGRAMME

1 Introduction

Enjeux de la fiscalité pour les banques.
Cadre et outils de la révision fiscale.

2 Impôt sur les sociétés – Résultat fiscal social

Bénéfices imposables - champ d'application :

- Personnes imposables.
 - Règles de territorialité.
 - Distinction bureaux de représentation/succursales.
 - Traitement des opérations réalisées dans des paradis fiscaux.
- Passage du résultat comptable au résultat fiscal.

Résultat fiscal et reports déficitaires.

Portée fiscale des principes comptables.

Principaux retraitements fiscaux.

Soulte sur swap en position symétrique.

Provision pour risques pays.

Crédits d'impôt étrangers.

Dotations en quasi-capital des succursales étrangères...

Charges financières.

Abandons de créances.

Recapitalisation d'une filiale.

OPCVM...

IS et contributions additionnelles.

Crédits d'impôt.

Paiement de l'IS et des contributions.

Déclaration de résultats.

3 Impôt sur les sociétés – Intégration fiscale

Champ d'application.

Formation du groupe intégré.

Détermination du résultat d'ensemble.

Imposition du résultat d'ensemble.

4 Impôt sur les sociétés – Impôts différés

Grands principes :

- Différence impôt exigible et impôt différé.
- Règlement CRC 99-02 et norme IAS 12 : périmètre et objectifs.
- Approche bilantielle.
- Report variable.

Intégration fiscale : les déficits fiscaux.
Contrôle des impôts différés.

5 Taxes assises sur le chiffre d'affaires

TVA :

- Principaux généraux.
 - TVA collectée (champ d'application de la TVA et TVA bancaire).
 - TVA déductible (modalités de récupération de la TVA).
 - Règles de territorialité.
 - Groupement de moyens.
- Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) :
- Champ d'application.
 - Mode de calcul.

6 Taxes assises sur les salaires

Taxe sur les Salaires (TS) :

- Personnes imposables.
- Calcul et paiement.

Autres taxes assises sur les salaires :

- Taxe d'apprentissage.
- Participation formation continue.
- Investissement construction.

7 Impôts locaux

Contribution économique territoriale :

- Cotisation foncière des entreprises.
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (définition de la valeur ajoutée pour les établissements de crédit).

Taxe foncière.

Taxe sur les bureaux en Ile-de-France.

Champ d'application et mode de calcul :

- Contribution au fonds de résolution unique.
- Taxe sur les transactions financières.
- Contribution de l'autorité des marchés financiers.
- Contribution de l'autorité de contrôle prudentiel.
- Droits d'enregistrement.
- Taxe sur les véhicules de sociétés.
- Taxe sur les dépenses de publicité...

Actualité fiscale du secteur financier

Objectif général

- Connaître les principales évolutions de la réglementation fiscale susceptibles d'intéresser le secteur financier, de nature législative, jurisprudentielle ou doctrinale.
- Apprécier la portée des nouveautés fiscales, domestiques ou internationales.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables ou fiscaux.
- Responsables et collaborateurs des montages structurés.
- Responsables et collaborateurs des services de contrôle interne/inspection générale.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance de présentation des règles antérieures et d'exemples, QCU et exercices.

Connaissances requises

- Notions de comptabilité et de fiscalité.
- Culture de l'environnement bancaire et de ses produits.

PROGRAMME

① Le résultat fiscal et l'IS

Des produits davantage taxés :

- Dividendes sur instruments hybrides.
- Dividendes transitant par une société de personne étrangère.
- Plus-value à long terme.
- Taux d'imposition global.

Des charges moins déductibles :

- Intérêts versés à des entreprises liées ou sous contrôle étranger.
- Abandon de créance et recapitalisation de filiales.
- Limitation du report des pertes fiscales.

Quelques assouplissements :

- CICE.
- Amortissement des titres de PME innovantes.

- Sur-amortissement en faveur de l'investissement productif.
- Intégration fiscale horizontale.
- Prix de transfert.
- Vérification de comptabilité.

② Autres impôts droits et taxes

Taxes assises sur le chiffre d'affaires :

- TVA - Droits à déduction - Relation siège et succursale.
- Contribution sociale de solidarité des sociétés.

Impôts locaux :

- Taxe sur les bureaux en Ile-de-France
- Taxe pour fonds de soutien aux collectivités territoriales.
- Contribution au fonds de résolution unique.

Fonds d'investissement : gestion et comptabilité



Objectif général

- Acquérir des compétences techniques pour organiser et gérer le système d'information pour les OPCCV (Organisme de Gestion Collective à Capital Variable).
- Fixer le cadre d'activité vis-à-vis des acteurs, produits OPC, directives UCITS et AIFM.
- Mettre en pratique les méthodes de valorisation et les schémas comptables des instruments financiers détenus dans les portefeuilles des fonds d'investissement.
- Sensibiliser aux risques et aux traitements d'exception liés aux crises financières récentes.
- Découvrir les applications FINTECH pour l'asset-management.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Comptables et gestionnaires des OPC.
- Opérateurs et responsables middle/back-office.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Présentation dynamique avec liens hypertextes.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Marchés et produits financiers.
- Notions de réglementation AMF et de comptabilité OPC.

PROGRAMME

1 Contexte de la gestion d'actif

Chiffres-clés de la gestion d'actifs.
Les directives et règlements européens (UCITS AIFM MIF 2, MIR).
Le Code monétaire et financier.
Actualités de l'AMF.
Les objectifs de la gestion collective.
Les acteurs et les intermédiaires.
Typologie des fonds.
Le DICI et le prospectus.
Modalités de calcul des frais de gestion.
Communication financière.

2 Principes et méthodes comptables

Principes et définitions applicables aux OPC UCITS et FIA.
Développements sur les Fonds professionnels de Capital Investissement
Règles de comptabilisation et d'évaluation.
Reportings réglementaires.

3 Les actifs et la valorisation de l'OPC

Les actions.
Les obligations et les titres de créance.
Les acquisitions et cessions temporaires de titres.
Les futures, options et swaps.
L'actif net et la valeur liquidative.
Processus de valorisation.
Gestion des exceptions en cas de crise de liquidité.

4 Les risques de l'OPC et de la société de gestion

Revue et outil de mesure des différentes classes de risques :
– Marché (actions, taux, change, commodities).
– Contrepartie.
– Opérationnel.
– Liquidité.
– Non-conformité.
Gestion des bases incidents.
Cartographie annuelle des risques identifiés par l'AMF.

5 Architecture du système d'information

Approche par fonctions : Front / Middle et Back-Office.
Contrôles comptables et reportings.

6 Communication financière

Documents de synthèse.
Le rapport semestriel et annuel.
Mise à jour du DICI et composition d'actif.

7 Calcul des ratios applicables aux fonds d'investissement

Les différentes catégories d'actifs et leur pondération.
Les types de ratios.
Le dispositif de réaction aux anomalies.

Fonds d'investissement Audit et évaluation

Objectif général

- Fournir une méthode d'audit et des techniques de contrôle à appliquer aux fonds d'investissement.
- Familiariser les auditeurs aux traitements d'exception liés aux crises financières récentes.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en Power Point.
- Présentation dynamique avec liens hypertextes.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Gestion et comptabilité des OPC.

PROGRAMME

1 Données de contexte

Chiffres-clés et diversité du marché de l'Asset Management.
Types de fonds et risques associés.
Cartographies annuelles de l'AMF.
Cadre réglementaire de la piste d'audit.

2 Les contrôles du middle office de la société de gestion

Maintenance des référentiels de la SDG.
Contrôle, validation et traitement des ordres des gérants dans le logiciel front.
Suivi des OST dans le logiciel front.
Réconciliation Titres et cash logiciel front/Comptabilité de l'OPC.
Validation de la Valeur Liquidative de l'OPC.
Contrôles des frais de l'OPC.
Contrôle du respect du cut off de l'OPC.

3 Les missions du contrôle des risques de la société de gestion

Les missions du contrôle des risques.
Le risque de marché.
Le risque de liquidité.

Le risque de contrepartie.
Le risque opérationnel.

4 Les missions du gestionnaire administratif et gestionnaire comptable de l'OPC

Les contrôles sur les transactions.
Les contrôles sur les caractéristiques valeurs.
Les contrôles sur les cours.
Les rapprochements.
L'établissement du prospectus et DICI : L'affaire de tous.

5 Les missions du RCCI : responsable du contrôle et de la conformité de la société de gestion

Le rôle du RCCI.
L'éligibilité des actifs et les ratios de l'OPC.
Le risque de non-conformité.
Comment contrôler ?

6 Les missions du dépositaire d'OPC et du CAC

Les attributions du dépositaire de l'OPC.
Les diligences des commissaires aux comptes.
Avis technique de la CNCC sur les dissolutions des OPC.

Comprendre le métier de contrôleur dépositaire d'OPC, pourquoi, comment

Objectif général

- Connaître le rôle, les obligations et les responsabilités du dépositaire d'OPC.
- Connaître les principales composantes de la réglementation pour savoir s'y conformer.
- Acquérir une méthodologie pour savoir réaliser des contrôles pertinents qui intègrent la dimension réglementaire.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs internes des dépositaires et sociétés de gestion.
- Contrôleurs dépositaires junior.
- Gérants de portefeuille, comptables OPC.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Avoir une connaissance de l'activité de dépositaire OPC.

PROGRAMME

1 Environnement du dépositaire OPC

Acteurs de l'Asset Management.
Relations entre les différents acteurs.
Environnement réglementaire du dépositaire OPC (Nouvelle Directive UCITS V).

2 Missions du dépositaire OPC

L'agrément du Dépositaire d'OPC.
Le suivi des liquidités de l'OPC.
La conservation des actifs de l'OPC et la tenue de positions.
Le contrôle de la régularité des décisions de l'OPC.
La gestion du passif.

3 Organisation et moyens du dépositaire OPC

La convention dépositaire.
Le cahier des charges du dépositaire.
Les modalités de conservation des actifs.
La délégation de garde des actifs.
Les modalités de tenue de position des actifs.
Les modalités d'exercice du contrôle de la régularité des décisions de l'OPC.
La responsabilité du dépositaire.

4 Le plan de contrôle du dépositaire OPC

Le plan de contrôle.
Délégation des contrôles.
Contrôle des règles de déontologie de la société de gestion.
Validation du prospectus et DICI de l'OPC.
Contrôle des flux de liquidité de l'OPC.
Contrôle du respect des règles d'investissement et de composition d'actif de l'OPC.
Contrôle sur le montant minimum de l'actif de l'OPC.
Contrôle sur la périodicité de valorisation de l'OPC.
Contrôle sur les procédures d'établissement de la vl.
Contrôle des comptes d'attente de l'OPC.
Contrôle sur les rapprochements de la SDG.
Contrôle du passif de l'OPC.

5 Zoom sur les ratios

Les actifs éligibles.
Présentation des différents ratios : réglementaires, spécifiques.
La régularisation des dépassements.
La procédure d'alerte aux anomalies.



Fonds Commun de Titrisation : gestion et comptabilité

Objectif général

- Connaître les principes et les acteurs de la titrisation : objectifs des cédants et des investisseurs.
- Comprendre les impacts sur les comptes sociaux et consolidés des cédants.
- Maîtriser les schémas comptables des FCT (comptes sociaux) : initialisation, arrêts mensuels, remboursement partiel ou total.
- Analyse des risques spécifiques aux opérations de titrisation : plan d'audit.

Participants

- Gestionnaires comptables et back-office des OT (Organismes de Titrisation).
- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Auditeurs externes de FCT et d'établissements de crédit.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en Power Point.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Revue des événements et des schémas comptables associés.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Sites Internet.

Connaissances requises

- Gestion des fonds d'investissement.
- Notions contractuelles des opérations de titrisation.

PROGRAMME

1 Contexte et fonctionnement de la titrisation

Contexte juridique et chiffres-clés.
Objectifs des cédants et des investisseurs.
Les termes et le processus de la titrisation.
La réglementation applicable : AIFM, OT et FCT.
Différence entre titrisation simple et synthétique.
Le nouveau règlement sur la titrisation « STS ».
Les actifs sous-jacents et les types de titres émis.
Les notions de cote/surcote/décote.

2 Les acteurs de la titrisation

L'arrangeur.
Le cédant.
Les établissements de crédit.
La société de gestion.
Le dépositaire.
Les agences de notation.
Les sociétés de rehaussement de crédit.
L'agent payeur.
Les autorités de tutelle.
Les investisseurs.

3 Exposé pratique sur un FCT

Exemple de titrisation au travers d'un FCT.
Étapes, intervenants, documents de référence.
Agrément AMF/AIFM.
Analyse des supports juridiques et des publications.
Recensement des informations utiles.
Étapes de traitement.
Procédures de contrôle permanent.

4 Normes comptables applicables au FCT

Coté cédant :
– Réglementation sur le contrôle interne.
– Impacts sur les comptes sociaux et consolidés.
– Annexe avec les tableaux spécifiques.
– Publications des investisseurs.

– Reporting réglementaire.
Coté FCT :
– Le PC OPC.
– Les compléments nécessaires.
– Les opérations à l'actif et les garanties.
– Les opérations de passif : « tranching ».
– Liens entre les événements et les schémas comptables.
– Initialisation puis vie du FCT.
– Évaluation des actifs.
– Gestion des défauts.
– Cas des sorties d'investisseurs.
– Montant à distribuer.
– Calcul des frais de la SGP.
Bilan.
Compte de résultat.
Annexe avec les tableaux spécifiques.
Publications pour les investisseurs.
Reporting réglementaire.

5 Cas pratique

Fiche signalétique.
Programme d'activité.
Exemples de schémas détaillés :
– Comptabilisation des actifs.
– Émission et placement des titres.
– Évaluation/arrêt mensuel.
– Provisions/cut-off/rémunération.
Arrêté annuel.
Remboursement partiel ou total des parts du fonds.

6 Maîtrise des risques

Les risques associés aux opérations de titrisation :
– Remboursement anticipé.
– Défaillance des débiteurs.
– Évolution des taux.
– Détérioration de la notation.
– Défaillance des intervenants.
– Conformité.

PROGRAMME

Les techniques de réduction des risques liés à la titrisation :

- Les techniques internes (subordination, surdimensionnement, fonds de réserve, garanties, clauses spéciales d'amortissement, garantie du cédant, etc.).

- Les techniques externes (garantie bancaire, nantissement ? Contrats d'assurance, utilisation des produits dérivés, etc.).

MIF 2/MIR

Objectif général

- Comprendre la directive MIF 2 entrée en vigueur en janvier 2018 en vue d'assurer la conformité des services d'investissement et améliorer la protection clientèle.
- Analyser les principaux impacts sur les différents volets d'activité concernés : relations clients, infrastructure de marché, reportings réglementaires

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPCVM et des sociétés de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de gestion d'OPCVM.

PROGRAMME

1 Contexte réglementaire

Éléments de contexte : sommet du G20 de Pittsburg.
Processus d'élaboration des réglementations.
Textes de niveau 1 et de niveau 2.
Présentation du corpus MIF :
– Directive 2014/65/UE du 15 mai 2014.
– Règlement 600/2014 du 15 mai 2014.
– Textes de niveau 3 : Guidelines RTS ITS de l'ESMA.
Principes de gouvernance entre producteurs et distributeurs.
Évolutions par rapport à MIFID 1.
Définir le conseil indépendant : statut du CIF.
Nouvelles exigences en matière d'adéquation.
Gestion sous mandat.
Impacts sur les relations producteurs/distributeurs.
Nouvelles fonctions Compliance.
Conversations téléphoniques.

2 Gouvernance des produits

Évolution du périmètre des produits MIFID.
Liens avec les directives UCITS et AIFM.
Approbation des produits.

Renforcement de la protection des clients et investissements.
Responsabilité de la direction en matière de conformité des produits et de compétences des personnels.
Rôle des RCCI RCSI.
Nouveaux pouvoirs des superviseurs.
Changements liés au principe de « best execution » :
– Nouvelles « places de marché ».
– Impacts sur les systèmes de traitement des ordres.
– Intégration des ID trader et ID client.
La gestion des conflits d'intérêt :
– Éclaircissement sur la jurisprudence AMF.
– Rémunération des gérants et des CIF.
– Contrôle de second niveau de la fonction commerciale.

3 Mise en œuvre de la MIF

Thématiques opérationnelles :
– Micro-structure de marchés.
– Règles de transparence.
– Obligations de reporting.
– Règles de négociation et de compensation.
– Accès aux plate-formes de négociation, MTF et OTF.
– Évolutions avec le règlement EMIR 2.

Fonctionnement des marchés financiers



Objectif général

- Avoir une introduction générale sur les marchés financiers.
- Connaître l'ensemble des actifs échangés sur les marchés.
- Avoir une vision d'ensemble des marchés financiers et des risques qui leur sont associés.
- Connaître l'organisation, la réglementation et les principaux acteurs des marchés financiers.
- Disposer du vocabulaire technique minimal sur les marchés et les instruments financiers.

Participants

- Toute personne concernée par les marchés financiers et leur fonctionnement et souhaitant s'initier à leurs mécanismes.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances financières et/ou comptables de base.

PROGRAMME

1 Introduction : présentation des marchés financiers

Définition.

Marchés au comptant, à terme ferme, à terme optionnel.

Marchés de gré à gré, marchés réglementés.

Produits dérivés.

Trading book et banking book.

Notion de position sur un actif financier.

Les grandes catégories d'instruments financiers.

Les infrastructures de marché.

2 Les instruments de taux d'intérêt

Définition et mécanisme.

Produits à taux fixe et à taux variable.

Taux variables à court et à long terme.

Les principaux taux de référence.

3 Le marché monétaire

Définition et mécanisme.

– Le marché des titres négociables à court terme (NEU CP -Negotiable European Commercial Paper) et à moyen terme (NEU MTN -Negotiable European Medium Term Note).

– Les valeurs du Trésor.

– Les acteurs du marché.

4 Le marché obligataire

Définition.

Organisation du marché obligataire.

Caractéristiques des obligations.

Les valeurs mobilières composées.

Classement des obligations.

Cotation des obligations.

Notion de courbe des taux.

Notions de valeur et de sensibilité d'une obligation.

5 Le marché des actions

Définition.

Les principaux types d'actions.

Les principaux marchés d'actions.

Organisation du marché actions.

La directive MIF et les plates-formes de transactions.

Conditions d'accès.

Introduction en bourse.

Marché secondaire des actions.

6 Le marché des changes

Les opérations de change : au comptant, à terme.

Les intervenants.

Les plates-formes de transactions de change.

7 Introduction aux produits dérivés

Les produits dérivés de taux d'intérêt.

Les produits dérivés sur actions.

Les produits dérivés de change.

Les produits dérivés optionnels.

Les produits structurés.

8 Les principaux intervenants et leur organisation

Organisation d'une salle des marchés.

Les acteurs d'une BFI.

Les métiers-clients : vendeurs, négociateurs, structureurs, originateurs, syndicateurs.

Les métiers en relation avec les marchés : traders, analystes, courtiers, gérants d'actifs.

Les fonctions support : contrôle interne, middle office, back office.

La filière risques : la direction des risques, l'organisation de la filière risques.

PROGRAMME

9 Placement par des intermédiaires

Le cadre juridique : SICAV, FCP.

Les acteurs du marché : sociétés de gestion, dépositaires.

Définition des classes d'OPCVM.

Les trackers (ou ETF).

10 Le suivi des transactions

Les opérations après le trading : validation, confirmation, compensation, règlement/livraison, valorisation, comptabilisation, contrôles et rapprochements.

La collatéralisation.

Les Prestataires de Service d'Investissement (PSI).

Les évolutions actuelles et futures :

– La digitalisation.

– La blockchain.

– Les smart contracts.

Etc.

11 Introduction à la gestion de portefeuille

Les grands principes de gestion de portefeuille.

Éléments clés de la gestion passive : gestion indicielle, assurance de portefeuille.

Principales approches de gestion active : approches top-down et bottom-up, gestion growth, gestion value, ...

Le SEPA et les moyens de paiement

Objectif général

- Maîtriser les règles et les mécanismes des instruments de paiement SEPA, les SCT, les SDD.
- Assimiler les règles de fonctionnement des autres opérations de paiement (cartes "CB", chèques, LCR).

Participants

- Tout responsable ou collaborateur devant maîtriser les moyens de paiement et le SEPA (back-office moyens de paiement, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, chef de projet, marketing, trésorier, contrôleurs, inspecteurs, chargé de clientèle).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances bancaires de base.

PROGRAMME

1 Introduction

Les concepts et les instances SEPA.
La Directive sur les Services de Paiement (DSP).

2 Le virement et le SEPA Crédit Transfert (SCT)

Le SEPA Crédit Transfert (SCT) :

- Objectifs, champs d'application et acteurs.
- La problématique BIC/IBAN et les règles d'échange.
- Les dates et délais.
- Les traitements d'exception : Rejet, retour, Recall, Answer recall.
- Le virement instantané (Instant payment : SCT Inst).
- Les données, attributs et messages ISO 20022.
- Les services additionnels (VAI-CAI, ACVS...).
- Les tables SEPA.

3 Les prélèvements et le SEPA Direct Debit (SDD)

Le prélèvement SEPA (SDD) :

- Objectifs, champs d'application et acteurs.
- Le mandat SDD papier et le mandat électronique.
- Les types de SDD (COR1, B2B, One off).
- Les règles d'échange, les dates et les délais.
- Les traitements d'exception : révocations, demandes d'annulation, reversements, refus, rejets, retours et remboursements.
- Les contestations.
- Les messages ISO 20022.
- Les services additionnels (AMI, CAI/VAI...).

Le TIP S€PA :

– Le mandat TIP.
– Les centres bancaires, les échanges SDD TIP.
– Le TIP RUBIS via Sepamail.
Le télé règlement SEPA :
– Mandat d'adhésion au télé règlement.
– Les échanges : SDD/B2B, SDD-CORE1.

4 Les nouveaux protocoles d'échanges client banque

EBICS.
SWIFTnet SAL.

5 La monétique et le SEPA Cards Framework (SCF)

Le retrait DAB et le paiement CB.
3D Secure.
Le SEPA Cards Framework (SCF).

6 Les moyens de paiement non SEPA

L'effet de commerce (LCR) :
– La réglementation du droit commercial.
– Les règles bancaires.
Le chèque :
– La réglementation du droit civil.
– L'image chèque et les règles de l'EIC.
Les autres instruments de paiement nationaux (ODR/OCR).

7 Synthèse

Tableau synthétique des moyens de paiement.



Systèmes de paiement SEPA, Target 2

Objectif général

- Maîtriser les règles de fonctionnement des plateformes de paiement de masse (CORE-STET/STEP2-ABE) utilisés par les banques françaises.
- Identifier les rôles respectifs des systèmes de paiement SEPA de masse (CSM) et du système de règlement central de la BCE (TARGET 2).

Participants

- Tout responsable et collaborateur qui doit être sensibilisé aux flux interbancaires et aux systèmes de paiement (back-office flux, back-office moyens de paiement, trésorier, relations interbancaires, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, chef de projet, organisation, trésoriers...).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances bancaires de base et connaissances des moyens de paiement.

PROGRAMME

1 Introduction

Les normes Lamfalussy et le risque systémique.

2 Rôles de SWIFT

Normalisation (BIC, messages FIN, Swiftnet).

Utilisation du réseau (Correspondant Banking, support systèmes de paiement).

3 Le système de paiement d'origine française : CORE

Le CSM Français : CORE-STET :

- La participation et les opérations échangées.
- L'infrastructure CORE, les échanges et les HAJE(s).
- La compensation et le règlement.
- La gestion du CEPC.

4 Les systèmes de paiement de l'ABE

EURO 1 :

- Les mécanismes d'échange et les limites de contreparties.

- Le règlement.

STEP 2 :

- La participation et les opérations échangées.
- Les échanges STEP 2.
- La compensation et les règlements.

5 Les autres CSM

Les autres systèmes de paiement SEPA (Equens...), l'interopérabilité.

Règlement des flux CB, Visa/Mastercard et des règlements titres (ESES).

6 TARGET 2 : système de règlement central de la BCE

Les participants T2 et les comptes (RTGS, HAM).

Les paiements, la fluidité des échanges et la journée T2.

La gestion du numéraire, de la liquidité bancaire et les facilités permanentes (SF).

La Gestion Globale des Garanties (3G).

Le déversement des systèmes exogènes.

Mathématiques financières : les fondamentaux

Objectif général

- Donner aux participants les éléments de base nécessaires à la compréhension des mécanismes de valorisation des flux.
- Donner une méthodologie d'approche des calculs des produits financiers.
- Vulgariser les notions de capitalisation et d'actualisation.
- Appliquer les principes des mathématiques financières aux produits financiers classiques.

Participants

- Commerciaux, front-office, back-office, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, contrôleurs de gestion, auditeurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Mise en application de ces techniques sur des calculatrices financières et/ou des tableurs.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est requise.

PROGRAMME

1 Rappels mathématiques

Les notations mathématiques.
Les puissances.
Les progressions arithmétiques et géométriques.
Les dérivées.

2 Taux d'intérêts

Les intérêts simples (définition, intérêts précomptés, postcomptés, escompte, exemple sur le marché monétaire).
Les intérêts composés (définition, taux périodiques proportionnels et actuariels).
Les intérêts en continu.

3 Capitalisation et actualisation

Définition.
Modalités de calcul.
Tableau d'amortissement.
Application aux barèmes de crédit à taux fixe (remboursements constants ou variables) et à taux variable.

4 Taux de rentabilité

Concepts généraux.

TRI.
TEG, TAEG, taux de l'usure.
TIE.

5 Opérations du marché obligataire

Analyse des obligations à taux fixe (avis d'émission, taux de rendement, prix d'émission).
Particularités des obligations à taux révisable ou variable (cristallisation, marge actuarielle).
Courbe de taux zéro.

6 Risque de taux

Problématique et approche mathématique.
Notion de duration.
Notion de sensibilité.

7 Applications à des instruments de couverture

Options (présentation, utilisations, définitions des "Grecques").
Swaps.
FRA.
Cap.
Floor.
Collar.



Mode d'emploi des systèmes de règlement/livraison et de paiement

Objectif général

- Comprendre l'organisation et le fonctionnement des systèmes de règlement/livraison et de paiement.
- Appréhender les acteurs de la chaîne titres et cash.
- Intégrer les évolutions en cours et leurs conséquences pour les banques.
- Maîtriser les risques opérationnels liés au traitement des opérations titres et cash.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaître les fondamentaux liés aux traitements titres et cash par les back-offices.

PROGRAMME

1 Acteurs de la chaîne titres et cash

Organisation des marchés.

Opérations traitées et filières de traitement : négociation, livraison et/ou règlement.

Rôle des dépositaires centraux nationaux et internationaux.

Tour d'horizon des chambres de compensation, leurs missions :

- Missions traditionnelles dans les opérations achat/vente.
- Compensation dans les opérations repo sur les souverains.

Rôle des teneurs de compte conservateurs et plus spécifiquement des back et middle-offices titres dans le traitement des opérations.

2 Organisation et fonctionnement des systèmes de règlement/livraison

Schéma récapitulatif du processus de règlement/livraison et différents systèmes en place.

Missions d'Euroclear France, dépositaire central national et gestionnaire des systèmes de place :

- Missions traditionnelles.
- Gestion du collatéral repo triparty et plateforme EuroCGPlus.

ESES, fonctionnement général et principales caractéristiques.

Sous-systèmes d'ESES (contrôles de forme, SBI, SLAB, dénouement).

Target 2 Securities, principales caractéristiques.

Acteurs de la chaîne titres aujourd'hui et demain, principaux changements à venir.

3 Organisation et fonctionnement des systèmes de paiement

Vue d'ensemble des systèmes de paiement en Europe.

De Target 1 à Target 2.

Architecture et principes de fonctionnement de Target 2.

CLS.

Correspondent banking.

CORE.

Projet SEPA.

4 Les évolutions liées au niveau des techniques numériques

Principe de la Blockchain.

Les applications actuelles et futures de la blockchain dans les systèmes de règlement-livraison.

Principaux problèmes et possibles solutions.

5 Risques opérationnels liés aux opérations titres et cash

Traitement et contrôle des opérations (exécution, livraison et règlement).

Rôle de SWIFT, garant de la sécurité des paiements.

Confirmation des opérations.

Rapprochements.

Notions de cut-off time pour les paiements, gestion de la trésorerie.

Suspens de marché intraday et traitements.

Initiation aux produits dérivés : caractéristiques, mécanismes et utilisations



Objectif général

- Comprendre les mécanismes et caractéristiques des marchés dérivés.
- Présenter les produits dérivés fermes et optionnels.
- Appréhender les utilisations des produits dérivés.
- Présenter les évolutions réglementaires liées aux produits dérivés OTC.
- Savoir où trouver les sources d'information.

Participants

- Opérateurs de Middle et Back-Offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Fourniture de prixers.

Connaissances requises

- Connaître les fondamentaux liés aux marchés et aux instruments financiers.

PROGRAMME

1 Quelques généralités sur les marchés dérivés

Définition des produits dérivés.
Principes de fonctionnement.
Différents marchés et règles de fonctionnement.
Produits dérivés fermes vers produits dérivés conditionnels.
Différence comptant versus terme.
Produits de bilan versus produits de hors bilan.
Dérivés vanille versus dérivés exotiques.
Les acteurs des marchés dérivés.
Les différentes stratégies de gestion et leurs objectifs.

2 Le fonctionnement des marchés dérivés fermes

Futures d'actifs financiers, de change et de commodities.
Les futures :

- Définition.
- Standardisation.
- Livraison et dénouement.
- Rôle de la chambre de compensation.
- Fluctuations maximales autorisées, dépôt de garantie et appels de marge.

Les forwards :

- Définition.
- Collatéral management.

Utilisation des futures et des forwards pour la couverture.

3 Le fonctionnement des marchés d'options

Définition.
Mécanismes.
Exemple du call.
In/at/out of the money.
Détermination du prix d'une option.
Utilisation des options pour la couverture.

4 Panorama de quelques produits dérivés de taux

FRA :

- Caractéristiques.
- Utilisation.
- Liquidation d'un FRA.

Futures court terme et long terme.
Swaps de taux d'intérêt.
Swaps de devises.
Asset swaps.
Caps, floors, collars.
Swaptions.
Utilisation des dérivés de taux pour la protection contre les mouvements de taux.

5 Panorama de quelques produits dérivés actions

Options
CFD.
Total Return Swap
Warrants.
Turbos.

6 Prise en compte des dérivés dans la comptabilité

Les dérivés dans le French GAAP.
Les dérivés dans les IFRS.

7 Les évolutions réglementaires liées aux produits dérivés OTC

Loi Dodd Frank Act.
EMIR.



Comprendre le rôle, les mécanismes, les instruments et les infrastructures des marchés financiers

Objectif général

- Comprendre le rôle et le fonctionnement des marchés financiers.
- Identifier les principaux intervenants sur les marchés financiers.
- Appréhender les différents instruments financiers.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Commerciaux et chargés de clientèle.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- Responsables en vue de la certification AMF.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Avoir une connaissance théorique de la finance, des marchés et instruments financiers.

PROGRAMME

1 Les marchés financiers

Définition.

Finance directe versus finance indirecte.

Quelques repères historiques à l'aune des principales crises financières.

2 Les principaux intervenants sur les marchés financiers

Banque de Financement et d'Investissement (BFI) :

- Métiers au contact des clients.
- Métiers au contact des marchés.
- Fonctions support.
- Filière Risques.

Prestataires de services d'investissement.

Brokers.

Post-marché :

- Middle-office.
- Back-office.

L'infrastructure des marchés financiers :

- La compensation.
- Le règlement livraison.
- Les conservateurs.
- Les dépositaires centraux.

3 Les différents marchés et instruments financiers

Quelques rappels sur les marchés financiers.

Marchés organisés.

Marchés réglementés.

Multi trading facilities.

Multilatéral Trading Facilities.

Black pools.

Marché monétaire (marché des TCN et marché interbancaire).

Marché des actions.

Marché des obligations.

Marché des OPCVM.

Marchés dérivés.

4 Les évolutions réglementaires liées aux marchés financiers

Réorganisation des marchés financiers avec la directive MIFID 1 : mise en place de nouvelles structures de négociation.

MIF 2.

Réglementations sur les produits dérivés OTC (EMIR, Dodd Frank Act).

La directive AIFMD (Alternative Investment Fund Managers Directive).

5 La bourse

Modèles de marché.

Intervenants.

Techniques de cotation.

Différents modes de transaction.

Cotation.

Publication des cours.

Différents ordres de bourse.

Les évolutions actuelles et futures :

- La digitalisation.
- La blockchain.
- Les smart contracts.
- Les ICO.
- Etc.

Comprendre les activités du back-office titres



Objectif général

- Comprendre le rôle et les missions du back-office titres.
- Positionner le back-office titres dans la chaîne de traitement des titres.
- Appréhender la réglementation associée au back-office-titres et à la tenue de compte conservation des titres financiers.
- Maîtriser la gestion opérationnelle des opérations par le back-office titres.
- Identifier les nouveaux défis du back-offices titres.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.
- Responsables en vue de la certification AMF.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaître les fondamentaux liés aux marchés et aux instruments financiers.

PROGRAMME

1 La place du back-office titres dans la chaîne de traitement des titres

Définition du post-marché et du back-office titres.
Vue d'ensemble de l'environnement autour du back-office titres : différents acteurs et leurs interactions.

2 Le rôle et les missions du back-office titres

Les principales missions du back-office titres.
L'organisation et les moyens du back-office titres.
Les autres missions du back-office titres (gestion du passif, service émetteur, etc.).
Les missions des autres fonctions autour du back-office titres.

3 Les différents marchés et instruments financiers

Quelques rappels sur les marchés financiers.
Marché des actions.
Marché des obligations et des titres de créances
Marchés des dérivés.
Marché des OPC.

4 La gestion opérationnelle des opérations par le back-office titres

Tenue de compte conservation et tenue de positions, enregistrement des opérations.
Comptabilité titres et espèces : principes généraux.

Confirmation des opérations.
Traitement des ordres de règlement-livraison.
Traitement des ordres cash.
Gestion des OST.
Fiscalité et récupération fiscale.
Gestion des référentiels.
Traitement des suspens.
Gestion du collatéral.
Reportings client et services à valeur ajoutée.

5 La réglementation associée au back-office titres

Réglementation-synthèse.
Actualité réglementaire.

6 Les nouveaux défis du back-office titres

Les différents choix stratégiques (recentrage d'activité, sous-traitance, externalisation, partenariat).

Maîtriser les caractéristiques et le fonctionnement des Opérations Sur Titres (OST)

Objectif général

- Comprendre les principes généraux et de gestion des OST.
- Appréhender les évolutions à venir sur les OST.
- Étudier de façon pratique quelques OST.

Participants

- Opérateurs de middle-offices et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Avoir une connaissance théorique des opérations de back-offices.

PROGRAMME

1 Les OST

Définition et objectifs des OST.
Les différents intervenants dans une OST.
Les risques opérationnels associés aux OST.
Le service aux émetteurs.
Les OST d'office.
Les OST obligatoires à options.
Les OST volontaires.

2 Les paiements espèces

Le paiement des dividendes.
Les intérêts sur obligations.
Les intérêts sur TCN.

3 Les principes de gestion des OST

Décision des OST.
Annonces obligatoires.
Obligations d'informations périodiques.
Formalités de publicité.
Diffusion de l'information.
Prospectus et note d'information.
Notion d'ex date, de record date et de payment date.

4 Les contrats de cessions temporaires et les OST

Pension livrée.
Prêt de titres.
Gestion des OST dans le cadre de ces contrats.

5 Les évolutions à venir sur les OST

Projet HDR.
Évolution des rôles.

6 Étude pratique de quelques OST

Augmentations de capital :
– Attributions gratuites d'actions.
– DPS.
– Augmentations simultanées.
Offres publiques :
– OPA.
– OPE.
– OPRA.
– OPR.
Obligations convertibles en actions.
TCN.

Gestion obligataire

Objectif général

- Présenter les principes de bases relatifs à la gestion obligataire.
- Détailler les objectifs de la gestion obligataire.
- Présenter les différents acteurs de la gestion obligataire.
- Présenter les stratégies de gestion obligataire.
- Identifier les principaux risques liés aux obligations les techniques de réduction des risques associées.
- Permettre de trouver les sources d'information sur la gestion obligataire.

Participants

- Trésoriers, gestionnaires d'actifs banque et assurance, investisseurs qualifiés, front-office, back-office, auditeurs, contrôleurs de risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier d'exercices Excel et sur pricer fourni.
- Sites Internet.

Connaissances requises

- Connaissance élémentaires des obligations.

PROGRAMME

1 Rappel des éléments de calcul des obligations

La notion de taux. Taux proportionnel, actuariel, continu. La notion d'actualisation.

Les courbes de taux.

Les taux zéro coupon, et forward.

L'évaluation des obligations :

- valeur de marché, taux actuariel (taux de rendement à l'échéance), taux au pair.

Les courbes de taux, les taux sans risques.

La courbe des taux zéro-coupon.

2 Analyse systématique et Sensibilité des obligations

La sensibilité mesure du risque systématique :

- Sensibilité des produits de taux (DV01-dollar value-, convexité, duration modifiée).

- Sensibilité par time buckets (périodes).

Sensibilité, duration, convexité et rendement d'un portefeuille obligataire d'un portefeuille obligataire

3 Les produits obligataires

Caractéristiques des produits obligataire : cours, coupon, maturité, date de remboursement, différence entre le prix coupon couru inclus (gross price) et le prix pied de coupon (clean price), etc..

Les produits obligataires :

- Obligations à taux fixe, variables (FRN), à coupon zéro.
- Obligations convertibles.
- Obligations callables.
- Obligations corporate et obligations d'État : OAT, BTAN, Bund, Gilts, Tbond.
- Obligations indexées.
- Obligations issues de la titrisation.
- Obligations sécurisées (covert bonds).

Origination obligataire :

- Syndication.
- Adjudication.
- Rang des obligations : senior, mezzanine, junior, subordonnée etc.
- Notations.
- ...

4 Objectifs, risques et couverture des risques de la gestion obligataire

Les objectifs du gestionnaire obligataire :

- Les différents objectifs de la gestion obligataire.

Les risques de la gestion obligataire :

- Risque systématique ou risque de taux.
- Risque de défaut.
- Risque de liquidité.

- Risque de réinvestissement.

- Risque d'optionnalité.

La couverture des risques d'un portefeuille obligataire :

- Couverture du risque de taux (risque systématique) par assets swap structuré et non structuré, par future et par floor ; etc...

- Couverture du risque de défaut par CDS.

- Couverture du risque de réinvestissement par option de taux cap ou option obligataire.

- Couverture contre une rentabilité insuffisante : les produits structurés.

5 Les stratégies de gestion dynamique

Facteurs affectant le rendement d'un portefeuille obligataire :

changements dans les niveaux des taux d'intérêt, dans la forme de la courbe des taux, dans les spreads entre deux ou plusieurs secteurs du marché obligataire, dans les caractéristiques spécifiques des obligations. Les stratégies basées sur les anticipations de taux : swap d'anticipation de taux. Approche de modèles de taux.

Les stratégies basées sur les mouvements des courbes de taux d'intérêt :

- Types de déplacements de la courbe des taux (twist et butterfly ; sans mouvement).

- Stratégies bullets, barbells et ladders.

Les stratégies basées sur les écarts de taux.

Les stratégies basées sur les caractéristiques propres de chaque obligation.

6 Les stratégies de gestion passives

La gestion indicielle d'un portefeuille obligataire.

L'immunisation des portefeuilles sous une ou plusieurs contraintes.

Les différentes stratégies de gestion passive.

Re-balancement des portefeuilles immunisés.

L'immunisation conditionnelle.

Immunisation multi-périodique.

Appariement des flux d'encaisse.

7 Les stratégies hybrides

Combinaisons des deux types de stratégies.

8 Construction et suivi d'un portefeuille

Les objectifs du gestionnaire obligataire :

- Les différents cadres de la gestion obligataire.
- Liaisons entre différents cadres et stratégie de gestion.

Choix des obligations à mettre en portefeuille.

Gestion par la duration.

Suivi du rendement.

L'utilisation d'indicateur.

Suivi de la performance.

Var d'un portefeuille obligataire.



Technique de la titrisation

Objectif général

- Présenter les principes de bases relatifs à la titrisation.
- Détailler les objectifs de la titrisation : côté cédant et côté investisseur.
- Présenter les différents acteurs de la titrisation.
- Faire prendre conscience des paramètres d'une titrisation et en particulier du tranching.
- Identifier les principaux risques liés à la titrisation et les techniques de réduction des risques associées.
- Donner une méthodologie d'approche des produits de titrisation et de leur évaluation.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les produits de titrisation.
- Permettre une première évaluation de la structure et des risques d'un produit de titrisation.

Participants

- Directeurs financiers, trésoriers, gestionnaires d'actifs, front-office, back-office, auditeurs, contrôleurs de risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Sites Internet.
- Cahier d'exercices Excel.
- Utilisation de pricers fournis.
- Documentation sur titrisations réelles.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Les principes de base de la titrisation

Les notions de base de la titrisation.

Les mots clés de la titrisation.

Le processus de titrisation.

Les différentes formes de titrisation (RMBS, CDO, CDO², ABS, etc.) et les actifs sous-jacents.

Les avantages et limites de la titrisation.

Les nouveaux domaines de la titrisation : commerce international, financement des PME, etc.

La titrisation versus les autres sources de financement : augmentation de capital, émission d'obligations, obligations sécurisées (covered bonds), etc. Quelques chiffres clés.

2 Les objectifs de la titrisation

Objectifs du recours à la titrisation coté cédant.

Objectifs pour les investisseurs.

Structure juridique et financière d'une opération.

3 Les risques de la titrisation pour chaque acteur

Les acteurs :

- L'arrangeur.
- Le cédant.
- La société de gestion.
- Le dépositaire.
- Les agences de notation.
- Les sociétés de rehaussement de crédit.
- L'agent payeur.
- Les autorités de tutelle.
- Les investisseurs.

Les risques liés pour chaque acteur.

4 La structuration d'une titrisation sur un exemple pratique

Exemple réel d'une titrisation (ABS) :

- Mise en place d'une SPV.
 - Émission d'obligations titrisées.
- Documentation obligatoire.

Analyse de la documentation.

Évaluation des obligations issues de la titrisation.

Utilisation de la Wal.

Aspect du tranching.

Émission et placement.

Aspects de l'origination obligataire.

Collatéraux.

Les techniques de garanties liées à la titrisation :

- Les techniques internes (subordination, surdimensionnement, fonds de réserve, de réserve de première perte, clauses spéciales d'amortissement, garantie du cédant, etc.).
- Les techniques externes (garantie bancaire, nantissement, contrats d'assurance, utilisation des produits dérivés, rehaussement du crédit etc.).

5 Titrisation, reporting et normes prudentielles

La titrisation STS (Simple, Transparente, standardisée) ou STD en anglais.

Notion de risques de crédit Bâle II et III.

Bâle II et III : prise en compte de la titrisation et de re-titrisation dans la CRD IV et la CRR et conséquences sur les ratios.

La nouvelle titrisation : La titrisation STS/STC : Simple, Transparente, Standardisée et ses conséquences.

Le Règlement Du Parlement Européen et du Conseil.

Le reporting réglementaire concernant la titrisation :

- Les états COREP :
- Réforme COREP, déclarations des expositions en matière de titrisation.
- États CRS ECSA, CR SEC IRB, CR SEC DETAILS.
- Les états FINREP.

Le règlement (UE) 2015/534 de la BCE.

– Le système SURFI.

Liens entre les reporting réglementaires.

6 Titrisation et normes comptables

Titrisation et normes IFRS.

Titrisation et French GAAP.

Les règles de déconsolidation.

PROGRAMME

7 Impact de la titrisation sur l'organisation administrative

Les principaux services impactés et les tâches attribuées à ces services :

- Département structuration.
- Département juridique.
- Département informatique.
- Direction financière.
- Département recouvrement.

8 Les risques liés à la titrisation et les techniques de réduction des risques associées

Les risques associés aux opérations de titrisation au niveau de la SPV :

- Risque de remboursement anticipé.
- Risque de défaillance des débiteurs.
- Risque de perturbation des flux financiers.
- Risque de détérioration de la notation.
- Risque de défaillance des intervenants.
- Risque réglementaire.
- Risque de corrélation.
- Etc.

9 Pratique de la couverture d'une titrisation

Recours aux CDS (Credit Default Swap).

Définition et mécanismes des CDS.

Évaluation du spread de taux de la SPV.

La couverture du risque de spread de la SPV par les swaps.

La gestion du collatéral du swap.

10 Exercice pratique (Cas) montage d'une titrisation

Montage d'une titrisation.

11 Titrisation synthétique

Immunisation du risque de crédit d'un portefeuille.

Création d'un CDO à partir de CDS.

Produits de taux fermes et dérivés

Objectif général

- Présenter les produits et les marchés de taux.
- Savoir reconnaître les principaux produits de taux.
- Savoir identifier les produits de taux correspondant à un besoin donné.
- Apprendre les principes d'évaluation et de valorisation des produits de taux.
- Identifier les principaux risques liés à la gestion des produits de taux et les techniques de réduction des risques associées.
- Donner une méthodologie d'approche des produits de taux.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les produits de taux.
- Acquérir les notions de la gestion obligataire.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier d'exercices Excel.
- Exercice sur pricer fourni.
- Sites Internet.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

Participants

- Trésoriers, gestionnaires d'actifs banque et assurances, gestionnaires ALM, front-office, back-office, auditeurs, contrôleurs et gestionnaires de risques, direction financière corporate.

PROGRAMME

1 Les taux

La notion de taux. Taux proportionnel, actuariel, continu. La notion d'actualisation.

Les courbes de taux.

Les taux zéro-coupon et forward.

Notions des modèles de taux.

2 Éléments de calcul des produits de taux et Bases de calcul et conventions

L'évaluation et pricing des obligations : valeur de marché, taux actuariel (taux de rendement à l'échéance), taux au pair.

Base exact/360 money market.

Base exact/exact actuarielle.

Normes AFB et ISDA.

Base 30/360 bond basis.

Base Exact/365.

Conventions de dates de paiement :

– Preceding, following et modified following.

3 La sensibilité des produits de taux

Sensibilité des produits de taux (DV01, convexité, duration modifiée).

Sensibilité par time buckets (périodes).

Sensibilité et rentabilité d'un portefeuille de taux.

4 Les produits comptant de taux fermes : les produits monétaires et obligataires

Caractéristiques des produits : cours, coupon, maturité, date de remboursement, différence entre le prix coupon couru inclus (gross price) et le prix pied de coupon (Clean price), etc.

Les produits monétaires :

– BTF, Tbill.

– Titres de Créance Négociables (TCN).

– Titres à court terme (anciens certificats de dépôts et les billets de trésorerie).

– Les billets à moyen terme négociables (BMTN).

– Le label STEP.

– Le marché des titres négociables à court terme (NEU CP -Negotiable European Commercial Paper) et à moyen terme (NEU MTN -Negotiable European Medium Term Note).

– La plateforme Euro General Collateral Plus (Euro GC+).

– Les BTAN (Bon du Trésor à Intérêt annuel).

Les produits intermédiaires :

– EMTN.

– Les produits structurés à base d'EMTN.

– Euro-Commercial Paper (ECP).

Les produits obligataires :

– Obligations à taux fixe, variables (FRN), à coupon zéro.

– Obligations convertibles.

– Obligations callables.

– Obligations corporate et obligations d'État : OAT, BTAN, Bund, Gilts, Tbond.

– Obligations indexées.

– Les obligations issues de la titrisation.

– Obligations.

– Les ESNI (Euro Secured Notes Issuer).

Les marchés obligataires.

Le marché des Esni.

5 Les produits dérivés fermes de taux

Les FRA (Forward Rate Agreement).

Les futures de taux.

Les CFD de taux.

Taux forward et taux futures.

Facteur de concordance et obligation moins chère à livrer.

6 Les produits dérivés optionnels de taux

Rappel des principales caractéristiques des options : les grecques.

Les options sur obligations.

Les caps et les floors :

– Cap digital ou binaire.

– Cap spread, à degré, contingent etc.

– Autres options de seconde génération.

Les options sur swap : les swaptions.

Principe de hedging (Couverture des options de taux).

Les surfaces de volatilité.

Les stratégies optionnelles.

7 L'organisation des marchés des taux

Acteurs et intervenants (investisseurs, émetteurs).

PROGRAMME

Marché OTC.
Marchés régulés.
Libor, Euribor, Eonia.
Les REPO et les tri parti repo.
Plateformes.
Régulation : ISDA, organismes de compensation, etc.

8 Les risques liés aux portefeuilles de taux

Risque de révision de taux.
Risque de déformation de la courbe de taux.
Risque de base.
Risque de clauses optionnelles.
Risque de liquidité.
Risque de contrepartie.
Risque de défaut.

9 Les impasses de taux

Définition.
Analyse et couverture des impasses de taux.
Couverture du risque de base.

10 Couverture des portefeuilles de taux

Couverture des risques de taux :

- Par FRA.
- Par options.
- Par futures.
- Par swaps.

Couverture des risques de défaut par CDS.
Réduction du risque de contrepartie.

11 Les produits structurés de taux

Problématique des structurés de taux : besoins et rationalité.
Exemples : EMTN cappé, corridor, steepener, corridor, obligations synthétiques et Credit Linked Notes.

12 Comptabilisation des produits de taux

Comptabilisation selon french GAAP.
Comptabilisation selon IFRS.

13 Approche de la gestion obligataire

Facteurs affectant la gestion des obligations.
Les stratégies (mouvements et déplacements des courbes de taux) :
– Stratégies liées aux déplacements de la courbe des taux (bullet, barbell, ladder).
– Stratégies basées sur les spreads.
– Stratégies basées sur les caractéristiques des obligations.
– Stratégies passives.

Swaps de taux

Objectif général

- Donner aux participants les éléments de base nécessaires à la compréhension des mécanismes des swaps de taux.
- Donner une méthodologie d'approche des swaps et de leur évaluation.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les swaps de taux.
- Permettre une première évaluation de la structure et des risques d'un swap de taux.
- Donner une approche pratique de la construction de swaps.
- Donner les principes de l'utilisation des swaps pour la couverture, la gestion d'actifs et de dettes.

Participants

- Gestionnaires d'actifs et de passifs, commerciaux, front-office, back-office, contrôleurs de gestion, auditeurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier Excel.
- Sites Internet.
- Fourniture de pricers.
- Documentation complémentaire : ISDA, accord-cadre FBF, etc.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Rappel sur les taux

Rappel : éléments de calcul actuariels, taux et portage, taux à coupon zéro, forward et futures, conventions monétaires.

2 Les taux et les courbes de taux

Les taux : construction des courbes de taux (courbe zéro-coupon, courbes swaps, taux forward...).

Introduction aux modèles de taux.

3 Les swaps de taux

Swap de taux : besoins, justification et principes.

Les différentes sortes de swap de taux : swap classique, le basis swap, amortizing swap, swap zéro coupon, swap différé, swap à maturité constante (CMS), cross currency swap, swap de spread, OIS, swap quanto, les swaps annulables etc.

4 Construction pratique des swaps

Construction pratique de swap : choix de l'indice variable, date de commencement, choix de la base de calcul (convention), date de détermination du taux variable, fréquence de refixation du taux variable, choix du jour ouvré (following et preceeding), ajustement des périodes d'application, etc.

Cadre juridique et conceptuel :

– Master agreement ISDA et accord cadre FBF.

– ISDA Schedule.

– Credit support annex (CSA).

Annulation et assignation des swaps.

Valorisation des swaps de taux.

Taux de swap forward.

Calcul du discount factor.

5 Analyse pratique des swaps

Issue swap de taux.

Swap de courbe.

Asset swap.

6 Options sur taux et sur swap

Rappels sur les options.

Les grecques.

Les options vanilles : caps et caplets et floors et floorlet. Caption et floortion.

Pricing des caps et floors.

Les options exotiques de deuxième génération : option à barrières, digitales, sur moyenne.

Les swaptions vanilles et les swaptions exotiques (bermudiennes, compound option).

7 Gestion des swaps

L'évaluation des risques en matière de swaps :

– Risque de taux et risque de spread :

- Sensibilité des swaps au taux (DV01, convexité, duration).
- Sensibilité par time buckets (échéances).

– Le risque de liquidité.

– Le risque de contrepartie.

Collatéralisation et gestion du collatéral des swaps.

Gestion d'un book de swaps.

8 Couverture des risques de swaps

Couverture du risque de taux.

Les outils disponibles (futures et futures sur euribor et libor, options, obligations, etc.).

Couverture et gestion du risque de liquidité (échancier, les roller-coaster swaps, etc.).

Couverture de risque de contrepartie.

Rôle des chambres de compensation pour les swaps standards.

9 Les swaps structurés et dans les structures

Swaps et EMTN, snowball, subordinated swap, etc.

10 Les swaps de taux dans la gestion de trésorerie, d'actifs et de dettes

Utilisation des swaps dans la gestion de trésorerie d'une banque.

PROGRAMME

Utilisation des swaps dans la gestion obligataire pour le rendement (par exemple steepener, issue swap de taux (sous forme d'exercice) et couverture).

Utilisation des swaps dans la gestion de la dette par issue swap.

11 Comptabilisation des swaps de taux

La comptabilisation des swaps selon les normes IFRS.

Comptabilisation selon french GAAP :

– Règlement N° 2015 -05 Du 2 Juillet 2015.

12 Les swaps, environnement et évolution de la régulation

Les intervenants.

Les swaps et le marché OTC.

Les SDRs (Les swaps data repositories).

Rôle de l'ISDA, et autres organismes.

Quels changements entraînent EMIR et la loi Dodd Franck ?

Gestion des risques de positions de taux (prêts, investissements, dettes ou dérivés) et couverture contre le risque de taux

Objectif général

- Présenter les principes de bases relatifs à la gestion des risques de taux.
- Maîtriser les méthodes d'évaluation des risques des produits de taux.
- Maîtriser les techniques de couvertures des risques de taux pour chaque type de produit.
- Disposer des éléments de réponses pour la clientèle particulièrement institutionnelle.
- Permettre de trouver les sources d'information.
- Note : cette formation a été particulièrement conçue pour résoudre les problèmes de variations de taux dans le contexte actuel.

Participants

- Gestionnaires de risques, gestionnaires d'actifs, back et middle-office, sales, trésoriers, directions financières d'entreprises.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Exercices sous Excel.
- Exercices sous pricer fournis.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Pricers.
- Sites Internet.

Connaissances requises

- Idéalement connaissance des produits de taux, connaissance des options.

PROGRAMME

1 Rappel des éléments de calculs financiers indispensables à la gestion de taux

Produits de taux et leurs caractéristiques : FRA, swaps, obligations, TCN, futures, dépôts, FRN, options de taux.
Taux actuariels (TRE taux de rendement à l'échéance), taux continus, calculs des taux zéro coupon, calcul des taux forward.
Calcul de la valeur de marché d'une obligation, taux actuariel.
La WAL (Weighted Average Life).
Sensibilité des produits de taux : duration et convexité.
Delta, gamma et DV01.
Duration d'un portefeuille de taux.
Convexité d'un portefeuille de taux.
Rentabilité d'un portefeuille de taux.

2 Taux et courbes de taux. Impact sur position de taux

Les taux du marché : taux des swaps, taux des CMS, taux zéro coupon, taux repo.
Évolution des courbes de taux : déplacements parallèles (shift) et non parallèles (twist et butterfly).
Trading directionnel et trading d'arbitrage.
Modèle de taux.
Analyse technique.
Principes généraux de pricing et de couverture des portefeuilles de produits de taux.
Analyse en composante principales.
Analyse du risque sur une position ferme.
Gap de taux :
– Méthode des impasses.
– Méthode de la duration.
– Méthode de la simulation.

3 Analyse et couverture des positions FRA et forward-forward

Valorisation, pricing et typologie des risques des FRA.
Analyse d'une position en FRA.
Arbitrage FRA/forward-forward.

4 Pricing et gestion de position de swaps

Rappel sur les swaps de taux.
Valorisation des swaps par méthode obligataire et par taux forward.
Sensibilité des positions swaps par échéances (time buckets).
Évaluation des risques.
Utilisation de la VAR.
Vecteurs de sensibilité.
Couverture mono et multi actorielles, couverture « Var Best Hedge ».
Couverture par time buckets (barbellisation et agrégation de l'échéancier).
Analyse d'une position obligataire : risques et P/L.
Calculs des paramètres d'une position obligataire (greeks).
Couverture d'une position obligataire par un asset swap :
– Utilisation du spread apparent (swap non structuré).
– Swap structuré.
– Stratégies Barbells versus Bullets.
– Biais de convexité.

5 Analyse et couverture de portefeuille obligataire

Rappel des notions de la veille.

6 Analyse et couverture de gap de taux par les produits dérivés

Utilisation des swaps de taux standards.
Utilisation de swaps hybrides.
Utilisation des options.

PROGRAMME

7 Analyse et couverture d'un portefeuille de dettes par produits dérivés de taux et structures

Utilisation des produits dérivés pour couvrir un risque de taux à la hausse ou profiter d'une baisse de taux.

Structuration de la dette en utilisant des structures classiques, steepener, boule de neige, obligations callables, etc.

8 Valorisation, sensibilité et couverture d'un book d'options de taux

Rappel des caractéristiques (greeks) des options de taux : cap et floor, swaptions etc.

Pricing d'options de taux : option sur obligations, cap et floor, swaption, etc.

Sensibilité du book en fonction des greeks.

Analyse du risque et gestion d'un portefeuille d'options de taux :

– Le delta : principe et pratique.

– La gestion du gamma de taux : principe et pratique.

– L'analyse en composantes principales (ACP).

– Smile et nappes de volatilité.

La gestion du Véga : principe et pratique.

9 Couverture de positions de taux et synthèse de l'utilisation des instruments de couverture

Utilisation de l'ensemble de dérivés de taux pour la protection de position de taux en fonction des courbes de taux, de l'appétence au risque et du coût : Cette partie sera essentiellement pratique.

10 Couverture par échéances : stripping et stacking à partir des futures

Techniques de couvertures par stripping et/ou stacking à partir d'un exercice pratique.

Conditions générales de prestation

Conditions générales de prestation

FORMATION INTER

Les formations Inter, organisées par nos soins, regroupent des stagiaires de différents établissements aux dates proposées dans notre planning. Nos sessions ne comportent pas plus de 15 participants de manière à faciliter les échanges de vue et à partager des expériences réciproques.

Inscriptions

Pour les formations Inter entreprises, une confirmation ainsi qu'une facture et une convention vous seront adressées à réception du bulletin d'inscription daté et signé par une personne habilitée, accompagné de son règlement et de la fiche individuelle de renseignements. Minimum 10 jours avant la tenue du stage, une convocation est envoyée directement à l'inscrivant ainsi qu'au participant, précisant le lieu, les horaires et les modalités d'accès. Sauf stipulation contraire dans la convocation, les formations ont lieu dans nos locaux. Les stages commencent à 9h00 et se terminent à 17h30.

En fin de session

- Une attestation de présence est délivrée au participant.
- Une fiche d'évaluation est remplie par chaque stagiaire afin de confirmer la pertinence de la formation et peut être, sur demande, transmise à l'instigateur de la formation.
- Une attestation des acquis de compétences est également transmise à l'instigateur de la formation.

FORMATION INTRA

Les formations Intra sont basées sur les programmes de ce catalogue qui peuvent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque établissement à des dates définies d'un commun accord. Chaque demande est traitée dans l'esprit d'un service "sur mesure".

Il vous sera adressé une proposition de formation précisant :

- Le formation et son programme ;
- La durée et la date d'intervention ;
- L'animateur ;
- Le lieu ;
- Les conditions financières.

Toute commande définitive est subordonnée à la réception d'un courrier de confirmation.

L'envoi de la documentation et la mise au point des derniers détails se font une quinzaine de jours avant la tenue du formation.

TARIFS

Les prix pratiqués dans ce catalogue, hors taxes, sont valables jusqu'au 31 décembre 2019.

Ils incluent les repas, frais pédagogiques et documentation.

Toutes nos formations sont réglables d'avance à réception de facture :

- Par chèque : à l'ordre de AFGES ;
- Par virement bancaire sur BNP PARIBAS.

En cas de règlement par un organisme paritaire de votre choix, nous vous rappelons que si cet organisme ne règle pas dans les délais, nous vous demanderons de pallier son retard en procédant directement au paiement de la prestation, et ce, en qualité d'ordonnateur.

Toute formation débutée est due en entier.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Les annulations doivent nous être confirmées par écrit 8 jours ouvrables au moins avant la date de la formation. Dans le cas contraire, les frais de participation resteront dus en totalité et devront être payés. Néanmoins les participants initialement inscrits pourront se faire remplacer.

Pour toute annulation dans un délai supérieur à 8 jours, les reports seront possibles sur les 12 mois suivants.

AFGES se réserve le droit de reporter une session pour préserver un meilleur équilibre dans les groupes ou d'annuler pour des raisons générales d'organisation environ une semaine avant la date de la formation, et pourra proposer au stagiaire qui le désire, de reporter son inscription sur une autre session.

Bulletin d'inscription aux formations

Informations client

Établissement :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Télécopie : e-mail :

Adresse :

Nom de la personne à indiquer sur la convention de formation, si différente :

Personne à qui la facture doit être adressée :

Formation(s) choisie(s) et nom(s) du (des) participant(s)

Formations	Participants	Dates	Montants
.....			
.....			
.....			

Joindre obligatoirement pour chaque personne inscrite une fiche individuelle de renseignements.

Ouvrages de nos éditions (optionnel)

	H.T après remise de 25 %	Qté	Montant
Pratique de la comptabilité bancaire – IFRS (édition 2018)	78,20		
Pratique de la comptabilité bancaire – Normes Françaises (édition 2018)	49,75		
Pratique de la comptabilité bancaire aux Normes IAS/IFRS (2012)	78,20		
Mon prêt immobilier (édition 2018)	27,70		
Contrôle interne bancaire : objectif conformité (juillet 2008)	31,90		
Guide opérationnel de la lutte anti-blanchiment dans la banque (octobre 2007)	49,70		
Gestion comptable et valorisation des OPCVM à vocation générale (novembre 2007)	56,70		
Plan comptable des établissements de crédit (2012)	10,70		
Audit et contrôle interne bancaires (2002)	99,30		

Participation aux frais de port par ouvrage :

10,00 € pour la France métropolitaine

30,00 € pour l'étranger

Total HT (formation)	
TVA 20 % (formation)	
Total HT (support)	
TVA 5,5 % (support)	
Frais de port	
Total TTC	

Toute inscription à une formation donne droit à une réduction sur nos ouvrages.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, dès réception du paiement, sur demande.

Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations.

Règlement

☐ Par le client à réception de la facture ou d'un devis

☐ Par virement (RIB communiqué sur demande)

☐ Par chèque (à l'ordre de AFGES FORMATION)

☐ Par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Nom de l'organisme paritaire :

Contact :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au moins 8 jours avant la date de la formation. Dans le cas contraire, les frais de participation resteront dus en totalité et devront être payés.

Fiche individuelle de renseignements du participant

Formations

Intitulé :

Date(s) :

Intitulé :

Date(s) :

Intitulé :

Date(s) :

Intitulé :

Date(s) :

Intitulé :

Date(s) :

Coordonnées

Nom : Prénom : Age :

Ancienneté :

Formation :

.....

.....

.....

Fonctions actuellement occupées :

.....

Motivations qui conduisent à cette demande d'inscription et thèmes des formations qui vous intéressent plus particulièrement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Adresse où le stagiaire peut être contacté :

.....

email :



Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en comptabilité bancaire

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner:

- par fax au **01 47 27 07 63**
- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**



Informations client

Établissement :
Contact : Fonction :
e-mail : Téléphone :
Télécopie :
Adresse :
Coordonnées de facturation si différentes :
Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Informations participant

M/Mme/Mlle Nom : Prénom :
Adresse :
e-mail professionnel :
e-mail en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations

- ☐ Comptabilité bancaire : opérations classiques
- ☐ Comptabilité des titres et autres non dérivés
- ☐ Comptabilité des produits dérivés
- ☐ Consolidation des comptes : l'essentiel
- ☐ Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel
- ☐ Contrôle interne comptable
- ☐ Fiscalité bancaire : l'essentiel
- ☐ Révision, préparation et entraînement à l'examen
- ☐ Examen

Date (voir calendrier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

- Cycle complet de 16 jours y compris l'examen 9036 € ht dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation entraînement et passage de l'examen : 3 247 € ht dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé (formations aux choix) + examen : révision, préparation, entraînement et examen + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande.
Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations.
Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Règlement

À réception de la facture.
☐ **Paiement par le client**
☐ Par virement ☐ Par chèque

☐ **Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre**

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCA :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en comptabilité bancaire

Joindre la copie des diplômes et d'une pièce d'identité

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Diplôme :

Niveau :

Expérience

Date	Durée	Nom de l'employeur	Titre	Fonction
du...../...../..... au...../...../.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				

Fonctions actuellement occupées

.....
.....

Motivations qui vous conduisent à suivre ce cycle certifiant

.....
.....
.....
.....
.....

Commentaires de l'employeur (facultatif)

Nom : Prénom :

Fonction :

.....
.....
.....
.....



Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par fax au **01 47 27 07 63**
- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**



Informations client

Établissement :
Contact : Fonction :
e-mail : Téléphone :
Télécopie :
Adresse :
Coordonnées de facturation si différentes :
Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Informations participant

M/Mme/Mlle Nom : Prénom :
Adresse :
e-mail professionnel :
e-mail en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations

- ☐ Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance
- ☐ Comptabilité d'assurance
- ☐ Application des IFRS à l'assurance
- ☐ Opérations en devises des sociétés d'assurance
- ☐ Bâtir le bilan économique sous Solvabilité 2
- ☐ Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvabilité 2
- ☐ Consolidation des sociétés d'assurance
- ☐ Fiscalité des opérations d'assurance
- ☐ Révision, préparation et entraînement à l'examen
- ☐ Examen

Date (voir calendrier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

- Cycle complet de 18 jours y compris l'examen : 10 867 € HT dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 3 247 € HT dont 1 000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 3 247 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande.
Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations.
Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Règlement

À réception de la facture.
☐ **Paiement par le client**
☐ Par virement ☐ Par chèque

☐ **Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre**

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCA :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

plan d'accès



29, rue Lauriston

75116 Paris

Tél : 01 70 61 48 60 Fax : 01 47 27 07 63

En métro : Ligne 6, métro Kléber

En RER : Ligne A, Charles de Gaulle Étoile, sortie n°6 - Grande Armée, sortie n°8 - Avenue Foch



